

**Correspondance
inédite de
Voltaire avec
Frédéric II,
le président de**

Voltaire

LIREGRATUITEMENT.COM

**Correspondance
inédite de Voltaire avec
Frédéric II, le**

président de Brosses et autres personnages

Voltaire

[LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM](http://LIREGRATUITEMENT.COM)

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze
minutes par jour.

OLIVIER-FULGENCE, ÉDITEUR, B, RUE CASSETTE

Pourquoi ce volume? A quoi boh? N'avons-nous pas déjà trop de lettres de Voltaire?

Plusieurs réponses.

Pourquoi ce volume?

L'éditeur de ces lettres écrivait l'histoire d'un des hommes les plus complets du XVIII^e siècle, du Président de Brosses. Or, dans sa Correspondance générale, on sait à quel point Voltaire traite le Président en ennemi. Jusqu'ici Ton n'a entendu qu'une des parties; mais une impression n'en a pas moins été produite; et si cette impression est contraire à la vérité, il faut en faire justice. Le biographe du Président de Brosses pensa donc naturellement à publier la correspondance de cet homme illustre avec Voltaire, ces pièces justificatives de son livre.

Mais la correspondance en question se liait à d'autres que Voltaire avait eues avec divers membres des cours souveraines de Bourgogne. Force était bien d'entamer par conséquent ces correspondances et d'en détacher quelques lettres, où Voltaire complète, sans le vouloir, la justification du Président.

D'autre part, fractionner ainsi des documents recommandés par le nom le plus populaire de toute la littérature moderne, n'était-ce point manquer en quelque sorte au public et mutiler à plaisir une collection inédite, collection qui avait son unité, puis-

qu'elle épuise à peu -près, nous le croyons, tout ce qui subsiste des relations de Voltaire avec la province où il choisit son dernier asile et qui a eu les vingt années sinon les plus glorieuses , au moins les plus influentes et les plus curieuses de sa vie?

On se résolut donc à tout publier.

Puis , comme l'ouvrage était sous presse , il nous a été offert des lettres inédites de Voltaire au Roi de Prusse , lesquelles éclairent d'un jour tout-à-fait nouveau la rupture des deux Puissances et l'attitude peu majestueuse du poète durant l'avanie de Francfort. — On n'a point cru devoir rejeter ce don tardif de la fortune.

Quand l'ordre des temps n'eût point marqué la place de cette correspondance avant toutes les autres, son importance aurait suffi pour qu'elle ouvrît le volume que nous offrons au public. Seulement le petit nombre de feuilles dont elle se compose a reçu une pagination à part , afin qu'il fût plus aisé

de détacher ces feuilles des lettres qui suivent et de les réunir soit au tome LVI de l'édition de M. Beuchot , soit à cette partie des lettres de Voltaire , qui, dans les autres éditions , forme une division particulière sous le titre de Correspondance avec les Souverains.

A QUOI BON? Nous Talions voir.

Il y a dans Voltaire l'homme et l'écrivain;

Voltaire, écrivain, n'a rien fait de mieux que sa Correspondance ; et si un homme d'esprit a de nos jours soutenu sans trop de paradoxe que la prose de Voltaire avait tué ses vers, ceci peut se dire surtout de sa prose épistolaire. Nulle part , certes , il

n'étonne davantage. Nulle part il n'est plus net, plus varié , plus désinvolte et plus amusant. On ne se lasse point en vérité d'une causerie si preste et si spirituelle -, et peut-être , en regard de notre littérature prétentieuse et tourmentée , un nouveau volume écrit de ce style vif et naturel peut paraître sans trop de désavantage.

Mais c'est l'homme surtout qu'il faut chercher ici. Voltaire , seigneur de paroisse ^ Voltaire , capitaliste et homme d'affaires , est encore fort incomplètement connu. Il faut voir à soixante ans l'enfant gâté de l'Europe , le correspondant de Catherine-fe-Graiw/ et de Frédéric II, soigner avec une préoccupation et une insistance croissantes les

(iv)

plus minutieux détails de son importance locale. Il faut le voir foire en habit de gala son entrée dans sa comté de Toumey , entre ses deux nièces toutes en diamants, harangué par le curé et salué par les su^ jets, qui empruntent l'artillerie de Genève pour fêter sa prise de possession seigneuriale. — Nul esprit plus ingénieux à se créer des luttes et des affaires. Tantôt il importune un prince du sang pour se faire lieutenant des chasses \ tantôt il s'agite en tout- sens pour le syndicat de la noblesse de Gex. Il est en d'incessantes hostilités avec tous les hommes d'église du canton. La gabelle n'a pas d'ennemi plus actif et plus délié* Il veut être le banquier du pays de Gex comme Paris de Montmartel est celui de la Cour. Le voici qui entre dans des spéculations sur le sel : il a des gentilshommes à lui qu'il fait ses ambassadeurs en Suisse pour cet objet. Puis il est remué par tout cela. Il prend au sérieux ces petites agitations. Il s'en émeut sincèrement avec cette mobilité de passion qui n'est qu'à lui. Ce sont tour-à-tour

d'habiles argumentations d'avocat, des chicanes de procureur, des finesses de marchand, des hyperboles de poète, des accents d'une véritable éloquence. Sa lettre au président de Brosses pour de Croze contre le curé de Moens rappelle en vérité son Mémoire pour les Calas.

Voltaire d'ailleurs a tenu et tient encore à beaucoup d'égards dans l'opinion une place telle, qu'il est peut-être le seul écrivain sur lequel on ne puisse craindre de descendre à de trop minces détails, n

n'est pas d'homme qu'il importe plus d'étudier à fond, intègre et inculte y si Ton veut impartialement apprécier la légitimité, fort contestable assurément, de son influence.

Il fut un temps où ce nom était un nom de parti; Ce temps s'en va. Déifier Voltaire ou le traîner aux gémonies serait de nos jours un égal anachronisme. L'éditeur de ces lettres n'en est pas à faire sa profession de foi : nul n'est moins que lui dévot à Voltaire. Mais il n'en croit pas moins que le moment est venu de le montrer tel qu'il est, sans ira et sans o, et peut-être lui est-il permis de se rendre ce témoignage que s'il montre parfois la sévérité d'un juge, sa publication est partout exempte de la sévérité d'un accusateur. «

Toutes les lettres de Voltaire dont cette édition se compose ont été soigneusement collationnées avec les autographes. Il n'y a, d'exception que pour celles qui sont adressées au premier Président de la Marche : nous n'en avons eu que des copies, mais de la meilleure source.

Les Originaux existent, pour la première correspondance, entre les mains de M. Dubard de Gurley, chevalier de St-Louis, à

Nuits (Cote-d'Or) ; pour la seconde, dans celles de M. le comte Ernest de Brosses , petit-fils du Président ; pour la troisième , dans les portefeuilles de M. le comte Gabriel de Cordoue , petit-fils de M. Lebault ; pour les deux derrières , dans les archives de famille de M. le marquis de la Marche , petit-neveu du Premier Président ,

VI

et dans celles de M. le comte Richard de Vesvrotte, fils du Président de Ruffey.

Un conseil nous a été donné , celui de respecter l'orthographe assez variable, et le dirai-je? les trèsrares solécismes de ces lettres. En se conformant à ce conseil jusqu'au scrupule, on a cru donner une garantie de plus de leur authenticité. Le lecteur y trouvera d'ailleurs la preuve irrécusable d'un fait déjà constaté : c'est que l'orthographe de F'oltaire n'existe* pas. L'éditeur n'en regrette pas moins les soins minutieux que lui a coûtés sa déférence , et il n'invite personne à suivre en ce point son exemple. Il s'est gardé toutefois de reproduire servilement les autographes , quant à la ponctuation et aux accents , qui manquent parfois tout-à-ait. C'eut été en rendre la lecture trop pénible et trop difficile.

Quelques lettres déjà connues sont réimprimées ici \ leur omission aurait fait lacune à raison de l'étroite connexité de ces lettres avec celles que nous publions. Pour n'être point accusé de tirer au volume, on a cru devoir distinguer les premières en les imprimant d'un caractère plus fin. M. Beuchot avait » pour

d'autres lettres, fait quelque chose d'analogue dans son excellente édition de Voltaire , à laquelle on s'est efforcé de rattacher le présent volume par des notes spéciales.

On ne s'est point cru obligé de relever toutes les légèretés irrégulières dont surabondent les lettres qui viennent de cette source. Le nom de Voltaire a

VII

paru en général un avertissement et , si Ton ose le dire, une réfutation suffisante. Il fallait craindre d'ailleurs de multiplier les notes jusqu'à satiété. Mais toutes celles que réclamaient la pleine intelligence du texte et une connaissance moins imparfaite d'un temps qui commence à s'éloigner de nous , ont trouvé place au bas de chaque page. On voudrait avoir réusâi à réunir deux qualités souvent peu conciliables , la clarté dans la concision. Le public jugera.

Th. FOISSET.

L^anleor de V Histoire -des nnvigûtions ûux Terres australes p du Traité de la formation mécanique des langues et de l'HLs^ toire du rti* siècle de la République romaine, est trop connu pour qu'une notice sur sa vie sembJe nécessaire en tête des lettres qui suivent. On rappellera seulement que Charles de BaossES naquit k Dijon le 17 février 1709, qu*il fut Conseiller , puis Président , puis enfin Premier Président au Parlement de Bourgogne^ et qu*il mourut k Paris le 7 mai 1777 '

ScB démêlés avec Voltaire sont assurément un des points de la biographie contemporaine les moins éclaircis jusqu'à ce jour. On publie ici pour la première fois les documens authentiques de cette querelle. Le lecteur jugera si beaucoup de correspondances du même genre offrent des modèles aussi achevés du talent de traiter avec agrément des intérêts les plus minces et les plus arides.

On trouvera dans les lettres de Voltaire des traits si incisifs et d'une crudité parfois si offensante que l'abnégation complète avec laquelle les archives de la famille de Brosses ont été ouvertes à l'Editeur et l'entière sincérité de sa publication ne seront douteuses pour personne. Ceux qui seraient tentés de m'en faire un reproche voudront bien se rappeler que ces traits ne font après tout que reproduire jusqu'à satiété des inculpations consignées dans la Correspondance générale de Voltaire et jusqu'ici demeurées sans réponse. Chargé par une société savante de l'histoire du Président de Brosses, mon devoir était de tout compiler pour me faire une opinion consciencieuse à cet égard. Magistrat, je me suis considéré comme rapporteur dans ce procès posthume, et je n'ai point cru qu'il me fût permis de supprimer une seule ligne des pièces que j'avais sous les yeux. En abandonnant ces pièces au libre examen du biographe de son père, en les livrant à sa discrétion sans condition et sans réserve, feu M. le comte de Brosses avait fait, si je ne m'abuse, une chose pleine d'élévation et de noblesse : il avait osé compter sur la puissance de la vérité. Le biographe offre ces lettres au public avec la même confiance.

Il a ajouté quelques notes à l'appui de la conviction qu'il s'est formée, ce n'est point certes qu'il se soit défié de l'impartialité du lecteur, mais bien quelquefois de sa mémoire, de son

attention soutenue ou de ses connaissances juridiques. Il demandera la permission de citer pour sa décharge ce que lui écrirait à ce sujet un juge fort compétent , point trop prévenu contre l'outraire , auquel les documents qu'on va lire ont été communiqués.

Voltaire a tort, mille fois tort; rien' de plus évident. Et pourtant il ment si hardiment, si souvent et sans jamais^ diraiton , s'en apercevoir , qu'on finit presque par croire que la vérité est de son côté. Puis ce diable d'homme a toujours à la bouche les grands mots d'honneur, de générosité, d'humanité. Ses intérêts, il les oublie ; il ne s'occupe , il ne voit que ceux d'autrui ; il le répète tant , il le crie si haut et en si belle prose que la raison du lecteur s'en trouve elle-même embarrassée; et si elle parvient à échapper au piège qui lui est tendu, c'est pour trébucher sous le sarcasme qui l'attend au verso de la page. »

Une dame demandait à Fossuet : Est-il donc vrai que M. de Cambrai ait tant d'esprit? — « Ah, Madame ! il en a à faire peur. » Ce mot était vrai de Fénelon ; il l'est bien plus encore de Voltaire, et tel est notre faible à tous pour ce qu'on nomme proprement esprit qu'il nous fait tout pardonner , même une bassesse.

C'est pourquoi l'on a cru pouvoir prendre en main jusqu'à un certain point la cause de l'homme de lettres de province, non seulement comme la moins favorisée du public , mais comme la plus juste. On s'est cru autorisé à faire dans l'occasion ressortir certaines contradictions , certains aveux, certains traits caractéristiques sur lesquels pourrait glisser un lecteur inattentif ou prévenu.

L'Editeur se flatte qu'il sera absous du reproche d'avoir abusé de son rôle.

Aux Délices , près de Genève, 9 sept. 1758*

J*Ai lu avec un extrême plaisir ce que vous avez écrit sur les Terres australes ; mais serait-il permis de vous fairç une proposition qui concerne le Conlînent? Vous n'êtes pas homme à faire valoir votre terre de Tournay. Votre fermier Chouet en est dégoûté et demande à rési-.lier son bail. Voulez-vous me vendre votre terre à vie? Je suis vieux et malade ^ . Je sçais bien que je fais un mauvais marché; mais ce mar-

' Voltaire s'est dit mourant dans tontes ses lettres pendant un quart de siècle. Il a survécu de ^ingt ans à celle-ci, étant mort le 30 mai 1778,

ché VOUS sera utile et me sera agréable. Voicy quelles seraient les conditions que ma fantaisie , qui m*a toujours conduit , soumet à votre prudence.

Je m'engage à (aire bâtir un joli pavillon des matériaux de votre très-vilain château , et je compte y mettre vingt-cinq mille livres. Je vous payeray comptant vingt-cinq autres mille livres.

Tous les embélissements que je ferai à la terre, tous les bestiaux et les instruments d'agriculture dont je l'aurai pourvue , vous apartiendront. Si je meurs avant d'avoir achevé le bâtiment y vous aurez pardevers vous mes vingtcinq mille livres , et vous achèverez le bâtiment si vous voulez> Mais je tâcherai de ne pas mou* rir de deux ans , et alors vous serez joliment logé sans qu'il vous en coûte rien.

De plus , je m'engage à ne pas vivre plus de quatre ou cinq ans.

Moyennant ces offres honnêtes , je demande la pleine possession de votre terre, de tous vos droits, meubles, bois, bestiaux , et même du curé, et que vous me garantissiez tout jusqu'à ce que ce curé m'enterre. Si ce plaisant marché vous convient. Monsieur, vous pouvez, d'un mot , le rendre sérieux : la vie est bien courte pour que les affaires soient longues.

J'ajoute encore un petit mot j'ay embelli mon trou intitulé les Délices. J'ay embelli une maison à Lausanne. Ces deux effets , grâce à ma façon y valent actuellement le double de ce qu'ils valaient. Il en sera autant de votre terre. Voyez ce que vous en pensez. Vous ne vous en déferez jamais dans l'état où elle est..

Quoy qu'il en soit, je vous demande le se*

cret , et j'ay l'honneur d'être, d'ailleurs , avec

la plus respectueuse estime ,

Monsieur,

Votre très-humble

et très-obéissant serviteur, Voltaire.

M. DE BROSSES, A VOLTAIRE

A Dijon) le 14 septembre 1758.

Si j'avois été dans votre voisinage. Monsieur, lorsque vous fîtes une acquisition si près de la ville ' , en admirant avec vous le physique des bords de notre lac, j'aurois eu l'honneur de vous

' Celle des Z^^/îce^- sur-Sain t-Jean. CVst Voltaire qui ATait donné le premier de ces noms à la maison de cam» pagne qn^ii acheta tout près de Genève , en 1755.

8 LETTRES DE VOLTAIRB

dire à l'oreille que le moral du caractère des habilans demandoit que vous vous plaçassiez sur France , par deux raisons capitales : l'une qu'il faut être chez soy , l'autre qu'il ne faut pas être chez les autres. Vous ne sçauriés croire combien cette république me fait aimer les monarchies : j'avois grand besoin d'une raison pareille. Je vous aurois dès-lors volontiers offert mon château , s'il avoit été digne d'être la demeure ordinaire d'un homme si célèbre : mais il n'a pas même l'honneur d'être une antiquité, ce n'est qu'une vieillerie. Il vous vient en fantaisie de le rajeunir comme Meinnon. J'approuve fort ce projet, dont vous ne sçavés peut-être pas que M. d'Argental avoit eu cydevant l'idée pour votre établissement '. Entrons en matière.

Je vous remettrai, à titre de propriété à vie, tout ce dont le sieur Chouet jouit à titre de bail; avec celte différence encore qu'il n'a pas la faculté d*y faire de bâlimens neufs, que je vous accorderai avec une générosité sans bornes,

' En 1754. A cette époquee toutefois, d^Argental eût préféré Sainte-Palaye (4 lieues d^Auxerre) , mais à titre de louage seulement (lettre de Volt, du 1 5janyier j '/54^ 11^2034 à Tédition de M. Beuchot). En août tySSj Voltaire eut quelque velléité d'acquérir Neuilly (3/4 de lieue de Dijon).

quelle qu'en puisse être la dépense. Ce que cette vente comprend est actuellement affermé par le bail , 3000+^, et pour les années suivantes 3200***' et 3300+^. Car J'ai remis ceci au

sieur Chouet à prix très-médiocre en commençant. Vous verres les actes. En tour état de cause, îe serai de mon côté bien aise de me défaire de cet homme de très mauvaise conduite, que je n'aurais jamais placé là si je n'eusse ignoré pour lors ses aventures précédentes :il ne s'y enrichiroit pas plus à trois mille trois cent sol s qu'à trois mille trois cent livres. Lui-même ne sera pas fâché de quitter, connoissant sa totale incapacité.

Vous me demandez terre, seigneurie, prés , vignes, droits , meubles, bois, bestiaux, curé^ andal Reprenons ceci article par article avec un commentaire. Je vais tâcher de le faire moins long que celui que j'ai écrit sur Salluste, que je n'ose plus ni relire , ni publier , de peur de m'enorgueillir du talent que j'ai eu de faire un gros in-4*^ d'un très-petit in- 1 2.

[Terre , seigneurie ^ prés, vignes y droits.^ — Convenu.

\Meubles^ — Convenu. Mais je vous avertis qu'il n'y en a guères.

\Bois\ . — ^Vous l'entendes sans doute comme un usufruitier a les bois d'une terre : car vous sçavez qu'il n'a pas droit de les couper , et qu'Us

IO LETTRES DB TOLTAIRB

n^entrent point dans les jouissances viagère^. Les bois ne sont pas dans le bail du sieur Chouet, si ce n'est pour le pâturage , le chauffage y la glandée (articles annuels).

[Besdaua:.] — Sur les bestiaux , il y a une observation à faire à Tégard du troupeau de vaches. Il est du bail , par conséquent de la vente. Mais vous sçavez que , dans ce pays-là , c'est un fonds

dans les terres. Il sera convenu qu'après vous, on le rendra en même nombre et valeur qu'il aura été livré.

[CuréJ] -^ Sous la figure d'un ours, ce curé est un très-bon homme, fort droit, chose rare. Je vous remets là un effet préteux. Quoique harangueur, il parle mal, mais il pense bien. Sérieusement, si nous finissons, je vous le recommande.

Vous voulés construire un bâtiment de vingt- .cinq mille francs; je n'en doute pas, c'est votre intention ,et je ne suis pas icy pour vous contrarier. Mais la volonté de l'homme est ambulatoire. 11 faut prendre garde qu'il n'en soit pas de ceci comme de la dot calculée de Frosine. ' Cet article n'est pas tant un payement qu'une proposition (raisonable par rapport à vous) de faire là quelque chose autant que cela vous

' V. V Avare f acte II, scène VL

BT DU PTIESIDEKT DE BROSSES. 11

plaira^et vous conviendra. Lorsque mon vieux vilain château , logeable ^ pour moy pendant quinze jours tous les trois ans , pour un fermier et pour mes pressoirs pendant toute Tannée ^ sera une fois détruit , je me trouverois fort emparasse, si par le hazard des événemens les choses venoient k en rester fâ. Voyez de quoi vous voulés que nous convenions ea: aequo et hono j soit pour un terme fixé à la constinction, 5oit pour la somme que vous y mettez.

Vous m'offrez vingt-cinq mille livres comptant. Mettez la main sur le pourpoint : ce n'est pas assez. Il y a 3000+*", puis 3300+** de rente dans le bail actuel. Cela vaut trente mille livres. Je dirois bien trente-trois. Mais je n'ai jamais qu'un mot^ets'il m'arrivoil

d'en avoir plusieurs, ce ne seroit jamais avec vous, dont je fais un cas infiny , et avec qui je souhaite extrêmement de former icy une liaison d'amitié.

Vous vous obligez à ne vivre que quatre ou cinq ans; point de cet article^ s'il vous plaît, sinon marché nul. J'exige au contraire, après le traité conclu , que vous viviez le reste du siècle pour continuer à l'illustrer et à l'éclairer, La Providence se feroit de belles affaires si elle ne vous laissoit ici-bas plus long-temps que Fontenelle. Elle n'est pas déjà si bien aujourd'hui avec le public.

la LETTRES DE VOLTAIRE

Je VOUS garderai le secret le pins exact, et j'ai rhonneur de vous le demander de même à mon égard y surtout par une raison qui nous intéresse tous deux. J'ai tiré jadis cet avantage du malheur de mes pères , huguenots dès le temps de Calvin , que leur terre est de l'ancien dénombrement. Nous n'en sommes fôchés ni vous ni moy, pour qui les édils bursaux n'ont pas des attraits vainqueurs. On a bien voulu me continuer ce droit en dernier lieu dans le renouvellement du cadastre; apparemment qu'on ne m'a pas citi assez bon catholique pour édifier notre ami Helvélius. ' Quoi qu'il en soit , le droit, selon la teneur du privilège , est pour ma famille, ou en cas de vente à un Genevois, Suisse, etc. Autrement, il se perd et ne se recouvre pas par réachat. Or on pourroit bien ne pas vous trouver assez bon huguenot pour être privilégié. Au reste il ne s'agit que de manier ceci un peu délicatement, ce qui ne sera point du tout difficile.

Je suis si fidèle au secret que je n'en ai sonné mot à Madame de Brosses, de peur qu'elle ne se mit de la conversation. Mais, comme Dieu permet que tout se découvre, elle s'avisera sans

' Le livre de V Esprit y enait de paraître (août i'/58) , et il commençait à faire bruit.

El* DU PAÉSIDENT DE BROSSES. l3

double alors de demander la chaîne du marché. Je ne sçais pas de combien. C'est une femme à prëieniions. Elle ira peut-être croire v^utie chaîne si belle devrait être éternelle, Açis* sons politiquement. Commencez par mecorrompre. En fait de terres^ je suis vénal comme un Anglais. Quand nous serons tousdeux codtreelle^ nous la réduirons. Je retiens encore le droit d'aller un jour passer quelques moments dans voire nouvel hermiage, à vous entendre parler de l'histoire présente et passée. Vous avés sur rOder un ami qui n'est pas le mien. Les Russes me vont donner huit jours d'insomnie, et Louisbourg' m'en a déjà coûté autant. Je ne puis me mettre dans la tête la sage maxime italienne : Per il tempo e per la Signoria non pigliarti malinconia.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT

Aux Délices y 23 septembre*.

J'avoue, Monsieur, qu'il y a des abus dans les républiques comme dans les monarchies t Ubi cumque calculumponas, ibinaufragium

' Prise de Louisbonrg par les Anglaisi 27 juill. i ^S^m

inventes. On ne trouve pas iou\ouTs naufra^ gium : mais on trouve partout quelque orage. Ils sont icy moins noirs et plus rares qu'ailleurs. Je suis très-aise d'être dans un coin de terre y dove non si vede mai la faccia délia Maestà, et où les souverains m'envoyent demander mon carosse pour venir manger mon rôti.

C'est pour augmenter mon bonheur , mon in-i dépendance, que je vous ay proposé de me préférer à Chouet le fermier , fils du doge Ghouet ^ • C'est pour n'être ny en France y ny à Genève. Car mon idée est de mourir parfaitement libre.. Si j'achette à vie, il faudra payer les lods aa seigneur suzerain; il faudra solliciter un secré* taire d'état et le Conseil pour obtenir que , moy catholique, je sois affranchi du dixième et de la capitation comme un huguenot. Mon grand plaisir serait de n'avoir affaire de ma vie nyà un seigneur Paramont, ny au Roy séant en son conseil, et de ne rien payer à personne. Voyez, Monsieur, si la tournure que j'ay prise vous convient j quittez un moment votre Saluste que pourtant je voudrais bien voir , et examinez mes propositions. Si elles sont acceptées , il m'en coûtera environ soixante mille livres, et vous jouirez peut-être dans deux ans, peut-être

« Chouet le père était syndic de Genève. (V. pag. i çS.)

dans un an , de tout le fruit de mes peines. Je sçai que je m*in-
ipose un fardeau onéreux. Mais un degré d'indépendance de plus,
et surtout l'honneur de votre amitié seront l'intérêt de mon
argent.

Si quid novistî recius istis , Caudidus imperti ; si non f hia
utere mecum.

Si VOUS aprouvez mes idées ^ je mets les ma« çons en be-
sogne, je trace un jardin, je plante des arbres à la réception de
votre lettre, et j'attends de vous du plan de Bourgogne pour vous
faire boire du vin du cru quand vous viendrez voir votre royaume
de Tournay.

En cas que j'aye l'honneur de terminer avec vous , il me
semble que le secret sur la nature de nos conventions est la chose

la plus convenable. L'affaire des Russes n'est pas tirée au clair. Mais les apparences sont qu'ils ont perdu une très grande bataille. Laissons les fous s'égorger, et vivons tranquilles. Le fatras de l'Esy7r/Vd'Helvétius ne méritait pas le bruit qu'il a fait. Si l'auteur devait se rétracter, c'était pour avoir fait un livre philosophique sans méthode^ farci de contes bleus !'

Ulut est, conservez l'honneur de vos bonnes

^Yoltaire écrivait en ce temps même à Helyétius :

Votre livre est dicté par la saine raison. Le xix^e siècle s'en est tenu à l'autre jugement.

grâces au vieux suisse Y. âgé de 64 ans et bien^ lot de 65.

Encore un mot. Si le problème que je propose à résoudre paraît trop compliqué ^ vous le simplifierez par l'équation qui vous paraîtra la plus convenable. Mais point de seigneur suzerain , point de lods ventes^ point de vingtièmes, point de capitation, point d'intendant, ny de subdélégué y s'il y a est.

Voyez, par exemple. Monsieur, si vous n'aimeriez pas mieux que je rendisse le château logeable plus tôt que d'y faire un pavillon qui rendrait ce château trop vilain. En ce cas, je vous donnerais une somme plus forte d'argent comptant. Vous auriez bien moins à rendre après ma mort, et votre terre serait toujours embellie et améliorée. Vous pourriez convenir de payer après ma mort la moitié des frais des réparations et embellissements nécessaires au château.

Voylà de quoy exercer à la fois votre esprit et votre équité. 11 faudra qu'il y ait bien du malheur si nous ne nous arrangeons pas.

Je vous présente mon respect.

jV. h^ Que votre terre est dans un état déplorable, et qu'on détruit votre forest.

ET HV PBESIDBNT DB BKOSSES. I7

LE PRÉSIdEimr, A VOLTAIRE,

Septembre lySS,

TTel que TAnge de FApocalypse qui avoit un pied sur la terre et Fautre sur la mer, vous voulès donc , Monsieur, avoir un pied en république et l'autre en monarchie ? Le système est excellent quand on a le bonheur d'être assez isolé pour le pouvoir suivre.

Le sage dit selon les i^ens' :

Vive le Roi! yive la Ligue!

Mais tout le monde n'a pas des ailes à montrer *. Et pour moy, îe vous avoue qu'à l'exception de la Suisse (que je ne connois guères. mais dont je pense bien), je n'ay pas vu une république qui fut de mon goût. On y est désolé de piquures d'épingles; au lieu que chez nous on en est quitte pour un coup d'épée au travers du corps , et tout est dit. Le manteau

» Lafontaine , livre II , fable V.

* AUnsiou à la même fable :

7e suis oiseau y yoycz mes a!Ies.

18 LETTRES DB YOLTAIRB

de la liberté sert à couvrir nombre de petites chataes. Mu, in tanto, non é cosi lungo che non si vedean per di sotto due palme

di gambe di ladro.

J'aime bien pis que les Rois : j'aime les Pa« pes. J'ay vécu prèz d'un an à Rome ; Je n'ay pas trouvé de séjour plus doux , plus libre ^ de gouvernement plus modéré. C'est dommage que les gens y soient bestes au milieu de tant de raisons d'avoir des connoissances et de l'esprit.

Cette préférence que je lui donne est pourtant subordonnée à celle que Tournay mérite (entre nous) sur tous les lieux de l'univers. Avés-vous vu par un. jour transparent cette terrasse de la Choutagne^ digne d'un kiosc impérial :

A seat where Gods might dweU Or wander with delight I

Convenez que cela est impayable. Cependant vous me renvoyés notre projet de convention si travesti , si chargé de preтин tailles qu'il ne m'est plus possible de le reconnoltre. Si je m'en souviens bien y votre proposition étoit d'acheter cette terre à vie , avec faculté d'y faire en jardins et en bâtimens ce qu'il vous conviendrait d'y faire. Vous m'offriez vingt-cinq mille francs j je vous en demandois trente. Le nouveau projet de convention porte vingt mille livres dont)e

réndray environ la moitié, et la moitié aussi des dépenses que vous y aurez faites , selon Télât qui en sera dressé. Depuis l'horloge d'Achaz ' et le festin d'Atrée, on n'avoit pas tant rétrogradé. Je suis très-médiocre calculateur lorsque Ton me sort de la période julienne ; mais il ne faut pas être un Barème pour compter que vingt mille francs de capital , poar trois mille deux cents francs de rente y font deux mille deux cents francs , ou , si vous voulés , mille deux cents francs de perte en revenu annuel; et que, puisque selon votre lettre vous comptez y mettre soixante

mille francs, j'aurois au bout du temps dix mille francs à rendre de mon aident, pour avoir perdu deux mille deux cents francs de rente pendant dix ans. Ce fonds perdu est trop cher pour moi.

D'autre part, le marché ne vaudroit rien pour vous , qui ne devez songer qu'à jouir tout le plutôt et le plus promptement qu'il sera possible. Benè vivere et laetari^ il n'y a que cela dans le monde. Tant de clauses que contient ce projet feroient naître dans l'exécution une pépioière de difficultés qui la retarderoient à tout moment, malgré la forte intention réciproque où nous sommes de n'en avoir jamais ensemble.

' ItAïfi y XXXTIII } 8.

Ar> LETTRES DE VOLTAIRC

Faisons notre marché tout le plus simple qu'il sera possible et sans queue.

Il n'y a pas à beaucoup prez autant d'argent

à mettre icy que vous le croyés. Qui diantre

TOUS est allé suggérer ce moulin de Dom Qui-

cliotte F C'est une fausse spéculation que vous

auriés bien vite reconnue si vous aviés vu vous*

même le ruisseau derrière la forest. A Dieu ne

plaise qu'il y ait tous les ans autant d'eau dans

ce torrent qu'il peut y en avoir eu cette année I

Il n'y a la pluspart du temps qu'un filet* Un

moulin coûteroit beaucoup à bâtir, à entretenir;
il iroit rarement et ne rendroit guères. Il y en a
jadis eu un en cet endroit, qu'on a été obligé
d'abandonner par cette raison. Rayons donc
cet article.

Pour le bâtiment , ce n'est pas un si grand item y en se conten-
tant de l'accomoder^ que d'en faire , non une belle maison , mais
un logement commode et parfaitement situé. Il ne jEaut
qu'abatre et mettre en cour toutes ces vieilleries indignes^ qui
sont tant sur le jardin qu'en

* Ces vieilleries indignes subsistent encore. Mais à peine
trouve- t-on à Prégny, chef-lieu de la paroisse, des gens qui
sachent indiquer le château de Tournay. CVst à Prégny qu'est la
maison de campagne de M. de Sellon , connue de tous les voya-
geurs qui ont été à Genève.

face du portail j traosporler l'entrée vis-à-vis du portail actuel;
et, où il est^ construire un logement sur le bel aspect en aligne-
ment de ce gros pavillon quarré y qui servira d'antichambre. Si
nous finissons ^ je vous dirai mon plan en détail^ qui prendra
cent fois plus d'agrément en passant par votre esprit. Point de
terme, si vous voulés ; c'est une queue. Au hazard de la tontine.
Qui gagnera , gagnera. Si je perds. •• Mais îe ne perdray pas , car
je gagnerai assez à mon gré en vous conservant. Si vous perdez,
qu'est-ce que cela vous fera f Allons, allons, finissons, si le cœur
vous en dit. Vous faites l)ien d'être indépendant , mais il ne £iut
pas être trembleur. Si vous sçaviez le dessous des cartes ! si je
vous disois le secret de l'Eglise! Avec un homme tel que Vous , je

ne veux rien avoir de caché. Apprenez que l'Ange de la fatalité, conduisant Zadig par le monde , mit dans ce vieux château un talisman qui fait qu'on n'y meurt point. Mon vieux oncle éternel (devant Dieu soit son ame avec celle de feu M. le comte de Gabalis ! ce que j'en dis ne vient pas do mauvais cœur, mais il ne m'aimoit guères et je \q lui rendois bien) ; or donc cet oncle infini y a vécu quatre-vingt-onze ans, et son père, mon bizayeul, quatre-vingt j sans parler du grandpère de ce dernier, qui y a vécu quatre-vingt-

22 LETTRES DE VOËTALAE

sept ans. Ce n'est pas là une chronologie île Newton*. Il faut que je sois fol de me défaire d'un lieu qui donne une immortalité bien plus réelle que ne fait l'Académie.

Encore voulés-vous les choses avec des franchises immodérées. Parce que je vous ai laissé entrevoir une lueur de non-dixième, vous ne voulés n'y d'intendant , ni de subdélégué, ni de Roy en son conseil. Peste ! il ne faut que vous montrer le passage : çaà data porta y ruunt.

Cela est délicieux , en vérité , croyés-vous que , si j'avois un secret pour me délivrer de ces beaux messieurs-là , je n'eusse pas commencé par en faire usage pour moi-même ? Cependant je puis vous en ajuster une bonne partie selon vos désirs ^ en prenant les mesures mentionnées au mémoire cy-aprez. Je ne me fais pas garant de votre capitation. Si elle venoit à se payer par valeur de la teste y vous en payeriés la moitié du royaume.

Eh bien ! voilà votre diable d'homme* de retour à Dresde y avec sa troupe maudite. Quel Juif errant ! et quel dommage que tant d'activité et de talents ne soient employés que pour le mal-

' Allât ion à la Défense de la Chronologie contre le système de M. Newton, écrit posthume de Fréret| publié en cette même année | i^iS*

^ Le Roi de Prusse.

ET DU PRÉSIDENT DE BROSSES. ^

heur de rhumanité ! Avec tout cela , s'il se réjouit beaucoup y je n'entends rien en plaisirs; mais aussi je ne suis que Parménion. L'exécution est plus glorieuse que le projet n'étoitbon. Encore finira-t-il, quel que soit le dénouement^ par avoir une sanié et des esclaves ruinés. Cependant rien de fait en Saxe cette année , à moins que les Suédois qui s'avancent en Brandebourg, ne soient ceux du grand Gustave. Point de paix prochaine , et toujours continuité de flagellation pour nous autres pauvres hères f qui vrais pantins de ces terribles Briochés ' y Dacimnr ut nervis alienis mobile lignam»

Chaque chose se compense. En payant les folies d'autrui, nous achetons le droit de niaiser le jour et de dormir la nuit. Nous laissons couler le torrent, avec le mérite suranné d'être un peu plus honnestes gens.

Avec beaucoup d'esprit , de nerf et d'audace, c'est une étrange cipollata ^ que ce livre de notre Helvétius. Je crois quelquefois rencontrer

' a Brioché , fameux joueur de marionnettes , logé proche des Comédiens. r> Note de Boilbau sur les derniers vers de son épître à Racine :

Mais pour un tas grossier de frivoles esprits,

Que y non loin de la place où Brioché préside ,

Il s'en aille admirer le savoir de Pradon.

* Cipollata , traduction italienne da mot macédoine»

Montagne ou Montesquieu; puis il se trouye snbitement que je n'ai lu que Tapologie pour Hérodote. Comment peut-on se permettre un tel style bigarre? S'il manque de méthode , ce n'est pas faute de s'être donné de la peine pour en avoir et pour en montrer. Mais après avoir fait un plan tel quel^ il a voulu y jeter toutes sortes de ehoses anormales , et se servir des faits les plus bizarres el les plus suspects pour en tirer des conclusions générales. Convei>és pourtant que ce qu'il y a de plus singulier dans, son livre, c'est le privilège du Roy. A bon compte f je suis bien aise que celui*cy ait passé. Bien d'autres y qui n'ont pas la teste si grosse^ passeront après lui. Je ne suis plus en peine de certain traité sur l'ancienneté du culte des dieu!C Fétiches en Orient ^ • .

•

J'attends votre réponse, si le mémoire cyjoint vous agréee. Sinon, voulez- vous acheter]xia terre pui*ement et simplement? Je la ferai grande ou petite comme vous le voudrez , soit en joignant divers biens assez considérables que j'ay aux environs , soit en les laissant isolés. C'est uue pièce à tiroir. Nous obtiendrons bien de l'abbé de Bernis la continuation du privilège. 11 est votre confrère en Apollon. Quoiqu'il ar-

' Le Tndté du Culte des dieux fétiches (par M. Je Brosses)} publié à Genève ^ sans nom d'auteur^en 1760.

rive de tout ceci ^ ce que je désire le plus est que le libre Suisse V. veuille bien me conserver autant de bienveillance qu'a

pour lui d'estime et

d'admiration le despotisé

M. de Fautrière, retiré à Genève, méfait proposer un échange contre sa terre plus voisine des miennes de Bresse. Mais je n'ai pas une fort grande envie d'avoir affaire à luy.

VOLTAIRE , AU PRÉSIDENT

Aux Délices ai octobre ^.

EH bien! Monsieur , vous donnerez donc la préférence à M. de Faulrière , quid thm sifuS" eus Amintas? Si je n'ay pas Tournay , je serai au moins votre voisin ^ car il faut bien que je vous sois quelque chose. Mais si vous concluez avec M. de Fautrière, je ne vous serai plus rien. Vous ne viendrez plus dans votre grand bailliage de Gex : vous ne me montrerez point votre Salusie. Je seray privé du bonheur de vous entendre. Ce sera donc M. de Fau-

26 X.ETTRB5 DB TOLTAÏaS

rière qui sera mon voisin. Je suis bien trompé^ ou il possède moins bien que vous ses auteurs latins, italiens et anglais; et, quelque mérite qu'il puisse avoir , je vous jure que vous serez très-regretté. Je persiste toujours dans le dessein d'avoir des possessions en France y en Suisse, à Genève et même en Savoye. On dit, je ne sçais où, qu'on ne peut servir deux maîtres; j'en veux avoir quatre pour n'en avoir point du tout et pour jouir pleinement du plus bel appanage de la nature humaine qu'on nomme liberté. J'ay toujours un très-grand regret à Tournai. Tout ce que je désire, si vous ne me le donnez pas, c'est que vous l'aimiez et que vous ne le donniez point à d'autres.

Je voudrais que vous pussiez vous plaire à rembellir, que vous y bâtissiez, que vous y vinssiez tous les ans : mais vous n'en ferez rien* Nous avons icy le président de Ruffey *, et madame sa femme. Nous avons un jeune M. de Bussi ^ qui vient de nous donner une comé«

* M. Richard de Ruffey y Président à la Chambre des Comptes de Dijon ^ un des membres les plus actifs de l'ancienne Académie.

* Probablement M. Dagonan de Bassy, dont Thétel à Dijon, me Chabot-Charny , était situé sur remplacement qu'avait occupé autrefois un hospice appartenant au prieuré d'Époisses , fondé en 1185 par le duc Hugues 111. (foy. Cov&TipiE , 11 , 148*)

die de sa façon sur notre théâtre ^ auprès de Genève. Vous voyez que nous devons nos plaisirs aux Dijonois. C'est d'ailleurs une belle révolution dans les mœurs que des comédies ^ des danses et de la musique, et surtout de la philosophie dans le pays où ce brigand de Calvin fit brûler ce fou de Servet au sujet de Vomou-sios*.

Revenons à Tournai \ si vous ne vous accommodez pas avec M. de Fautrière j ne m'oubliez pas entièrement. Comptez toujours sur la trèsrespectueuse estime du libre suisse V*

IJE PRÉSIDENT, A. VOLTAIRE.

Il n'y a, dit-on, Monsieur, mal que bien n'en vienne, et parfois un plus grand bien. Je ne serai pas voire vendeur, mais je resterai votre voisin , ce qui vaut encore mieux pour moy. Je vis bien par votre seconde lettre que c'étoit ,

' Omousios, en français consubstantiel , est le terme sacramentel que le grand concile de Nicée opposa aux équivoques de l'hérésie arienne | qui niait la divinité de J.-C«

aS. LETTRES DU VOLTAIRE

aiDsy que vous me le disiez y une fantaisie passagère que vous aviez prise pour ce lieu , et dont on vous avoit bientôt dégoûté. Pour moy , vous me trouverez probablement toujours planté là comme un piquet, toutes et quantes fois que vous voudrez goûter du denier dix (c'est la taxe apostolique des fonds perdus) et avoir une certaine quantité de bois de construction dont nous conviendrions selon le devis. Le pays m'a toujours charmé y et depuis qu'il a acquis de nouveaux agrémens par votre présence , je suis moins disposé que jamais à renoncer à l'incolat, malgré la proposition d'échange que M. de Fautrière m'a fait faire par un procureur qu'il a icy pour certaines affaires qui ne lui ont pas extrêmement bien tourné. Je ne le connois point du tout; mais ce que j'en entends dire ne me donne qu'un goût médiocre pour traiter avec luy : il est vrai qu'il y a de méchantes langues dans le monde. JBref , j'attends le détail de ce

Servet soutint la même erreur et en punition fut brûlé vif à Genève. Calvin avait commencé par dénoncer son ennemi au cardinal de Tournon, archevêque de Lyon, puis au magistrat français sous la juridiction duquel vivait Servet. Celui-ci se sauva. Mais s'étant réfugié à Genève , il y fut découvert par suite des avis de Calvin , arrêté sur sa demande et condamné à sa poursuite. (Biogr. Univ* ^Ln, ii8 et seq. , art. Servet,)

ET DU PAISI DBL ^ DB ^ HOSSCS. 2 ^

qu'il me proposé , et ne puis en aucun cas m'imaginer rien d'assez séduisant pour m'éloigner de voire voisinage.

Si MTM de Brosses n'eût été en couche, je me serois mis de k caravane pour vous aller voir avec M. et M^{"*} de Ruffey. C'est un fort galant homme qui a bien des connoissances , et qui aime les vers avec passion, même ceux qu'il fait. Sa femme a beaucoup d'esprit et de gayeté et une gentillesse inépuisable dans la conversation. Mais, comme elle est tout à fait timide avec les personnes qu'elle ne connaît pas, il n'en seroit pas étonnant qu'elle n'eût rien montré de ceci, et que son génie eût tremblé devant le vôtre.

Vraiment l'Hélicon de Carrotge nous a fait voir une ode de M. de Bussy du dernier pin* darique, Vitreo daturus nomina ponto.- Voir la comédie qu'il a donnée sur voire théâtre, je ne la connois pas. Je soupçonne seulement que sa pièce manque de conduite. Vous voyez que nous faisons nos efforts pour soutenir la réputation que vous avez bien voulu donner à notre ville d'être en possession de produire des gens

^ > Anne-Claude de la Forêt de Montfort, épouse de M. le Président Richard de Ruffey.

^ M., de Bussy-Dagonneau est mort ruiné»

30 LETTRES DE VOLTAIRE

célèbres* • Mais ^ après tout^ nous ne pouvons pas toujours vous offrir des Bossuets , des Saunaises y des Rameaux y des Crébillons et des Buf-

IODS.

Voulez -vous donc toujours garder nos comédiens et ne pas nous les renvoyer cet hiver ? Un théâtre est en effet bien comique sur la place où fut brâlé Servet. J'ai dans mon vieux château un vieux fauteuil dans lequel Calvin , qui avoit là sa petite maison de campagne ^ a voit coutume de faire publiquement le prêche. J'en veux faire un regalo aux comédiens pour qu'il leur serve à dire : Prends un siège , Cinna. Sçavez-vous que l'observation plaisante que vous faisiez là-dessus m'a trouvé au beau milieu du livre et de l'enthousiasme de Jean-Jacques ^ y qui se tue à faire le plus grand abus possible de l'esprit^ et à s'époumoner en paradoxes. Par bonheur que ce n'est pas de bonne foi :

Nihiloplus agit Quant si det operam, ut cunt ratione insatdat»

Mais voici bien d'autres tragédies. Que dites-

' a Dijon qui a produit tant d^hommes de lettres |. « et où le mérite de l'esprit semble être un des caractères des citoyens* » Yoltaïrb y Disc, de récept. à VAcad. franc, , en remplacement du Président Boakier»

^ La Lettre sur les spectacles publiée en octobre 1758.

ET DU PRESIDENT DE BROSSES* 31

VOUS, Monsieur^ de la manière légère dont on se met à manier les souverains de l'Europe? Ce sont ces frippons de jansénistes qui auront fait le coup de Lisbonne' pour en jeter le chat aux jambes aux jésuites du Paraguay. J'aimerois mieux que ce Mt l'affaire d'Oporto. Gela feroit exemple. Et le roy de Suède* , est-il bien vrai que le sénat l'ait déposé ? Et le roy d'Espagne^ ^ a-t-il tout de bon perdu la raison? Ma iby le métier ne vaut plus rien. J'y renonce pour ma part^ et vous prie de ne plus dire : Le

royaume de Tournay. Parlons-en pourtant toujours autant qu'il vous plaira; nous ne conclurons rien, n'importe, cela me servira de texte pour entretenir la conversation avec vous. Rien ne peut m'être plus agréable que ce commerce, à vos momens perdus ; et rien n'égale les sentimens que je vous ai voués. Ils sont tels que vous les méritez. Toute autre expression ne les rendroit que foiblement.

' ^assassinat du roi JosepK-Emanuel , le 3 sept. iy58, crime exploité par le premier ministre Fombal contre les Jésuites.

^ Adolphe-Frédéric, père de GastayelQ. La nouvelle était fausse.

' Ferdinand YI, mort fon en 1759.

32 X£TTa£S D£ VOLTAIRS

VII

A Montfalcony parMâcoii) le 12 novembre'^.

. Votre dernière lettre, Monsieur,* vient de m'être renvoyée dans ma terre de Bresse où je suis venu seul passer une quinzaine de jours pour régler quelques ai&ires. Je vois que vous voulés me £iire plus riche d'un capital de dix mille écus, à moins que je ne le mange , comme cela arrivera infailliblement. Allons, il m'en va. coûter mille sept cents francs de rente que je sacrifie pour procurer à ma vieille terre la gloire de posséder un homme illustre qui l'immorr talisera par quelque poème aère perennius,

' Ceci est une réponse à une lettre de Voltaire qui s'est perdue. Voici comment. Après le décès du Président de Brosses et durant Pémigration de ses enfans, M. de Toumay , son frère , resta dépositaire de ses papiers. Ce dernier étant mort le ai janvier 1793, sa veuve se remaria. Des personnes que j'ai lieu de croire bien informées assurent que le second mari de cette dame avait gaspillé, au profit de quelques curieux ^ la correspondance de Voltaire avec le Président.

De grâce faites-luy cet honneur de la chanter à côté du lac, cela ne vous coûte guères. Je vous livreray donc l'usufruit viager de la seigneurie, du château , et du domaine du château f tel et ainsi qu'en jouit le sieur Chouet par son bail actuel. Je n'entre pas dans le détail des autres articles portés par votre dernier mémoire responsif , parce qu'il se réfère assez au mien , et qu'il me semble que nous sommes à peu prez d'accord là-dessus. Reste cette chaîne ou pot de vin, pour laquelle vous ofJVés à M"*® de Br. une belle charue à semoir. Mais , outre que j'en ai une ici , je doute qu'elle prenne cela pour un meuble de toilette. Je ne me mesle pas des affaires des femmes. Voyez si vous voulés démesler cette fusée avec elle. Vous este» galant, vous ferés bien les choses. Et n'allez pas dire : ce Je ne suis point galant^ ce sont ce mes ennemis qui font courir ce bruitce là ^ » car elle n'en voudra pas croiø un mot%' Si vous avés quelque proposition honneste à faire pour elle , je m'en chargerai volontiers et je tâcherai de vous en tirer à meilleur compte. Que si elle est une fois à vos troussees, il faudra les Pères de la Mercy pour vous racheter. Encore elle s'en va à Paris cet hiver, où elle compte manger beaucoup d'argent. Ceci la va rendre

&pre comme tous les diables; ma foi je vous plains.

Dites «moy quand et comment vous voulés que nous fassions les actes; en quel temps à peu prez vous voudriez entrer en jouissance; si vous comptés laisser le fermier actuel dans le bail^ ou si vous entendez qu'il sera résilie. En ce dernier cas, ceci demande des précautions ^ et des arrangemens à prendre de ma part avec le sieur Chouet. Vous sentez assés que cela ne se peut pas faire dans la première minute ; maïs cela n'empêcheroit pas que vous ne puissies prendre vos mesures d'avance sur ce que vous pouvés avoir dessein de faire.

Il y a un article qui me peine, quoique ce ne soit pas grand-chose ; c'est celui des meubles. Quand on rentrera-là un jour à venir , il n'y aura que les quatre murailles , et on y sera comme le Fils de l'homme qui n'a pas où reposer sa teste. Convenons qu'ils vous resteront pour l'usage tels qu'ils y sont , et qu'ils y seront laissés après vous tels qu'ils seront * .

Je vous demande en gr&ce de garder le plus grand secret sur notre traité , non-seulement à cause des arrangemens qu'il me faudra faire

■ Voltaire s'est fort récrié depuis contre cette clause. C^était un de ses griefs contre M. de Brosses. 11 Pavait pourtant consentie sans surprise aucune. (Yo7. ci-après | p. 37.)

£T I>O FRÉsiDEKT DB BROSSES. 35

peut-être avec M. Chouet^ mais encore plus à cause des précautions à prendre pour notre utilité réciproque , tant sur l'article des franchises que sur les demandes que Von pourroit vous faire sur le pied d'une aliénation : si bien qu'il faut que ceci n*aît

que Tair extérieur d'un bail à vie. Faites-moy le plaisir de me faire là -dessus la plus prompte réponse qu'il vous sera possi- ble y afin que je puisse prendre sans tarder les mesures nécessaires.

Indépendamment de notre affaire, c'est toujours un moment bien agréable pour moy que cçluy où j'ay Tavantage de recevoir de vos lettres. Je désire avec empressement de vous des sentimens d'amitié; et je puis dire que je les mérite par ceux de la plus grande estime et du plus parfait dévouement que j'ay l'honneur de vous porter.

Brosses*

36 LETTRES DE VOLTAÏaB

VOLTAIHE, AU PRÉSIDEJVt.

A FerneXy 18 noyembre *,

Vous , Monsieur , qui êtes maître en Israël ^ ayez la bonté d'abord de m'instruire si on doit Fimpost got et vandale des lods et ventes , quand on achète pour le temps de sa courte vie. Alors je pourrais avoir Thonneur de transiger avec vous la tête levée quoyqne chenue, et M'''® de Brosses aurait un cent d'épingles. Ce parti serrait bien préférable à celui d'un prétendu bail qui m'exposerait à de grands embarras. Nous n'avons pas de grands génies à Gex. Mais les bœufs sont des aigles quand il s'agit d'intérest^ et un commis , un procureur, etc. , attraperait Homère et Platon*

Après ce préambule , je dois vous dire que je n'entendrais point du tout garder noble Chouet, fils de noble Chouet , syndic. Je respecte fort les Genevois et les ivrognes : il est l'un et l'autre j mais je ne veux point de luy. Il ne demande

ET DU PRÉSIDENT DE BROSSES. S^j

d'ailleurs qu'à sortir de la terre ; il a fait afficher dans la ville de Jean Chauvin ' qu'il cherchait un sous-fermier et n'en a point trouvé. Il laisse votre terre dans un état déplorable. Je luy avai^â acheté du bled pour avoir le plaisir de faire dans mon hermitage des Délices les premières semailles que j'aye faites de ma vie. On n'a pu employer son froment : il était plein d'ivraie (ce qui est maudit dans l'Evangile) , tandis que dans ma terre de Fernex, j'ay le plus beau froment du monde à deux pas de chez vous. On m'a fait espérer un gros Suisse qui ne boit point, qui entend l'économie d'une terre, et qui la dirigera sous mes yeux.

Je veux bien consentir à vous laisser me[^] meubles quand je n'aurai plus pour tout meuble que trois ais de mauvais sapin [^].

Tout ce qui sera sur la terre et dans la terre vous appartiendra 5 mais je veux la forest, qu'on dégrade et dont j'aurai soin [^]. Je demande les

' Oa plutôt Cauviii^y en latin Calvinus, d'où le nom de Calvin 9 qui a prévalu.

[^] Mes meubles, voilà qui est formel. M. de Brosses voulut bien se départir plus tard de cette clause , bien qu'[^]insérée dans Pacte du 11 décembre 175b.

[^] Cest la seconde fois que Voltaire insiste sur ce point. (V. ci-dessus p. 16.) Dans la suite il se plaint d'[^]avoir acheté cette forêt sans la connaître.

38 LETTRES DE VOLTAIRE

cens, tous les droits seigneuriaux[^] tout ad v[^] tant brève m.

Mais ces lods el ventes y convment s'en débarrasser? Yoilà le grand point! Je n'en dois déjà que trop pour la terre de Feroex : le droit goth m'épuise et \e ne suis plus en état de payer des princes. Pourvu que je sois loin d'eux ^ je suis content. Heureux ^ Monsieur^ si je peux avoir rhonneur de traiter avec vous et de recevoir vos ordres ! Vous ne doutez pas des seniimens de votre très-humble et obéissant serviteur y

V- , G. ord. du R

(Gentilhomme ordinaire du Roi.)

A Moutfalcon , le 37 novembre. *

Comme notre droit féodal , Monsieur , est tant soit peu barbaresque^ il ne se déduit pas si bien que la jurisprudence papi-nienne des principes de la droite raison éternelle et universelle , surtout dans les points où les premières pierres^

D'elant pas posées bien droit , les conséquences gauchissent de plus en plus quand Je cas devient anomal et singulier comme celui-cy.

Il n'y a rien de prévu par la loy pour les ventes à vie, chose très-inconnue autrefois et dont Tu- Stage ne s'est introduit que depuis fort peu de temps. La r^le générale de noire pays savoyard est que les lods sont dûs ea: translatione do^ minii per emptionem. L'usage |)Our les ventes à réachat y auxquelles les ventes à vie pouroient s'équiparer , est que le lod est dû de la première vente, et non du retrait, parce que, disent les docteurs, est

resolutio et distractus , potius quant contractus. Conclues de là que les prin- xTOi?

ces, à qui vous êtes las de faire des libéralités, ne manqueront pas de prétexte pour vous demander \ et que vous aurés à leur répondre que ^^3f5*nnO vous n'avés rien à leur offrir, puisque ce n'est qu'une vente d'usufruit, où il manque transla-tio dominii et proprietatîs : que, dans le réachat ordinaire, l'aliénation est certaine et le retour incertain ; car il n'est que faculté et peut n'avoir jamais lieu : au lieu qu'il est certain et de nécessité dans la vente viagère. Mais à quoy bon laisser matière à contestation ? Il ne faut jamais avoir d'affaire où l'on soit défendeur , c'est le mauvais rolle. Pourquoi ne vous en pas tenir au plan projette d'an bail apparent suivi d'une

in\

40 LETTRES DE VOLTAIRE

vente réelle? Ne scrés-vous pas parfaitement le maiire chez vous et sans embarras , quand , deux jours après le bail à ferme , nous passerons uq acte de vente où il sera rescindé du consentement de toutes les parties et converti en vente viagère ? N'ayez pas peur pour votre acquisition» Je vous puis assurer que vous ne risqués rien. D'ailleurs il ne me seroit pas possible d'adopter aucune formule publique qui pût mettre en risque les franchises de ma terre , qui se perdroient par aliénation à un François; et vous avez à ceci le même intérêt que moy.

Or sus, tant sur cet arlicle-cy que sur beau* coup d'autres , on s'égosille à parler de loin , et l'on ne termine rien. Il faut faire en sorte de nous voir. Nous en dirons plus en une demie heure qu'en cent pages. J'attends icy , sur la fin de la semaine^ un eclésias-

tique de mes amis^ fort honnête évêque. Voulés-vous que j'aille avec luy jusqu'à Belley ? Voulés-vous avoir la bonté d'y venir passer 2.4 heures? Nous en ferons l'isle de la conférence ; et je m'assure qu'en un moment nous aurons tout réglé et terminé de fort bonne grâce j beaucoup mieux probablement que nous ne ferions sur la place même y dans un pays , soit dit entre nous , de grand bavardage. Je seray à Belley au milieu de la semaine prochaine , vers le manly. Faiies-moy l'honneur de m'y écrire sans aucun retard un

ET DU PEESIOEMT DE BROSSES. J^l

peut mol à l'évêché pour m'apprendre votre résolution. Vous ne doutés pas de rempressement extrême que j'aurois de vous voir, de vous em« brasser, de finir avec vous une affaire qui nous xnettroît encore plus en liaison. De votre côté^ vous ne serés pas fâché de faire connoissanco avec un voisin homme d'esprit et de beaucoup de niériie' • A demain donc les affaires , disoit lo roy Anligone. Mais, tous les jours de ma vie, elle vous est entièrement dévouée par tous les seniimens imaginables d'estime et d'attachevient.

Vous me mettes en colère contre Y ennemi qui a suscité ce maudit Chouet pour semer de rivraye dans mon champ admirable, où il n'a Jamais cru du bled que pour les élus. L'ivrogne qu'il est n'a donc pas assés de s'enivrer de mon vin, il veut encore s'enivrer de mon bled.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT

Aux Délices, lo décembre 1758.

J'aurai l'honneur. Monsieur, d'être à vos ' M. Cortois de Quincej ^ évêqae de Bellej.

4^^ LETTRES DE VOLTAIIIB

ordres demain matio à Toumay'; je vous ofTii* rai des œuè et du fromage à Fernay ;)'espere que nous reviendrons coucher à Thermilage des Délices.

Ne soyex en peine ny de voire châtau ny de Voti^forest; j'édifie plus que je ne détruis (je parle d'édifice et non d'édification)) et je plante plus que je n'arrache. Mais vous savez qu'un Suisse ne peut être gêné. M. Tronchin s'est bien trouvé de m'avoir laissé la bride sur le cou. Il y a un article qu'il faudra expliquer , c'est celui des troupeaux qui vous resteront à ma mort. Vaches et moutons avec le chien, oui; mais beufs et chevaux , non. La raison est que j'aurai probablement un haras à Tournay , et que les beufs qui exploiteront la terre seront ceux de Fernay , qui sont au nombre de seize. Je deviens patriarche. Si vous vous fiez à moi, vous y gagnerez; si vous vous défiez, vous y perdrez. Mais vous ne perdrez jamais les sentimens qui m'attachent à vous. V.

■ Voltaire écrivait ordinairement Tonmey. Ses secrétaires écrivaient tantôt ainsi , et tantôt Tonrnay. M. de Brosses avait adppte cette dernière orthographe. L^mprimenr a cru devoir suivre ces variations, hien que le véritable nom soitTournay (anciennement Tornex).

ET DU PJIÉSIOENT DE BEOSSES. ^i

BAIL A \1E DE LA TERRE DE TOURNEY

L'an mu sept cent cinquante-huit^ et le onzQ décembre après niidi^ pardevantle notaire royal au baillage de Gex , soussigné } et en présence des témoins ci-après nommés ^ fut présent haut et puissant seigneur messire Charles de Brosses^ baron de Montfalcon , président à mortier au parlement de Sourgogne^ demeurant à Dijon , lequel a par ces présentes remis à titre de bail à vie^ avec promesses de faire jouir ^ à commen- C6r le vingt-odeuxième février prochain , à messire François- Marie Arouet de Voltaire, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, demeurant aux Délices-sur-Saint- Jean , icy présent et acceptant; assavoir le château ^ terre et seigneurie de Tournai, granges, écu-> ries, prés, terres , vignes hautes et basses, bois, la forest , droits seigneuriaux honorifiques , la dixme en dépendante , les censives et droits seigneuriaux dûs et relcvans du château de Tournai, auquel effet le terrier dudit Toiurnai lui

' On a cru devoir conserrer dans le corps de Pacte rorthographe du notaire Girod*

44 LETTRES DE VOLTAIRB

sera remis ledit jour pour les exiger; pour élrc par lui reudu à l'expiration de ssl jouissance j le troupeau de vaches tel qu'il a été remis au fermier actuel ,pour'en rendre pareil nombre et valleur suivant l'estimation qui en sera faitte par expertsj tous les meubles et effets d'agriculture et futailles; comm'encore tous les meubles meublans qui sont dans le château ; toutes lesquelles choses seront remises ledit jour vingtdeux février prochain audit sieur preneur, qui s'en chargera sur un état et inventaire à double^ dans lequel sera spécifiée la quantité de foin et de paille

qui se trouveront dans les granges, et aussi la quantité de terres ensemencées, pour être rendu par ledit sieur preneur à la fin de sa jouissance SLXi même état, auquel tems tous les meubles et effets qui se trouveront dans lesdits bdtimens sans exception appartiendront audit seigneur de Brosses en propriété.

M. de Voltaire aura la faculté de faire dans les bâtimens et fonds les changemens qui lui conviendront , au moien de quoi il restera chargé de toutes réparations , tant dans lesdits bâtimens que dans les fonds, et de rendre le tout en bon état. M, de Voltaire aura la pleine jouissance de la forest de Tournai , et des bois qui SONT SUR PIE et non vendus , de laquelle il usera en bon père de famille sans la détruire;

c'est-à-dire en y laissant par chaque pose^ Tune portant l'autre , soixante arbres de ceux qui sont sur pie, et elle sera mise en deffense pour croi*tre en taillis.

Ce bail fait moiennant la somme de trentecinq mille livres , qui ont été paies présente* ment par ledit sieur preneur , en lettres de change sur Lion ^ paiables la moitié en paiement des Saints, et l'autre moitié en paiement des Rois, dont ledit seigneur de Brosses tient quitte ledit sieur preneur.

Et en outre M* de Voltaire promet et s^oblige de faire dans lesdits bâtimens^ granges^ fossés, jardins , écuries , en constructions , grosses ré^^ parations et améliorations de toute espèce, avenues , chemins , haies autres que celles d'entretien ordinaire, pendant le cours de sa jouis-^ «ance, soit pour l'utilité, soit pour l'agrément > jusques à concurrence delà somme de douze mille livres, comme faisant ladiite somme partie du prix du présent bail, suivant la reconnaissance et estimation par experts ,

relativement aux livres de dépense dudlt sieur preneur , et ledit employ des douze mille livres ne sera point exigible , si ledit sieur preneur venait à décéder dans les trois premières années , et sans répétition néanmoins de ce qui se trouvera fait.

Ledit seigneur de Brosses s'engage à ne faire

4\$ Z.ETTRÈS DE VOL'f AtRB

couper aucun arbre dans laditte forest^ à la r^serve de huit chênes vendus à un tonelierde Genève , qui sont encore sur pie , et ce à comp* ter de ce jour.

Le revenu annuel de laditte terre aiant éie «stimé élre de la somme de trois mille cinq cent livres. Tout ce que dessus ainsi convenu entre lesdittes parties^ qui ont promis rexécuterres* pectivement^ à peine de tous dépens^ dommages et intérêts^ obligation de biens. Fait, lu et pro^^ nonce au château de Femex , en présence de Bernard et Jaque Brillon frères , laboureurs dc^ meurant audit Femex , témoins qui ont signé avec les parties, et moi dit notaire. Signé sur la miautte, Brosses, de Volt aire, JaqueBrillon, Bernard Brillon , et Gîrod , notaire» Contrôlé à Oex, le quinzième décembre 1758. Reçu quatrevingt-six livres huit sols. Signé Rods* Par expé* dition audit seigneur de Brosses,

GXROO.

Marc Duval, conseiller du Roy, lieutenant général au bailliage de Gex , certifions que Mé Girod, qui a reçu, expédié et signé l'acte cydevant, est notaire roïal en ce bailliage, et que £>y doit y être ajoutée en jugement et dehors^ Bn témoin, nous avons donné les présentes sous le sceau de ce baiUiage , de nous signées à

Gex , en notre hôtel, ce six juin mille sept cent soixante-dix* huit.
Duyal.

Toarnay) ce 17 décembre 1758-

Vous pouvés compter y Monsieur^ sur toutes les facilités de ma part, et sur ma parole d'honneur^ que je vous procurerai à Dijon tous les secours dont vous pourés avoir besoin pour que vous ne soyés jamais troublé dans la possession libre et franche de tous droits de la seigneurie de Toumay et dépendances. Vous savés que , par votre contrat , tous les droits seigneuriaux sans exception vous appartiennent; ainsi^ quand vous prend rés le titre de seigneur de Toumay y dans les occasions qui vous parottront convenables à vos intérêts, je vous promets que je le trouverai fort bon, et que ni moy ni personne de ma famille ne vous fera de difficulté. A l'égard aussi de voire promesse de mettre douze mille livres à l'amélioration, embélissements de cette terre, avenues, routes dans ia fbrest, plants d'arbre , }<irdins, comblement de fossés^ porte cochère , cour, appartements , démolition

48 tEttRES 1>E Voltaire

de tout le devant du château, du côté du pt*din grilles eu bois ou en fer, vous êtes le maître absolu généralement de toul{ et je passerai saus difficulté eu compte les marchés que vous ferés, les descentes sur les lieux, vérifications d'architectes et d'experts en toutes sortes d*ouvra«ges, arpentage, devis et généralement tout ce tjui vous en coûtera pour Pamélioration du terrain > embéli&sements, réparations ^ construc>tions, soit par rapport aux granges ^ maisons, bergeries, remises, écuries > fossés, et pour le ichâteau sans aucune exception. C'est de quoi vous pouvés être sûr, aussi bien que de trois à quatre mille ceps de vigne

de Bourgogne, que Vous voulés bien planter , et que je vous enverrai le plutôt possible , ce qui sera dans le éompte des douze mille livres stipulées. Baosses.

Tout ce qui est cy dessus est conforme à ce que nous avons dit ensemble en traitant. Je Vous prie seulement d'avoir égard par rapport aux devis et aux aveuës> d'avoir la bonté et l'attention de faire Oomme Vous fériés potir Vous-même en bon père de famille , et de ne me pas constituer eu frais de superfluités } au reste^ je vous connois trop pour ne pas sçavoir que vous en userez toujours en galant homme ^ comme vous avés coutume de faire en toutes occasions.

ET DV PnésiOEKT DB BBOSES. 49

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT

Effugît, evasitj ^nfpzVdansle temps qu'on le cherchait partout pour souper, pour luy faîra hommage lige j et que toutte la famille des Dé^ Iices voulait demander ses ordres. Mais , Monsieur^ je ne vous en tiens pas quitte^ et je prétends bien que vous aurez la bonté de venir voir le nouvel appartement que je vais faire à Tournay, dès qu'il ne gèlera plus.

Eh bien ! defTendez-vous au sage De. trirailier pour le bonheur d'autrui? , Cela même est un bien que JQ goûte aujourd'hbi.

. A propos de bonheur, Monsieur, vous avez entendu dire quelque chose du bonheur éter* nel que le curé de Moin' veut procurera cinq familles de Fernex qui sont seules restées dan^ ce malheureux village, ayant droit de commu* nes. Il veut les envoyer vite au ciel en les fai« sant noïourir de Êiim. Ce scélérat, reconnu pour

■ Moens, paroisse voisine de Ferney. Il est plus d'une fois question de ce curé dans la Correspondance générale 'de Voltaire 5 il «eiommôit Ancian.

50 LETTRES DE VOLTAIRE

le plus exécrationnable chicanier de la province, alla solliciter trois procez à Dijon ^ et il a fait payer tous les frais de son séjour aux pauvres de Feruex y qui labouraient leur petit champ tandis qu'il poursuivait contre eux un procez dont ils n'étaient pas instruits. Le fonds de la vexation est une dixmede novailles dont les pauvres de Ferdex, nommez^^z//i'r(^.y, et pauvres d'effet, sont en possession depuis plus d'un siècle à litre de charité et de dédommagement. M. de Montréal, aussi processif que ce détestable curé, avait donné un procureur nommé Genot à ces pauvres, et avait avancé cinquante écus qu'il a repris. Le Genot, en digne procureur, a succé ce qui restait de sang à ces pauvres , à ces im^ bécilles. Le fonds est trente livres de rente, la forme est le diable, et mes pauvres en sont pour quinze cent livres de frais. La commune n'a pour tout bien qu'un petit pré submergé et quelques enfans que le curé de Moin pourra faire rôtir s'il veut, pour luy et pour Paquette sa servante. Pourrait-on, Monsieur, présenter requête à la chambre des enquêtes qui les a condamnez, pour avoir un délai d'une année ? Vos belles chiennes de loix françoises ou françoises, ou gombettes ou romaines, permettent -elles que des gens écorchez demandent un répit pendant lequel la peau leur reviendra pour la

ET DIT JPRESIDEKT DE BROSSES, 51

porter en offrande à M. le carë? Ayez compassion des maOïeux : vous n'êtes pas prêtre. Voyez au nom de rhumanitë ce

qu'on peut faire pour les idiots de Fernex. Instruisez-moi ^ je vous en conjure.

Quoy ! M. Lebeau ' m'envoye du plant de Boui^ogne, et vous ne m'en envoyez pas! et vous n'avez pas soin de votre vigne! Al-lons donc y Monsieur , quatre mille petits ceps pour l'amour de Dieu! Je fais déjà travailler à vos hulins» Quelle pitié! Dans quel état noble ivrogne Chouet a mis votre terre ! Que vous êtes heu-reux d'avoir fini avec luy ! Tenez ^ venez dans un an^ vous trou-verez les choses bien changées.

J'ay fait mon entrée comme Sancho-Pança dans son île. Il ne me manquait que son ventre. Votre curé m*a harangué. Choietm'a donné un repas splendide dans le goût de ceux d'Ho-race et de Boiiiau, fait par le traiteur des Patis ou Paquis*. Les su-jets ont effrayé mes chevaux avec de la mdusqueterie et des gre-nades ; les filles m'ont apporté des oranges

' AntoIne-Jean-GabrielLebanlt (non Lebeau), une des meilleures têtes du parlement , et propriétaire du climat de Cor-ton , Tan des premiers crus de la Bonrgogne.

- Hameau voisin de Tournay.

51 LETTRES DE VOLTAIRB

dans des coi'beilles garnies de rubans. Le roy de Prusse me mande que je suis plus heureux que luy ; il a raison , si vous me con« servez vos bonièz ^ et si je ne suis jamais inquiélé dans mon ancien dénombrement. Je vous présente mon respect.

Madame ^ je vous demande pardon de ne vous avoir présenté qu'un demi -cent d'épingles; mais vous êtes la fille de mon intime

amy^ M. de Grèveccœur' • Je n'ay plus le sou ; et vous pardonne-
rez la liberté grande. Y.

Le propre jour de Noël. Cela fait soayenir des Ifoels
BooiguignoDs.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENTOT.

09 d^mbre.

Pardon des importunitéz , Monsieur ; vous en aurez bien
d'autres. Il ne s'agit icy ny de vignes ny de prêtres : il est question
de notre chemin de Genève jusqu'à Prégni.

L'illustre et séi*énissime république n'est {>oint en état de
faire cette dépense. Tous nos

' Voltaire avait connu , dès Tâge de sept ans , M. de Crèveccœnr
, nevea de Pabbé de St#*Pierre et père de M'ne de Brosses.

ÉT DU PRLIsiDEKT Dfi fiBOfiSES. 53

Tassaux se cottisent^ et on uous deknande notre portion pour
le bien public et pour vous et vos hoirs* Voulez- vous, Monsieur,
me donner permission de concourir jusqu'à mille francs sur les
douze mille livres que je dois employer ? Vous ne. sauriez mieux
faire* Soyez bien convaincu que je suis homme à pousser la chose
au-delà de vingt-quatre mille. C'est ma façon , et surtout avec
vous. Je suis connu pour tel dans le pays. J*ay déjà vingt ouvriers
qui réparent les délabrez vignobles que noble ivrogne Çhouet a
négligez* Je ne suis pas comme le roy de Prusse* Je n'aime point
la destruction. On va incessamment réparer votre châtau. Vous ne
le i:econnaitre;^ pas. On donne un cours aux eaux. Vôte forest
est dans un état affleux. J'y mettrai ordre j tout est arrangé.

Je vous disais qu'il ne s'agissait point de vignes ! Éh ! eh ! si fait , de par St. Martin et Su Jean des Antomures, il s'en agit ;le temps est beau et sera beau. Pour Dieu ! quatre mille ceps, et plutôt cinq mille ! Vous gagnerez le centuple. Je ne veux que le bien de la chose ; ce sera votre fils qui en boira le vin avec vous. ' Je compte faire travailler les paysans à notre chemin du châtau, et je suppose que vous avez donné vos ordres et vos instructions pour cette besogne nécessaire. N'allez pas cependant , s'il

VOUS plait f VOUS dire seigneur de Tournay avec les Genevois ; car c'est moy qui le suis, et vous m'ôteriez le plus beau fleuron de ma couronne.

Qaaud }9 ne seray fjiit Sorie»

Sois-le : j'en demeure d'accord.

Mais tant que je le suis je suis et seray pleio

d'attachement, d'estime et de respect pour vous. J'attends vos ordres pour les mille livres. Y.

Honneur^ salut ^]<^y^9 santé et bénediciion ad multos annos au seigneur com.te de Tour^» nay^ cy-devant mon voisin , aujourd'hui patron de ma case^ dans tous les temps^ dans tous les lieux 9 à ce que j'espère, mon ami. Voilà pour vos ëirennnes. Monsieur! Donnez -moy jK>ur les miennes quelque jolie petite épiire çn vers^

Et mihi delphicâ Lauro cinge comas j ut ego postera Crescam laude.

Pour les vôtres , donnez- vous une vue ouverte sur le potager, et un petit logement commode dans ce château où vous avez

carte blanche^

* Janyier 1759.

BT DC FRiSIDBNT DB BROSES. 55

tant par noire traité que par le billet que vous \$çayez * , infiniment meilleur, quoi que vous en disiez, que celui qu'avait la Châtre. Mais vous êtes si vif que vous ne vous donnez pas le temps de lire. J'ai été quelquefois fâ-* ché durant nos entretiens, de vous voir de la défiance sur des bagatelles, et de l'inquiétude que vos héritiers ne fussent un jour tracassés sur ce que vous auriez fait. C'est ce qui n'arrivera pas : comptés là-dessus. Nous avons traités en gentilhommes et en gens du monde , non en procureurs ni en gens de chicane* De votre côté, vous êtes incapable d'user de ceci autrement qu'un galant homme , comme vous feriez de votre propre bien patrimonial , en bon propriétaire et bon père de famille. Ainsi , fiés- VOU5 à moi ; je me fie à vous : que les deux mots soient dits pour jamais entre nous.

En rentrant chez moy l'autre jour, je trouvay des lettres par lesquelles on m'aprenoit que le ministère venoit de nous envoyer l'impst sur les villes j et l'on me rappelloiten toute diligence pour aviser aux moyens d'y mettre ordre de la manière la moins onéreuse au misérable peuple accablé. Je .partis sur-le-champ ; je crois que vous m'avez prêté une aile de votre Pégaze pour franchir les horreurs glaciales et les précipices

' La lettre du 17 décembre ij5Q. Y. ci-dessus p. 47'

du mont Jura. A force de relais et d'argent , j'arrivay bien vite , et, contre mon attente , sans m'être rompu le col. Au vrai cependant , dites ,à M""*^ de Fontaine * que la redoutable Faucille est

très-belle, et même beaucoup meilleure que les montagnes de St. Claude. Elle peut aisément suivre cette route en prenant la précaution , pour se calmer l'esprit , d'aller en litière jusqu'à Lons-le-Saunier, et de faire suivre son équipage.

Depuis mon arrivée, je n'ay garde de vous oublier. J'ay d'abord donné commission que Von me cherchât les quatre milliers de plants de vignes. Si je ne puis avoir le tout cette année ^ je vous en envoie au moins dès à présent deux ou trois milliers , et le surplus Tan prochain. .Venons à Tautre article qui vous tient au cœur. Je me suis informé de ce procès perdu de vos habitans de Fernex. J'ay été trouver le rapporteur qui est mon ami intime , un de nos plus habiles magistrats , homme de beaucoup d'esprit, trez- disposé par conséquent à vous admirer et à vous obliger : il m'a dit le fait en quatre mots. L'affaire ne faisoit pas un pli, une communauté d'habitans étant incapable par les lois^

* Fille de Marie Arouel (femme de P. F. Mignot), sœur de Voltaire. Elle ne vint à Dijon que le 3 avril 1 759 , avec M. de Florian (oncle de l'auteur à^Esteite) , qu'elle épousa en 1 762 .

ET DIT PRÉSIDENT DE BROSSES. 5j

en quelque cas que ce soit , de posséder une dixme. La perte du fond a entraîné celle des dépens^ c'est l'usage journalier. A présent, il s'agit de mettre à ceci quelque adoucissement ; ce qui devient beaucoup plus difficile qu'il ne l'eût été de prévenir le mal. 11 faut tâcher d'obtenir du temps et de prendre un arrangement pour payer. Je manderay le procureur de vos habitans. J'ay disposé M. de Joncy ' , rapporteur, * à bien recevoir leur reques te. Faites-lui-en aussi dire un mot par votre ami, M. Lebault, qui est son oncle. Le plus difficile sera de gagner sur le curé de Moëns

qu'il ne les pousse pas trop vivement pour exiger sa dette. Quoique je ne le connoisse pas , je luy en écrirai volontiers moi-même; et peut-être aura-t-il quelque égard à ce que je lui diray.

Revenons encore un moment à nos moutons, c'est-à-dire à nos vaches; et j'y reviendray tout de bon plus d'une fois. J'ay eu trop de plaisir à converser avec vous, malgré votre rigueur aux échecs, pour ne pas aller de temps en temps vous retrouver aux bords de ces claires eaux^ de ce grand pré vert, et de cette forest si chérie qui est au bout.

Hic gelidi fontes; hic roscida prata , Lycori : Hic uemus t hic toto tecum consumerer aevo. ' M. Cottin de Joncy ^ conseiller au parlement de Dijon y Ton des rapporteurs de Taifaire des Jésuites.

58 LETTRES BE TOLTAIRB

Mille resp€»cls, je vous prie, à vos dames. J'ay ITionneur d'être , etc.

VCKLTAiile, AU PRÉSIDENT.

5 Janvier, aux Délices (f aimerais mieux dater de Toarnay y^»

Linx enrers nos pareils et tanpes envers nons !

Il VOUS sied vraiment bien , Monsieur, de me dire en courant que je cours , de me dire vivement que je suis vif, et d'ajouter méchamment, vous qui écrivez si bien , que je ne lis pas ce que vous écrivez. Je lis vos lettres avec le plus grand plaisir. Je lirai votre Saluste à mon grand profit , si vous daignez me l'envoyer , et je le ferai xnême imprimer à Genève avec une préface ou je vous louerai depuis les pieds jusqu'à la tête , si vous voulez être imprimé et

si votre modestie ne me lie la main et la langue. Je lis et je relis votre contract , et plus je le relis, plus je vois que vous m'avez dicté la loy en vainqueur ^ j mais j'en

■ 11 y avait en deux mois de pourparlers cl de corres^ pondance avant la conclusion j Voltaire avait eu le temps de réfléchir.

£T DIT FRisiDEKT DE BBo9SCS. 5^

suis fort aise. J'aime à embellir les lieux que j'habite y et je fais à la fois votre bien et mon plaisir. J'ay déjà ordonné qu'on jeltât à bas la moitié du châtau et qu'on changeast l'autre. Les fosses seront grands et réguliers. Nous au« rons des ponts tournants^ et vos arbres de Dodone seront mieux employez à ces embélissements qu'à chauffer la ville de Genève.

Il vaudra mieux en abattre pour 50 on 60 louis pour des réparations excellentes^ que d'en couper pour cent quarante louis comme vous avez Élit. Je me tiens meilleur père de £imille que vous 9 car je ne détruis que pour édi6er; et vous avez, ne vous déplaie , dévasté la moitié de votre forest pour avoir de l'argent comptant* Vous avez négligé votre terre, et moi je la cultive avant même d'en être le maître , et vous se* rez un jour tout étonné d'avoir un château trèsbeau^ très-peigné^ et des campagnes fertiles, labourées et semées à la nouvelle mode, et de belles prairies qui sont aujourd'hui couvertes de taupes , et que vous verrez arrosées de petits ruissaux.

Remerciez Dieu de m'avoir £siit Suisse , Gènevois et Bourguignon , de Parisien que j'étais. Nos Genevois disent que je suis une duppe. Ce sont eux qui sont des dnppes , car ils ne savent pas jouir , et moy je joui^ de tout le bien que je

fais à votre maison ; comptez que ^e ne £iis cas icy que de votre amitié.

* Je vous prie de vouloir bien. Monsieur y me dire positivement si mon contract ne me donne pas le droit de nommer des officiers* Vous m'assurâtes, en signant l'acte^ que ce droit était in« contestable et sous-entendu dans l'acte même» Mais j'aime mieux vous entendre que de sousentendre.

Je vous recommande enixè et fortiter ce maroufle de curé cbi-caneur^ qui passe sa vie à plaider et à ruiner de pauvres diables». L'Evêque et prince de Genève (qui heureusement n'est rien de tout cela) m'a envoyé uot. lettre y dans laquelle il lave la tête au curé. Mais vous devriez écrazer cette tête dure. Il serait plaisant qu'un président et un intendant réunis ne pussent venir à bout de secourir de pauvres diables qu'un prêtre persécute. Us. ont été très-mat deffendus. Ils n'avaient qu'à dire simplement qu'ils-étaient possesseurs de bonne foy^ et qu'ils s'en rapportaient à la Cour. Us n'auraient point été condamnez à 1500 livres de frais pour un obr jet de trente livres par an. Ne pourraient-ils pas aussi , en qualité àe pauvres de Fernex (pau* vres de nom ^ pauvres d'effet et d'esprit) ^ présenter requête iri forma pauperisl 1500 livres de frais ! payer le vin que le curé a bu à Di)Qa

ET 9tT FRiStDENT DE BAOSSES. €l

et à Mâcon ! cela est abominable. Au nom de Dieu 1 miséricorde ! Summum jus , summa injuria.

Les peuples seront-ils encor long-temps ruinez pour aller se faire bafTouer, ^abhorrer et égorger en Germanie^ et pour enric-

bir Marquet et compagnie^

Et Paris'y et frates, et qui rapaeresub niîs*

Mille tendres respects.

Tay encore unegrfk^eà vous demander ^ c'est de dire à M. de Fleuri^ ^ votre ami ^ qu'il n'y a point d'intendant si aimable que luy dans le monde. /

Autre grâce : Permissioii de chasse dans le royaume des lièvres pour mon parent Daumart , mousquetaire du roy ^ pourrait- il être lieutenant des chasses? Le gibier serait gardé et les magnifiques seigneurs horlogers ne le mangeraient pas.

' Paris dn Yemey et. ses frères ^ munitionnaires des armées soas Louîs XV. ' he^qui rapuere sub Mis peut étonner dans la bouclie de Voltaire , à qui Paris du Verney avait donné , dans 'les yiyres de Tarmée d^Italie | nn intérêt qui lui yalut 800,000 f. (Bibon. vniy. | art. Voltaire y XLIX , 470.)

^ M. JolydePlemry, Intendant .'de Bourgogne , frère de TATocat général de Paris.

6a I.BTTRES OC TOLTAIRB

VOLTAIRE^ AU PRÉStDEIfT.

Aux Délices y 17 janvier*.

Distinguons les temps ^ Monsieur^ vos bibe* rons bourguignons vous ont dit qu'on n'arra* chait pas les ceps pendant Thiver ! Ouy, quand on est en hiver : mais nous sommes dans le printemps; et jamais la saison n'a été plus fa^* vorable. Je plante actuellement à Tournai les vignes que M. le Beau a eu la bonté de

m'en* voier; le temps des gelées est passé; ayez la bonté de ne pas croire ceux qui n'ont qu'une routine aveugle. Envoyez-moy vos vignes ^ et j'en réponds. Elles seront plantées avec la même célérité que votre escalier a changé de place ^ que les prés ont été réparés, les hayes raccommodées, les fosses nettoyées et élargies, et le champ par delà la forêt labouré pour la première fois de sa vie. Si je meurs à la peine ^ vous jouirez du fruit de mes soins. Je présente mes respects et mes remerciements à M • votre frère ' • ♦ 1759.

' Probablement de la peste de chasser accordée au mousquetaire Daumiurti cousin maternel de Voltaire.

Il serait mieux que je fusse lieutenant des chasses. M. voire frère n'a point de gardes; et j'en ay. Je peuplerai le pays de Gex de perdrix; je voudrais le peupler d'hommes : Sed fune^ rata est pars illa quod nunquam Achilles eram.

Es-ce M, votre frère ou Mg' le comte de la Marche' qui fait des lieutenants?

Il faudra bien que Chariot enlève ses bois avant la myrtille, suivant l'ordonnance} sans quoy tout le taillis serait perdu.

Je crois^ Monsieur, qu'il vous convient de sacrifier au moins cinq cents livres pour la réparation du chemin de Prégny qui conduit à Tourney. MTM^ Galatin vous en supplie. Les embellissements que je fais à Tournay trois ans avant le temps prescrit et le soin prématuré que je prends delà terre, méritent cette légère condescendance de votre part. Dès que le chemin de Genève à Prégny sera en train, je vous prieray de donner vos ordres à Girod pour les corvées sur le chemin dont vous vous êtes chargé.

Vous dictez aussi bien que vous écrivez j mais ayez soin de vos yeux. Conservez-moy vos bontés. Mes respects à MTM® de Broses. V.

' FiU du Prince de Conti et euegtste du pays do Gex. Cest lui que Voltaire désigne sons le nom de Seigneur Paramont (ci-dessus p. i4).

64 I.ETTAES DB VOLTAIRB

VOLTAIRE , AU PRÉSIDENT

Aux Délices*.

Je TOUS Tavais bieu dit p Monsieur^ que vous vous éliez chargé d'un lourd fardau. Vous au-^ riez dû me vendre plus cher votre terre. Je n'aurais pas payé les importuneitez que je vous oause. Pardonner à mon ignorance. Je ne sa«^ vais pas que non-seulement l'exaction du cen-« tième denier sur les douze mille livres employa- Mes en réparations dans quelques années est impertinente y mais encor que je ne dois rien sur le marché que j'ay fait avec vous qui n'est qu'un bail à vie'.

M* Girod^ qui est venu aux Délices ^ a passé par Tournay où il a vu cinquante ouvriers qui

* Février 1759. Cette lettre demeura sans réponse. Oa voit par vne missive du président à son frère (mars 1^59) qu^il commençait à être excédé des importunités de Voltaire.

' Ceci a visiblement trait à des explications antérieurement données par M» de Broses dans une lettre qui s'est perdue.

ET DCr PRESIDENT DB BROSSES. 65

ajustent le chatau. Vous pouvez compter que ce sera un endroit délicieux.

Je me flatte , Monsieur, que vous voudrez bien ĩfaire entendre raison au sieur Girard , receveur ou directeur des domaines , qui exige ce qui ne luy est pas dû, avant même que je sois en possession ' •

Je vous réitère les mêmes prières que j'ay eu l'honneur de vous faire dans ma dernière lettre , et j'ajoute une autre requête, c'estde trouver bon que je prenne pour me chauffer quelques moules de bois sec que le sieur Chariot Bandit ne vend point. U est bien juste que je jouisse des choses nécessaires. Chariot Bandit est convenu , et on le sait assez, qu'il n'est que commissionnaire. Je vous ay payé en partie avant d'entrer en jouissance) il m'en coûtera, croyez-moy, plus de vingt-quatre mille livres pour améliorer la terre et pour embellir le. chatau. Je suis peut-^tre le seul homme en France qui en eût usé ainsi. Je répare Tournay avant même d'être en possession. Je fais plus, j'essuie toutes les algarades d'un fermier ivrogne. qui a tout enlevé, bois, fumiers, graines, instruments, et qui trouble mes ouvriers; cela mérite en vérité

* Cliouei n^avait pas encore déguerpi du château.

66 XETTRES DB TOLTAIKB

que TOUS me laissiez jouir de quelques mesures de bois de chauffage'.

Quand vous voudrez qu*on travaille aux réparations du chemin de Chambézi ^ je m'en' chargerai.

Je suis à vos ordres pour toute ma vie.

VOLTAIRE, AU CONSEIL DES FINANCES

A Nosseigneurs ^ Nosseigneurs du Conseil: Supplie humblement François Arouët de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre ,

Contre le sieur Girard, receveur du domaine : disant qu'il a fait un bail à vie avec le sieur de Brosses, Président au parlement d« Dijon , le 11 décembre 1768 pour la jouissance de la terre de Toumay entre 6ex et Genève, terre de

' A cette époque , Voltaire , comme on Toit , ne se eroyait point propriétaire du bois exploité par Baudy. C'est à titre de i&venir qu'il en demande quelques moules à M. de Brosses. Il est probable que Baudy pressait dès lors le poète millionnaire pour avoir paiement des quatorze Toies de bois qu'il lui avait livrées en décembre] 758 ; et le poète , partant de ce point que Baudy n'était que le jprête-nom du Président ^ essayait d'amener ce

£T mr PRisiDEKT DB BROSSES. 6j

TaDGien dénombrement , terre conservée par le Roy en son conseil dans tons ses anciens droits et privilèges y par sa déclaration du 12 fé« vrier ifbS ; que ces privilèges consistent à ne payer aucuns droits ; qu'à ce mépris des décl* rations du Roy y Girard persiste à exiger le centième denier ; que d'ailleurs jamais bail à vie n'a été sujet à ce droit dans les terres privilégiées; queGirard exige le centième denierd'un bail don C le contractant peut ne jouir qu'une année ou qu'un seul Jour ; que non-seulement il veut ce centième denier du prix du bail , mais de 12^000 livres de réparations que le contractant ne doit faire que dans trois ans y et que jamais on n'exige aucun droit de réparations faites ou à faire

; que le dit Girard persiste et prétend qu'il lui faut de l'argent sur l'argent que le dit Voltaire n'emploiera peut-être jamais ^ étant fort âgé, et sa carcasse devant naturellement être enterrée avant de r 'habiller la carcasse du château de Tonrnay j que Girard exige le centième denier de l'agréable , de l'utile et de l'honorable de la

dernier à lui abandonner ces quatorze voies de bois pardessus le marché , ayant , disait-il j payé Tonmey assez cher. Le Président ne vit pas la nécessité de ce cadeau* Voilà pourtant la source d^une animosité qui dura seize ans et qui ferma obstinément l'Académie française à M«. de Brosses. En vérité Voltaire était un grand komme !

68 Z.ETTRB8 DB YOLTAIRE

•eigneurie (ce sont ses termes) ; or ledit Voltaire proteste que le centième denier de tout cela est zéro y attendu que le centième denier de Tencens à la messe et des prééminences ^ ne ya.pas à une obole; le centième denier de Tagrëable entre les Alpes et le mont Jura est au-dessous. de rien , et le centième denier de l'utile dans une terre délabrée est justement la racine eu* bique de rien du tout} partant il espère que Nosseigneurs du Conseil daigneront tirer ledit Voltaire des griffes du sieur Girard f etc. .

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT

Aux Délices, ao inaj *,

Les fermiers généraux , Monsieur, m'ont envoyé la copie d'une lettre de M. le gaitle des sceaux de Chauvelin à M. de la Closure, rési-. dent du Roy à Genève, du 20 décembre 1728^

* 1759[^] Quinze jours ayant , par une lettre qui ne s'est |)a8 retrouvée [^] Voltaire revenait sur la clause de Pacte relative aux meubles de Tourneyj pressant M. de Brosses de s'en départir y ce que ce dernier ne lui accorda qu'en 1768.

ET DU PAISIⁱDENT DE BROSSES. 6g

par laquelle les droits de controUe , insinuation [^] centième denier, sont compris dans tous les autres droits dont les terres de Tancien dénombrement sont exemptes, parordre du Roy j donc il n'est point dû de centième denier pour le bail à vîe de Tournay. Si ce bail à vie est regardé comme mutation > vous perdez tous vos droits; vous avez vendu votre terre à un Français, elle est déchue de ses privilèges.

Vous m'avez vendu votre terre à vie, Mon-[^] sieur, et vous savez que je ne l'ay achetée que parce qu'elle était libre'. Vous m'avez garanti les franchises et les lods et ventes. Vous m'avez donné votre parole d'honneur qui vaut encor mieux que votre garantie par écrit.

Je réclame l'une et l'autre pour vous et pour nioy. Courez* , je vous en conjure, chez M. de Chauvelin , l'intendant des finances ; faites-luy sentir la conséquence de cette affaire. Conservez[^] moy cette liberté qui me coûte assez cher, f Vous pourriez d'ailleurs parler* à M. l'intendant de Bourgogne. Je vous supplie de l'engager à ne point troubler le repos de ma vie; elle a

' C'est ce qui ne résulte pas précisément de la pro-> position d'achat (Y. ci-dessus , lettre 1) ; Voltaire toutefois le mandait ainsi à d'Argental (5 maii759}« •— Y* aussi p. 22 ci-dessus 9 2[^] alinéa.

* M. de Brosses était alors à Paris»

70 LETTRES DE VOLTAIRE

été assez malheureuse. Que je vous doive d'être oublié ! Je suis un Suisse ; je veux mourir Suisse et votre obligé. V.

N. B. J'écris la lettre la plus pressante à M. de Faventine , fermier général y et à M. de Chalussy chancelier des droits du domaine. Pouvez-vous les voir ? Mais surtout que M., l'intendant ne m'inquiète jamais , et que je vous en aie l'obligation. V.

VOLTAIRE, AU PRÉSENT.

93 mai y aux Délices*.

Nouvelles importunités , Monsieur. On me persuade que vous pouvez finir cette désagréable affaire du centième denier qui entraîne d'autres, La terre de Tournay est dans un cas si singulier et a de si étranges privilèges qu'il ne faut sans doute en perdre aucun. MM. de Faventine et Douet sont les deux fermiers-généralistes chargés du domaine. Les connaissez-vous y ces Douet et Faventine? Non^ TOUS connaissez Saluste et Horace. Mais il

ET nu PRISIDENT DE BROSSES. 71

vous est aisé d'avoir accès auprès de ces puissances ; il ne s'agit que d'un délai d'une surseance de leurs édits. Vous êtes dans Paris , président chez les Bourguignons ^ beau «frère d'un ex-contrôleur» général y si je ne me trompe'. Il faut se remuer^ se trémousser, agir, parler^ et l'emporter. J'ai embellie Tournay, j'ai amélioré la terre; mais je brûlerai tout, si on me vole le moindre de mes droits. Je suis Suisse y je n'entends point raison quand on me vexé. J'ai de quoy vivre sans Tournay . Et j'aime

mieux y laisser croître des ronces que d'y être persécuté. Heureusement, Monsieur^ ma causé est la vôtre. Qui empêcherait un jour un intendant, qui ne serait pas votre amy^ de dire ou à vous ou aux vôtres : La terre a perdu ses droits ; la propriété a passé en des mains étrangères, et si bien passé que le centième denier a été payé! Vous pouvez très-aisément ^ Monsieur, prévenir ces difficultés en exigeant par vos amis qu'on attende seulement quelques mois la décision de cette affaire. Je vous répète que, par trois lettres de M. le garde des sceaux Chauvelin , au nom du Roy, l'exemption du centième

' Voltaire se trompait. M. de Moras , Contr^Iem*- Général de i';^56 à i'/Sy' j puis Ministre de la marine, n'était point beau-frère de M. de Brosses, mais cousin germain de sa femme.

4eDier est comprise dans l'exemption de toutes les charges et impositions quelconques. Je n'ay transigé avec vous, qu'à cette condition préalable- He que je jouirais de toutes les franchises. Vous le savez ^ vous me les avez, garanties, par écrit. Je lui ay garantis les lods et les franchises de l'ancien dénombrement^ . Voilà vos expressions. J'ay votre parole d'honneur que vous soutiendrez vos droits et les miens ; votre intérêt vous y engage. Vous n'avez. Certainement^ pas voulu me tromper ^ et vous ne vous êtes pas trompé vous-même, en stipulant vos privilèges** Tous les motifs vous déterminent à les maintenir. En un mot y je compte que vous en viendrez à bout*. M. de Chauvelin peut aisément engager MM. de Faventine et Douet à se taire.

'* Ces mots ne se trouvent ni dans l'acte du 11 décembre 1758, ni dans la lettre du 17, qui lui sert de complément. Au reste la question n'était pas là. Le point était de savoir si , pour un bail à vie , Voltaire devait ou non un denier droit de mutation ^ comme

pour un lu^liat d^usufruit ce qui n^avait rien de commun avec
Pexemplion d^impôt foncier et les autres firanchises de la terre
de Toumey.

^ 11 y a ici une aigreur mal déguisée qui ne dut point échapper
au Président. Ces importunités multipliées ^ qui coïncidaient
avec les plaintes des agens d^âûaires de M. de Brosses sur les
abus de jouissance de Tusufruitier de Toumey , acheminaient^
on le sent^ à une rupture»

J'ajouterai 9 moy qui ne mêlais point^que si vous pouviez voir
aujourd'uy le çhatau de Tournay , vous verriez que j'en ay fait une
terre qu'un Jour vous vendrez le double de ce que vous l'auriez
vendue. J'ose dire que vous ne devez pas être mécontent de mon
aversion mortelle pour tout ce qui est délabrement. Je vous ay
mieux servi que vous ne l'espériez ^ rendezxnoy le bon office que
j'espère.

Mille respects très-tendres^ . V.

Je compte sur vos bontéz auprès de M. Tiu'tendant.

Vous m'avez trop accoutumé , Monsieur , à Tagrément de vos
lettres pour que je puisse vous laisser encore dans ce long silence
que vous gardez avec moy. Je ne puis oublier ce vieux Tournay
que vous avez voulu rajeunir , et bien moins encore la . personne
agréable qui l'habite. On dit que vous en av«z fait le plus joli
théâtre du monde. Ne me ferez-vous poin t de

^ Premiers jours de novembre 1759.

pari des pièces que yoas y faites représenter ? car je ne doute
gières que vous ne l'ayez honoré de quelques productions nou-
velles' • Le génie dramatique est un démon puissant ^ qui ne

laisse jamais en repos ceux qu'il possède à un degré si supérieur. Songez, je vous prie, que j'ai quelque droit à ce qui se passe dans ce bon vieux château, et qu'il ne peut être exercé par personne qui trouve plus de plaisir à tout ce que vous écrivez, ni qui le recherche avec plus d'empressement.

Je sçais aussi que les amusemens dedans ne vous font pas négliger ceux du dehors, et ne prennent rien sur votre goût actuel et favori pour l'agriculture. Vous avez ordonné des merveilles dans ce grand pré qui, entre vos mains, est redevenu vert comme émeraude. Je crois cependant qu'il y en a un article à excepter, et je ne vous conseillerai pas de faire couper et arracher tout ce bouquet de bois qui est voisin du pré dans lequel il avance. Il est vrai que le pré en seroit plus quarré à la vue : mais c'est un terrain froid qu'il faut laisser en futaie, et qui ne poussera jamais en pré; le bois donne de l'ébranchage.

Tancrède fut joué pour la première fois à Tourne, j'ai aussi que Fanime, tragédie qui n'est connue que par la Correspondance générale et qui paraît à être qu'un remaniement de Zémire.

et TOUS rendra davantage en cette nature. • Rappelez-vous, je vous prie, que notre convention dit qu'on ne dénaturera rien essentiellement aux fonds, et qu'on laissera soixante pieds d'arbres actuels par pose dans la forêt. On en a tant coupé depuis qu'il s'en faut beaucoup qu'il en reste ce nombre en quantité d'endroits. Ce seroit bien pis si on arrachait les troncs par la racine et minoit le terrain en beaucoup d'autres endroits, comme dans la partie que j'avois fait exploiter par Charlot, et dans celle qui est voisine d'une terre appelée la Verniouse. Mais je ne pense pas que vous ayez donné de pareils ordres; vous sçavez bien qu'un usufruitier ne peut pas arracher les fu-

tayes , et je sçais trop bien qu'après la parole que \oxi% m'avez donnée, vous ne faites rien que vous n'imaginiez être pour le mieux. U n'y aura jamais de difficulté entre nous. Mais il en peut un jour survenir entre d'autres , et le meilleur moyen de les prévenir est d'assurer L'état actuel des choses en dressant une reconnaissance en forme de la forêt ^

' Au moment où M. de Brosses écrivait ceci, le bois était déjà converti en pré et M. de Brosses ne Tignorait pas. Mais il s^e£forçait de prévenir Téclat qui eut lieu plus tard, en maintenant ses droits sans blesser la susceptibilité de Voltaire.

y6 lE£TRES DB TOLTAIRB

telle qu'elle vous a été remise en entrant en jouissance. C'est d'ailleurs un article indispensable pour TOUS 9 relativement au droit que vous y avez par notre traité. Il est à propos que cela se fasse tout de suite j parce que le terrain étant une fois miné ^ la reconnaissance de l'ancien état ne pourroit plus se faire, et il en naitroit peut-être un jour des contestations que nous avons l'un et l'autre une ^ale envie de prévenir. Je vais feire prendre cet état qui vous sera communiqué y puisque nous y avons tous deux le même iutéfê£ \ ne voulant ^ de> plus 9 rien faire icy ni ailleurs , que d'un commun accord avec vous dont je prise l'amitié plus que tous les bois dii monde , et à qui j'ay eu l'honneur de vouer les sentimens' les plus parfaits qu'on puisse exprimer ç£ les plus inaltérables.

Br.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT

AiUL Délices y 9 novembre*.

Le S' Girod; Monsieur ^ a raison de tâcher de

CT DIT PRisiBENf DB BROSSES. 77

VOUS bien servir* Mais il a lort de vous servir mal. Il veut travailler de son métier j il cherehe à exciter des difficultés qui ne peuvent pro* duire que du mal^ tandis que je n'ai cherché qu'à faire du bien , et que je l'ai fait très-facilement. Je suis bien persuadé que vous vous en raporterez à moi; non seulement je tiens en tout le marché que j'ai fait avec vous; mais j'ai été fort au-delà.

Je m'étais engagé à faire au bout de trois ans pour douze mille francs d'améliorations et de réparations à la terre que vous m'avez vendue à vie ; et j'en ai fait pour plus de quinze mille les premiers six mois; j'ai planté quatre cent aii>res dans le jardin ; j'ai fait San* ter plus de soixante gros rochers qui étaient répandus dans les champs 4c froment^ qui cassaient toutes les charues et rendaient une partie de la semature inutile : il y en a encor au* t£M[it pour le moins à déraciner; et je consume, pour labourer, plus de poudre à canon qu'au siège d'une ville. C'est une entreprise immense, mais qui augmentera bien .un jour le prix de la terre; elle ne raporte pas en effet deux mille francs ' ; et cette année les simples frais de

' Je lui ai remis le bail de 3300 liv. qu^il n^a pas voulu entretenir, parce qu^il y aurait perdu en effet. {Note du Président de Brosses,)

^8 tETTRBS J>B VOLTAIRE.

culture ont passé du double la recette qui ue va pas à quinze cent* Vous savez queChoûet s'y était ruiné ' ^ et qu'il n'avait crû poutoîr se dé* domager que par la contrebande des bleds ; com-

merce très-médiocre^ très^ind^e de moi^ et que je ne ferai sûrement pas; c'est assez pour moi que mes terres me rapportent de quoi nourrir cinquante personnes environ aux Délices ^ du fouflage pour une vingtaine de chevaux , et du vin pour les domestiques ; ce qu'on peut vendre de surplus n'est presque rien. Ma fortune y qtii me met audessus des petits intérêts , me permet d'embellir tous les lieux que j'habite ; voilà le revenu que j'en tire. Le plus fort de ce revenu consiste à soulager bien des malheureux^ tant à Tournay qu'à Ferney y et dans les terres intermédiaires que j'ai acquises entre ces deux seigneuries. La misère était horrible dans tout ce païs-là^ et les terres n'étaient point ense^ mencées. Dieu merci y elles le sont à présent*

Bétems^ qui était en prison à Genève pour mille écus de dettes, et qui y serait mort si je n'avais pas payé pour lui^ y est actuellement en état de cultiver son petit bien. Je ne vous

* Faux tout le long. (Note du Président,)

* Ea profitant de la nécessité où il se trouvaity pont acheter son bien à Til prix. (Note du Présidents)

ET DIT FRisIDBKT DB BROSSES. 79

dis pas tout cela 9 Monsieur^ comme le Pha* rislen pour me vanter de mes bonnes œuvres) je ne suis pas non plus le Publcain ; mais je dois vous rendre compte de la manière dont je me conduis dans une terre qui vous reviendra après ma mort, et qui vous reviendra sûrement plus belle et plus* utile du double que vous ne me Tavez vendue ; je n'ai rien négligé de Tu* tile^ prés y chemins ^ grange ^ pressoir plan* tations; tout a été ou fait à neuf, ou réparé* XfCS plans de Bourgogne que j'ai fait réussis* sent^ et j'espère que vous m'enverrez ceux que vous m'avez pro-

mis. Vous croyez bien , Mon* sieur, que je ne compte pas parmi les répara* tions et les embellissemens qui m'ont déjà coûté quinze mille francs , le petit théâtre que)'ai construit. Cette dépense aurait pu passer chez les Grecs et chez les Romains pour un embellissement nécessaire ; mais il n'en est pas ainsi dans le Mont-Jura, aux portes de Genève.

Il faut à présent, Monsieur, vous parler du peut bois qui fait le sujet des attentions fort inutiles du S*^ Girod. Vous en aviez vendu près de la moitié au nommé Chariot; dans cette moitié , il ne restait que des pins et des tronçons de chênes : j'ai eu la patience de faire dé* racinerlons ces tronçons. J'ai coupé Us pias.

80 I.BTTEBS I>B VOLTAIRB

dont la plus grande partie a servi aux réparations du château et des granges, et du tout j'ai &it un prés qui ra portera beaucoup plus que des pins et des troncs'. Une quarantaine de chênes qu'il a fallu couperont, servis {sic) aux ponts- levis du château , aux barières qui entourent les fossés y au pressoir , et à d'autres usages; j'en ai donné quelques-uns à Mad® Gailatin et au curé que vous m'avez recommandé. An reste 9 Monsieur, vous trouverez mes conditions exactement remplies , et il restera beaucoup plus de soixante chênes par ar- ' peut y l'un portant l'autre. Ainsi ne soyez nullement en peine. Il eût été difficile, vous le sçavez bien , que vous eussiez pu faire jamais avec personne un marché aussi avantageux que celui-cy. Je ne crois pas même qu'il y en ait ' d'exemple; et j'ai tout lieu de me flatter que vous ne me troublez pas dans les services que je vous rends à vous et à votre famille.

Au reste, je n'ai point fait tort à la mienne que j'aime, en transigeant avec vous, et en faisant des dépenses si extraordinaires. Je n'y ai mis que mon revenu. Bien des gens prodiguent le leur d'une manière moins estimable. Je mets mon plaisir à rendre fertile un pais

i ' Habemm confiteniem*

ÉT DU PRÉSIDENT DĚ BROSSES* 8i

qui De rétait guères , et je croirai eD mouraDt D'avoir poÎDtde reproches à me faire de Tcdiploi de ma fortuDC.

Je me flatte, MoDsieur , que la vôtre est eD boD état, maigre les codvuIsîods qu'éprouve la FraDce. Il d'j a poiut de prospérité que je De vous souhaite. Ou dit que mousieur votre frère est daos ud état de laogueur qui ne lui permet guères de veuir au païs de Gex. Je crois qu'il coDvieodrait assez qu'il voulût hieu me faire avoir la capitaiDerie des chasses; j'aurais des gardes à mes dépeods, et le païs aurait plus de gibier. Je me recommaude à vos bontés et à vôtre amitié, ayaDt l'hoDDCur d'être, Monsieur, du meilleur de mou cœur, avec tous les seutimcns que je vous dois , vôtre très humble et très obéissant serviteur.

Voltaire.

XXIU.

LE PRÉSIDEJ?ÎT A VOLTAIRE*.

Vous avez vu, Mousieur, par ma lettre qui a croisé celle que vous m'avez fait l'houDCur

* Jfovenibre lySg,

8a LETTRES DB VOI.TAIRE

de m'écrire , que je suis très-éloigné de penser à avoir aucune difficulté avec vous. Si vous l'aviez imaginé vous auriez rendu peu de justice à mes sentimens à votre égard. C'est au contraire afin qu'il n'en puisse naître à l'avenir (non entre nous, ce qui n'arrivera jamais), mais entre d'autres , que je crois qu'il est à propos pour tous deux de Être ce qui est ordinaire et d'usage en pareil cas; c'est-à-dire de dresser un état en forme et un procès-verbal de reconnaissance de l'état dans lequel étoit la forest lorsque vous estes entré en jouissance. J'ai mandé qu'on y procédât de concert et d'un commun accord avec vous; que l'on vous communiquât d'avance tout ce qu'il y auroit à faire , et que Ton prit votre jour , parce que sans doute vous ferez trouver quelqu'un de votre part à la rédaction de cette reconnaissance qui est une pièce commune entre nous y tout de même que le traité que nous avons fait.

Quant à ce que vous me marquez que vous ne tirerez que 2000 livres de rente de Tournay , je J'uis à cela vous répondre en un mot^ qu'il n'a lenu qu'à vous d'en tirer 3200 livres} c'étoit, lors de notre traité ^ le prix du bail actuel , dont il y avoit encore plusieurs années à écouler. Je vous ay remis en main ce bail avec la soumission du fermier de le continuer à 3300 livres.

ET DU PRÉSIDENT DB BROSSES. 83

Vous avez exigé de moi la résolu lion du bail ; et il m'a £biu donner pour cela 900 livres au fermier y que je n'étois nullement curieux de lui donner. Que si le S^ Chouet s'est ruiné dans cette ferme 9 comme vous me l'écrivez, rien n'est plus adroit de sa part^ car assurément on ne pou voit 9 au vu et su de tout le

monde , être plus parfaitement ruiné qu'ill'étoit quand il est revenu de Livonrne et qu'il a pris cette ferme. Il y a vécu plusieurs années. Il m'a bien payé; ce ne peut être que sur le produit de la fenne, puisqu'il n'avoit rien d'ailleurs. Ce n'est pas que je n'aie été très content de me défaire d'un homme tout- à- fait déraisonnable et toujours ivrej je le suis encore bien davantage de voir à Tournay une personne telle que vous. Et si ^ par l'événement de la décadence publique , j'ay fait un pas de clerc en troquant la jouissance de mon fond contre 35^000 livres qui s'en vont dissous per deliquium ^ ce n'est pas votre faute.

Ne me demandez ^ ni presque à aucun François, comment va ma fortune^ mais seulement comment vont mes infortunes. Je ne suis plus en peine que de savoir comment fera désormais noire ministère y après avoir tout pris sans rien avoir,

Voici bientôt le tems propre à planter les

84 LETTRES DE YOLTAIRB

Vignes. Quand je parlis pour Paris, M. Lebault, votre amî et le mien, qui est dans un trez bon climat, voulut bien se charger de vous envoyer de ma part la quantité de plans que j'ay promis de vous fournir. Comme il est exact , je |iense qu'il ne Taura pas oublié. Je vais cependant luy en écrire. Mais si vous ne les avez pas reçus , pour plus d'expédition , ayez la bonté de lui en écrire aussi un mot en droiture* ■ Envoyez-moy , si vous voulez, les noms des gens en qui, vous avez confiance pour garder la chasse : mon frère leur fera expédier des commissions. Ce seront des gardes que vous aurez sous votre main à vos ordres , et que vous ferez révoquer à votre volonté si vous n'en estes pas content.

- J'ai l'honneur d'être , avec le plus inviolable attachement.
Monsieur, etc»

£T on TKÛStDBST D£ BROSES. 85

LE PRÉSIDENT A M. GIROD

C'ÀPITALffB ET CHITELAIZr ROTAL DU PATS DE GBX';

I^oyembre 17^.

J'ai écrit à M. de "Voltaire ^ sur Tarticle des hoisy uneJettre très-polie, mais forte ©tprécîsei par laquelle je lui fais voir qu'afin de prévenir les difficultés qui ne mauquèroiest pas de nat* tre à Tavenir sur l'état prïotitif des lieux , s'ils éloiéut une fois dénaturés , il y a nécessité pour lui et pour moi de dresser dès aujourd'hui une reconnoissance en forme de l'état où étoit la fo» rest quand elle lui a été remise.

J'ai reçu de lui une lettre qu'il m'^écrivait de son propre mouvement eiqui a croisé la mienne. 11 faut qu'il ait pris l'alarme sur la visite que vous avez été faire : car il s'étend beaucoup sur

' Grand-oHcledé M. Girod (de PAîn), pair de France, ancien ministre de Tinstruction publique. La charge de cliâtelain royal ayait de Tanalogie avec celle de juge de paix. Mais j comme les baillifs royaux , le cliâtelain connaissait en outre de la convocation dm ban| des ibrtificationS) de la petîle voirie ^ etc.

86 LETTRES DB YOLTAIRB

ce qu'on veut lui susciter des affaires et sur Texcelleute culture qu'il ordonne , ayant y ditil y dans les six premiers mois de sa jouissance^ mis plus de iSooo liv. en réparations, tant dans la maison qu'à faire ôter des pierres des terres labourables. Je crois qu'il y auroit beaucoup à décompter sur une si grosse somme , et qu'à peine peut-être y trouveroit-on le dixième en utilités réelles.

Au resté il convient que son théâtre ne me sert à rien et qu'il fait arracher les arbres de la forest. Ainsi sa lettre ne change rien à une précaution toujours usitée en pareil cas , et nécessaire pour tous deux.

Vous comprenez combien il est essentiel que tout ceci soit fait en règle et qu'on n'y perde point de temps ^ par les raisons que vous m'avez dites vous-^même.

Je désire que ceci se puisse faire d'accord et de bonne grâce avec M. de Y. : il faudra lui demander son temps et son jour. Mon intention n'est point du tout de l'inquiéter; il est fort le maille de faire ce qui lui plaira. Mais comme il va souvent fort vite, il est juste que les choses ne puissent être dégrader* dées sans retour.

Par parenthèse ^ dites-moi , je vous prie, yil a payé à Chariot les moules de bords

qu'il me donna la commission, lorsque j'étais là-bas , de lui faire fournir par ce pauvre diable qui certainement ne peut ni ne doit en être le payeur^ . Au reste je crois que vous avez fini le compte avec Chariot pour la vente de bois qui lui a été faite de mon temps

VOLTAIRE, A M. GIROD

Vous auriez Lieu dû , Monsieur , nie parler et m'instruire avant de m'exposer à des discussions avec M'^ de Brosses.

1^ Je vous donne avis que je suis avec lui en marché de là vente totale de la terre, marché que j'aurais fait d'abord si j'avais pu prévoiries boutez du Roy ^. Ainsi je composerai une terre de Fernex et de Tourney , dans laquelle les domaines intermédiaires seront incorporez*

* Ces lignes écrites , deux ans avant le procès Bandy^ ^ nn homme de confiance du Président , sont nne preuYd de plus de sa bonne foi dans cette ailaire..

* Brevet d'^exemption de droits pour ses terrest

Ô8 I^ETTRES DE YOLTAIRB

tP Tous avez dÀ voir les bonifications immenses que î'ay failles à. la terre de Tonrney* Ce que j'ay entrepris dans la lisière de la fo« resl est peut-être la meilleure amélioration. Car y excepté la petite avance du bois qui intercepte, les prez^ le reste de cette lisière est trèsclair*semé; iln'y a presque que des pins j ils6lent le soleil à un grand champ qui n'a jamais rien produit. Je couvre ce champ de la terre des fos* sez que je tire dans la foresl; je l'augmente du terrain qu'occupaient ces pins, et j'en fais une pièce d'un excellent rapport.

Quant à celle petite langue debdifft qui intercepte les prairies y je sçais que le projet a toujours élé de la couper pour bonifier et agrandir ces prez. J'ay fait en conséquence creuser un profond fossé pour sécher i^ts bas prez qui^ avec le temps et par la négli-

gence des fermiers j sont devenus des marais; en un mot, j'ay fait des dépenses immenses, uniquement pour le bien de la terre.

J'y ay mis en réparations plus de quinze mille livres en six mois, sans compter les frais de l'exploitation. Il serait bien odieux , que pour seule récompense du bien que j'ay fait, et d'un bien dont il n'y a point d'exemple, je ne recueillis que des plaintes et des difficultés.

J'attends, pour terminer toutes ces tracasse-

ries y indignes de M' de Brosses et de moy^ une procuration de sa part pour la vente absolue de Tourney que je possède à vie'. Ce serâ^ probablement à vous qu'il adressera cette procuration.

Mais en attendant ^ Monsieur, je vous prie de me laisser jouir en paix d'une terre qui m'appartient. Je vous prie d'envoyer ma lettre à JI' le président de Brosses.

Votre très-humble obéissant serviteur.

la Novembre*.

VOLTAIRE , AU PRÉSIDENT

Anx Délices , 14 novembre*.

Votre lettre , Monsieur , a croisé la mienne. Elle fortifie les raisons que j'ay de me plaindre des mauvais procédés de Girod, qui ne m'a

' Cette proposition et les pourparlers qui s'ensuivirent suspendirent de huit mois la visite et reconnaissance juridique de l'état de la terre de Toumey. C'était Traite mblablement tout ce que Voltaire voulait.

^ rCTTRES DE TOLTAIRS

communiqué aucun papier concernant les droits d'une terre qui m'appartient pendant ma vie ^ pleinement et sans restriction.

Je suis persuadé que les délations de cet homme ne vous séduiront fyis et que vous ne Toudrez jamais avoir à vous reprocher d'avoir mis dans la haliance le tor(imaginaire de quelques écuSf avec le hien réel de vingt mille francs que je procure à la terre ^ après l'avoir achetée si chèrement.

Je conûne très-certainement à faire le bien de la terre en agrandissant les prés aux dépends de quelques arbres : il faut que Girod soit bien ignorant pour ne pas savoir qu'un char de fourage vaut trente-six livres au moins y et souvent deux louis d'or aux portes de Genève. Feu M' le bailly de Brosses avait toujours projeté ce que je fais.

Mais, Monsieur y pour trancher toutes ces mauvaises difBcul-
tez qu'un homme aussi inlé« ressé et aussi chicaneur que Girod
me fera toujours I faites-moy une vente absolue de la terre que
vous m'avez vendue à vie. Voyez ce que vous en voulez en deux
payements. La vente y ridiculement intitulée par Girod ^ ôail à
vie j comme si j'étais votre fermier ad vitam^ est d'ailleurs une
impropriété qu'il faut corri* ger ; et la meilleure manière de finir
ces alter«

ÉT Dr PnisiDEKT DE BROSSES. pi

catioDs qu'il suscitera sans cesse ^ est un con-^ tract qui ne
lui laisse plus aucun prétexte de s'ingérer dans mes possessions.
Je présume que ce party tous agréera. J'attends vos ordres ^ et ce

dernier marché sera aussitôt conclu que l'autre. Il sera doux alors de n'avoir à vous parler que de belles-lettres.

Votre très-humble obéissant serviteur.

Il est certain , Monsieur^ que j'aimerois mieux vous vendre Tournay que de vendre ma vaisselle d'argent à notre invincible monarche'. Mais avec cela je suis bien perplexe sur la proposition que vous me faites. Considérez un moment avec moi le déplorable état des finances du royaume : public et particulier^ tout est en l'air ou déjà au fond de l'abyme. Que feray-je de votre argent? Ce que j'en ay déjà fait; un bon emploi en apparence^ qui> 1^ lendemain^ s'en

' Arrêt du Conseil exhortant les sujets du Roi à porter leur argenterie à la monnaie (26 oct. 1759).

9^ I. ETTRES DES VOLTAXBB

est allé en fumée sous le bon plaisir du Roi. et de ses ministres. Que diable voulez-vous que Ton dise quand on voit MontmartreP poursuivi à la justice consulaire ?. Quand je vous aurai vendu ma terre ^ que vous m'aurez bien payé^ que j'aurai pris toutes les précautions possibles à la courte sagesse humaine^ il arrivera probablement qu'au lieu de chesnes^ je n'en aurai plus que les feuilles. U n'y a que les fonds , bons ou mauvais. Si je trouvois à remplacer celui-ci par quelque autre acquisition ! Mais qui que ce soit n'est assez sot pour vouloir se défaire. Enfin vous savez ce que j'eus l'honneur de vous répondre^ dans un temps non suspect ^ à une pareille question que vous me faisiez par curiosité (car c'étoit après notre traité signé) : qu'elle ne seroit jamais aliénée à moins de deux cent mille livres argent courant ; car c'est toujours en argent courant qu'elle a été marchandée par des Ge-

nevois. Il faut déduire ce que vous m'avez déjà payé. Faites la soustraction y et dites que je risque de faire une sotise. C'est une terre ancienne dans ma famille ; une situation charmante, dont l'ame est exhalàrée; un fonds en franchise qui ne paye point de dixième (je ne sens que trop le poids d'en payer trois ail«

' Paris de Montmartel | banquier de la cour*

ÉT DIT J^nisiDENT DE BROSSES. pS

leurs) j à la porte de rélranger, dans un lemps où il n'y a aucune personne sensée qui ne songe à retirer du royaume son argent, s'il y en a, ei sa personne, s'il le pouvbit. En un mot conseilz-moi sur votre proposition. Que feriez-vous en ma place ? Je ne puis consulter personne qui ait plus d'esprit, pour qui j'aye plus de confiance et de véritable attachement.

Ba.

Le controlleur général ' branle au manche. On parle beaucoup de M. Joly de Fleury. Il sera bien intrépide s'il accepte. Mais ions y voudront passer. Le sultan des mille et une nuits Êiisoit tous les matins couper la tête à sa femme^ et en retrouvait une autre le soir dans son lit.

Ne soyez point en colère contre Girod de ce qu'en son style de notaire il a choqué votre oreille

Par rimpropriété d'an mot sauvage et bas, Qu*cn termes très-exprès condamne Vaugelas.

Ne lui en voulez pas non plus sur l'article des bois. C'est une chose de règle et d'usage qui ne fait de mal à personne. U ne

s'agit que de constater l'état des lieux , et d'empêcher qu'on n'élève là-dessus des contestations un jour à venir.

* Sillioaette. Son «uccesseur fut Henri-Léoi^ard-Jean«" Baptiste Bertin (21 doy. 1759).

xxvin.

VOLTAIRE, AU PRÉSMENT.

3 décembre *.

La poste part y Monsieur , dans le moment. Je n'ay donc que ce moment pour vous dire que j'envoye un gros paquet à M* le procureur général de Dijon } que ce paquet prouve à mon avis que ce n'est ny à vous, ny à moi, à payer jamais cent pis tôles de frais que la justice de Gex pourrait faire pour une demi-douzaine de noix ; que je vous supplie de lire mon paquet et de Tappuyer ' .

Le roy de Prusse me mande du 17 novembre que , dans trois jours , il m'écrira de Dresde, et le trobième jour il estdétruit^. Bel et grand

' U s^flgissoit des frais d'un procès criminel fait à un •ienr Panchaad , de la Perrière (entre Tonmey et Genève) y pour un coup de sabre porté dans une rixe occasionnée par un toI de noix. Ces frais étaient à la charge iu. seigneur liaut-justiçier. Peu empressé de les payer , Voltaire soutenait que la Perrière ne dépendait pas de Toumey.

* Victoire de Maxen où laooo Prussiens posèrent les armes devant le maréchal Daun (26 novembre 1759).

ET DU. PRES1DET9T DE BROSSSES. çS

exemple! J'attends vos ordres pour Tournay. Pardon y le papier se trouve coupe. Je ne sçais ce que je fais , tant j'ay (je n'ose pas dire) de plaisir. V.

VOLTAÎRE, AU PRÉSIDENT.

Aux Délices y a janvier 1766,

Tay l'honneur y Monsieur ^ de présenter mes respects à toute votre famille et à vous surtout , du meilleur de mon cœur au commencement de cette année. J'attends vos ordres pour la conclusion de l'affaire de Tournay. Je me flatte que quand vous serez débarassé des premiers soins qu'exige votre séjour à Dijon ^ vous voudrez bien instruire le sieur Girod de vos volontés et l'honorer de vos pleins pouvoirs.

Permettez aussi ^ Monsieur^ que je vous supplie de me faire communiquer les pièces concernant les droits de la terre. La petite affaire de Fauchant me rend surtout cette communication nécessaire. Vous savez bien. Monsieur , que la notoriété publique ne suffit, pas pour

g6 LETTRES DB VOLTAIRE

constater un droit de haute justice. Il faut quelque acte , quelque exemple. Le lieu nommé la Perrière est situé sur un fief de Genève. On est à présumer dès-lors que le seigneur de Tournay n'a pas droit de juridiction dans cet endroit. On dit que quand il y a eu des catholiques dans ce terrain , ils ont été à la messe à Chambési. Mais y Monsieur , une messe n'établit point une haute justice.

Quant à la justice qu'on a rendue au nommé Panchaud, il n'est pas croyable que cet homme ait été condamné à un bannissement

perpétuel ^ uniquement pour avoir deffendu ses noix. On assure qu'il a été condamné pour des déliis commis long-temps auparavant ; il est donc de votre équité et de votre intérêt^ Monsieur, TOUS qui jouissiez alors de la terre , que les frais ne soient pas exorbitans , et que la haute justice sur la Perrière soit bien constatée. En ce cas y j'y ferai mettre quatre potaut.

Jesuishonteuxdevousimpo'rtunerdeceminu« lies*. Votre Saluste m'intéresse bien davantage. Et la lenteur des Grammer m'étonne. JS imagine , Monsieur, que vous vous êtes étendu sur Tétat. delà république, sur legouTernement de la Mau«

' Ce nVst pas la dernière fois (voyez ci-après lettre zxxii et saÎY. , et dans la Corr. Gén., les lettres à d^Argental des 7 et 17 mars 1760).

ET DU ^EESIDEKT DB BROSES. p^

ritaue^ «nr les changements arrivez dans TÂfrique, sur l'extrême diOFérence des peuples qui rhabitaient alors avec ceux qui la désolent de nos jours et qui la rendent si barbare. Quelque party que vous ayez pris, on ne peut attendre de vous que du plaisir et des instructions. Je voudrais pouvoir me rendre digne de votre confiance et de vos ordres ; vous verriez au moins par mon zèle avec quelle estime et quelle ami* lié respectueuse je vous suis attaché. Y.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT

^ Janvier*»

Le S' Girod, Monsieur, n*a pu encor signer avec moyj mais il m*a donné votre parole, et je suis entièrement à vos ordres. Il y a quelques préliminaires dont il est essenlid que je m'as« sure. J'ay

besoin, comme vous le savez, de M. le duc de Ghoseuil et de M. Tabbé d'Espagnac'.

Mais il y a une affaire considérable qui se

. ' Chef du conseil du Comte de la Marck.-

5^ rETTESS DB VOLTAIRS

présente et dont je ne peux m'ouvrir au S' Girod. Elle pourrait vous être d'un très-grand avantage. Il faudrait probablement me céder le syndicat et nommer aussi un autre syndic du tiers-état que le S' de Bosson. Je demanderais aussi la capitainerie des chasses. Ce sont deux petits préalables de peu de conséquence qui mettront plus de convenance dans l'affaire dont je vous parle. .

H s'agirait , Monsieur^ d'un arrangement pour le pays de Gex', d'un abonnement qu'on ferait avec 1^ fermiers généraux^ d'une compagnie qui fournirait aux fermes générales ou au Roy une forte somme ^ moyennant laquelle tout le pays serait purgé de quatre-vingt sbirres qui le désolent en pure perte ; le sel et le tabac seraient libres. Il y a long-temps qu'on propose un arrangement ; mais celui qu'on a présenté en dernier lieu ne me paraît avantageux pour personne. On a proposé une taxe^ une espèce de capitation sur chaque individu, homme ou bétail, pour racheter chaque année des fermes générales la liberté du pays. C'est là une autre sorte d'esclavage qu'on propose pour être libre, et un nouvel appauvrissement pour être à son

' Yoy. la lettre à M»» d'Epinay (2948 bis de Fédit. de M. Beuchot).

ÉT Do PftéSIDEI?^ BB BROSES. 99

aîse. Je voi bien qu'on ne prend ce party que parce qu'on manque d'argent pour faire tout d'un coup une grande et bonne affaire. On trouvera de l'argent ^ et il ne faut pas manquer cette occasian. Vous dites sans doute ^ Monsieur, en lisant cecy : Quel raporl cela peut-il avoir à la vente de TournayPCeluy de placer votre argent à dix pour cent à jamais, en faisant du bien à la province.

Il sera très-convenable que Je sois syndic pour accélérer la consommation de cette affaire. Ce que je crains et ce que je déteste plus que jamais à mon âge , ce sont les longueurs*

Si la chose réussit , je m'engage à vous payer une rente de dix pour cent pour la vente de Tournay, et de cinq pour cent de toutes les autres possessions que vous avez dans le pays sur les prix des beaux (sic). Tout cela doit être fait ou manqué avant Pâques; mais^ sk la proposition n'est pas acceptée, la vente de Tournay subsistera tou jotirs. Vous jugez bien , Monsieur, qu'en vous donnant dix pour cent, vous naurez aucune somme comptant en signant le coutract j ce ne serait pas votre avantage. Les 10,000+", prix de Tournay, seront placez dans la somme donnée au Roy par la province, et les arrérages vous seront payées sur le pied du demer dix ; du produit de ces avances faittes au

tOO LETTRES DE VOLTAIRE ^ .

Roy 9 Cl j'en répondray. Il faut donc que ces deux affaires marchent ensemble.

Je ne doute pas que M' l'intendant de Bour« gogne n'apuye la proposition.de ces avances^ sîslème de tout point préférable à tous les autres. J'auray l'honneur de vous envoyer le plan rédigé. Votre aprobation sera d'un grand poids^ et c'est à cette aproba-

tion et à vos soins officieux, qu'on en devra le succès. Je ne crois pas que M' l'intendant revienne sitôt, mais votre influence s'étendra aisément de Dijon à Paris». Vous allez dire : Voilà un homme qui veut être, libre aux Délices, et maître à Gex. Ouy; mais maître pour faire du bien et maître squs vos oi*dres. V.

La Compagnie trouve bon que je m'adresse à vous et vous demande le secret.

PROJET DE VENTE DE TOURNE Y

.A PERpiTUIxi.

il y a parole entre MM. de Brosses et de Voltaire pour la vente de la terre de Tournay, aux conditions ci-apres , qui seront rédigées entr'eux par écrit, au moins sous signature privée, d'ici au premier février prochain;

ET BIT PRESIDENT DE BROSSES. IOI

passé lequel lenaps il demeurera libre à chacune des parties conlraclanles de retirer sa parole 9 si elle juge à propos de le faire. • La léh'e de Toumay sera vendue par M* de Srosses à M. de Voltaire pour lui oti son compagnon nommable^ telle qu'elle se comporte et qu'il en a actuellement la jouissance viagère par traite fait entr'eux le onze décembre mil sept cent cinquante-huit , ensemble tous les lueubles y effets et bestiaux compris audit traite et les fruits pendants par racines ; ' Pour le prix de cent dix mille livres, savoir cent mille livres pour le prix de la terre et dix mille livres pour le prix des meubles , effets ^ bestiaux et fruits pendants ;

En outre et par-[^]dessus la somme de trentecinq mille livres déjà reçue par M. de Brosses[^] lors dudit traité du ii décembre 1758 •

De laquelle somme de cent dix mille livres M. de Voltaire /[^]/zi[^]rdf cinquante mille livres trois mois après la signature des présentes conventions , sans intérêts pour ces trois mois [^] et avec intérêts au denier vingt en cas de retard ; et du restant il copstituera une rçnte rachetable avec intérêts au denier vingt depuis le jour de ladite convention jusqu'au remboursement dudit capital y sans retenue de dixième [^] ni de vingtième , la terre étant recon-

ao[^] rSTTRES I>B yOZ.TAIil«

pue de rancieo dénombremeDt; lequel rem*

boursement M. de Voltaire pourra &ire ea

plusieurs paiements , et ue sera fait qu'eu es*

pèces d'or et d'argent , ou en lettres àê change

payables de cette manière [^] et en avertissant

trois mois d'avance.

n sera passé acte pardevant notaire de ladite

vente si(â[^] que M. de Voltaire se sera ac[^]

commode pour les lods et ventes et aura

obtenu la confirmation des privilèges àita-[^]

chés à la terre[^] . En attendant, il en sera fait

entre les parties un acte de main privée au jour
dit.

M, de Voltaire payera outre le prix ci-dessus
à MTM de Brosses vingt[^] cinq louis d'or en signant
les présentes conventions pour la chaîne du
marché.

Le présent écrit [^] contenant la parçle de Mf
de Brosses, sera repiis à M. de Vohaire qui
lui en donuera un pareil. Ce dix janvier mil 3ept
cent soixante.

Brosses.

' Ces mots et ceux imprimés en italiqu[^]i ci-4[^]9sns> sont ajoutés de la main de Voltaire à im projet de vente antérieurement dressé entre lui et Girod [^] du reste litté* ralement conforme à celui-ci [^] mais non signé*

ST Z>17 FRBSIDENT DE BROSSES. loS

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT

SFëfrier, Aux Délice[^].

Monsieur,

1[^] Il doit vous imporler fort peu , ainsi qu'am parlement, qui paye les frais du beau procès de Panchaud, sa majesté ou moy. Ainsi , permettez que je vous recommande mon bon droit,

comme Agnelet* ' J*ay eu beau demander, chercher un titre , un exemple qui prouvast que la justice de Toumay s'étend sur le fief de Genève où est isituée la cabane près de laquelle on a volé des noix et donné un coup de sabre. Je n^ay eu nul éclaircissement. Je présente requête an |)arlement pour qu'il soit ordonné aux juges de CeT de faire apparoir comme quoy la justice npartient à Tourney } et faute de ce , le procée tait à Panchaud sera aux frais de sa majesté : je ne vois rien de plus juste.

Je vous supplie donc, Monsieur^ de faire donner au procureur qu'il vous plaira cette

' Dans la comédie de VAvocai PateHn*

lo4 XETTBBS DB TOLTAIHB

inicntie requête. Je vous serai très-obligé de cette bonté. Il faut secourir ies gens en détresse.

2P Un point plus important est Tobjet de délivrer la province , grande comme une épître de Lacédémonien^ de douze brigades d'alguasils qui la dévastent sans que nos seigneurs les fermiers généraux tirent un sou de ces déprédations.

Un fermier général va venir pour traiter avec la Province j la Province avec la Compagnie. Vos cent dix mille livres serviront à libérer le pays, et vous produiront x pour cent.

3^ Uneavanture de sbirres' contribue à la libé* ration de la province; la voicy : Le pain manquant aux Délices 9 nous Élisons venir de Fer^ nex vingt-quatre coupes de bled (car du bled à Tourney ! néant , grâce à l'administration de Chouety qui meurt ivre et ruiné). Nous accompagnons nos voitures de Fernex d*un billet d*avis et de la permission du bâcha de la province; trois do-

mestiques sont envoyez l'un pour endosser la patente du bâcha , les deux autres pour témoins. On nous saisit notre bled , nos équipages. Grandes plaintes, mémoires au contrô* leur général , à Mg* les fermiers généraux , à sa majesté M. l'intendant; procès, écritures; enfin le contrôleur du bureau vient déclarer et

' Ce qui suit explique deux lettres à "Mi*^^ d^Epifiay (2948 et 2950 } édit. de M* Beochot}.

ET DIT PRisiOBKT DE BHOSSES. Io5

fiigner aux Délices que les employez sont des fripons et qu'il les désavoue; et le lendemain le receveur vient déclarer et signer qu'ils ont fait Viwfaux procès-verbal ^ et qu'ils Pont antidaté. Leurs aveus^ et copies figurées^ envoyées vite en haul, comme disent les petits ^ et si haut même que copie en parvient à l'assemblée de nos seigneurs les fermiers généraux^ le tout suivi de remontrances contre l'armée

qu'ils entretiennent au pays de Gex et contre l'inférieure administration de ce malheureux pays. Or, Monsieur, je vous demande sur tout cela votre protection immédiate.

4® Qu'est devenue votre Salusteie ? Les discours de Gordon en français viennent de paraître^ . Il y a deux chapitres contre la monarchie papale et contre la monarchie jésuitique , qui ne sont pas à l'eau roze.

Ces Anglais pensent comme ils se battent* O noï po verini becchij JututiJ'rancesi !

Mille respects , V.

■ Discours historiques et politiques sur Salluste de Tbomas Gordon , traduits par le pastear calylmste P* Daudé.-^i^Sç ^ 2 toK in-ia.

'to6 rsTTmxs db toltaiu

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT

Aoz DëliceSy lo février.

Je reçois 9 Monsieur , la petite lettre dont TOUS m'honorez. Je vous remercie tendrement de toutes vos bontéz* Le kaillage de Gex me paraît plus cher que le parlement. — 600 +** pour six noix! O temporel o mores l Je n*ay point d'ambition ; je ne me soucie en aucune façon d'être haut justicier d'un demi- arpent sur un fief genevois'. Mettons dans notre contract cette clause expresse. Pour Girod^ il ne m'a jamais communiqué le moindre titre sur quoy que ce puisse être. Encor doit-on voir ce qu'on achète*. Ne pourrait-il pas me faire voir l'ërecsion (^ir)de la terre, comme on me montra celle de la seigneurie de Fernex ? Cette seigneurie de Fernex, par parentèse, a un meilleur sol que la vôtre. Mais enfin vos 21000 ^ ne tiendront à rien. Je passerai même sur la difficulté que me fait le conseil de Mg' le comte de la Marche; en m'acordant remise de moitié sur Tournay, il veut que je paye les lods et ventes

' La Perrière.

ÊT DIT FEisXDSKT DB JUIPSES* lof

4'anç dixme de Femex que je dispute contre des prêtres. On pour;^ s'arranger.

Je n'attends que la consommation de l'affaire de la province. Nulle difficulté de la part de la compagnie. On a un peu reformé à plusieurs reprises le projet de M^{me} Fabri. En deux mots[^] le voici : La compagnie offre 300,000^{''^} pour vingt ans, demande jusqu'à 7000^{''^} minot[^] au prix de Genève, si elle en a besoin, et veut gérer. Les charges de la province se prendront sur un petit impost établi sur bêtes à cornes. Tout ce^U est l'affaire d'un quart-d'heure, si on veut s'en^{*} tendre ; mais les affaires sont longues et bios aku (sic) vie courte.

Que dites-vous. Monsieur, des beaux vers du philosophe de Sans-Souci contre les crétiens? Allez lâches crétiens^{'^} y etc. H les traite comme à Rosbac ! Voilà un drôle de roy et un drôle de siècle !

J'ay toujours la guerre contre les sbirres. Les fermiers généraux révoquent le commis don[^](je me plaignais. C'est beaucoup d'obtenir cette[^] justice; mais qu'importe qu'on change un commis ? Il n'en faudrait point du tout. Je croi[^] qu'il aurait fallu acheter une terre dans Eldo[^]

- de sel.

* Vers de Vipitres au maréchal Keith, dans les Œuvres du P^{ai}-losophede SansSouci^{L^}Toi&àam (Paris), 1760.

108 LETTRES 1>B TOLTATRK

rado ponv élire libre. Dieu me préserve sur tout

d'en acheter au Paraguay[']«

: Mille respects. V.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT

5 Mars 176a.

Je prends votre lettre à rebours, Monsieur} je commence par avoir l'honneur de vous dire, que les négligeus Crammer ne m'ont envoyé aucun in-12, ni sur les mœurs antiques, ni sur les mœurs modernes*. Vos ordres pour M. Jalabert vont être exécutés.

On a mis dans un caveau de Pierre Encise , un certain Bonneville, confident du poète roi, lequel apportait de Berlin en France ^ de la prose un peu plus désagréable que ses vers.

La compagnie de la rédemption des captifs de Gex est toujours prête. Nous aurons sur la fin de la semaine un député des Soixante^ , avec

' Alors bouleversé par Pexécution des édits de Pombal contre les Jésuites.

^ Le traité du Culte des dieux fétiches Tenait d« paraître à Genève , et M. de Brosses avait chargé les Cramer d^en envoyer un exemplaire aux Délices.

3 Les soixante fermiers générayx.

ET DV FRESIDEfïT BE SflossES. lOp

lequel an pourra traiter. Je traite, Inoi, pendant ce temps - là , directement avec Mg' le conile delà Marche, pour une somme fixe des lods et ventes de votre Tournay , afin que son, conseil ne me persécute pas, comme il me persécute«ncore pour Ferney. Je lui dis respectueusement: En voulez-vous, n'en voulez- vous pas? Je me propose de faire écrire par la province à M. d'Annecy, pour

qu'il lui plaise ne point damner ceux qui ont soin de leurs affaires le jour de Simon et de Jude, attendu qu'il vaut beaucoup mieux cultiver une mauvaise terre après la sainte messe ^ que d'aller boire de mauvais vin à ce maudit cabaret de la Perrière' . Nos

' Bien des gens pensent que Ib cabaret n^eât pas d^obligation ponr qui s^abstient du traVail les jours fériés» Puis, aujourd^bui que les fêtes sont supprimées , Péconomîe politique sait à quoi s^en teiir sar les bons mots du XVUIe siècle à cet égard \ les travailleurs le savent mieux encore. (V. les enquêtes faites en Angleterre sur la vileté des salaires et l'exigence toujours croissante des fiibricans envers leurs ouvriers.) On n)s cbôttie plus les fêtes. Mais des populations entières s'étiolent et s'abrutissent chez nos manufacturiers , et le prix de la maind'oeuvre ne sufHt plus aux besoins de celui qui s'est fait machine à leur service. L'équilibre entre la consommation et la production est devenu aussi dilHcile à rétablir qu'une juste proportion entre- le travail et le salaire. Le cbômage des fêtes avait son bon côté» Ayez-vous ouï dire que Lyon s'iasurgeât alors?

HIO JLETTTRBS DB VOLTAIRE

restes de barbarie me déplaisent souveraine'^ ment; c'est ce qni fait que je me tiens aux Délices f parce qu'ailleurs je jure contre tout ce qui se passe.

En remontant article par article , je vous remercie du procureur Finot, et j'en profite; je crierai comme un diable jusqu'à ce que j'aie quelque preuve de ma prétendue haute justice

de B ^;je ne veux point être le haut

justicier malgré luu

L'affaire des brigands du bureau de Saconey est finie y grâce au ciel et à M. l'intendant ; j'en ai remercié beaucoup ce dernier. Les fermiers généraux ont destitué le receveur et le contrôleur >« et ils m'ont écrit que c'était par amitié pour moi ; je n'en crois rien du tout. On dispute en physique s'il y a des corps durs ; moi je tiens qu'il n'y a rien de si dur qu'un corps politique et financier. Si le corps des financiers ne casse pas le corps de la brigade de Saconey^ je lui ferai un petit procès criminel ^ comme à des faussaires qui ont antidaté leur grimoire- verbal y et j'aurai l'honneur de vous* les donner à pendre pour vous amuser. J'étais dans la plus grande règle du monde avec ces coquins-là ; mes voitures s'étaient arrêtées au bureau y selon mes ordres; tout était dans la

' Le mot est en toutes lettres dans Tautographe»

ST DIT PHésiDBNT DB BROSSES. 111

meilleure forme du monde. Tout est prouva } le crime de faux est prouvé aussi , et vous auez sûrement la charité de les faire pendre pour rédificatioD pubUqne.

Je suis de votre avis. Monsieur : ubicum-^ que calculum portas ^ ibi naufragium ini^e^ nies ; mais je vous avertis que y si je ne suis pas parfaitement libre ^ je me jetterai la tête la première dans le lac.

Puisqu'il y a encore place dans ce chif* fbn, sachez que Tarmée du poète-roi est plus hrillanle que jamais. Celle du prince Ferdinand attend i5^ooo Anglais pour négocier à coups de canons la retraite des Francs en deçà du Rhin.

Mille respects 9 reconnaissance et attache-» ment. Y.

VOLT AIME, AU PRÉSIDENT

10 Mars 1760 , k Toumaj.

Monsieur Jalabert' ^ Monsietir^ m'a donné les Fétiches; je l'avais déjà des mains des Cram* mer^ mais alors je n'en soupçonnais pas Van^

" Savant pl&ysiciën de Genève y fort lié ayec le P. d,e grosses (Y. JSwgr. univ.,XXI , 385).

lia LETTRES DB YOLTAIRS

teur. J'ignore quel est cet honnête homme j mab il a raison ^ quel qu'il soit« Tout est fé« ticheSy jusqu'à du pain. Les uns les prennent dans leur jardin^ les autres au four; je crois que mon fétiche , à présent^ est M. Tronchin, car je n'en peux plus.

Je suis pourtant toujours occupé des choses terrestres ; je ne saurais digérer la pancarte par laquelle on m'ordonne incivilement de payer y sous peine de saisie^ environ 600 livres tournois pour un Suisse dont je ne donnerais pas deux écus. Je ne conçois pas pourquoi on veut tou* jours que je sois le haut justicier malgré lui» Il me semble que la Perrière ne produit ni honneur ni profit. 11 y a quatrepis que je cherche un exemple de jugement rendu en ce lieu au nom du Haut-Justicier, et je n'en vois point* Il n'est point question dans vos aveux et dénomhrement de justice étendue jusqu'à la Perrière; sur quoi donc me fait-on accroire que j'ai le beau droit de payer les sottises qu'on fait en cette partie du monde , et les noix qu'on y vole? Sur un bruit vague, lequel, jusqu'ici, n'a pas le plus léger fondement.

Si vous le pouvez, Monsieur, transeat à me calix istel Cependant que votre volonté soit faite. J'ai écrit au procureur que vous

avez eu la bonté. Monsieur, de m'indiquer; je crois

BT BIT PRÉSIDENT DE BROSSES. ILS

uses raisons bonnes^ et crois avec cela que je perdrai ma cause si vous ne prenez mon par. Or je maintiens qu'un brave an tifélichier comme vous <loit prendre le parti d'un petit antifétichier comme moi; je trouve que les anlifétichiers devraient être unis, comme l'étaient autrefois les inities; mais ils se mangent les uns les autres^ témoin rantifédchier de Berlin qui m'a joué d'un tour.

Jecrois avoir euThonneurdevousmander que j'avais écrit à Mg' le comte de La Marche, et que je Vai supplié de fixer une somme modique et honnête pour les lods et ventes de Tournay * y afin que je n'eusse pas à essuyer les très* désagréables discussions que j'essuie encore pour les lods et ventes de Ferney.

Vous m'avez promis encore , Monsieur, que vous auriez la bonté de me faire part des aveux et dénombrements, et de l'érection de la terre*

Hoc emt in voua : modus agri non ita magnus, etc.

Le modus agri devient magnus, mais le re** venu est parvus.

Le 3* vingtième est donc arrangé ? Il faut bien se ruiner pour se défendre, puisque les

' Ce n'était qu'an levrrre prolongé pour empêcher la reconnaissance de Pétat de la terre. Voltaire arait refusé de signer le duplicata de la promesse de vente ci-dessus, qui Taurait juridiquement engagé.

1 1 4 LETTHES DE TOLTATRB

Anglais se riiiDent pour nous écraser. Je crois que M* riulend de Bourgogne aura bien de la peine avec les fermiers généraux , et peul-étre Tunique parti qui restera pour ce pauvre pa^s de Gex sera de donner de l'argent ' comptant au Roi^ et de contraindre les fermiers généraux à d^uerpir»

Mille respects. Y.

VOLTAIfUE, AU PRÉSIDENT.

Aux Délices) 17 mars*.

Je supplie monsieur Tantifétichier de n'être point antivoltaire. Ce procureur Finot me mande qu'il faut s'adresser au Conseil pour ne point payer le grand procès des six i)oix à loo livres la pièce. Je m'adresse donc au Conseil. Ponrquoy donc vous, Monsieur le Président, m'avez-vous dit de m'adresser au Parlement? j'ay eu en vous une foy implicite, et voylà qu'on me fait courir à M. de Courteille !

A propos , Monsieur , j'ay reçu vos plans de Bourgogne ; ils sont arrivez tQUt pourris. Notre

ÉT DIT FRIIIsIDENT DE BHOSSES. I 15

terrain est indigne de la Bourgogne; cependant le plan que je fis l'année passée réussit fort bien.

Ayez donc y Monsieur , un peu de crédit auprès de Mg' le comte de La Marche. Il n'a point encor fini pour les lods et ventes de Fernay. IL me chicanne. Je veux éloigner toutte chicane pour Tournay. Je luy propose une somme fixe. Il me semble qu'il devrait bien l'accepter. Oa ne prend point assez à cœur la liberté du pauvre pays de Gex. Il n'y a certainement d'autre party à prendre

que de se racheter en donnant une somme au Roy ^ qui s'accommodera comme il voudra avec les fermiers généraux. Ce n'est qu'avec de Targent comptant qu'on réussit dans ce monde.

On dit qu'on va poursuivre les jésuites , et frère Saci, et frère procureur, et frère provincial pour 150,000 livres tournois de lettres de change' . S'ils n'ont pas d'argent, les jansénistes triompheront.

Je me mets aux pieds de mon grand antifé-*

tichier.

' Lisez 1 ,500,000 th. Les Jésuites furent condamnés comme solidaires avec le P. Sacy, puis supprimés et bannis. Le président de Brosses appelait Parrêt reUtif AUX 1,500}000'H', une avanie d la turque*

Il6 LBTTaBS DE VOLTAIEB

VOLTAIRE AU PRÉSIDENTT.

Aux Délicesâ , 9 avril *é

Le petit antlfëuchler remercie très-humblement le grand et sage antifétichier. J'ay reçu , Monsieur, toutes les pancartes que vous avez eu la bonté de faire dresser pour moy. La Perrière se trouvant hors des limites de la Bâtie et de Tournay, voilà la chose plus indécise que jamais. Plus je connais cette terre et plus je vois qu'il ne faut songer qu'au rural et très-peu au seigneurial. Mon occupation est d'améliorer tout} et je ne songe à faire pendre personne. Un honneur qui ne produit rien est un bien pauvre honneur aux pieds du Mont-Jura.

J*ay stipulé à S. A. S. une somme fort honnête pour son droit visigot. Je ne veux pas qu'il me traite pour Tournay comme pour Fernex. M. le marquis de Chauvelin m'avait porté parole de sa part qu'il se réglerait suivant la manière dont M. Fabri* en userait, et à proportion

« Fabry , subdélégué de rintendance de Bourgogne à

Gex, déjà nommé page 107. Une foule de lettres de Voltaire lui sont adressées.

ET DU FRéSiDCNT DB BROSSES. 117

de ce que je payerais à M. Fabri, son fermier. Cependant S. A. S. a exigé 1000 livres au-delà de ce qui luy revenait, et je les ay payées pour ne pas avoir un proccz avec un prince du sang.

Quant ati'coup de sabre donné à un savoïard qui s'en porte très-bien et que je fis panser à Genève, à mes dépends, puisque le bail« lage de Gex a trouvé bon de £iire tant de bruit , pour une omelette, j'ay toujours cru qu'il était dur qu'il m'en coûtât environ 600 livres sans que je sache seulement de quoy il s'agit , sans que j'aye vu les pièces du procèz , sans qu'il soit dit dans l'exécutoire pourquoy on me fait payer 600 livres. M. de Gourteilles' a ordonné que les receveurs du domaine eussent à sur« seoir leur saisie à Tournay. On dit cependant qu'ils la feront. Je n'entends pas les affaires. Je crie, et je compte sur vos boutez.

On Élit un emprunt de 60 millions sur la province d'Alzace. .

N. B. que S. A. S. n« m'a pas encor répondu sur l'ofire que j'ay eu l'honneur de luy faire. Mille respects. V*

' Intendant des finances , fonctions auxquelles correspondent nos directions générales. M. de Courteilles, ex-ambassadeur en Suisse , avait épousé une fille de Tan* c^{te}n premier président Fyot de la Marche (Oaude[^]Phi* lippe), condisciple de Voltaire au collège de l'Oise-le-Grand.

11 8 XBTTRBS Dfi TOX.TAIBB

xxxvii.

LE 1>1UÊSIDENT , A VOLTAIRE ♦.

Vous me parlez[^] Monsieur , fort au long dans la lettre dont vous m'honorez, d'assignations, de procès et de contestations sérieuses , toutes choses à quoi je ne songe nullement y ni à rien qui puisse troubler la bonne intelligence qui est entre nous[^] et qui, à ce que j'espère y y subsistera toujours. On vous a fait indiquer en la forme ordinaire un jour où il sera procédé à l'état et reconnaissance des bois, afin que vous y fassiez trouver quelqu'un de votre part. Il faut bien , pour notre sûreté réciproque, et autant pour vous que pour moi , dresser cet état. C'est une chose qui se fait toujours en cas pareil à celui où nous sommes par la remise de 1758. Il en a été question dès Tan passé , et si vous avez la bonté de jeter les yeux sur nos lettres d'alors, vous verrez que je vous en ai détaillé les raisons, et que cette précaution d'u-

* Fin de mai 1760. Réponse à une lettre de Voltaire, du 9 mai , qui ne s'est pas retrouvée.

Il n'est pas moins nécessaire à l'égard qu'au mien. Il ne s'agit nullement de procès. Assurément je me flatte que nous n'en aurons jamais ^ vous et moi. Mais je crois que vous n'avez pas moins à cœur d'éviter qu'il n'y en ait jamais entre nos deux

familles* Auj[^]ourd'bui » nous savons foit bien tous deex l'état des choses j mais il n'eu sera pas de même de l'avenir [^] k moins qu'il n'y ait à présent on mémoire par écrit et en forme , servant à constater un jour en quel état les choses vous ont été remises[^] et s'il y a en des chaàgemens fiûts depuis la remise. Sans cela f nous laisserions aux nôtres la sonrce d'une Ibule de traesséi[^]ies qu'il seroit peu sage de ne pas prévenir en suivant la forme usitée. Ainsi y pour peu que vous y veuillez bien, faire réflexion , vous sentirez que ceci ,t loin de vous mettre en allarînes[^] est une chose que vous devez vous-même désirer.

Elle n'a été différée jusqu'à présent que parce que vous m'avez vous[^]-même demandé ce délai sur d'autres propositions ; et en effet cette reconnoissance nous est inutile à tous deux [^] si vous devenez propriétaire du fond. Nous étions[^] ce me semble , à-peu-près d'accord l'an passé de nos conventions là «[^]dessus [^] par le petit mémoire qui me fut envoyé, que vous aviez dressé

120 LETTRES DB VOLTAIRB '

avec Girody et apostille de votre main ' «Sur quoy, croyant la chose faite [^] j*envoyay les premiers jours de l'an les conventions de vente , revêtues de ma signature[^] obligatoire jusqu'au i[^] février[^] et qu'il n'a tenu qu'à vous [^] jusqu'à présent [^] de souscrire , ainsi que je l'ay fait. Quelque peu de goût que j'aye pour me défaire de cette terre , je ne sçais ce que c'est que de rétracter une parole une fois donnée. Mais j'ay attendu jusqu'au premier de may sans que rien se soit terminé .Vous sentez qu'il n'est pas juste que je reste engagé tout seul. Vous m'avez marqué vous-même que vous vouliez que ceci fût terminé avec célérité y et que tout à cet égard fût conclu avant Pâques[^]. Si le marché se fait [^] tout est dit; il ti'y a qu'à le faire , puisqu'on en est convenu : isHl

ne se fait pas , il faut reprendre tout de suite les choses où elles en étoient d'ailleurs. Mon petit garçon ne sera pas fôché de retrouver un jour sa vieille terre. Mais moy je souhaite qu'il en voye jouir longtemps et très4ongtemps une personne qui honore son siècle^ et de l'amitié de qui je fais plus de cas que de la terre* Je ne sçais pas sur quoy vous m'objectez que

' Y. ci-dèstvt I p. 102. Les apostilles autographet de Voltaire subsistent dans la pièce originale.

* y. ci*dessus) p* 99*

J'ay coupé des bois à la forél depuis notre traité. Si vous voulez le lire , vous y verrez que j'ay déclaré dans l'acte, que j'avois cy-devant vendu 8 ou 13 pieds de chesnes qui ne seroient pas compris dans la remise de la forest, et que ceux qui les àvoient achetés pourroient emmener comme de raison. L'année précédente' ^ dans un temps oh il n^ était pas question de notre marché , \ 9is6\^ vendu àCbarlot, pour une assez bonne somme , dont je ne me souviens pas au juste à présent , une partie de coupe à faire dans l'une des quatre portions du bois que vous savez. Chariot a coupé selon* notre convention , et a laissé dans cette portion y beaucoup plus qu'il n'y coupoit, comme je le lui avois dit, et comme tous les gens du pays qui le viennent de voir le sçavent«*Mais , depuis notre traité, je ne me suis mêlé de Tournay ni de prèz, ni de loin.

' Cette date répond d'avance à tout ce que Voltaire imaginera tout-à-rheure à ce sujet. Il paraît même que la yente faite à Chariot Baudj eut lieu lors du voyage de M. de Brosses à Tournay, en septembre J756 , deux ans avant le marché avec Voltaire.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT»

Je conçois, Monsieur[^] que M. TmieddaiU de Bourgogne y ou
son subdélégué à Gex vous ait coinuiuiMqué les pièces par les-
quelles il est démontré que le smgncur de Tournay n'a pas plus
de juridiction sur l'arpent et demi , appelé la Perrière y que sur
la ville de Pézena»[^]. Jamais problème n'a été résolu en plus de
façons* Yoa propres pièces prouvent d'abord que vos au«

* En tête Mt éeritde la main dvPrésidiBnt : A sotUf lettre f
point de réponse*

* On a pu voir que ces 600tl* à payer comme liant--jnsticier de
la Perrière n'iaient cessé de préoccuper le philosophe depuis sept
mois (V. sa lettre du 3 décembre 1759, ci-dessus p. 94)* B y revint
plus tard| par une dénonciation en forme contre M. de Brosses ,
qui certes était étranger de tout point à cet incident ^ mais que
Voltaire n[^]en dénonce pas moins au conseil' d'état ^ comme en-
treprenant sur les droits de souveraineté du Roi, à propos de la
Perrière. (V. Corresp. génér. Lettre à M. de Courteilles, du 18 no-
vembre 1761.) (3473 de redit, de M. fieuchot).

leurs achetèrent la juridiction des seigneurs de la Bastie : or ^
la justice de la Bâtie ne s'éten*[^] dit jacnais que jusqu'au grand
chemin; la province de la Perrière est au-delà du grand che[^] inin;
ergd.

7[^] Par vos ayeus et dénombremens ^ il conste que vous
n'avez jamais rendu foi et hom* mage de cette justice*

3[^] On a produit plusieurs pièces par lesquels les la jurisdic-
tion de Genève était étaUie sur cette province.

4^ Le conseil de Genève ^ extraordinairement assemble en dernier lieu^ a donné ua certificat autentique , par lequel il affirme qiie la république a toujours eu omnimode juriddic^ tion sur la Perrière j laquelle omnimode juris* diction elle a cédée au Roy, en 1749, par le traité fait entre cette république romaine et le Roy de la Gaule Transalpine.

Cétait ua beau sajet de gnerre Qu-un logis où lui-même il n'entrait qu'en rampant.

Voilà une belle ambition dMtre seigneur du trou de Jeannot Lapin ! A l'égard des six cents livres pour le procez de Panchaud^ ce procez ne devait pas coûter six écus, et cet abus est un de ceux qui me font préférer les Délices au pais de Gex.

Cette affaire me conduit tout naturellement

124 ZETTRE8 BS VOLTAIRE

& celle du petit bois de Toumay^ que Gtrod nomme forêt y comme les Bohèmes apellaient la maison de Ragotin, château; vous pouver être sûr. Monsieur^ que les ingénieurs du Roy qui ont arpenté la France par ordre du Roy^ et qui n'ont point payé au cabaret par ordre du Roy, n'ont jamais trouvé d'autres dimensions à votre immense foret que celle de quarantetrois arpens et demi' •

De ces quarante*trois arpents et demi , vous en avez vendu la moitié en divers temps pour en avoir de l'argent comptant. Chouet , plus yvrogne que moy, et non moins imbécille, qui vous avait donné trois n^ille livres d'une terre qui n'eu vaut pas deux mille , qui s'est miné à ce marché de fou, et qui va mourir insolvable j Chouet qui s'était fait voire fermier pour faii^ enrager son

père le syndic; Chouet a ravagé le reste de votre forêt Hercinie, a laissé dépérir les prés et les vignes : j'ai tout raccommodé, parce que j'aime l'ordre; j'ai planté des arbres dans votre forêt ; j'ai fait porter de la terre neuve et meuble dans le champ maudit,

* Ce grief reviendra souyent dans la suite de cette correspondance. On yondra bien noter que Voltaire n'articule nullement ici , comme il le fera plus tard , que le Président Ini efft garanti une contenance plus forte.

auprès de la forêt ^ et j'ai rendu fertile une pièce de terre qui n'avait pas produit un grain d'orge depuis le déluge. Vous ne m'en sçavez nul gré , je le sçais bien ^ et je m'y suis très-bien attendu ; j'ai fait le bien pour l'amour du bien mémey et le Ciel m'en récompensera ; je vivrai long'temps^ parce que j'aime la justice. Les fermiers généraux ne l'aiment point, aussi sont-ils maudits dans saint Matjiiieu, et dans le factum de Ramponeau'«

Le Franc de Pompîgnan , natif de Montau- Jban f est plus maudit encore pour avoir élé orgueilleux*

£te Franc de Pompignan dit à tout Punit^ers, Qii« le roi lit sa prose, et même encor ses vers *•

Ne faites point l'honneur au ministère d'à* voir fait couper la queue au chien d'Alcibiade pour détourner l'attention publique; il a été servi très-heureusement , mais il n'a rien mis du sien d'acis celte afEiire, et il ne s'est mêlé que de faire nourrir aux dépens du Roy, dans fe château de la Bastille, le théologal de r£n-:

* Pamphlet de Voltaire.

■ Ver» du Russe à Pans, satire de Voltaire. Il était encore alors dans la première ferveur de sa colère contre Pompignan,

qui Payait attaqué dans son Discours de réception à V Académie française y le 10 mars 1760.

t2.6 LETTRES DE VOLTAIRE

cyclopédie* pour avoir très mal à propos fâché la fille du maréchal de Ligne dans la querelle de Palissot. Les gens de lettres peuvent fort bien se jeter des pommes cuites au visage , mais il ne faut pas qu'ils en jettent aux Montmorencys. Je ne me mêle point de ces querelles*. M^{me} la marquise', et M. le duc de Choiseul m'honorent de leurs bontés; le Roy me protège et je vis gaîment.

Luc^{le} est aux abois ; la nouvelle a couru ce matin dans Genève que le duc de Broglie avait été battu et mais je n'en crois rien , et je crois qu'il battra. Je vous renouvelle ^ Monsieur^ mon attachement et mon respect.

16 Juin

" L'abbé Morellet , pour ta Vision de Palissot, où M. trouva un trait un peu yif contre la princesse de Robecq^{ue} fille du maréchal de Montmorency-Luxembourg.

* U s'en mêlait beaucoup (Y. la Con^{te} gén. de Juin et Juillet 1760).

' De Pompadour. Voltaire fut honoré depuis de la protection de M^{me} du Barry.

^ Le roi de Prusse. Une de ses armées avait été battue à Corbach le 10 juin par le maréchal de Broglie, une autre taillée en pièces à Landsbut le 23. Le 1^{er} juillet ^ Frédéric bombardait Dresde ! Mais Voltaire en était encore aux nouvelles de juin.

3LE PRÉSroENT, A VOLTAIRE».

Agréez , Monsieur , que je tous demande Texplicatiou d'une chose tout- à- fait singulière que je trouve dans le compte de mes affaires que Ton vient de na*envoyer du pays de Gex, pour les années 176^ et 1760. C'est à Tariicle des paiements qu'a faits le nommé Charloc Baudy y d'une coupe de bois que je lui ayois vendue avant notre traité. Il me porte en compte et en paiement ce quatorze moules de bols ven« <c dus à M. de Yoltaire, à trois pagatons le mouce le. » Et comme il pourroit paroi tre fort ex*traordinaire que je payasse le bois de la fourniture de votre maison , il ajoute pour explication, qu'ayant été vous demander le paiement de sa livraison , vous l'aviez refuse en affirmant que je vous avois fait don de ce bois. Je vous demande excuse si je vous répète un tel propos : car vous sentez bien que je suis fort éloigné

* Janyier 1761. 11 parait qu^il y eut une interruption de six mois dans la correspondance, la lettre du 16 juillet J760 étant restée sans réponse.

128 rBTTRES BX VOLTAIRB

de croire que vous Tayez tenu , et je n'y ajoute |)as la moindre foi. Je ne prends ceci que pour le discours d'un homme rustique fait pour ignorer les usages du monde et les convenances; qui ne sait pas qu'on envoie bien à son ami «t son voisin un panier de pêches ou une demi-douzaine de gélinotesj mais que si on s'avisait de lui faire la galanterie de quatorze moules de bois ou de six chars de foin , il le prendroit pour une absurdité contraire aux bienséances , et il le trouveroit fort mauvais* Le fait y dont je me souviens très-netiement ^ est que^ me parlant en conversation de la rareté du bois dans le pays et de la peine que vous aviez à en

avoir pour votre ménage, j'eus l'honneur de vous répondre que vous en trouveriez aisément sur place , vers Chariot , de Chambézy y qui vendoit actuellement ceux qu'il avoit eus de ma coupe, et que, si vous vouliez, je lui dirois de vous en fournir; à quoi vous me répliquâtes que je vous ferois grand plaisir. Quelque temps après , nous rencontrâmes cet homme à qui je dis de vous mener les bois de chauffage dont vous aviez besoin ; vous lui ajoutâtes même de vous en mener deux ou trois voitures dès le lendemain, parce que vous en manquiez. Voilà toute la part que j'ai à ceci; et je TOUS off'enserois sans doute si je m'avisais

d*y avoir celle de payer la commission. J'espère que vous voudrez bien faire incontinent payer cette bagatelle à Chariot, parce que, comme je me ferai certainement payer de lui , il auroit infailliblement aussi son recours contre vous , ce qui feroit une affaire du genre de celles qu'un homme tel que vous ne veut point avoir.

J'ai l'honneur d'être, avec l'attachement in-J5ni que je vous ai voué. Monsieur, etc.

VOLTAIRE, AtJ PRÉSIDENT.

Au chftteaa de Ferney , 30 janvier 1761»

11 ne s'agit plus ici , Monsieur , de Charles Bau Jy , et de quatre moules de bois j il est question du bien public, de la vengeance dit sang répandu , de la ruine d'un homme que vous protégez', du crime d'un curé qui est le fléau de la province , et du sacrilège joint à Tassas* sinat. Le procureur de cet infortuné de Croze est à Dijon j Girod, qui conduit l'afaire, n'entend point du tout la procédure criminelle. ire cure de Moëns emplpie le sacré , le profane^

le ciel et la terre pour accabler l'innocence^ que vous protégez. Il est inoui qu'un homme , convaincu d'avoir été chercher lui-même , à une denii-lieue de chez lui , des assassins dans un cabaret y de les avoir armés ^ d'avoir frappé le premier y d'avoir encouragé les autres à frapper y n'ait été qu'assigné pour être oui f tandis que ses complices ^ cent fois moins coupables j ont été décrétés de prise de corps.

U est beaucoup jgkns étrange que le curé de Moëns ait obtenu une attestation de vie et de mœurs du Conseil de la ville de Gez ^ malgré la réclamation du notaire-conseiller Yuaillet ^ au fils duquel ce même curé de Moëns donna nn soufflet en public , l'an 1758, soufflet pour lequel il essuya un procès criminel^ dont la minute est au greffe , et qu'il accommoda pour cent écus.

J'ai entre les mains les dépositions de cinq personnes qu'il a rouées de coups; il est es« sendel que les preuves de tous ces excès soient jointes âu procès , pour contrebalancer ^ oa jdutôt pour anéantir l'indigne certificat que cet insolent curé a arraché à la complaisance des conseillers de Gez. Le sieur Girod ne veut pas comprendre de quelle importance est cette réquisition, et combien elle sert à détruire les défenses du curé qui prétend n'être sorti de

ST DU PRBSIDEKT DB BROSSES. 13i

cliez lui à dix heures du soir , et n'avoir armé cinq hommes de bâtons ferrés ^ que dans une Mainte intention^ que pour empêcher le scandale.

Un avocat de Paris , que j'ai fait venir , est d'une opinion bien différente du S' Girbd ; il prétend que cette réquisition est d'une nécessité indispensable. Vous savez sans doute à présent ^ Monsieur 9 que le sacrilège est joint à Tassassi-* nat. Le jésuite Jean Fessi^ aumônier du Rési*» dent à Genève, a osé refuser l'absolution à la fille de Croze, jusqu'à ce qu'elle eût engagé son père à cesser toute poursuite, jusqu'à ce que H sœur eût trahi le sang de son frère, et le père le sang de son fils.

Mon avocat assure que , dans des cas pareils , on exige le serment de la fille et le serment du confesseur. Ces deux serments , quand ils sont contradictoires, ne décident rien j mais les juges soient aisément de quel côté est le parjure. Il est même à croire que Fessi ne se parjurera pas; car je sais qu'il est persuadé par le curé de Moëns, «t qu'il croit qu'il ne s'était rendu le 28 déc. au logis où soupait de Croze, que pour prêcher la moi'ale à coups de bâtons, selon ces paroles : Contrains-les d'entrer.

U est donc indispensable que le jésuite Fessi soit mis en cause; et pour ne vous point fatiguer, Monsieur, je vous prie de renvoyer ma

13a LETTRES DE YOLTATRB

lettre à M» Girod y avec une simple apostille de votre main , ou dictée par vous*

Tous les gentilshommes du pays sont dans l'indignation la plus violente ^ mais aucun ne secourt de Croze; je suis son seul appui; je lui prête de l'argent, comme j'en ai prêté à MM. de Crassy, gentilshommes au service du Roi, pour rentrer dans leur bien usurpé' par les jésuites; mais je serai obligé d'abandonner de

Groze , s'il n'a pas de courage , et s'il ne fait pas toutes les poursuites que doit faire un père qui a son fils à venger d'un mokstrb.

Au reste. Monsieur, vous ne pouvez mieux placer votre protection et votre pitié que dans cette affaire , qui crie vengeance à Dieu et aux hommes.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement ,
Monsieur,

Votre très-humble etc.

Voltaire.

' Lisex Kichetè (Voy. la lettre à Helyétins da a janvier 1761 1 édit. Beuchot, t. LiX, p. 224 9 ligne 2). Ce bien avait été régulièrement vendu pendant la minorité de MM. de Crassy pour éteindre une dette. Ils y rentrèrent âans résistance, en vertu du retrait lignager. 11 n'est pas mal de dire les clioses comme elles sont , même ^uand il s^agit de Jésuites*

ÉT DU PRESIOEKT DB BROSSES* l33

Le 11 février 1761.

Je vois, Monsieur, par plus d'une preuve, que vous vous intéressez très- vivement au S' de Groze, et aux excès et mauvais traitements faits à son fils par le S^ Ancian , curé de Moëns. Je ne prends pas moins d'intérêt que vous au S^ de Croze* C'est un très-honnéie homme, que je connois et que j'aime depuis fort long*temps. De plus, sa plainte est juste , et le curé veut en vain couvrir ses violences , si extraordinaires , du prétexte de mettre le bon ordre dans sa paroisse. On ne peut assurément plus mal s'y prendre , et ce n'est pas à des remontrances de cette espèce que le

fil de de Groze devoit être exposé de la part du curé , s'il se trouvoit répréhensible pour être allé chez une femme de mauvaise vie, chez qui d'ailleurs il ne se pas* soit en ce moment ni bruit ni scandale. J'ai pris soin de me faire très-bien iuformer du fait par des personnes impartiales. Je vous dirai même que j'ai vu les informations qui sont lea

134 LETTRES BB VOLTAIRB

seules choses que les juges écoutent en pareille matière j et quoique je n'aie pas été (giché d'être instruit de cette manière directe , je n'ai pas laissé que de beaucoup gronder celui qui étoit en état de les montrer ^ car en cela il a iriolé la règle ^ dont on ne doit jamais se départir.

Le fait me parolt clair en ce qu'il contient : il est grave et peut-être prémédité ; mais vous ne devez pas douter que , lorsque l'on en viendra aux confrontations , les accusés ne fassent les derniers efforts pour faire tomber par des reproches les principales dépositions des témoins 9 et empêcher qu'elles ne soient lues à la Toumelle. Je vois assez d'avance quels sont les reproches bons ou mauvais qu'ils allégueront contre chacun. Je suis très-fSS^ché de la chaleur et de la cabale que j'apprends qu'on met de part et d'autre dans cette affaire. Ceci est un procès criminel comme cent mille autres ^ qui veut être suivi comme tous autres ^ sans déclamations extrajudicielles qui n'y servent à rieu et en le renfermant dans le fait même et dans la résolution constante de ne pas quitter prise que l'on n'ait eu justice de l'outrage*

J'ai appris qu'il y avoit encore plusieurs témoins qui pouvoient être entendus dans une plus ample information ^ et que vous en aviez

fait venir quelques-uns chez vous, où ils avoient déclaré ce qu'ils savoyent. J'en suis fi^ elle et Je ne voudrois pas qu'on pût objecter que l'on a cherché à pratiquer d^ avance des témoinsqm en pareil cas doivent être d'une im« partialité complète et reconnue. Trop db cba« £BUR Kurr souvBKT AUX AFFAIRES , et ce seroit bien fort contre votre intention si celle que vous montrez pour de Groze alloit par malheur procurer cet effet. J'apprends que les fugitifs y sur ce qu'ils ont connu sans doute que le bailliage de Gex inclinoit fort à l'indulgence pour le curé 9 étoient venus d'eux-mêmes se mettre eu prison. Leur déclaration y s'ils étoient fortement pressés par le juge y comme ils dévoient l'être y et comme ils le seront ici à la Toumelle, serviroit beaucoup à éclaircir s'il y a eu préméditation et complot dans cette mauvaise action y^ comme j'ai lieu de le présumer par le guet que Duby faisoit à la porte de cette femme^ et par tine autre circonstance de fait encore plus grave.

L'affaire va bientôt venir à la Tournoie ^ où elle fera la matière d'une audience publique* C'est là qu'on peut donner des mémoires et dire tout ce qu'on jugera nécessaire à la défense de la cause. Cette audience est pour \n* ger préalablement si le décret d'ajournement

r36 Z.BTTRB8 DB VOLTAIRB

personnel conlre le curé répond ou non aux qualités des charges. J'ai vu d'avance sur celle affaire M. le président de Rochefbrt, qui est le chef de la Tournelle. Je lui ai nettement ex^ posé le Élit tel qu'il est , et je lui ai remis tpus les mémoires ma-

nuscrits et imprimés que j'avob là-dessus. Le S' Decroze peut être certainque je suivrai son affsiire et sans relâche.

Vous voudriez que Decroze fit assigner le père jésuite sur le refus d'absolution fait à sa fille. Cette démarche pourroit plus embarrasser l'affaire qu'elle n'y serviroit peut-être. La matière est fort délicate. Quoique la conduite du jésuite soit très-répréhensible^ c'est)eut-être ici un de ces cas où il devient très-difficile d'y mettre ordre. Je serois bien en peine de dire quelles peines les lois humaines peuvent infliger à un prêtre qui ne veut pas trouver sa pénitente en état d'être absoute' . La malice des hommes est au-dessus de leur sagesse : et il y a bien d'autres cas dont les lois ne sauroient venir à bout.

Je ne vous parle plus de Charles Baudy , ni des quatre moules de bois (lisez quatorze; c'est

' Mot remarquable dans la boache d'un parlementaire ^ surtout après tout le bruit fait par les corps de judicatnre pour refus de sacrements.

£T BU PRESIDE19T BB BROSSBS. 13f

un chiffre que vous avez omis; nous appelions cela lapsus linguae). J'ai peut-être même eu tort de vous en parler y car il est vrai que c'est Charles Baudy qui me doit^ et que vous ne me devez rien, mais à lui^ de qui je me ferai payer, et qui sans doute n'aura nulle peine à se faire aussi bien payer de vous* Si je vous en ai parlé , peut-être trop au long, ce n'a été que comme ami et voisin , en qualité d'homme qui vous aime et vous honore , n'ayant pu m'empêcher de vous représenter combien cette contestation alloit devenir publiquement indécente, soit que vous refusassiez à un paysan le paiement de la marchandise que vous

avez prise près de lui, soit que vous prétendissiez faire payer a un de vos voisins une commission que vous lui aviez donnée. Je ne pense pas qu'on ait jamais oui dire qu'on ait fait à personne un présent de quatorze moules de bois, si ce n'est à un couvent de capucins'.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentimens les plus parfaits. Monsieur, etc.

' Dans tous ces préliminaires du procès Bandy^ M. de Brosses conserve, ce semble, une attitude assez digne , et une convenance de langage remarquable.— >On ne trouve plus de lettres de lui à Voltaire , jusqu'en octobre de cette année.

l38 XETTRES DB TOLTAZRB

XLn.

A IL LEBault \

eOStlVABA DS OaAVO CBAMIEB | ▲ DIJOV.

A Feront par Genève, 30 septembre 1761.

Monsieur 9

Pour vous amuser pendant les vendanges , souffrez que je vous prenne pour arbitre conjointement avec M. le premier Président et M« le Procureur Général • Le procédé de M. le président de Brosses vous surprendra peut-être ^, mais il ne surprend icy personne. J'en suis fâché pour luy plus que pour moy.

J*ay rhonnenr d*être avec bien du respect ^ Monsieur^

Votre très-humble etc.

Voltaire.

* y* plus haut p. 5i ^ note 1.

* UasôgaatioB de M. de Brosses à Baudy est da a jvin 1761 (aç mois après la livraison du bois) \$ celle de Baady à Voltaire est du 3i juillet suivant. L'af&ire fut appelée à Taudience du bailliage de Gex , le 24 s^ptem-* bre y et renvoyée^ après jonction^ sans ajournement fixe.

COHTBB IB JPRiSXDSNT DB BROSES* iB^

A M. DE RUFFETt

9&isiOBVT BOVOIAUI ▲ LÀ CHAMiftS DBS COMPTM BB
DUCpli

A Femejy par Genève , 30 septembre '.

Cecy , Monsieur , n'est pas académique y c'est chicanne; mais le tout pourra vous amuser. Je prends pour arbitres M. le premier Président *p M. le Procureur-Général ^ et M. Lebault. Le Fétiche en yeut-il faire autant ?

Je consens à luy rendre Tournay et à luy donner Ferney si dans toute la province de

* Cette date parfidteineit certaine (Y. celle de la lettre précédente et la date de Pandience de Gex dans raf&ire Bandy) confirme la conjecture de M. Bencliot snr one lettre de Voltaire à d^Oliret (3434 de son édit.)^ lettre qu'on a jntquUci placée anSo septembre 1761 et qui se rapporte à la première quinzaine de ce mois : époque à laquelle]\|. de Rnffey était à Ferney avec l'ancien premier président de la Marche.

^ Le second premier président de la lilarclie (Jean- Philippe) ,
fils de celui que Ydtaire appelait mon con^ Umporain.

' Louis Quarré de Quintin , homme d'un esprit fort cultivé y
avec lequel Voltaire était en très-bons termes.

140 X.BTTRBS DB VOLTAIRB

Bourgogne il se trouve un seul homme qui approuve son
procédé.

Je vous quille pour Corneille. Quand vous voudrez nous venir
voir avec madame de Ruffey y nous vous donnerons la comédie.

Je vous embrasse très-tendrement et sans
compliment.

TAIT

Quand M. le président de Brosse vendit la terre de Tournay à
vie, à François de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre
du Rbi, âgé alors de soixante et six ans *j Tacquéreur, qui ne
connaissait point cette terre, s'en remit entièrement à la probité
et à la noblesse des senlîmens de M. le président de Brosse ^ .

M. le Président avait fait cy- devant un bail de trois mille livres
par année de cette même terre avec le S' Choûet, fils du premier
sindic de Genève, qui était son fermier j mais le S*" Choûet y
avait perdu , de notoriété publique, vingt-deux mille francs, et la
terre ne rap-

* L'expoté qui suit se trouve également joint à la lettre précédente , adressée à M. Lebault.

* Lisez 64. Voltaire était né en 1694, et il acheta Tournay en 1758.

' y. pUtùt les lettres III et YIII ci-dessns«

CONTRfi LE PR]6sigENT SE BROSES. l4l

porte pas douze cent livres dans les meilleures années '. M. le Présid^ exigea de l'acquéreur à vie^ âgé de 66 ans j trente-cinq mille six cent livres, argent comptant, et douze mille francs en réparations à faire au château et à la terre en trois années de temps; l'acquéreur fit en trois mois pour dix-huit mille livres de ré« parations ^ dont il a les quittances.

Il y a dans cette petite terre de Tournaj un bois que M. le Présid^ lui donna pour un bois de cent arpens dans Testimation de la terre ^ . Les ingénieurs qui sont venus mesurer par or« dre du Roi toutes les terres de France j ont trouvé que ce bois, mesuré géométriquement , ne contient pas quarante arpens, et Tacquéreur a entre les mains le plan des ingénieurs du Roi.

Non-seulement Tacquéreur essuia ces perles considérables, qui ruinent sa fortune \ mais M. le Présid' lui persuada , avant de lui faire signer le contrat , qu'il avait vendu en der-

■ Pour éviter de fastidieuses redites , voir ci-après la lettre XLVI , qui répond à tout.

• Lisez dégradations (V. la lettre XLVI et la tran* tactionde 1781).

' Mensonge. V. la lettre LU ci-dessous. ^ Voltaire avait cent mille livres de rente.

l4a rBTTmES OB YOLTAIRB

nier lieu à un négociant de Genève ^ une par« tie de sa forêt qui était abattue ', et qu'il ne pouvait rompre ce marché. Il fut stipulé dans le contrat^ passé au mois de novembre 1758 y que M« de Voltaire aurait la jouissance entière de la terre de Tournay y et des bois QUI SONT SÛR piBO et ftofi veudus* L'acquéreur ne pouvant pas douter , sur la parole de M. le Présid^ f qu'il n'y eût une vente vérita* Ue 9 signa le contrat de sa ruine.

Ayant bien vu à quel excès il était lésé dans son marché ^ il s'en plaignit modestement à M. le Présid^y et lui demanda par ses lettres pourquoi il avait vendu ces bois qui devaient appartenir à l'acquéreur ; M. le Présid^ lui répondit y par sa lettre du 12 janvier 1769 : « Il est vrai qu'on a mis un certain nombre de chênes au niveau des herbes pour certaines raisons à moi connues ; mais à quoi ce la Joint de Vor ne contraint-elle pas les ce poitrines mortelles * . »

L'acquéreur fut bien surpris quelque temps après j quand toute la province lui apprit que

' Le lecteur est prié de ne point oublier cet aven.

* Cette lettre est perdue , mais la date est remarquable. C'était nn mois seulement après la rente à vie de Tonmeij} ce qui exclut manifestement tout soupçon d'une vente de bois inventée après coup en 1761. D'ailleurs

CONTRE X.B raisiDBKT OB BROSSES. |43

M. le Présid[^] n'avait point du tout vendu ces bois. U les faisait vendre , exploiter en détail[^] pour son compte , par un paysan du village de Chambesy [^] nommé Charles Baudy , lequel Charles Baudy [^] son commissionnaire[^] compte avec lui dç derc à maître.

Il est triste d'être obligé de dire que l'acquéreur manquant de bois de chauffage, lorsqu'il acheta la terre de Toumay, eut en pré^{**}sence de toute sa famille y parole de M[^] le Président[^] qu'il lui serait loisible de prendre douze moules de ces bois prétendus vendus[^] pour se chauffer : // en prit quatre ou cinq tout au plus.

Enfin y au bout de trob années , M' le Président lui intente un procès au baillage de Gex , sous le nom de Charles Baudy [^] son commis» sionnaire, pour paiement de deux cent quatre[^]vingt et une livres de bois; et voici comme il s'y prend.

Il assigne Charles Baudy [^] son commissionnaire, qu'il fait passer pour son marchand[^] et il dit dans cette assignation du 2 juin, que

les termes cités par Voltaire pronyent que non-seulement la-vente[^] mais la conpey étaient ckoses consommées an la janirier 1759. Or, on avait Tendu à Voltaire les bois qui étaient sut pied et non les bois abattus. Il en conrenatt lui-même tout-à-riure.

144 LETTRES DE yOLTAXRfi

Charles Baudy lui retient 281 liv. [^] parce qu'il a fourni à M' de Voltaire pour 281 liv. de bois; et Charles Baudy y au bas de cet exploit, assigne François de Voltaire.

Le deffendeur ne veut pour preuve de Tinjustice quHl essuie que l'exploit même de M' le Président. Il est clair, par l'assignation donnée par lui à Charles Baudy, que ce Charles Baudy

compte avec lui de clerc à maître , comme toute la province le sait. M' le Président dit dans son exploit, que Charles Baudy et lui firent un marché ensemble le 1766. Est-ce ainsi qu'on s'explique sur un marché véritable? N'exprime-t-on pas la date et le prix du marché ? Ladite assignation porte en général une certaine quantité d'arbres. Ne devait-on pas spécifier cette quantité ? Ladite assignation porte que ces bois furent marqués* Mais s'ils avaient été marqués juridiquement, n'en saurait-on pas le nombre ? N'est-ce pas un garde-marteau qui devrait avoir marqué ces bois ? Peut-on les avoir marqués sans la permission du grand-maitre des eaux et forêts ?

'Non, car cela ne touchait en rien le procès fait à Voltaire. Avait-il ou non brûlé quatorze moules de bois livrés par Baudy? Grêlait toute la question.

CONTRE LE PRESIDENT DE BROSSES. 14^e

On ne produit ni permission, ni marque de bois y ni acte passé, avec ledit Baudy'.•

Il est donc clair comme le jour que M' le Président n'a point fait de vente réelle > que par conséquent tous lesdits bois, injustement distraits du forestal , sous prétexte d'une vente simulée , appartiennent légitimement à l'acquéreur de la terre. Baudy en a vendu pour 41000. L'ayant , François de Voltaire est bien fondé à demander la restitution de la valeur de quatre mille huit cent livres de bois ^.

Plus, l'indemnisation des dommages causés par l'enlèvement de ces bois , au mois de mai 1769, contre les ordonnances, comme il est

' Pour donner juridiquement copie de la vente de bois faite à Bandy^ il e&t fallu la faire contrôler, et pat suite payer au fisc un double droit. Baudy certes n^y était Bullement obligé. Il suffisait que la vente f&t tenue pour constante par le vendeur et Tache-
teur. Voltaire , étranger à cette convention , nWaitrien à y voir assurément.

* A force d'être incroyable , cette prétention n'est-elle pas co-
mique? Baudy, en l'^Sô , bien avant que Voltaire songeât àTour-
ney, avait acheté la superficie d'une partie des bois de cette terre.
Ces bois étaient abattus qu^nd le poète acquit Tournay, deux
ans après. Nulle nécessité dès-lors de le\$ excepter de cette acqui-
sition , et pourtant, pour plus de clarté, ils en sont formellement
exclus (V. l'acte du 11 décembre 1758). A quel titre pouvaient-iU
donc être revendiqués par Voltaire?

I^ff LETTRES DE VOLTAIRE

gi^me spécifié d^ps Texplot de M. le Présidenly qui porte que
Raudy exploita et tiret ces bois de la forêt jusqu'au mois de mai

Le defiEendeur se réservant ses autres droits sur la lésion de
plus de moitié qu'il a essuyée quand M** le Président lui a vendu
quarante arpeus pour cent arpens ^ •

VOLTAIRE , A M. DE RUFFEY.

7 octobre*.

Mon cher Président , vous avez une belle ame y vous n'êtes
point fétiche. Je suis pénétré de vos bornés, et je compte sur
votre amitié pour le reste de ma vie. J'envoie à M. de Elancey et à
M. de Varennes * m^^ réponses à l'assignation du Fétiche. Cor-

neille me reproche de le quitter pour des fagots. Son ombre en murmure. Il est cruel de passer de Cinna et de

' Voltaire ne se lassant pas de répéter cette contre* vérité, il faut bien répéter nos démentis.

* Tous deux secrétaires des Etats de Bourgogne»

CONTES LE PUBSIOENT DB BROSSES. l^J

Rodogune à une assignation; mais que fairç? Le misérable m'accable d'exploils ' : il faut répondre.

Je vous supplie de lire dans le mémoire eq- Yoyé à M. de filancey un petit trait oublié daqs le vôtre. Le Fétiche demande de Targent de s^s moules et de ses fagots. Il dit dans son exploit que Baudy lui rend 12 liv. du moule. Baudy dans son exploit me demande 12, livres du moule. ,

Il est évident que si le Fétiche avait vendji réellement à Baudy des bois à 12 liv. le moule ^ ledit Baudy y marchand^ les vendrait davantage *. Il est clair qu'il compte avec le Féiiche de clerc à maître , et que le Fétiche lu^i donne quelque chose pour ses peines.

Il est démontré) comme je Iedis^ quelePrésident a fait une vente simulée^ , qu'il m'a trompé

' Lisez d^un exploit : il n^y en eut pas deux dans cette affaire.

* Qui empêchait Baudy , livrant ce bois à Voltaire sut la re-commandation du P. de Broses , de le fournir au prix collant?— Puis , quand Baudy n'eût été qu'un commissioi^naire , toute la différence c'est que le bois brûlé par Voltaire eût été directement

dû à M. de Brosses , e^ jion à Baudy. Voltaire en devait-il moins payer?

^ Il est démontré que Voltaire l'affirme. 11 va donner à l'instant la preuve du contraire.

148 LETTRES DB VOLTAIRE

grossièrement dans le temps qu'il me vendait sa terre. Et si je vous disais que je soupçonnai cettebassesse il y a trois ans , et que je déclarai que je ne laisserais point sortir les bois , à moins qu'on ne me montrât un acte réel de vente ^ et que le P* m'en fît présenter un faux ' par Baudy : que diriez-vous *? vous^ homme vertueux! Songez qu'il faisait cette infamie dans le temps qu'il recevait de moi 47 n^iUe livres! Vous ne direz plus qv'il est bon homme quand il a de l'argent.

Qu'il tremble ! Il ne s'agit pas de le rendre ridicule : il s'agit de lb béshokorbr ^ •

Gela m'afflige. Mais il paiera cher la bassesse d'un procédé si coupable et si lâche.

Je vous embrasse. Vous me consolez.

^ Faux ! Hn quoi? Sur quoi fondé? Comment ne tous ayisez-vous de cette absurdité qu^au bout de deux ans?

* Je dirais qu^il y avait un acte de vente puisqu'il tou» en fut montré un en i y 53 (vous en convenez) , et que sur Uexbibition de cet acte , malgré vos soupçons antérieurs j vous laissâtes enlever les bois.

' Voltaire y travailla en effet de son mieux au moins dix années durant , ce qui ne Tempêcha point de demander à M. de Brosses ,

devenu premier président ^ Phon^ neur de mourir dans ses
bonnes grâcesé^

£T DIT phesioent bb brosses. 149

30 octobre 1761 '.

Vous n^êtes donc venu chez moi, Monsieur^ vous ne m'avez
offert voire amilië, que pour empoisonner par des procès la fin de
ma vie. Votre agent, le sieur Girod, dit, il y a quelque temps, à ma
nièce, que si je n'achetais pas cinquante mille écus, pour tou-
jours, la terre que vous m'avez vendue à vie , vous la ruineriez
après ma mort* j et il n'est que trop évident que vous vous prépa-
rez à accabler du poids de votre crédit une femme que vous
croyez sans appui, puisque vous avez déjà commencé des procé-
dures que vous comptez de faire valoir quand je ne serai plus.

J'achetai votre petite terre de Tournay à vie,

■ Voltaire n'écrivît la lettre qu'on va Kre qn'tin mois après
l'audience du 24 septembre, avec la préméditation manifeste de
difiamer le président , alors absent de Dijon. Tout y est calculé
pour la publicité j on le sent à chaque ligne.

* V. cl- après la réponse du Président*

150 LETTRES BB VOLTAIRE

à l'âge de soixante et six ans, sur le pied que vous voulûtes. Je
m'en remis à votre honneur^ à votre probité. Vous dictâtes le
contrat; je signai aveuglément' • J'ignorais que ce chétif domaine
no vaut pas douze cent livres dans les meilleures années^ ;
j'ignorais que le sieur Chouet, votre fermier, qui vous en rendait
trois mille livres, y en avait perdu vingt-deux mille. Vous exi-

geâtes de moi trente-cinq mille livres j je les payai comptant : vous voulûtes que je fisse, les trois premières années, pour douze mille francs de réparations ^j j'en ai fait pour dix-huit mille en trois mois, et j'en ai les quittances ^ !

J'ai rendu très4ogeable une mesure inhabitable. J'ai tout amélioré et tout embelli, comme si j'avais travaillé pour mon fils , et la province en est témoin ; elle est témoin aussi que votre

' Après deux mois de discussions écrites , où le terrain est disputé pied à pied.

* <c Je Tiens de raffermir 1 200 lir., trois quarterons de « paille et un char de foin. » (Note de Voltaire) .y %j. la réponse du Président et la lettre LU ci-après.

^ Voltaire en avait d'abord offert très-spontanément pour a5-boo lir. (Voy. ci-dessus lettre 1).

^ Ce ne pouvaient être que des quittances de démolitions. V. la réponse.

ET DIT FRÉSiDENT D£ BROSSB5. l5l

prétendue forêt , que vous me donnâtes ' dans vos mémoires pour cent arpens, n'en contient pas quarante. Je ne me plains pas de tant de lésions y parce qu^il est au dessous de moi de ïne plaindre.

Mais je ne peux souffrir, et je Vous l'ai 'mandé. Monsieur, que vous me fassiez un procès pour deux cents francs , àpk*ès avoir reçu de moi plus d'argent que Voire terre ne vaut. £si-il possible que , dans la plàee ou vdus âtès , vous vouliez nôïis dégrader Tun

et raiitre au point de voir les tribunaux retentir de votre ïiom et du mien pour un objet si méprisable f

Mais vous m'âttaqtiez; il faut me défendre; j*y suis forcé. Vous me dites, en me vendant votre terre au mois de décembre 1768, que vous vouliez que je laissasse sortir des bois de ce que vous appelez la forêt j que ces bois étaient vendus à un gros marchand de Geiiève * qui ne voulait pas rompre son marché. Je vous crus sur votre parole; je vous demandai seulement quelques moules de bois de chauffage , et vous me les donnâtes en présence de ma famille.

■ Voltaire s'ayise un peu tard de cette imputation (V. ci-dessus p. 1 24 et plus bas la lettre LI).

* Lisez : A un tonnelier (V. ci-dessus ^ p. 4^1 1®)* termes ex-près de Tacte).

l5a I.ETTRES DE VOLT A 1RS •

Je n'en ai jamais pris que six ; et c'est pour six voies de bois que vous me faites un pr.ocès ! Vous faites monter ces six voies à douze ^ comme si Tobjet devenait moins vil M

Mais il se trouve ^ Monsieur^ que ces moules de bois m'appartiennent ^, et non seulement ces moules , mais tous les bois que vous avez en* levés de ma foret, depuis le jour que j'eus le malheur de signer avec vous.

Vous me faites un procès dont les suites ne peuvent tomber que sur vous , quand même vous le gagneriez. Vous me faites as-signer au nom d'un paysan de cette terre ^ , à qui vous dites à présent avoir vendu les bois en question. Voilà donc ce gros marchand de Genève avec qui vous aviez contracté ^ ! Il est de noto-

riété publique que jamais vous n'aviez vendu vos bois à ce paysan , que vous les avez fait exploiter et vendre par lui à Genève pour votre compte ; tout Genève le sait j vous lui donnoiez deux pièces de vingt et un sous par jour pour faire

' Refuser de payer ces sue voies de bois ^ était-ce plus noble?

^ y. plutôt les instances de Voltaire pour qu'on les lui donne , (ci-dessus p. 66,)

3 Dans le procès^y verbal d'audience ^ Baudy est cpial'fié négociant.

^ V. la réponse.

ÉT DIT FRisiDENT BB BROTTES. l5S'

l'exploilation , avec un droit sur chaque moule de bois , dont il vous rendait compte ; il a toujours compté avec vous de clerc à mattre. Je crus le sieur Girod y votre agent, quand il me dit que vous aviez fait une vente réelle* . 11 n*y en a point y Monsieur! I^e sieur Girod a fait Tendre en détail, pour votre compte^ mes propres bois dont vous me redemandez au jour* d'hui douze moules.

Si vous avez ùit une vente réelle à votre paysan , qui ne sait ni lire ni écrire, montrezmoi l'acte par lequel vous avez vendu , et je suis prêt à payer.

Quoi ! vous me Ëiites assigner par un paysan au bas de l'exploit même que vous lui en« voyez , et vous dites , dans votre exploit , que vous fites avec lui une convention verbale ^! Cela est-il permis, Monsieur? Les conventions verbales ne sont-elles pas dé-

findues par For* donnancede i6\$^ pour tout ce qui passe la valeur de cent livres?

Quoi! vous auriez voulu , en me vendant si chèrement votre terre, me dépouiller du peu

' Voltaire n^a garde ici de dire que Baudy lai en avait exhibé Pacte en 1768 ou 1759 (Y. p. i48)*

' Ainsi qualifiée pour éviter les droits du fisc. (Yôyex lettre LI ci-après.)

l54 LETTRES BB YOLTATRB

de bois qui peut y être! Vous en aviez vendu un tiers, il y & quelques années; votre paysan a abattu l'autre tiers pour votre compte. Votre exploit porte qu'il me vend le moule douze francs et qu'il vous en rend douze francs (en déduisant saD s doute sa rëtribu lion); n'est-co pas là une preuve convaincante qu'il vous rend compte de la recette et de la dépense ^ que votre vente prétendue n'a jamais existé ^ et que je dois répéter tous les bois que vous fltes enlever de ma terre ? Vous en avez fait débiter pour deux cent^ louis, et ces deux cents louis m* appartiennent. C'est en vain que vous fîtes mettre dans nôtre contrat que vous me vendiez à vie le petit bois nommé forêt ^ excepté les bois vendus. Oui , Monsieur , si vous les aviez vendus ' en effet, je ne dispute-rais pas; mais, encore une fois, il est faux qu'ils fussent vendus, et si votre agent (vôtre agent, c'est «à-^lire vous) s'est trompé, c'est à vous à rectifier cette erreur.

J'ai supplié M. le premier président , M. le procureur général , M. le cot)seiller le Bault de vouloir bien être nos arbitres. Vous n'avez

' Ils étaient non-seulement vendus, mais abattus (V. l'acte du 11 décembre 1758 et Taveu formel de Voltaire ci-dessus) •

ET Dtr fresidekt 1>b Grosses.]55

pas voulu de leur arbitrage * j vous avez dit que Votre vente au paysan était réelle } vous avez cru m'accabler au baillage de Oei } mais | Mon'* weur, quoique M. votre frère soit bailli du pays*, et quelque autorité que vous puissiez avoir^, vous n'aurez pas celle de changer les faits ; il sera toujours constant qu'il n'y a point eu de vente véritable.

Vous dites , dans votre exploit signifié à ce paysan y que vous lui vendites une certaine * quantité. de bois. Quelle quantité, s'il vous plaît? Vous dites que vous les fîtes marquer. Par qui ? Avez-vous un garde-marteau f Aviez-vous la permission du grand-maitre des eaux et forêts?

En un mot, Monsieur , la justice de Gex est obligée de juger contre vous, si vous avez tort ; elle jugerait contre le Roi , si un particulier plaie-» dait avec raison contre le domaine du B.o. Le sieur Girod prétend qu'il fait trembler en votre nom les juges de Gex : il se trompe encore sur cet article comme sur les autres.

■ C'est Voltaire lui-même qui n'en TOillot p.9. Il écri" Tait à M. Lébanlt (12 novembre 1761) et a écrit na «c m'avez pas répondu. Monsieur, sur Tarbitrage que je tt proposais. Avez je n'en DEMutirD£-Plus* s»

* Claude-Charles de Brosses , comte de Tournay , grand-bailli d'épée du pays de Gex ^ charge héréditaire dans sa famille depuis Henri IV.

XÇ6 rSTTRBS DB YOX'TAIRB

S'il faut que M. le Chancelier, et les Mⁱ* mstresy et tout Paris , soient instruits de votre procédé 9 ils le seront; et, s'il se trouve dans votre compagnie respectable une personne qui vous approuve , je me condamne.

Vous m'avez réduit , Monsieur, à n'être qu'avec douleur,

Votre très-humble et très-obéissaijt serviteur.

M. DE BROSSES , A VOLTAIRE

Souvenez-vous , Monsieur, des avis prudens que je vous ai ci-devant donnés en conversation, lorsqu'en me racontant les traverses de votre vie vous ajoutâtes que vous étiez d'un çaraclère naturellement insolent*. Je vous ai donné mon amitié j une marque que je ne l'ai pas retirée, c'est l'avertissement que je vous donne encore de ne jamais écrire dans vos moments d'aliénation d'esprit, pour n'avoir pas à rougir dans votre bon sens de ce que vous avez fait pendant le délire.

J'ai mis mes affaires avec vous dans la règle

» Fin dVtobre 1761.

CT DIT PRÉSIDEKT DB BROSSES. iSj

ordinaire et commune. Je n*en suis venu-là, malgré l'abus que vous faisiez du pouvoir que je vous ai laissé par le bail, qu'après que vous avez cherché à me jouer par un second marché illusoireet sans bonne foi de votre part'. Quoique j'aie en main de quoi vous mener fort loin à la Table de marbre ^, je ne l'ai pas fait jusqu'à présent, mon desseini ayant été seulement de vous contenir.

Quoiqu'après deux années de jouissance vous m'avez persécuté pour acheter ma terre , quoique j'aie en mes luains l'offre de cent quarantecinq mille livres, écrite de la vôtre, et à laquelle j'avois enfin consenti^ (offre sur laquelle •Vous m'avez par bonheur manqué de parole , car je ne m'en défaisois qu'à regret); il n'est pas vrai , et il ne peut l'être que le sieur Girod vous ait dit que je ruinerois M^o*® Denis si vous ne la payiez cinquante n^ille écus. Il a pu vous représenter pour lors que vous exposiez vos héritiers par les dégradations illicites que vous faisiez dans mon bois; ce qui est vrai. Mais il sait aujourd'hui , que pour ce prix , ni

' Y. ci-dessus j pages 89 9 xoo et 1 13»

* La Table de marbre était un tribunal spécial j institué pour statuer en dernier ressort sur tous délits et abus commis dans les bois^ même ceux deB particuliers,

^ V. ci-dessus p; lôî»

158 LETTRES DE VOLTAIRE

pour aucun autre , je ne vendrois ma terre, ne voulant rien avoir de plus à démêler avec un homme admirable, à la vérité, par Téminance de ses talents , mais turbulent, injuste , et ar* tiûcieux en affaires sans les entendre.

Quant à IML"® Depis, je l'honore et l'estime. C'est un tribut que tout le monde rend h sa jusr tessede cœur et d'esprit, dans un pays où, sans cette malheureuse effervescence à laquelle vous vous livrez , vous auri<^z pu vous-même trouver une retraite pc^isible et jouir tranquillement de votre célébrité. Comme elle est équitable et modérée, je suis très-persuadé que ma famille

p'aura aucun dépiélé avec elle ' • Si , comme vous le dites , j'avois quelque crédit , il ne seroit jamais employé qu'à la servir.

Il faut être prophète pour savoir si un marché à vie est bon ou mauvais. Ceci dépend de l'événement*. Je désire, en vérité de très-bon cœur, que votre jouissance soit longue, et que vous puissiez continuer encore trente ans à illustrer votre siècle : car, malgré vos foiblesses ^

' Après la mort de Voltaire, M^^e Denis offrit 409000 liv. de dommages-intérêts pour les dégradations faites à Tourney. Il n'y eut pas de procès ^ les offres furent acceptées. (V. la transaction de 178 !•)

* L'^yénçQient ne fui ppint contre Voltaire; il sur-? vécut d'une année au P. de Brosses.

ET Pir. FUisiDENT DB BROSES. iS^

TOUS resterez toujours un très-grand Jiomme

••... dan3 vos écrits. Je voudrois seulement que vous missiez dans votre cœur le demi*quart delà l^orale et de la philosophie qu'ils contiennent.

Quand vous m'avez pressé de venir chez vous pour entrer en pourparlers ^ (ce que j'ai fait très-volontiers ^ puisque votre santé ne vous permettoit pas de me venir trouver) j quand je vous ai ensuite remis ma terre de Tburnay; vous, qui étiez sur place, la connoissiez beaucoup mieux que moi qui n'y ai quasi jamais été. Vous l'aviez d'avance bien visitée et parcourue; ce qu'il étoit très-raisonnable à vous de faire. Je vous l'ai remise dans ce qu'elle contenoit dans votre vu et su , telle qu'en jouissoit le sieur Chouet alors fermier. J'ai toujours oui dire que la forêt contenoit

environ 80 poses : c'est la mesure habituelle du pays, dont je suis si peu au fait, que j'en ignore encore la valeur'. Je vous ai remis le bail du sieur Chouet, montant à 3000 livres[^] avec progression pour les années suivantes à 3200 et à 3300 livres; il ne tenoit qu'à vous d'entretenir ce bail. Vous avez exigé qu'il fut résilié ; et le fermier, à son tour, a exigé de moi un dédommagement; ce qui étoit juste.

■ La pose équîTaut à 27 areSf

16o LETTRES DB YOLTAIRB

Vous dites à cela que le bail étoit trop cher et que Ghouet y a perdu 22,000 livres. Ici l'esprit de calcul vous a manqué. C'est une chose bien adroite que de perdre 22,000 livres en quatre ou cinq ans sur un bail de mille écus. Ce qu'il y a de plus curieux encore, c'est qu'au vu et su de tout le monde et de votre propre connoissance, le sieur Chouet n'avoit pas un sol quand il est venu de Livourne prendre ma ferme. Cependant il y a vécu et m'a bien payé : ce qui n'est pas une petite merveille dans un homme de si peu de conduite.

Vous allez sans cesse répétant à tout le monde qu'au lieu de 12,000 livres que vous devez mettre en constructions et réparations au château de Tournay, vous y en avez déjà mis pour 18,000 livres, et même quelquefois pour 40,000 livres. Je désire fort que cela soit ainsi. Mais n'ayant connoissance d'aucun autre changement que de quelques croisées et d'un pont de bois qui va au jardin , j'ai peine à les porter à ce prix. Au reste , je n'ai rien à vous dire là-dessus : vous êtes le maître du temps j ce que •vous n'avez pas fait, vous le ferez' .

' L'éditear de ces lettres ft Tîsité Tonrney en 1 834 ; il a interrogé Tancien fermier de la terre , aujourd'hui propriétaire du château \ et par ses yenx comme par le

BT DU PRESIDENT DE BROSSES. 16t

Venons au fait, car tout ce que tous ditesla n'y va point. La mémoire est nécessaire quand on veut citer des faits. Elle vous manque sans doute lorsque vous affectez de confondre notre marché avec la commission de vous procurer du bois de chauffage. Ce sont deux chose\$ très-isolées et qui ne furent pas fuites ensem* ble. Notre marché fut fait à Ferney , dans vof tre cabinet. C'est dans un autre temps, qu'eu nous promeuauît dans la campagne à Tournay^ vous me dites que vous manquiez actuellement de bois de chauffage; à quoi je vous répliquai que vous en trouveriez facilement de ceux de ma forêt vers Charles Baudy ' • Vous me priâtes de lui en parler , ce que Je fis même en voire présence , autant que je m'en souviens , mais certainement d'une manière illimitée j ce qu'on ne fait pas quand il s'agit d'un présent. Je laisse à part la vililé d'un présent de cette espèce qui ne se fait qu'aux pauvres de la Miséricorde ou à un couvent de Capucins. Je vous aurois à

témoignage du vieillard dont le père avait été long- temps iermier de la terre de Tournay , il s^est convaincu que Voltaire s^en était tenti aux démolitions et à quelques distributions insignifiantes.

■ Inutile de faire observer que ce récit est conforme de tout point à celui de la lettre XXXIX , non contredit par Voltaire dans sa réponse.

j62 xetthes de voltaire

coup sûr donné comme présent quelques voies de bois de chauffage si vous me les aviez deinandées comme telles. Mais j'aurais cru vous insulter par une offre de celle espèce. Mais enfin y puisque vous ne le dédaignez pas, je tous le donne, el j*en tiendrai compte à Baudy, en par vous m'envoyant la reconnoissance suivante :

ce Je soussigné François -Marie Àrouet de Voltaire , chevalier , <« seigneur de Ferney , gentilhomme ordinaire de la chambre du « Roi y reconnois que M. de Brosses y président du Parlement ,

n m*a fait présent de voies de bois de moule, pour mon
ce chauffage , eu valeur de 281 f. y dont je le remercie. »

A ce

A cela près, je n'ai aucune affaire avec vous. Je vous ai seulement prévenu que je me ferois infailliblement payer de Baudy qui se feroit infailliblement payer de vous. Je l'ai fait assif^ner, il vous a fait assigner à son lour. Voilà Tordre et voilà tout. De vous à moi il n'y a rien , et faute d'affaires point d'arbitrage. C'est le sentiment de M. le premier Président , de M. de Ruffey, et de nos autres amis communs que vous citez * et qui ne peuvent s'empêcher

' Y. ci-«près une lettre dé M. de Ruffey à Voltaire. M. de Ruffey approuvait si peu ce dernier qu'il écrivit à M^o^® Denis pour l'engager à payer Baudy sans en rien dire à son oncle. Ces démarches de M. de Ruffey et le

ÉT DCr PRESIDENT D£ BROSSES. j6'6

de lever les épaules en voyant un homme si riche et si illustre se tourmenter à tel excès pour ne pas payer à un paysan 280 livres pour du bois de chauffage qu'il a fourui. Voulez-vous faire ici le second tome de l'histoire de M. de Gauffecourt à qui vous ne vouliez pas payer une chaise de poste que tous aviez achetée de lui ? En vérité je gémiss pour l'humanité de voir un si grand génie avec un cœur si petit sans cesse tiraillé par des misères de jalousie ou de lésine. C'est vous-même qui empoisonnez une vie si bien faite d'ailleurs pour être heureuse. Lisez souvent la lettre de M. Haller, elle est très-sage. Votre grand cheval de bataille, à ce qu'il me paroît, est que Baudy n'est pas acheteur des bois, mais facteur rendant compte. Quand cela seroit, que vous importe ? Et qu'avez-vous à voir aux conventions entre lui et moi ? Lui devez-vous moins la livraison comme acheteur

silence fort significatif de M. Lebault n'empêchèrent pas Voltaire d'écrire à M. de Courteilles : a J'ai envoyé à M. Dijon copie de ma lettre à tous les confrères du Président de Brosses qui lèvent les épaules, (Voir ci-après M. lettre LU, p. 183.) y>

' Albert de Haller, un des plus grands hommes du XVIII^e siècle. La lettre en question se trouve dans la plupart des éditions de la Correspondance gén. (fin de 1755)* Voyez l'édition Beuchot, t. LVIII, n^o 2781.

164 LETTRES DE VOLTAIRE

OU comme facteur? Démêlez-vous avec lui du prix et de la quantité : car ce sont des choses que j'ignore parfaitement. Je sais seulement, et je vous dis moi, qu'il y a eu un marché de vente. Je ne l'ai pas vu depuis, et ne sais pas trop ce qu'il contient. Il est resté là-bas entre leurs mains soit de Girod soit de Baudy. J'ai

autre chose à faire que de me mêler de ces détails. Je ne sais comment ils l'exécutent entre eux. Que ce soit par vente en bloc ou par factorerie à tant par moule, rien ne vous est plus indifférent. Je ne connois ni de nom, ni de fait un seul des gens à qui Baudy a livré pour des sommes considérables : j'aurois beaucoup à faire d'aller les rechercher l'un après l'autre. Je ne connois, qu'à la vue du compte qu'on me rend, la quantité vendue et l'argent auquel il monte. S'il ne s'y trouve pas , Baudy va le chercher près de ceux qui le lui doivent pour parfaire son compte. Rien de plus-simple.il ne faut point de loi pour enteudre ceci : et je voudrois que vous connussiez mieux l'application de l'ordonnance de 1667 , avant que de la citer.

Mais je m'aperçois que votre prétention ne se borne pas là , et que vous voulez avoir tous les bois coupés qui restoient en moules dans la forêt lors de notre marché , sous le prétexte qu'ils n'éloient pas réellement vendus à un

ÉT DU PRÉSIDENT DE BROS&ES.. 165

marchand de Genève comme je vousrai dit alors. Tâchez d'avoir meilleure mémoire. Je vous dis alors que j'exceptois de la remise les bois coupés et ci-devant exploites , et huit pieds d'arbres encore sur pied que j'avois vendus depuis peu à un marchand de Genève. Lisez l'acte où cela est ainsi expliqué : M. de Voltaire aura la pleine jouissance de la forêt de Tournay et des bois qui sont sur pied et non. ven^

dus Ledit seigneur de Brosses s^en^

gage à ne faire , couper aucun arbre dans ladite forêt , à la réserve de huit chênes vendus à un tonnelier de Genève , qui sont encore sur pied. Vous voyez donc que l'acte contient réserve des

bois exploités qui n'étoient plus sur pied (ce . sont ceux de Ba;udy), et réserve de 8 chênes non encore exploités, qui sont ceux de l'autre marchand. Un enfant entend bien que les bois qui sont à vous sont ceux qui réunissent les deux conditions d'être sur pied et d'être non vendus'. A cet égard vous a-t-on fait quelque tort y dites-le moi : je vous ferai rendre justice sur-le-champ. Comment ne sentez-vous pas que vous faites pitié quand vous me menacez d'en parler à la

* "Voltaire lui-même expose le fait ainsi. (V. ci-dessus p. 142.)

j66 LETTRES DB VOLTAIRE.

Cour, et peut-être même au Roi qui ne songe point à cela , comme vous Tavez très-bien dit ailleurs' ?

Au reste , si , aux termes de notre marché , vous pouvez vous faire adjuger les bois exploités avant le marché, je vous le conseille fort. Je laisserai prononcer les juges j c'est leur affaire. C'est très-hors de propos que vous insistez sur le crédit que vous dites que j'ai dan» les tribunaux. Je ne sais ce que c'est que de crédit en pareil cas , et encore moins ce que c'est que d'en faire usage. Il ne convient pas de parler ainsi : soyez assez sage à l'avenir pour ne rien dire de pareil à un magistrat.

Vous voyez, Monsieur, que je suis encore assez de vos amis pour faire en marge * de votre lettre une réponse longue et détaillée, à une lettre qui n'en méritoit point. Tenezvous pour dit de ne m'écrire plus ni sur cette matière, ni surtout de ce ton.

Je vous fais, Monsieur, le souhait de Perse : Mens sana in corpore sano.

* Va, le Roi n'a point la ton discours ennuyeux : Il a trop peu de temps et trop de soins à prendre ! 'liA Vanitû, Satyre de Voltaire contre Pompignan,

• * Ceci peut faire apprécier la bonne foi de Tédilenr de 1808 qui , publiant la lettre de Voltaire qui précède (sagement omise dans les éditions antérieures), a suppri-

M. DE RUFFET, A VOLTAIRE.

Octobre 1761.

a gagner.

Rappelez- vous riiuître de La Fontaine et la scène v de l'acle II du Scapin de Molière.

mé U réponse péremptoire qu'on vient de lire, bien qu'elle fût en quelque sorte incrustée en marj^e et dans les interlignes de la leltre même qu'il imprimait.

168 LETTRES DE VOLTAIRC.

Outre les mauvaises plaisanteries des avocats ^ vous avez à craindre celles de la canaille littéraire y qui sera charmée d'avoir prise sur vous.

L'enchanteur qui écrit votre vie apprendrait-il à la postérité que vous avez plaidé pour des moules de bois ? Vous estes mécontent du président y vous sçavez de quel bois il se chauffe ^ payez-le et ne vous chauffez plus à son feu ; il ne parait pas dans le procéz et vous oppose un homme de paille ^ ce qui le met en droit de publier partout qu'il ne vous demande rien et que vous vous plaignez injustement de luy. C'est l'interrêt sincère que je prends à

vosre gloire et à vosre repos qui me fait vous tenir ce langage dicté par l'amitié; ne m'en sachez pas mauvais gré.

Adieu 9 Monsieur y je vous souhaite tout le bonheur que vous méritez j évitez tout ce qui peut l'altérer j vivez pour vous et pour vos amis; et pour me servir de vos termes^ daignez prendre votre repos en patience* •

Je suis ^ etc»

M"« DEJVIS A M. DE RUFFEY.

Femey , 4 novembre.

Si mon oncle pouvait soubçonner^ Monsieur^ que j'eusse payé trente pistoUes à son insu au président de Brosses^ je ne doute pas qu'il n'en eût éié offensé. Non-seulement je n'ai pas voulu le risquer^ mais je lui ai montré votre lettre; il sent le motif qui vous Ta fait écrire et en est aussi reconnaissant que moi.

Mais ce n'est point mon' oncle qui fait un procès au président de Brosses , c'est le Président qui lui fait ce procès pour douze moules de bois.

Je n'entre point ici dans le fond de l'affaire. Je sais seulement que mon oncle ^ après avoir été assigné 9 lui a offert de ne point plaider et de prendre pour arbitres M. le Premier Président ^ M. le Procureur Général et M. LeBeault^ conseiller : ce que le président de Brosses a refusé. Il me semble cependant que des arbitres de cette importance méritaient bien la confiance de M. le président de Brosses^ pour une affaire

IJO XBTTRES DE VOLTAIRE*

de 20 ou 30 pistoUes. Mon oncle lui dit : Si vous avez vendu votre bois avant la ûgnature du contrat de l'acquisition de Tour-nex , montrez-moi cet acte de vente, .et je vous paie celui que j'ai pris. S'il n'y a point d'acte de vente, tout le bois de la fibrèt m'appartient du jour que j'ai acquis, par les conventions du contrat. Que peut-on répondre à cela ? Je l'ignore* Je déteste les procès, et je souhaiterais fort que le président de Brosses fut plus traitable* Tout le monde ne pense pas comme vous , Monsieur, et personne n'a l'honneur de vous être plus inviolablement attaché que

Votre très-humble et très-obéissante servante|

Denis*

Permettez-moi de faire mille tendres complimens à M""^ la présidente de RuHey.

P. iS. de la main de Voltaire.

J'ajoute raes remerciemens à ceux de Madame Denis. Je ne crains point les Fétiches. Et les Fétiches doivent me craindre. Il est clair que le Fétiche en question a fait une vente simulée. Et un magistrat m'a dit qu'un homme coupable de cette infômie ne resterait pas dans Je corps dont est ce magistrat. Je ne présume pas que le Parlementde Dijon pense autrement.

Y a-t-il rien de plus simple que mon procé-^

rETTRES DE yOLTAIRB. I7I

dé? Si vous avez fait une vente réelle, je paie; «i vous avez fait une vente simulée , soyez couvert d*opprobres.

Adieu , Monsieur. Votre belle âme doit être indignée, la mienne est à vous pour jamais.

i\r. B. Il n'y a qu'une voix sur le Fétiche.

VOLTAIBE, A M. LEBATJLT.

A Feniey , pays de Gex , par Genève , 4 i^o^ - 1761.

Monsieur ,

J'ai rhonneur de vous demander trois tonnaux de vin (deux de bon vin ordinaire et ut\ d'excellent) , le tout en bouteilles ; bien po-? table, bien gardable, et surtout très- peu cher, attendu que M. le président de Broses m'a ruiné , et qu'il faut que le premier conseiller dit Parlement répare les torts d'un président. '

Ayez la bonté de lire ma lettre à M. dç Broses , et jugez sur votre honneur et sur votrç conscience.

' M. Lebault n'ayant pas répondu à la lettre XLII ci« dessus , Voltaire essaîeraît-il de se le rendre fayorable par une demande de irins ?

1^2 LETTRES DE VOLTAIRH.

C'est en honneur et en conscience que }e serai toutte ma vie. Monsieur 9 avec les sentimens les plus respectueux y

.Votre très-humble et trèsobéissant ^erviteur^

VoiTAIRB.

A cette lettre était annexée copie de celle de Voltaire à M. de Broses , en date du ao oct. 1761.

VOLTAIRE A M. LEBAULT.

A Femey y ta nor* 176U

Je ne vous demande du vin , Monsieur , qu'en cas que vous en ayez de semblable à celui que vous m'avez envoie les premières années. A mon âge , le bon vin vaut mieux que M^ Tronchin. Il y a près de deux ans que je bois du vinaigre ^ et le président de Brosses n'y met pas de sucre. Je suis devenu délicat , mais pauvre. Je me recommande , Monsieur j à votre goust et à votre compassion.

Je vous demande en grâce de vouloir bien me procurer deux mille barbues (c'est le mot, je crois) de seps bourguignons. Le tout m'arriverait par les mêmes voitures.

Tout ce que je reçois de Bourgogne me fait grand plaisir y excepté les exploits du président de Brosses'. Il veut vendre cher ses fagots. Tâchez y Monsieur y de me vendre bon marché votre vin , dont je fais plus de cas que de cette grande forest de quarante arpents de la magnifique terre du Président. Je sçais qu'il y a via et vin y comme il y a fagots et fagots. C'est du bon que je demande. Il serait doux d'avoir rhonneur de le boire avec vous y et que ce terrible président n'y mit point d'absinthe^. Il fait d'étranges hip-polèses. Il suppose des ventes ^ et il argumente àjïalso supponente.

Vous ne m'avez pas répondu ^ Monsieur ^ sur l'arbitrage que je proposais. Aussi je n'en demande plus , et je le tiens condamné dans le cœur de tous ses confrères : quod erat ûfemonstrandum.

^

J'ai l'honneur d'être , etc.

VoLTAtRE.

* Voltaire avait reçu de Bandy y et non da Président^^ un seul exploit, comme on Pa vn plus haut. Mais il vou* lait qn'on le crût bombardé de procédures.

■ Encore !

Non missara catem , nisi plena craoris; birado,

^ La démonstration est sans. réplique.

ty4 rÊTTREs DE VOLTAIRE

M. DE BROSSES A M. DE FARGÈS

Montfalcou , le lo novembre 1761.

En colère contre moi, vous a-t-on dit : plaisante expression ! Que seroit donc la mienne contre lui , si je daignois en avoir contre un impudent et un fol ? Ma réponse était ce qu'il méritoit.

Pourquoi voulez-vous que j'aye un procès avec cet homme-là ? Je n'en ay point. Tenez pour certain, sur mon honneur, 1*^ qu'il ne s'agit d'autre fait que de quatorze voyes de bois que mon homme lui a livrées et qu'il ne veut pas lui payer j a° que , dans notre traité , il n*y a aucune contenance de fond spécifiée ni garantie. Je vous feray voir l'acte *. Il connoissoit tout cela d'avance 5 il l'avoit tant et tant visité , étant sur place. Mais il ne fait que mentir.

L'acte est un simple bail à ferme à vie^ pour en jouir comme en jouissoit le précédent fermier. Notre convention a toujours

' M. de Fargès était alors à Ferne[^]* * Voyez pins baat p. ip et siîy.

élé qu'il n*y auroit point de vente de ma part (parce qu'en vendant , même à vie , je connois risque y par la clause du dénombrement , de perdre les privilèges d'immunité) , mais que ^ de sa part , il se qualifieroit comme il voudroit. Quant aux bois , vous avez dans ma lettre tout ce qui les concerne , rapporté mot à mot j sauf que l'acte porte de plus çu^il sera tenu d'en jouir en bon père de famille , de laisser soixante pieds des arbres extant par poses (c'est la mesure du pays) l'une portant l'autre, et de le tenir en défense du bétail pour que les coupes puissent croître en revenue. Mais , encore un coup ^ ce n'est pas là notre difficulté. Vous estes décidé à luy jeter ces quatorze voycs de bâches à la tête , parce qu'il ne me convient pas d'avoir un procèz pour un objet si mince. C'est donc à dire qu'il faut les luy donner parce qu'il est un impertinent. Ce seroit pourtant la raison du contraire. Quoi ! si votre marchand ou vôtre homme d'affaires lui avoit livré pour 30 pistoles de vos vins , il faudroit donc les lui donner parce qu'il ne voudroit pas les payer ! A ce prix , je vous jure qu'il n'y aurait rien dont il ne se fournît : il n'est pas délicat ! je luy aurois donné sans hériter ^ s'il me ies eut demandées comme pré^ sent. Mais on n' imagine fias une chose si basse^

1^6 rETTRES D£ YOITALAB

S*il a eu assez peu de cœur pour l'entendre ainsi y il s'esl tix>mpë y et tant pis pour luy. Je les aurois encore passées en quittance à Chariot Saudy, sans lui en parler à luy ^ si jeTeusse vu s'affectionner à ma terre , y faire ce qu'il est tenu d'y faire y ne pas mentir sur cet article comme sur les autres (car je sçais qu'il

l'abandonne tout à fait), et surtout s'il n'eut pas cher* ché à me fourber pendant six mois sur un. autre article que vous sçavez.

Comme il sent qu'il n'a rien de bon à dire , il se jette à quartier , selon son artifice ordinaire ; outre qu'il n'a pas le sens commun en affaires , tout regardant de prez , tout intéressé et chicanneur qu'il est. Il a dit d'abord que ce n'étoit pas une commission , mais un présent. Il me l'a ensuite demaudé à genoux. Je vou\$ montray sa lettre, qui est pitoyable. Elle me fit tant de pitié, que je lui donnois toutde suite , sansXiménez, qui de hazard se trouva chez moy en ce moment ' . Il me dit : Vous seriez bien fol de donner douze louis à ce drôle-là , qui a cent mille livres de rente , et qui , pour^ reconnoissance , dira tout haut que c'est^ que vous ne pouviez faire autrement. En-

' Le marquis de Ximénès , mort le doyen des colonel* et des poètes français le 3i mai 1817.

sûile il a prétendu qtie c'éloit une des conventions de notre marche , ce qui est faux et trèsfaux* Il faut qu'il soit bien hardi pour avân« cer pareille chose , outre que Pacte le dénie ! Les bols sur pied sont à luy (en laissant 60 arbres par posé) ce qui exclud nettement ceirx qui étoient coupés avant le traité. Onabien euâtention de spécifier dans Tacte B pieds d'arbres sur p/^ ^^ comme étant exceptez, parce qu'ils étoient déjà vendus auparavant; comment n'auroit^on pas excepté aussi les quatorze voyes du bois coupé , si elles eussent été à luy par convention ?

Finalement , le voicy qui dit qu'il a acheté trop cher y et que le bois n'est pas assez grand , comme s'il s'agissoit de cela ! S'il a acheté cher, tanl pis pour luy > j'en voudrois tenir le double.

CbIA ne l'a pas EMPicHE , APRES DEtJX ANS DB JOUIS-
SANCE y DE m'en OFFRIR 1 45^ooo LIV. PoUr

lacontenue^au diable soit si je cou nois ma terre! Je ne sçais
que le cadastre qui en a été fait publiquement par ordre du Roy ,
sans ma participation et en mon absence. Il a l'acte entre ses
mains tout comme moi ' .

Quanta ce rabâchage, que Baudy n'est qu'un

' Ce qu'on vîettt de lire était sotis presse lorsque s'est retrou-
vée une lettre de M. de Brosses à Voltaire , de juillet J760. Un
seul passage de cette lettre a trait aux

Êcieur rendant compte , que je n'ay pu vendre avant notre
traité sans la permission du grandmaître; de quoy se mêle- 1- il ?
Je vois bien pourquoi ils ne veulent pas là-bas produire la vente;
c'est pour ne pas la faire controller. Ils ont raison y ce n'est pas
l'affaire de cet homme-là.

Si la contestation n'éioit pas engagée et devenue publique par
sa frénésie ; si je pouvois aujourd'huy céder la chose contestée,
sans paroltre avoir eu tort vers les gens mal informés, Je me gar-
derois bien de la lui donner à lui pour prix de son insolente lettre;
mais je vous sa-

plaintes du plitlosoplie sur la contenance dn bois de Tournay.
Le voici.

rc L^ariicle des moules de bois que vous a vendus Chariot n^a
rien de commun avec Parpentage fait par les géographes. J*ai
toujours ouï dire que la forêt contenoit environ 90 coupées ou
Joses. (Je ne sais pas trop lequel et ne sais pas mieux la valeur
de ces mesures locales.) L^erreur de là à vingt est si grande

qu'elle en devient peu probable. Quoi qu'il en soit y vous saviez beaucoup mieux que moi ce qu'il y avait , puisque vous êtes sur place tant que vous aviez, comme de raison, exactement et plus d'une fois visité le terrain avant de faire le marché. // n'a jamais été question entre nous de dissensions géométriques , mais de vous remettre les fonds tels qu'ils étaient, tels que vous les connaissiez, tels que je les avais et qu'on en avait joui ci-devant, w

Sans relever l'hyperbole du poète , qui n'accusait d'abord que vingt poses (au lieu des 4 arpents et demi dont il convient ci-dessus p. 1249 précisément en réponse au jugement qu'on vient de lire) , on peut noter

crifierais à vous des choses bien plus considérables. Puis les égards que je me fais pour MTM Denis , qui mérite toute sorte de considération , me porteroient sur le champ à lui donner , non quatorze voyes de bois (fi donc !) , mais mon ressentiment de la sottise de son oncle , et ce qui l'a causé, quel qu'il soit. Vous sentez trop bien vous-même qu'il m'a mis dans le cas de ne plus faire ce que vous me demandez , à moins qu'il n'en donne un reçu , tout tel que le porte ma lettre. En ce cas , je lui donne tout de suite. Il n'en fera pas de difficulté : bien loin de là !

que 43 arpents et demi équivalent à 23 hectares 21 ares 51 centiares et que 20 poses donneraient 24 hectares 30 centiares. La différence ne serait donc que d'un hectare j c'est-à-dire d'un vingt-quatrième ; et il est de principe que même en cas d'énonciation de la contenance vendue , la garantie n'en est due qu'à un vingtième près, a fortiori, quand la vente a été faite sans indication de contenance. (Y. l'acte du 11 décembre

D'ailleurs le défaut de contenance de $\frac{1}{2}$ s'entend de l'universalité des fonds vendus, et non d'un corps d'héritage spécial. Ainsi Voltaire n'aurait pu se plaindre qu'autant qu'il lui eût manqué plus de $\frac{1}{2}$ de la contenance totale assignée à la terre de Tourney, quand bien même cette contenance eut été indiquée dans l'acte CE 4^x11 n'est pas. — On vient de voir qu'il ne lui manquait pas même un vingtième du bois dit la/bré[^].

180 LETTRES DE VOLTAIRE

C'est ce qu'il demande. Toute sa prétention est de Tavoir comme donné. Ainsi il reconnolira de ravoir reçu comme donné '
*

' Trois remarqncis ou plutôt trois redites sur le marché de M. de Brosses avec Baudy.

I. Voltaire convient Cp. 141 ci-dessus), qu*AVANT de conclure sur la vente à vie de Tourney, le Président lui persuada qu'il avait vendu une partie de sa forêt, ^u/ éUiit abattue, et qiiMl ne pouvait rompre ce premier mar« ché. Voltaire nVvait donc point entendu acketer les bois coupés avant son acquisition,

II. Pour que ces bois eussent été compris dans la vente à vie 9 il eût fallu une clause expresse, et au contraire Tacte du 1 1 décembre ijSb excluait palpablement de la vente les bois abattus.

III. Voltaire Ten tendait si bien ainsi qu'en février 1759[^] il pria le Président de trouver bon qu'il prît par-dessus le marché quelques moules de bois auprès de Charles Baudy (p. 65 supra).

Quant à Texistence d'un marché écrit entre M. de Brosses et Baudy, circonstance tout-à-fait indfffèrente au fond, Voltaire avoue que ce marché lui fut montré, dès X y 5g y par Baudy, à

l'occasion des difficultés que faisait le philosophe de laisser enlever les bois exploités par le marchand {supra, p. 148}.

On se croit dispensé d'insister sur la conformité de ces faits avec le langage constant et sans variation de M. de Brosses , soit dans sa lettre du 12 janvier 1759 (citée par Voltaire, p. 142 ci-dessus) , soit dans celles de mai 1760 et de janvier 1761 (p. 121 et 127), sans réclamation de la part de Voltaire. (V. sa réponse du 30 janvier 1761.)

ET DU FAESIDEKT DE BROSSES. 18|

Là-dessus on dit : c'est un homme dange* reux. Et à cause de cela , faut-il donc le laisser être méchant impunément? Ce sont au contraire ces sortes de gens-là qu'il faut châtier. Je ne le crains pas. Je n'ai pas fait le Pompignan. On l'admire, parce qu'il fait d'excellens vers. Sans doute il les fait excellens. Mais ce sont ses vers qu'il faut adpiirer. Je le\$ admire aussi, mais je mépriseray sa personne s'il 1^ rend méprisable. Il y a un proverbe qui dit : On peut être honnête homme et faire mal des vers* JSs vice versd*

. Ecoutez : il me vient en ce moment une idée. C'est la seule honneslement admissible pour moy , et tout sera fini. Qu'en votre présence il envoyé les a8i liv. au curé de Tournay ou à MTM^ Galatin , pour être distribués aux pauvres habitans de la paroisse (je dis à ceux de ma terre ou de la sienne , s'il lui plaît de l'appeler ainsi , et non à ceux d'une autre terre) j alors ^out sera dit. De mon côté, je passeray eu quittance les 281 liv. à Charles Baudy dans son compte j et voilà le procéz terminé au profit des pauvres. Cela est bien court et bien aisé* .

■ Il y a lieu de croire qae ce mezzo termine fut accepté piEir Voltaire , et que Paflfaire se termina de la sorte. Aussi , à la récep-

tion de cette lettre , écrivit-il à M. d^h la Marche (21 novembre) j
JeQwkqn'àlafin e^hUe Hd^hm

18a LETTRES DE VOLTAIRE.

VOLTAIRE , A M. DE COURTEILLES

COHSEILLSA D*ÉTAT.

A Fernejy iSnoyembre 1761.

Monsieur, si M. le président de Brosses est B.oi de France , ou
au moins de la Bourgogne cis-jurane ^ 9 je suis prêt à lui prêter
sermeut

cule affaire sera abandonnée (Toir lettre LIII ci- après). On
conçoit qu'il convint à Voltaire de présenter le moyen ée concilia-
tion proposé comme une victoire. (Voir également les lettres LiV
et LY , écrites par Voltaire à M. 4e Raffey.) .— Au moins est-il
certain que TafKaire ne reparut plus au bailliage de Gex.

Du reste la lettre qu'on Tient de lire, toute d'abandon et de
premier mouyement, résume très-bien cette inqualifiable contes-
tation . On peut regretter que M. de Brosses ne se soit pas résigné
plutôt à demeurer dope; mais il paraît difficile de préférer le rôle
de Voltaire à celui du Président.

' Barberie de Courteilles 9 ex-ambassadeur en Suisse^ mari de
Madeleine Fyot de La Marche , fille de l'ancien premier Président
de ce nom (Claude-Philippe } , dont Voltaire avait eu la visite
deux mois Auparavant.

'^ Le pays de ûex formait précisément la frontière àt la Bour-
gogne cis-jurane , parce qu'il était au pied du Jura | du côté de
l'Italie.

XBTRES DE VOLTAIRB. I 83

de (idélltë. Il n*a voulu recevoir ni d'un Jiuis* \$iery ni de per-
sonne ^ l'arrêt du Conseil à lui envoyé, par lequel il devait pré-
senter au Conseil du Roi les raisons qu'il prétend avoir pour
s'iemparer de la Justice de la Perrière qui âp^ pariiient à S. M. '.

Il me persécute d'ailleurs pour cette bagatelle , comme s'il
s'agissait d'une province. Voua en jugerez, Monsieur, par la lettre
ci-joitite

• Voy. page 94 ^ noie 1. ^-Une lettre d a président de Brosses
à Voltaire , tardivement retrouvée y réablii dans SO4 vrai jour sa
manière d'agir au sujet de cette interminable contestation de la
Perrière. Voici cette nou« velle lettre, qui est de mai 1760.

<c On m'a envoyé de Paris, Monsieur, des extraits de pièces et
mémoires que vous avez envoyés an Conseil pour établir que
Feudroit de la Perrière où 8*est commis le délit de Panchaud , est
de la justice et iuridictiou de Genève, non de celle de Tournay , et
que la République ayant cédé ce droit au Boy , par le traité du
mois d'aoust 1749 , ce n'est ni au seigneur de Touruay , ni ^
Mong'^ le comte de La Marche, seigneur eogagiste de Gex , à
faire les frais de la procédure, mais au Roy lui-même. •

(t Je souhaite fort que cet article de frais , dont Thonnenr
n'est nullement désirable , puisse regarder S. M. J'ay fait ce que
j'ay pu pour faire entrer dans cette idée M. le Procureur Général,
qui , de son côté , avoit bonne envie d*y être ; et j*ay eu l'honneur

de vous envoyer la note de ce que j'avois d'enseignements Ih-des-sus^ qui u'étoient pas trop favorables. Je désire de tout mon cœur que vous en ayez trouvé qui le soient davantage.

« Pour raoy , je n'ai jamais rien ouy dire de pareil. Je n'ajr pas sçu que la République de Genève ayt jamais prétendu ni exercé aucune juridiction sur ce canton y qui est du territoire de 1%

184 LETTRES DE VOLTAIRE.

que j'ai élë forcé de lui écrire ' , et dont j'ai envoya co[He à Dijon à tous ses confrères ^ qui lèvent les épaules.

Au reste , Monsieur , je ferai lout ce que vous voudrez bien me prescrire, et je vous obéirais avec plaisir, quand même je serais Roi de la Bourgogne cis-jurane, ainsi que M. le président de Brosses.

J'ose imaginer, Monsieur, que le Roi peut à toute force conserver la Justice de la Perrière, malgré la déclaration de guerre de M. le Président*.

J'ai l'honneur d'être , etc.

France, mais au contraire qa^le y a été exercée par le juge de Toumay.

<c Mais , comme d'une part , je souhaite de tout mon cœur que TOUS puissiez être déchargé de cette épave désagréable , et que d'autre part , il ne seroit pas naturel que je me misse moi-mme de la partie contre les droits de ma terre , je resterai neutre sur ceci , sauf à revenir un jour à dire mes raisons, si elles sont bonnes , dans un temps où vos intérêts ne seront pas compromis.»

' La lettre du 10 octobre 1761. On voit que Voltaire n'épargnait rien pour la publicité de ce libelle.

* Cette lettre , publiée pour la première fois par Téditeur de 1808, a depuis été reproduite dans toutes les éditions de la Corr, gén. On ne la donne ici que pour compléter les pièces justificatives du démêlé de Voltaire avec le président de Brosses.

LETTRES DE VOLTAIRE. 185

VOLTAIRE A M. DE LA MARCHE

Ferney ai*.

' Depuis rapatriement que vous avez daigné faire dans vos déserts , nous avons eu beaucoup de conseillers de Paris et quelques membres du conseil , mais rien qui approche de vous.

J'ay chez moi un parent du Fétiche encore plus petit que lui. C'est M. Fargès, mailredes requêtes * . Je crois qu'il n'approuve pas son •^vO/^

Fétiche ^ et qu'à la fin cette ridicule affaire sera abandonnée.

Adieu, monsieur, madame Denis et M^^* ^^oR5^

^ Novembre 1761. Cette date est fixée par celle de la lettre lil ci-dessus.

' Lebeau-père de M. de Courteilles. y. p. 182, note 1;

* François Fargès , depuis intendant des finances et conseiller d'Etat, mort en 1791 9 était le frère de la marquise de

Saint^Pierre-Crévecœur et partant Fonde germain de madame de Brosses.

^ On a pu Voir par la lettre LI que M. de Fargès ne connaissait TaHaire Baudy que par Texposé de Voltaire. Il est très-yrai du reste que cette affliire était ridicule: niais était-ce bien à Voltaire qu'il appartenait da là qua* lifier telle?

<fi]

186 XBTTRES DB VOI^TAIRE*

Corneille sont remplies de sensibilité pour vous. Mademoiselle Corneille vous regarde comme un de ses plus grands bien-faiteurs y et moy \e suis pénétré pour vous du plus tendre respect.

Voltaire.

VOLTAIRE y A M. DE RUFFEY.

Aux Délices y 3 janyief^*

Mon cher Président, je ne suis poiut paresseux, mais je suis accablé de vers et de prose* Perrin Dandin avait moins de sacs. Mon coeur vous a écrit mille fois^ mais ma main n'a pu encore faire un mot de lettre. P^irdon nez-moi ^ je vous en prie.

J'ai été très-sensible à la mort de madame de Brosses '. Elle était fille d'un homme que j'avais aimé depuis l'âge de sept ans (et qui ne m'eût jamais fait un procès pour six voies

■ Françoise Castël de Saint-Pièrrc-Crévecœur , première femme da président de Brosses ^ morte le 3,5 dé« cembre 1761.

rETTRES DE VOLTAIRE. 1 87

de bois). J'aurais même écrit au yeuf , si le veuf pouvait recevoir mes complimens sans rechigner. J'ai été très-fâché contre lui , mais je n'ai point de rancune ' • Je n'en aurai pas même contre ce président Le Franc de Pompignan s'il veut promettre de ne plus ennuyer le public.

Le Parlement de Bourgogne ne doit plus songer à son procès contre les Etats ^ . Il s'unira avec eux pour donner au Roi un beau vaisseau. Je me flatte que mqn petit pays de Gex y con« tribuera pour un cordage. Mais j'aime encore mieux un bon carosse pour aller vous voir» si Corneille m'en laisse le temps ^ et si je peux avoir la consolation de vous embrasser.

VOLTAIRE A M. DE RUFFEY.

Aux Délices ^ 26 mai 176a.

Comme on se flatte toujours^ Monsieur, j'espère manger de vos navets. Je les fais planter

' Ceci pronye qaMl n^était plus question du procès Baudy et confirme la conjecture énoncée p. 181, note.

* Uaflaire Varenne. V. ce nom dans la Biogr. univ, p t. XL VII. Cette afaire est exposée ayec détails dans V Histoire de la vie et des ouvrages du président de Brosses.

188 LETTRES BB VOLTAIRB.

dans une terre aussi sèche que le devient mon imagination. La maladie détruit toutes les fa« cultes à mon âge 5 et je vous répons bien que je ne ferai plus de tragédie en six jours. Je Vous remercie bien sincèrement de vos graines et de vos régleniens académiques ' • Que n'ai-je la force de faire le voyage ! Que ne

puis-je assister à vos séances avec le président fétiche! Il est vrai qu'il ne serait pas mon fétiche y mais il pourrait bien être mon serpent , et surtout serpent gardien des trésors *• Je crois pourtant notre noise apaisée. Je voudrais en pouvoir dire autant des Etats et du Parlement.

Pourriez -vous avoir la bonté , mon cher Monsieur, de m'envoyer le Mémoire du Parlement et celui pour lequel votre pauvre parent est en pénitence ^ ? Je le trouve bien bon de n'avoir

' Les réglemens de TÂcadémie de Dijon.

* Cette plaisanterie porte à faux. Personne ne savait mieux dépenser que le président de Brosses. Voltaire lui-même (plus haut p. 69) , lui reproche d'avoir trop sacrifié à ses goûts de dépenses et dévasté la moitié de la Ibrêt de Tournay pour avoir de Pargent comptant.

^ M. Joly de Bévy , alors Conseiller , depuis Président au Parlement de Dijon y mort en 1822. Sa brochure Intitulée Le Parlement outragé est devenue d'une ra* reté excessive. Je n'en connais qu'un seul exemplaire* (V, Barbier } Dict* des Anan»)

tETTBES DE VOLTAIRE. 189

pas voyagé, elde s'être laissé embasliller j il me semble qu'il a pris-là un bien mauvais parti- Tout ce qui se passe dans ce monde me fait bénir ma retraite ; elle serait plus heureuse si je pouvais vous y posséder. L'état où je suis ne me permettra pas vraisemblablement la consolation de vous voir à la Marche. Tenez, voilà une gazette de Londres ^ vous pouvez la montrer, et même à Tabbé de Citeaux, pourvu que vous ne disiez point de qui

vous la tenez , de peur que je ne sois excommuniqué et que je meure déconfès.

Je vous embrasse tendrement et vous regrette toujours.

LVI

VOLTAIRE, A M. DE RXJFFEY.

À Ferney , le 15 janyier 1764 »

Mon cher président , il est vrai que je suis environné de deux fléaux \ dix pieds de neige et des dragons ' ; toute communication avec Genève est interrompue } nous éprouvons la plus

' La frontière de France était garnie de troupes , à raison des troubles q^e ni agitaient Genève malgré notre médiation.

1764 I, ETTRES DE VOLTAIRE.

cruelle disette , et j'ai cent bouches à nourrir par jour. Je ne répons pas des filles de Tournay , mais je répons des bois qui sont encore plus vieux que moi et beaucoup plus gros , et en fort petite quantité ' > il n'y a que les taillis qui soient la proie du soldat , et M. le P^e de Brosses ne m'a point laissé de taillis. Il n'y a pas , Dieu merci ^ dans son bouquet , qu'il appelle forêt f de quoi faire deux moules de bois pour me chauffer. J'ai dix fois plus de bois à Ferney qu'il n'y en a à Tournay , et il faut que j'en achette pour quatre mille francs par an. Si M. de Brosses m'avait connu 9 il aurait eu des procédés plus généreux avec moi. J'aimais Tournay , je me serais plu à l'embellir selon ma coutume. J'ai bâti onze maisons à Ferney , parmi lesquelles il y en a de très jolies ,

et qui produisent des lods considérables* j j'ai augmenté le nombre des charrues et quadruplé

' Ceci a trait sans doute à quelques nouveaux abus de jouissance à Tournay , dont M. de Brosses avait entre* tenu M. de Ruffey y qui en avait écrit à Voltaire.

^ Les lods étaient un droit pécuniaire dû au seigneur lorsqu'un immeuble dépendant de sa terre changeait de main par vente, échange ou donation. On aimerait mieux que Voltaire, en bâtissant à Ferney, n'eût point songé aux droits de mutation que lui rapporteraient les maisons par lui bâties.

celui des habitants. J'en aurais usé ainsi à Tour* uay ; j'aurais eu s6n amitié , et il aurait retrouvé après ma mort la plus jolie terre de la province. Mais je l'ai entièrement abandonnée. J'ai donné le château pour rien à mes libraires ^ Et le rural à un Suisse , qui m'en rend environ dix sept cent livres ^ en comptant ce qu'il four*nit en nature ' . Il y a quatre ans que je n'y ai mis le pied. M. de Brosses me l'a vendue à vie , à l'âge de soixante et six ans * , quarante cinq mille livres. J'ai fait en ma vie de plus grandes pertes.

Présentez , je vous prie , mes tendres respects à M. l'ancien premier président de la Marche. Je n'ai jamais fait qu'un bon mar« ché , c'est avec M. Pourchet ^ j je lui ai envoyé de mauvais ouvrages qu'il m'avait demandés^ et il m'a donné de bon vin. Si vous voulez , mon cher président , quelques exem-

' Voltaire varie continuellement sur cette évaluation comme on Ta vu déjà p. 150 et comme on le verra ci« après.

* Voyez p. 1409 notes.

5 Je trouve un M; Pourclier, ingénieur en chef du canal du Charolois ^ mort en 1 778 , auteur de planclies géographiques gravées par Monnier.

Je trouve aussi un conseiller au Parlement de Dijon ^ du nom de Fourcher, recule 3 décembre 1746, remplacé en 1777.

ipi I.ETTRfIS BE VOLTAHE.

plaires du recueil fait par les Cramer , je voxxs en ferai tenir sans exiger seulement une bou^ teille de Bourgogne ; mais je ne pourrai vous les envoyer reliés, parce qu'il n'y a plus moyeu de faire travailler un seul ouvrier de Genève.

En vous remerciant de la boulé avec laquelle vous avec parlé de moi à M. le chevalier de Boufflers« ' Ne m'oubliez pas auprès de M. Le Goût*.

VOLTAIRE A M. DE RUFFEf .

À Fcmey , 30 janyier 1768.

Mon trèsu cher confrère , je vous fais mon compliment sur tous les succès de votre Académie , et j'en fais à M. Le Goût sur ses magnificences^ •

"Vous me parlez de M. le président de Brosses :

* L^auteur des Poésies légères, lûott en 1 8 1 5»

* Bénigne Le Gouz de Gerland , né à Dijon en i6^5^ mort le 17 mars 1774 5 avait étudié avec Voltaire au collège de Clermont, aujourd'hui de Louis-^le-Grand.

^ La fondation de prix à l'Ecole gratuite des Beaux- Arts établie à Dijon et le don d'un cabinet d'histoire naturelle fait à l'Aca-

démie. *— La donation du jardin de botanique de Dijon par Legottz de Gerland n'eut lieu qu'en 1775*

Voyez f Monsieur ^ si vous voulez lui faire lire ce que je vais vous représenter :

1° Il avait affermé sa terre de Tournay à un ivrogne , fils d'un syndic de Genève * , lequel ivrogne s'était engagé à lui en donner trois mille livres par an, sans la connaître et sans pouvoir le payer *• Ce pauvre diable est mort insolvable. Ce polisson en aurait donné six mille francs aussi l'année que trois mille. Le fait est que , quand j'ai voulu Paffermer , je n'en ai jamais pu trouver que douze cent livres ^ avec un char de foin , trois chars de paille et un tonneau de vin.

a° M- de Brosses m'a vendu à vie cette terre^ qui ne me produit pas seize cent livres de rentes'^, pour un Capital de quarante sept mille livres.

* C'est à Chouet le père , «n sa qualité de premier Syndic de Genève , <jt est adressée la lettre de Voltaire du 2 août 1755 (225 de Pédit^ Beuchot). Rousseau le nomme dans ses Confessions (partie u , liv. viii) , à propos de la dédicace du Discours sur l'inégalité» Dans sa 1^{re} lettre de la Montagne, il parle d'une harangue célèbre de M. le syndic Chouet , prononcée en 1707. Ce dernier est-il bien le père du fermier de M. de Brosses?

* Sans nier l'inconduite de Chouet , M. de Brosses affirme que ce fermier le payait bien. (Voyez ci-dessus pp. 83 et 160 »)

' Voltaire avait 1700 fr. dans la lettre précédente.

4 I. BTRE DB VOLTAIRE.

3® Bans ce capital de 47000 "H* , il a compte pour cinq cents livres de rentes un petit bois ' , dont lui-même avait fait couper la plus grande partie ^ et dans lequel je n'ai pas pris seulement une bûche pour me chauffer. Ce bois est vieux , entièrement dévasté par lui-même^ qui avait vendu ce qu'il y avait de passable ^ et par les troupes qui ont plUé le reste ^.

4^ Dans les 47000 " ^ que cette malheureuse acquisition m'a coulé , il y avait douz« mille livres en réparations j j'en ai fait pour plus de vingt mille livres ^.

5^ Les choses sont tellement changées à Genève , que jamais assurément aucun Genevois p'achettera cette terre.

6® S'il veut m'en faire un prix raisonnable ^p

' Voltaire ne dit point ici que le président de Brosses efft exagéré la contenance de ce bois, mais seulement le revenu. (Voyez également p. 124, où il ne parle ni de garantie de contenance, ni de garantie de revenu.;

* Cest ce que niait Voltaire dans la lettre qui précède.

' Il résulte de Tarticle a de la transaction de 1781 (V. cette pièce à la suite des lettres de Voltaire au président de Brosses) , que non-seulement Voltaire n'avait pas dépassé le chiffre de 12,000 liv., mais qu'il se manquait de 5000 liv. qu'il ne Peut atteint.

* Cette velléité de se faire vendre définitivement Tournay j ou d'obtenir au moins le désistement de M. de

LETTRES BB VOLTAIRE. ipS

je rachetterai pour ma nièce , à fin de la joindre à Ferney , qui est une terri^e beaucoup[^] plus seigneuriale , et qui n'est point un dèmem- Hrement d'une autre terre comme Test Tournay.

Tout cela n'est pas trop académique. Mais , si M. Debrosses ne veut pas s'accommoder avec moi y je l'avertis que je vais m'arranger pour vivre autant que Fontenellej il doit trembler que je ne lui tienne parole.

Adieu , mon très cher confrère ^ je vous embrasse très* tendrement sans aucune cérémonie.

LYIII.

VOLTAIRE » A M. DE RUFFEY.

Au Châteaa de F[^]ncy, ce 27 auguste 1768.

Mon cher président , je vous envoie un ouvrage d'un de vos académiciens[^] dédié à un autre académicien. Il est vrai que cette dissertation ne regarde ni les fétiches y ni la manière

Broeses sur les abus de jouissance , eicplique tonte Is peine que se donne Voltaire pour faire accroire qu'il était lésé dans le marché de 1[^]58.

don ton tourne sa langue dans sa bouche'} mais vous êtes juge des procédés autant que des re<^{*} recherches littéraires. Si M. de Brosses veut vous prendre pour arUtre[^] je m'en remets à votre jugement. S'il ne le veut pas, je mets tout sur. sa conscience. S'il se laissait conduire par vous, je m'en rapporterais a son honneur[^].

Adieu , mon cher ami , conservez un peu de bonté pour votre ancien serviteur*

VOLTAIRE, A M. LEBAULT.

Au château de Ferney, ce 27 auguste 1768.

Monsieur,

Je me flatte que vous aurez d'excellent via cette année et que vous voudrez bien que j'en boive cent bouteilles. M. le président de Brosses me fait boire la lie du vin de la terre de Tour-

' Plaisanterie telle quelle sur le Traité de la Forma', tion mécanique des Langues , par M. de Brosses.

* U y a tout lien de croire qu'à cette lettre était jointe une copie de celle du 19 août 1768, qu'on trouvera toutft-rheure | après la lettre suivante adressée à M. Lebault.

LETTRES BB VOLTAIRB. 197

ney * . Si vous vendiez voire vin aussi cher qn*il vend le sien , vous feriez une fortune immense. S'il veut vous prendre pour arbitre^ vous êtes un gourmet en fait de procédés; j'en passerai par ce que vous ordonnerez*. Au reste, si M. de Brosses ne veut pas me rendre justice , y aime mieux souffrir que plaider ^ j et quoique j'aye beaucoup perdu avec lui dans

* Il n^y ftTait pourtant flors, de la part de M. de Brosses , aucune contrariété , si ce ii^est celle de It^isser les choses comme elles étaient , au lieu de souscrire aux modifications proposées par Voltaire.

^ Nul arbitrage possible dans Tétat des cbose en 1 768. M. de Brosses reprochait à Voltaire de dévaster Tournay. On ne pouvait arbitrer le dommage qu'à l'expiration de la jouissance y qui n'arriva qu'en 1778.

3 Ces mots sont décisifs. Si Voltaire se fut senti fort de son droit 9 personne moins que lui n'eût hésité certes à invoquer l'appui des tribunaux. Sachant fort bien à quoi s'en tenir sur ses prétendus griefs 9 il prit d'autres voies.' A force d'étourdir tous les amis du Président de plaintes et d'incriminations en tout genre 9 il espérait que ceux-ci presseraient M. de Brosses de fermer la bouche à un diffamateur aussi redoutable , en transigeant sur les dévastations que Voltaire s'était permises à Tournay ; et c'est ce qu'il obtint de Legouz de Gerland. Mais M. de Brosses n'eut et ne pouvait avoir de condescendance que sur un seul point} celui des meubles.

198 LBTTBES DB YOLTAIRB

cette affaire % j'aime mieux mon rôle qu'néle sien* Permettez-moi de présenter mes hommages k madame Le BauU ^.

J'ai rbonnenr d'être avec bien du respect ^ ' Monsieur^

votre très-humble

Voltaire.

' Voltaire y perdait à tel point que , sur une terre achetée pftir lai 35,000liv.f M""^ Denis, son héritière, paya au fils de M. de Brosses 40)000 1. de dommages-intérêts» Etait-ce la faute du Président?

* Jeanne- Jaquette Burteur, morte à Dijon le 1*' mai 181 1.

Douée d'un talent musical très-remarquable , plusieurs personnes se souviennent d'avoir entendu M»»^* Lebault , à 85 on 86 ans , chanter des airs de Rameau qui avait été à Dijon son premier maitrè de clavecin. Elle avait été fort belle.

Da 19 auguste 1768 y k Femey. .

Je n'ai pas répondu plutôt y Monsieur , à votre lettre du lo mai, parce que j'ai voulu avoir le temps de m'instruire. Je vous réponds quand je suis instruit.

Vous me dites que vous avez donné à madame Denis ^ Tune de mes nièces, un désistement de la clause intolérable de votre contrat ^ . Elle donne des déclarations réitérées que ja-

■ Je donne ici cette lettre d'après la copie que Voltaire en avait transmise à M. Lebault et qui était jointe à la lettre qu'on vient de voir. L'original de cette lettre n'existe aucunement dans les papiers du président de Brosses. 11 est douteux qu'il fût littéralement conforme à cette copie 9 car le ton qu'y prend Voltaire n'était pas de nature à obtenir la conciliation qui s'ensuivit. (V. la lettre LXI ci^après.)

^ La clause relative aux meubles que Voltaire aurait mis au cbâtefta deTourney. (V. ci-devant pp. 34 et S^.) Cette réponse du président de Brosses , antérieure à toate médiation de la part de Legoaz de Gerland | prouve qu'il ne tenait nullement à cette clause 9 la re« gardant dès long-temps comme abandonnée.

aOO rSTTRES DB VOLTAIRB

mais vous ne lui avez ni écrit , ni fait parler^ ni fait écrire sur celte affaire essentielle.

Vous dites ensuite que c'est à M. Fargès y intendant de Bordeaux y que vous avez envoyé ce désistement y et qu'il a dû le donner à madame Denis. J'ai écrit à M. Fargès : il me marque par sa lettre du ii juin y qu'il n'a jamais reçu un tel papier^ que vous

ne lui en avez jamais parlé ^ et qu'il ne s'agissait que d'un procès pour des moules de bois * .

J'ai fait consulter à Paris des avocats sur tous les objets qui nous divisent : ils ont tous été d'avis que je prisse des lettres de rescision contre vous, et ils les ont fait dresser ^.

Je n'ai pas voulu cependant prendre cette voie. J'aime mieux faire sur vous un dernier effort. Voici le fait tel qu'il est prouvé par les pièces authentiques.

' Ceci confirme de plus en pins Tidée que nous avons émise , p. 181 , sur la conciliation du procès fiaudj , par la médiation de M. de Fargès.

* 11 est permis d'induire des mots imprimés en italiques, p, 197 ci-dessus , que ceci était purement comminatoire et que Voltaire n'avait pas la conslntation dent il parle. Du reste le lecteur en a vu assez pour sentir qn'ane pareille consultation n'aurait pu être obtenue que sur un exposé bien inexact* Aussi la menace n'effraya-t-elle pas M. de Brosses.

£T nu PRÉSIDEKT I>B BROSSES. 201

Vous venez en 1768 me vendre à vie votre terre de Toumey que vous me donnez pour une comté (A). Vous exprimez dans le contrat qu'elle est estimée 3600 liv. de rente (B). Vous exprimez dans le Mémoire de votre main (G) ^

(A) Pièce cotée A : Lettres patentes du RoisurPem^ cien dénombrement, (Note de Voltaire.)— J'ai sous les yeux une expédition du brevet du Roi du 12 février 1755 , où le président de Brosses et son frère sont qualifiés tous deux propriétaires par indivis de la terre ui

COMTÉ DE TOUaNET {sic}.

(B) Pièce cotée B, {Note de Voltaire. } ^ Dès sa première lettre , page 9 y M, de Brossette avait fait connaître à Voltaire, sans exagération aucune le prix annuel du bail de Chouet.

(C) Pièce cotée C. {Note de Voltaire, } — C'est le 20 octobre 1761 , dans la fièvre de l'empressement que lui avait causé le procès Baudy, que Voltaire parle pour la première fois d'un Mémoire de M, de Brossette où serait consignée cette exagération de contenance. Aussi le poète va-t-il jusqu'à dire (V. p. 151 suprà) y que la contenance énoncée dans les Mémoires de M. de Brossette est de cent arpens ^ au lieu qu'ici il se restreint à affirmer que le Mémoire la porte à cent poses, c'est-à-dire à 50 arpens seulement. Ce qui est positif ^ c'est qu'en juillet 1760 , le président écrivait à Voltaire qu'il lui avait vendu Toumey, sans | ^ rantie de contenance, ce qui est conforme à l'acte de 1758 (V. ci-dessus p. 44) ^ qu'au surplus , il n'avait jamais ouï dire que le bois eût plus de 90 poses ^ ce qui fait 24 bectarés }

202 LETTRES DE VOLTAIRE

que le boU attenant est de cent poses. Vous exigez par le contrat que je fasse pour i alcool, de rép^irations. Vous stipulez qu'à ma mort tous les effets et meubles , sans aucune ex^ ception , qui se trouveront dans le château, vous appartiendront en pleine propriété. J*4) mets d'autres clauses sur lesquelles je m'en rapportai à votre équité et à votre honneur ^ ne connaissant point du tout la terre '•

A regard des réparations , j'en fais d'abord pour i8) 000 liv. ^ dont j'ai les quittances libellées. Je vous en informe. Pour réponse , vous me menacez d'un procès au suj^ de quelques

et que Voltaire , dans sa réponse du 12 juillet, convient que ce bois est de 43 arpens et demi (un peu plus de 23 Hectares), et ne parle nullement d'un Mémoire indiquant une contenance de cent poses, ce qui équivaldrait à 27 hectares. C'était pourtant le cas d'en parler assurément. ' Ce qui est certain encore, c'est que le Mémoire qn^allè* gue ici Voltaire n'était annexé, ni en original, ni encopie, à la lettre que nous donnons ici. Bien plua, la transaction de 1781 , qui énumère les moyens de défense de M*** Denis contre la famille de Brosses , ne fait nulle mention de cette prétendue indication d'une contenance de cent poses.

' Ceci est démenti par toute la correspondance qui a précédé le marché (V. pp. i3-48 ci-dessns).

IT nV PRÉSIDENT Dis BROSSES. 203

sapins coupés pour ces répara lions selon le droit que j^en ai ^ .

A regard des 3500 liv. de rente que la terre doit produire , je ne raffirme que laoo livres en argent , et environ 300 liv. en denrées. Ainsi je suis lésé de plus de moitié et je ne m'en plains pas * .

A regard du bois, vous Tavez affirmé de cent poses. Les arpen-teurs du Roi n'y ont trouvé que 39 arpens, mesure de Bourgogne y qui valent vingt-trois poses et demi^ j et de ces 23 poses et demi, vous faisiez couper la moitié par votre commissionnaire Charles Baudy, dans le temps mêmeque vous me vendiez ce bois. Et vous dites dans le contrat que vous avez vendu cette partie à un marchand. Ainsi me voilà entièrement frustré du bois, et vous m'obligez encore

■ Ce droit était d'une évidence telle que M^{***} Denis paya 12,905 1. pour ces quelques sapins si innocemment coupés .

* Je le crois bien : il n'avait tenu qu'à vous de con* seryer le fermage annuel de 3300liY., en entretenfint le bail de Ckouet au lieu d'exiger son expulsioil^

' L'arpent des eaux et forêts est au contraire à peu près le daiU>le de La pose^ et l'arpent coutnmier est à la pose comme 41 9 90 est à 27. Gela est matériek

ao4 I.STTRES DE TOLTàlKB

de vous laisser à ma mort «ôixanle arbres par arpent ' .

A l'égard des effets et meubles qui doivent sans exception vous appartenir à ma mort} tous voulez bien vous désister de celte clause qui seule pourrait rendre le contrat nul *. Mais vous prétendez que tous les elTetsconcerDanl l'agriculture TOUS appartiendront ; cela n'est pas juste. Les meubles de mou malheureux fermier ^ y qui perd dans son exploitation , ne doi-

' Od ne reprodoira pas ici tons les démentis d«niié< i cet ali-néa par les lettres de 1761 et années aniérienres. Seulement il est dilHcile de 1 endroit ces paroles de Volu ce mentir comme un diable , u pas pour un temps, >naù h s Meniez , mes amis , mente K l'occasion. » (Lettre dn 21 chot, t. LU, p. 337, n°488.)

' Voltaire plaisantait. A la bonne beure. Mais il n'ea convient pas moins de nouveau que le Président set/ejûtait, avant toute médiation , de la clause concernant les meubles dncbâteaa.

' Voltaire aavait bien qn'il ne s'agissait mie dea meubles dn fermier, mais bien des instrumens d'agricultare et des bestiaux (

Voy. le bail à vie , p. 44 ci-dessus) , tous objets incorporés à U terre, ayant été remis par M. de Brosses à Voltaire à Pentrée en jouissance de celui-ci, et devant Être rendus à son décès comme appartenant à la catégorie des choses que notre législation civile* déclare immeubles par destination.

ET DU FtlÉStDEI?T DB BROSSES. 2to5

venepasêtre à vous. Vous ne devez pas dépouiller des pauvres de leur unique bien. Ce n'est rien pour vous que quelques bœufs et quelques vaches avec de misérables ustensiles; c'est tout pour eux*

Je vous demande un accommodement honnête. Je vous déclare que je suis prêt (sic) d'en passer par l'arbitrage des membres du Parlement ou des avocats que vous choisirez vous-même.

Vous-me répondez que Warburton sait rhistoire orientale ' , que Corneille est une lune et que je ne suis qu'une étoile ^ . Il ne s'agit pas ici de savoir si les influences de cette étoile ont été utiles aux descendants de Corneille ; il s'agit que je puisse vivre et mourir chez moi y en attendant que ce chez moi soit chez vous.

' Waril>iirt6n 9 avec une franchise brutale et une érudition inattaquable y avait relevé quelques erreurs de fait dans la Philosophie de l* Histoire du prétendu abbé Bazin {Biogr» univ., art. /i^ar^2//;ft>/i). C'est probablement à ces attaques et aux vaines récriminations de Voltaire contre The divine légation of Moses de Pêvêquede Glocester que M. de Brosses avait fait quelque allusion piquante dans sa lettre du 10 mai , qui est perdue.

' C'était là , si la citation est fidèle , une assez froide épigramme du Président y contre la jalousie mal comprimée qui

perce dans le Commentaire de Voltaire sur Corneille* Pour cette fois , Voltaire réplique assez bien.

206 LETTRES DS VOLTÂIBS.

11 n'y a aucun féiiche qui puisse en être offensé.

Vous me dites que je n'ai nulle en^{ie} de. demeurer à Tourney[^] ; et moi je vous répète y Monsieur, que je veux y habiter; et voici ce que je demande :

1[^] Que vous vouliez bien me déclarer y par un mot d'écrit y que vous ne répéterez, après ma mort, aucun meuble quel qu'il soit, que le» vôtres ou la valeur , en compensant le tem[^] qu'ils ont servi ;

2[^] Que vous me laisserez prendre du bois pour mon chauffage , sans que je réponde des arbres qui sont couronnés ou vermoulus;

3[^] Que vous transigerez à Tamiable avec mes héritiers, en considération de ce même boisque vous m'avez vendu pour cent poses et qui n'en a que vingt-trois et demi *• Il n'est pas possible que je ne fasse pour deux mille écus au moins de réparations au château, si j'y demeure. Ces dépenses vous resteront, et quand il m'en aura coûté environ 60,000 liv. pour

• (Tétait très-Trtî. On ne trouve aucune lettre de Voltaire datée de Tourney , passé Tannée 1761.

* 11 y eut en effet transaction à Tamiable avec M>b« Denis pour 40f000 Ut. Mats dans cette transaction , il n'est pas dit un mot de la prétention qu[^]élève iciVoldtldre pour défaut de contenance du bois en question*

une terre i. vie achetée à 66 ans ' ^ laquelle me rapporte à peine 1500 liv. , vous ne serez p^^s lésé f et vous devez songer que j'ai f/S ans.

S'il y a un seul conseiller du Parlement^ iin seul avocat qui trouve mes demandes déraisonnables y j'y renonce. Je ne demande qu'à pouvoir être tranquillement avec des sentimens de respect et même d'amitié ^ Monsieur y

Votre, etc.

VOLTAIRE A M. DE RUFFEY.

A Ferney, 24 septembre 1768.

J'ai suivi^otre conseil, mon très-cher Président, j'ai écrit à M. Le Goût ^ j je l'ai supplié de porter M. de Brosses à un accommod* dément honorable, digne de sa place et digne de l'Académie dont il est membre. Je vous supplie donc d'envoyer à M. Le Goût la copie de ma lettre écrite au président de Brosse ^ , afin qu'il soit au fait. Vous et M. Le Goût, vous

' Toujours 66 ans !

* Cette lettre est perdue.

' Celle du 19 août 1768»

août LETTRES DE VOLTAIRE.

frémiriez d'horreur si je vous informais du pro* cédé que M. de Brosses a eu en dernier lieu. Promet lez- moi le secret *, et je vous dirai de quoi il s'a^t»

Je n'ai d'autre intention que de tout souffrir pour tout pacifier. J'aime mieux être opprimé qu'opresseur. Je sais perdre avec ceux qui venaient absolument gagner , et je ne prétends que prévenir un procès entre M. de Brosses et ma famille après ma mort. M^e de Brosses a cru qu'ayant acheté une charge de Président à mortier au Parlement de Dijon , il pourrait écraser facilement ma famille. Il se trompe; j'ai des neveux Conseillers au Parlement de Paris et au grand Conseil^e , qui ont l'ame aussi noble que la sienne est intéressée , et qui se feront un devoir de mettre au jour des procédés dont j'ai bien voulu jusqu'à présent cacher la honte^e .

Pour moi, je veux mourir en paix. Il me menace de me persécuter : la chose est difficile ,

' Pourquoi le secret? Si l'innocence eut été vraie , quels ménagemens devait Voltaire au président de Brosses? On a pu voir s'il^e épargnait en toute occasion.

^e Le Conseiller au grand Conseil était Pabbé Mignot ^e frère de M^{me} Denis et de M^{me}^e de Fontaine, et le Con^eseiller au Parlement M. de Dompierrre d'Hornoy , fils de M^{me} de Fontaine , mort en janvier 1828.

' Tout cela n'est pas mal tourné | mais il y manque une chose^e la vérité.

LETTERES DE VOLTAIRE. aoj

mais l'idée en est abominable^e et c'est le comble de l'infamie. Ensevelissez dans l'oubli^e mon cher ami , des choses aussi monstrueuses^e . Ce sera d'ailleurs une action digne de vous d'engager M. Le Goût à faire rentrer, s'il se peut, M. de Brosses en lui-même

, ou plutôt à le faire sortir un moment de lui-même. Je vous aurai obligation de la paix, et M. de Brosses vous aura une obligation encore plus grande. J'ai en vous, mon cher Président, une confiance en-, lière. J'attends tout de votre sagesse et de l'a-î mi-tié dont vous m'honorez.

Je vous embrasse avec les plus respectueuse sentimens et la plus tendre reconnaissance.

VOLTAIRE, A M. DE RUFFEY.

A Feruey, ceii novembre 1768.

Mon cher Président, vous ne recevrez que

* Tous ces demi-mots ne prouvent rien, si ce n'est peut-être la lâcheté de celui qui se permet ces calomnies par insinuation. Un honnête homme accuse nettement et en face, ou il se tait tout-à-fait. Ces perfidies sont le prélude de celles que prodigua Voltaire pour empêcher le président de Brosses d'entrer à l'Académie Française et qu'il désavoua ensuite, (Voy. lettres LXVI et IJL^W ci-après.)

SIO LETTRES VB VOLTAIRE.

dans quelque temps un petit hommage que je vous dois. C'est la nouvelle édition du Siècle de Louis XIV, avec le précis de celui de Louis XV. J'allais le faire porter aux voitures qui partent quelquefois de mon voisinage pour Lyon et Dijon; le paquet était fait lorsqu'on m'avertit qu'un petit ballot, déjà porté aux mêmes voitures pour M. le premier Président dû Parlement et M. Le Goult, irait de Lyon à Paris. J'en donnai sur-le-champ avis à M. Le Goult; mais on m'avait trompé. Les paquets iront en droiture. Le vôtre arrivera donc, quoique un peu tard; notre commerce du

pays de Gex n'est pas encore trop bien établi. Je suis tou-i» jours bien tenté de venir vous embrasser à Dijon ; mais j'ai bien peur que ma santé languissante ne me laisse que des désirs inutiles.

M. Le Goult a obtenu , comme vous savez, du président de Brosses, la moitié de ce qu'on désirait^ • Il eût mieux fait de se désister entièrement qu'en partie^ Il faut espérer qu'on l'engagera peu à peu à en agir généreusement.

* Le président de Brosses se départit de la clause qui lui donnait les meubles mis par Voltaire à Tournay. Mais il refusa de renoncer à son droit sur les effets d'agriculture et sur les bestiaux, objets qui venaient de lui •t qui devaient lui faire retour en toute équité. (Yoy. ciaprès la transaction de j 781 , art. 3.)

rETTRES DB VOLTAIRE. 211

L*opimâtrélé qu'il met à soutenir une clause que loiTs ses amis et lous ses parens trouvent iujnsteet inadmissible, suffirait seule pour m'enpêcher d'aller à Dijon , où j'aurais le malheur de trouver un homme dont ma famille et moi nous avons tant de sujets de nous plaindre '•

Il ne me reste ^ dans le triste état où je suis, que de vous renouveler, mon très-cher et trèsgénéreux Président , les tendres et respectueux sentimens que je conserverai pour vous tant que je vivrai.

VOLTAIRE, A M. LEBATJLT.

11 janvier 1769 , à Ferney.

Monsieur y

A la réception de votre lettre, j'envoie une lettre de change a M. François Tronchin ^ . J'étais si malade que je ne pus pas même lui écrire. Il faut que je sois désespéré, puisque

* Le lecteur a pu voir que Tunique sujet de plainte que donnât M. de Brosses à Voltaire était de ne vouloir pas lui faire cadeau de ce qui lui était dû pour dommages faits à ses propriétés par le philosophe,

* Banquier de Voltaire à Lyon.

voire bon vin ne ni*a pas encore guéri. Cependant je compte sur vous jusqu'à la fin de ma vie. Je ne veux boire que par vos bienfaits. Je ne puis plus souffrir d'autre vin que le vôtre. Aparaniment que tant vaut l'homme , tant vaut son vin. M. de Brosses a fait enfin à peu près ce que je desirais'. Ce n'a pas été sans peine. Il n'a jamais daigné mettre la générosité au nombre de ses vertus
^ .

Mille respects à madame Le Baut; j'ai l'honneur d'être avec les mêmes seutimens ,

Monsieur^

Votre très-humble et très -obéissant serviteur ,

■Voltaire.

* On YOudra bien noter que le Président ne pouvait céder en cette occurrence à la crainte d^une résiliation. Voltaire avait joui dix ans de Tournay. Pour ces dix ans il avait payé 35,000 liv., c'est-à-dire plus de dix fois le montant du fermage annuel du bail Cbouet : après quoi , il se trouvait jouir de Tournay gratis. Chaque année de prolongation de jouissance devenait donc une

perte pour le Président , sans parler des dégradations de l'usufruitier qui s'aggravaient chaque jour.

* Je connais des gens qui , d'un acte de condescendance si gratuit de la part de M. de Brosses après tout ce qu'on a TU plus haut, oseront conclure que le plus généreux des deux n'était point celui qui écrivait cette lettre.

ET DU l'Hésident de brosses. ai 3

21 Février 1770, à Ferney.

En vérité , Monsieur , ce n'est pas assez pour moi que vous désiriez d'avoir été mal informé. Il serait bien triste pour nous deux que vous eussiez pu imaginer un moment qu'on eût eu la Lélise d'élêler des arbres en les ébranchant, et que moi j'eusse eu l'autre bêtise de vendre mes ébranchages^ lorsque j'ai quinze feux dans mon château, et que je suis obligé de faire venir du bois de quatre lieues dans cet abominable pays, où l'on manque de tout, et où ma seule consolation est de jouir de deux terres franches^ avantage qu'on n'a point ailleurs.

Au reste, je doute fort que M. Salles obtienne jamais les privilèges que vous avez obtenus pour Tournay ' . Soiez très-sûr, et j'en sais

' Après le traité de Lyon (27 janvier 1601) , par lequel la Bresse et le Bugey et le pays de Gex furent cédés à Henry IV par le duc de Savoie en échange du mar*

ai 4 LETTRES DE VOLTAIRE

des nouvelles, que le Roi ne pardonnera jamais aux Genevois leur conduite. Ils viennent en dernier lieu d'égorger des habitants

qui avaient envoie leurs signatures au ministère pour se retirer à Versoy, Us ont tué entre autres un vieillard de quatre-vingts ans qui se promenait dans les rues en robe de chambre. Us ont blessé y à coups de crosse de fusil, une femme grosse qui en mourra. Toute la ville est «n armes et en combustion. Deux mille habi-* tans vont quitter cet antre de la discorde.

Vous n'avez pas fait assurément un mauvais marché avec moi. Vous le savez et vous me deve% de l'amitié en dédommagement. Je regar*

quisat de SalaceS| le Roi confirma Texemption de tailles et divers autres privilèges et franchiises pour les fonds que les liabitans de Genève possédaient dans le pays de Gex. Un dénombrement de ces fonds fut fait en 1609, et la terre de Tourney s'y trouva comprise j parce que Jean de Brosses^ son possesseur, avait droit de bourgeois sie à Genève. — - Le président de Brosses obtint, à titre de confirmation ^ le renouvellement de ces privilèges en

Il paraîtrait qu^en 1 770 , un sieur Salles , Genevois , marchandait Tourney j et Voltaire clierche à inquiéter M. de Brosses sur la conclusion de ce marché , snbor* donnée , ce semble , à la question de conservation des privilèges en cas de vente.

dérai celle amilié comme d'an prix fort stipé« rieur à celui que je tous ai payé * •

Je dois^ en vous parlant de Tourney pour la dernière fois, vous observer (sic) que le fermier Ghouet y yvroigne^ fils du syndic Qioiiet ^ yvrogne , peiil-fils du libraire Chouel y y vrogae y avait cru, en faisant la contrebande des btéds, gagner des sommes immenses et vous payer ce que vous voudriez de voire

terre. Mais les choses sont bien changées depuis la liberté de Tex-
portation des grains. Soyez très-persuadé qu-'actuellement vous
ne retireriez pas de Tour* ney mille francs si vous la fesiez régir.
Voilà l'état des choses. Croyez- moi sur ma parole. Je n'ai aucun
intérêt de vous déguiser la vérité j et quand je dis nulle francs,
c'est beaucoup trop *.

Pour des fermiers, vous savez qu'on n'en trouve point. Quand
je vous ai proposé de faire affermer vous-même la terre par Girod
, c'était uniquement pour vous convaincre de la vérité

* On voit que le ton de Voltaire est fort radouci, pour peu
quVn le compare à celui de sa lettre du 19 août 1 768. On trouve-
ra peut-être qu'il ne tenait pas g^-and compte des choses mons-
trueuses dont il tentait d'effrayer Vimagination de M. de Ruffey ,
p. 209.

* Dans un instant , Voltaire avouera un revenu de
quinze à seize cents livres.

à6 LETTRES DE VOLTAIRE

de tout ce que je vous dis et pour vous faire voir que je suis
très-heureux d*en retirer environ quinze à seiise cent livres,
c*esuà-dire douze cent francs en argent et le resle en fournitures
qui valent tantdt au-dessus de cent écus et tantôt au-dessous»

Tout cela. Monsieur, étant bien nettement explique et dans la
vérité la plus exacte et la plus incontestable, il ne me reste
qu*»vous demander Thonneur de votre amitié. J'ai celui d'être ,
avec tous les sentimens que je vous dois ,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur^

Voltaire.

LE PRÉSIDENT DE BROSSES, A VOLTAIRE

Mars 1770.

Nos voisins les Genevois , Monsieur , veulent se mettre à la grecque j c'est l'air et la mode du jour. lisent lu leur Thucydidej ils savent que l'usage et la bonne manière sont qu'il y

ait deux factions dans uneville; que celle qui prédomine pour le moment mette poliment Tautre à la porte , et que celle-ci se retire à Mëgare , où on la reçoit avec beaucoup de charité. C'est ce que la ville de Versoy , honnête comme elle est y ne manqueroit sans doute pas de faire st «lie existoit ; mais les exilés, qui se seront munis de parapluies en attendant les toits y peuvent s'assurer de sa bonne volonté future-contingente, et très-contingente. J'ignore le droit public de ces Messieurs , et ne sçaïs qui des deux a tort ou raison dans cette querelle , où l'on dit que vous favorisez fort le parti expulsé: Placuit sed victa Catoni, Mais je sçais fort bien qu'il en peut être de ceci comme de tant d'autres événemens , où les deux partis ont tort et personne n'a raison. Je me rapelle qu'un de mes amis , voyant ses gens se battre , leur disoit : « Battez- vous bien , mes enfans, vous ce ne vous haïrez jamais tant que vous le mé- « ritez. yy 11 est écrit qu'il faut que le monde se dévore icy bas. Ces gens-là n'ont pas, comme d'autres , de dragon qui les mange tout vifs et engloutisse leur substance. Faute de cela , ils se dévorent eux-mêmes par passe-temps.

Il est pourtant malheureux pour notre pays de Gex, que le projet très-bon d'une ville à Versoix n'ait pas été pris sur le temps et

exécuté sur

^18 LETTRES DB VOLTAIRE

le chaud' • De toute manière, les événemens au« roient tourné en faveur du nouvel étabUssement; et Ton peut s'assurer que les émigrations du voisinage auroient été fréquentes. A présent y c'est une chose en Faîr et probablement manquée. Le cardinal de Richelieu disoit que tout projet où l'on met dix ans à l'exécu* tion n'a point de suite en France.

. Cette occasion heureuse en amenoit simplement et naturellement une autre beaucoup plus essentielle et de plus grande importance : le moyen tant cherché y et enfin trouvé , de donner un état à un si grand nombre de citoyens qui n'en ont point^, d'en ramener bien d'autres qui reviendroientpeut-être^, et de laisser la tolérance se giter au moins dans un petit recoin des confins. On n'a osé le proposer dans le temps^ crainte d'être contredit par les antagonistes. On le fera encore moins aujourd'huy que la faction adverse se tient debout contre l'autre. Elle a de quoi se soutenir , ayant de son côté le

.' Ce projet venait y comme on Siait 9 da duc de Choîseul. Depuis 181 5, Yersoix fait partie des communes dn paysdeGex qui on tété incorporées au canton de Genève.

* Les protestans. Dès 1759 ^ le président de Brosses ^ d\icord avec le Ministère , avait fait en leur faveur an parlement de Dijon une ouverture qui avait échoué.

' Les descendans des réfugiés.

grand nerf. 11 y a là quelqu'un qui n'en doit pas manquer (d'argent) de l'air dont il s'y prend et de la façon dont il le prend *

Venant à la proposition que vous me faites de cent dix mille livres comptant pour la propriété de Tournay, voulez- vous bien vous rappeler que j'ay celte proposition écrite et convenue de votre main à 147 mille livres, en i/Sp, y compris à la vérité les 35 que vous m'avez payez pour la jouissance en 1758? Observez qu'il y a onze ans de cela , et que l'intervalle écoulé a nécessairement absorbé d'autant le temps de la jouissance et rapproché d'autant un terme malheureux , mais inévitable à l'humanité. Je désire de tout mon cœur , et plus sincèrement que vous ne le croyez peut-être , qu'il soit encore extrêmement reculé. Un homme aussi célèbre que vous ne peut trop longtemps faire l'honneur de son siècle. Mais tout le pouvoir de l'univers ne sçauroit empêcher qu'onze ans s'étant écoulés depuis 1759, le terme quelconque ne soit de onze ans plus voisin aujourd'hui qu'il ne l'étoit en 1759. Ne parlons pas de l'avenir 5 à notre âgé , Montaigne n'aimoit pins à y jeller les regards.

Ta ne qnoesiens , scire nefas ! quem mihi , quem tibi Finem Di dedcrint !

• L'abbé Terray , contrôleur-général.

a20 Z.ETTRES 1>B VOLTAIRE*

Calculez sur les onze ans passes^ vous qui calculez si bien.

Peul-êlre me direz-vous que ce n^étoit pas sérieusement que vous aviez fait cette convention à 147 niille livres. Peut-êlre cette fois-cy n'est-ce aussi qu'une velléité passagère qui vous a pris l'autre jour en m'écrivant, à laquelle vous ne songez plus au moment où nous en parlons. Quoi qu'il en soit, et quelque marché

que fasse aujourd'huy celui qui vend des fonds^ il est comme impossible qu'il ne soit mauvais pour luy. 11 y a de perfides négromaus qui ont reçu le pouvoir de transformer les patagons ^ en feuilles de chesnes. U est certain que , si je les consulte, ils me conseilleront d'accepter le marché et d'envoyer cet argent tenir compagnie à vos anciens 35000 "H" déjà métamor^ phosés *.

' Monnaie d^argent espagnole.

* IL paraît que ces nouvelles propositions de Voltaire n^eurent pas diantre suite.

LXVI

VOLTAIRE A M LEGOU2 DE GERL/LND *,

▲ MCiBN GRAND BAILLI o*JÉPBE DU DIJONNAIS.

Femey , 2 janvier 1771.

Monsieur , avant de répondre à Tarticle de votre lettre concernant M. de Brosse ' ^ souffrez que je vous remercie encore de la générosité avec laquelle tous interposâtes votre médiation entre lui et ma famille: je dis ma famille et non moi-même ; car il ne s'agissait que de ce qui pouvait appartenir à M. de Brosse après ma mort.

Je m'en remis absolument à lui pour le contrat d^acquisition à vie de la petite terre de Tournay^. Il l'estima dans le contrat 3500 liv. de rente ; il me la fit payer 47000 liv. ^ je ne l'ai affermée jusqu'à présent que 1 600 liv.

Je ne me plains point. Mais ma famille me fit aper*

' Cette lettre , publiée pour la première fois par l'éditeur de 1808) porte, dans l'édition de M. Beuchot, le n° 605i.

* V. son article (Biogr. univ. , xviii > 17) > et la note ci-dessus 9 p. 19a.

3 On voit, par une lettre de Sainte-Palaye au P. de Brosses, que Lcgoz était alors à Paris, d'où, probablement de concert avec l'auteur des Mémoires sur l'ancienne Chevalerie , il avait écrit à Voltaire pour le prier de ne pas contrarier la candidature du Président à l'Académie Française.

^ V. plutôt la lettre III ci-dessus.

^22 RETTES DB VOLTAIRE.

cevoir * qu'il avait stipulé dans le contrat , entre autres articles onéreux, que tout meuble qui se trouverait dans le ménage lui appartiendrait à sa mort. Cette clause était insoutenable. Je lui proposai , en 1767, de prendre M. le premier président , ou qu'il voudrait de ses confrères , pour arbitre : il refusa. Enfin , Monsieur , TOUS voulûtes bien lui en parler ; et , quoique son allié ^ TOUS le condamnâtes.

11 m'écrivit en ce temps-là une lettre pour m'humilier , dans laquelle il me dit : a Quoique je ne blâme ce point la liberté de penser , cependant , etc. x » Il me faisait entendre qu'on pourrait m'imputer des ouvrages ^

et que je ne vous en dis pas davantage , Monsieur

il semblait me menacer d'écouter la calomnie , et d'en teindre un procès pour mes meubles et pour ceux de mon fermier dans

un procès pour des livres *.

' Cette clause avait été proposée et acceptée par lettres on mois avant la conclusion du marché. (V. ^p. 34 et 37). Voltaire n*avait donc pas besoin qu*on l* en fit apercevoir*

^ Il faut appeler les choses par leur nom : cette invention de Voltaire est une iufamie.

Jo II n*y avait point de procès, en 1767,. entre M. de Brosses et lui. 11 y avait un contrat, conclu depuis neuf ans, dont Vol* taire demandait qu^il voulut bien se relâcher sur quelques points » en déclarant toutefois qu*/7 aimait mieux souffrir que plaider. Il ii*avait et ne pouvait avoir d'espoir à ce sujet que dans un acte de condescendance du Président. Ce dernier pouvait refuser s mais à quel propos eût-il usé de menaces %

2<* Rien u*était moins dans Iq. caractère et dans les dispositions Lien connues de M. de Brosses. On a vu tout-à-rheure(p. ai8) quUl avait pris au Parlement de Dijon Tinitiative d'un grand acte de tolérance. Comment aurait-il pu, sans se déshonorer, se porter le dénonciateur des écrits irréligieux de Voltaire , tous pseudonymes d'ailleurs, lui collaborateur de V£ftcylopédie , auteur du

LETTRES DE VOLTAIHE. 223

Un Homme d^un rare mérite, qui était chez moi 9 ^it cette lettre et en fut très-afEigé. Il en a parlé en dernier lien , lorsqu'il s'est agi de l'Académie Française * . Quelques personnes zélées pour la liberté académique et pour l'honneur de notre corps y m'en ont écrit , etc.

J'ai fait pendant dix ans tout ce que j'ai pu pour obtenir les bonnes grâces de M. de Brosses. Je me flatte d'avoir mérité les vôtres par la confiance que j'ai tous les jours eue dans vos bontés. Dites-moi ce que vous voulez; que je fasse \ je suis à vos ordres. J'ai l'honneur d'être | avec le plus respectueux attachement j etc.

traite des Dieux Fétiches , lié publiquement avec Diderot , Hume^ fielvétitis , etc. ?

Certes Voltaire ne croyait pas un mot de ce qu'il écrivait-là. Aussi n'a-t-il garde de citer les termes de la lettre du P. de Brosses. Mais il voulait colorer son animosité contre lui; et faute d« raisons , il fallait un mensonge.

» La publication de la Correspondance générale nous a révélé que l'homme d'un rare mérite dont il s'agit ici , n'est autre que Voltaire lui-même. (V. ses lettres k d'Alembert et h d'Argental y 19 décembre 1770 , à Duclos, aj décembre^ etc. , etc.)

Au reste, cette lettre même à Legduz de Gerland fut visiblement écrite pour en faire courir des copies, comme on a vu que Voltaire en usait communément. Elle fut communiquée k Sainte-Palaye qui fit répondre que Voltaire a^fait sûrement mal entendu et qu'il le croyait trop honnête pour qu'un démêlé purement d'intérêt prii/é devînt une querelle académique, Sainte-Palaye , k cette occasion , traite Voltaire de chien enragé qui mord n'importe où, « Quelle pilié, s'ecrie-t-il, quelle indignité! etc. , etc.

2,^4 I-bTTRES DE VOLTAIRB.

VOLTAIRE, A M. DE RUFFEY.

A Ferney, le 27 février 1771*.

Mon cher président , je sais bien (que j'aurais dû tous écrire plutôt ; mais ^ avec yj ans , des fluxions horribles sur les yeus. et la gonte , on ne fait pas toujours ce qu'on voudrait.

Je crois que les présidens du Parlement de Dijon ont actuellement des choses plus importantes que celles de l'Académie Française. On a persuadé à M. de Brosses que je m'étais opposé à son élection; parce que j'avais écrit plusieurs lettres en faveur de M. Gaillard. Mais je le prie de considérer que j'avais écrit ces lettres longtemps avant que j'eusse appris que M. de Brosses vou-» lût être notre confrère ! 11 nous fera certainement bien

^ Publiée pour la première fois par feu Girault, en 1819.

* Le 23 novembre 1770, Voltaire écrivait à d'Alembert :

rc Je crois que vous feriez fort bien de donner pour successeur « à Moncrif M. Gaillard. »

Le 12 décembre, d'Alembert écrit à Voltaire : « Je vous ai n averti, il y a quelques jours, que M. de Brosses est sur « les rangs pour l'Académie , à la place du Président Hénaut. > » —
• Le 19, Voltaire envoie une déclaration par laquelle il renonce au titre d'Académicien si on lui donne le Président de Brosses pour confrère. Cette déclaration devait être communiquée, sous le sceau du secret, à Duclos, Thomas, Marmontel, Saurin^ Voisenon (lettre à d'Alembert du 21 décembre). Voisenon (lettre de d'Alembert du 12 décembre), et Thomas, en faveur duquel M. de Brosses s'était départi de sa candidature en 1766 , étaient surtout favorables au Président.

Voltaire écrivit en outre à Thomas dans le même sens qu'à Legeu de Geirand.

de Phonneur à la première occasion. Multae sunt mon* siones in domo patris meL J'ai fait ce que j'ai pu pour mériter son amitié; el excepté le tort que j'ai peut-être de vivre encore , je n'ai rien à me reprocher.

On prépare à Paris un nouveau Code, nn nouveau Parlement : ne pourrait-on pas en même tems imaginer une nouvelle manière de payer ses dettes? Il est bon de songer à tout. Savez-vous qu'on établit un conseil supérieur à Lyon ? qu'il y a déjà des juges de nommés? On parle aussi de Poitiers et de Clermont en Auvergne.

Voilà tout ce que je sais : vous en savez sans doute davantage à Dijon. Conservez-moi toujours un peu d'amitié , mon très-cher président ; cela me fera finir plus gaïement. Si vous voyez M. Le Goût , je vous prie de lui dire que je lui suis toujours très-tendrement attaché.

LE GARDE DES SCEAUX MIROMESNIL

Monsieur, M. de Voltaire me

mande qu'il est dans le cas d'avoir une discu* tion (jzc) avec vous sur la vente que vous lui avés faite d'une terre voisine des siennes. 11 désireroit ardamment (^zV) n'avoir point de procès et que vous voulNSSiés bien vous en rapporter à des arbitres, Marqués^moy vos intentions à

cet égard , pour que je puisse eu faire part à M. de Voltaire, Je suis ^

Monsieur , Voire bien humble et afflectionné serviteur,

MiROMENIL.

A Versailles , le 2 avril 1775.

RÉPOINSE DU PRÉSIDENT.

Monseigneur,

En 1768 , j'ay remis à M. de Voltaire le bail à ferme d'une de mes terres , tel que Tavoit alors le fermier précédent j mais c'étoit un vrai bail à vie pour M. de Voltaire. Nous convînmes qu'il m'en payeroit dix années du prix annuel du bail (ce qu'il fit) , et que , soit qu'il en jouît plus , soit qu'il en jouit moins de dix ans , il n'y auroit de part ni d'autre , ni augmentation , ni restitution sur la somme. Au lieu de dix ans , il en jouit depuis dix-sept y en quoi il fait et fera bien. Si j'y perds déjà sept années de revenu , c'est pur jeu de hasard , où il faut bien que l'un des deux joueurs perde.

Je n'ai encore aucune discussion avec lui^ quoique avec grand lieu d'en avoir pour les ravages qu'il a faits dans ma terre y dont il a été fort éloigné d'user, selon les termes de noire traité y en bon usufruitier et en père de famille. Quand il en sera temps y on verra s'il a rempli ou non les diverses obligations qu'il a contractées par l'acte ; et ce sera y ce me semble , lors de cette reconnoissance préalable y qu'il sera temps aussi de terminer par jugement ou par arbitres.

Je suis avec respect , etc.

AFemey, 28 novembre 1776.

Monsieur ,

Etonné d'être encore en vie, je veux finir ma trop longue carrière par une action qui puisse vous plaire. Votre terre de Toiir-

nay est prête de perdre (^sic) le privilège de l'ancien dénombrement qui est une chose précieuse ; et quoique vous préféreriez l'intérêt public au vôtre , on peut aisément les accorder tous deux.

aa8 LETTRES DE VOLTAIRE

Quelques membres des Etats de Gex m'ont prié de prêter trente mille livres à la Province pour payer l'indemnité de la ferme générale. Je suis prêt de donner celte somme à quatre pour cent au lieu de cinq y et même de ne stipuler le paiement de la rente que dans deux ans , afin de donner aux Etats le lemps de s'arranger et d'établir une 1res petite contribution pour subvenir aux autres charges de la Province. Si je nieurs avant de consommer celte affaire y Mad^ Denis , ma nièce , la terminera»

Pour parvenir à cet arrangement, qui parait essentiel , les Etats sont prêts à demander à Messieurs de Berne des livraisons de sel, dont le débit servirait encore beaucoup à soulager le pays de Gex.

Voilà , Monsieur , sur quoi je suis chargé de demander vos ordres, vos conseils et votre protection '^j je ne doute pas que vous ne puissiez, dans une conversation avec monsieur l'Intendant, arranger tout à la satisfaction de la Province et à la vôtre. Pour moi , à Tàgè où je

^ On n'a pas la réponse de M. de Brosses à cette ouverture. On donne à la place une lettre du Président à un bourgeois du pays de Gex qui lui avait écrit pour la même affaire.

suis , je n'ai d'uulre intérêt que celui de mourir dans vos bonnes grâces ' • Je suis avec respect y Monsieur ,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur , Voltaire,

LE PRÉSIDENT DE BROSSES, A M. LAGROS

BQCfiGEOIS A SEIGVT y PATS DE GEX.

Dijon, 7 décembre 1776.

Je reconnois bien, à tout ce qvie me marque voire lettre et à tout ce qui se passe là-bas , l'esprit remuant et avide du pays , si âpre à faire des projets sur toute espérance de gain , ainsi qu'à se supplanter les uns les autres. Ils en feront tant qu'ils parviendront bientôt à faire retirer redit de libération j et il auroit déjà été

' Cette protestation clôt assez bien la correspondance de Voltaire avec M. de Broesses. Elle serait plus méritoire , si j depuis Todieuse conduite du philosophe envers le magistrat en 1 77 1 , ce dernier n'était devenu Premier Président.

2130 LETTRES DB VOLTAIRE

révoqua par M. de Clugny , contrôleur général (qui étoit prêt à remettre les choses sur Tancien pied) , si je ne l'eusse arrêté et s'il n'eût été autant de mes amis qu'il l'étoit. '

Qu'espère-t-on donc faire de cette énorme quantité de sel à la fois y lorsque les deux mille quintaux tirés de Berne ne sont pas encore à beaucoup près débités , ce qui est déjà fort extraordinaire et répond bien mal aux assurances que l'on m'a fait donner au Ministre , que la consommation de trois mille minois, par an^ seroit à peine suffisante, vu que le pays se peupleroit davantage, et que le bas prix permettroit d'en donner aux bestiaux P

Il m'a fallu lutter six mois contre les fermiers généraux pour en arracher 2600 minots , par la considération qu'il étoit plus à propos que l'argent du pays fût versé en France qu'à Berne et à l'étranger. Voilà qu'au sortir de là , un nommé Boze et compagnie va faire à Berne un autre marché de six mille minois, action d'un fort

' Jean-Etienne-Bernard de Clugny , baron de Nuis* snr-Armançon , successeur de Turgot, né à la Guadeloupe le 2 nov. 1729, mort à Paris le 18 octobre l'j'jà , avait été onze ans conseiller au parlement de Dijon où avaient siégé son père et son grand- père. 11 était depuis long -temps en correspondance suivie avec le président de Brosses.

ET DU PRÉSIDENT DE BROSSES. a31

mauvais patriote assurément et fort domma« geable au pays.

Tout le monde crie là-contre. Nous nous employons f M. l'intendant et moi , auprès de MM. de Vergennes , à la Cour et en Suisse ', pour le faire casser , et il Test. On sçait d'ailleurs combien M. Turgot avoit déjà trouvé mauvais ^ malgré la nécessité pressante ^ le premier marché de deux mille minots avec les bernois. Et voici que M. de Voltaire envoyé M. de Cracsy *, son ambassadeur en Suisse y pour prendre y sous le nom du pays, ce même marché de six mille minots y déjà cassé et désapprouvé ! Dites- moi donc , je vous prie , ce que l'on veut faire de tant de sel à la fois, comment on en aura le prompt débit pour le recouvrement des deniers, let où le pays prendra tant d'argent pour payer ensemble les Bernois , les fermiers généraux vendeurs de sel , les charges publiques et intéo'êts dus par le pays , et le prix échu de l'abonnement d'un traité de libération horriblement cher y fait

avec la plus grande étourderie , sans aucune précaution préalable sur les fourni-

' Le comte et le marquis de Vergennes , l'un ministre des affaires étrangères , l'autre ambassadeur en Suisse.

* Voyez ci-dessus page 132. Le nom de cette famille, originaire de Savoie , était Desprez de Grassiez , suivant Faucienne orlhographe du pays de Gex.

aSa LETTRES DE VOLTAIRE.

tures du pays k l'avenir , comme on l'a vu par toutes les peines qu'il a fallu que je me donnasse depuis pour le rectifier tant bien que mal.

Mais , dites- vous ^ M. de Voltaire offre de prêter l'argent pour Je payer, et même pour payer l'abonnement. Voilà un beau profit pour Je pays ! Ne faudra-t-il pas rendre tout de même le capital et payer rinlérêt? Etrange manière d'administrer que d'emprunter tous les ans des capitaux pour payer les impositions annuelles!

Le but de M. de Voltaire est fort clair : c'est celui d'un homme qui voit qu'on va taxer dans le rôle prochain ses fonds et son industrie de Fernex , et qui croit avoir imaginé un moyen de prévenir sa taxe. Car il lui iniporle peu , à son âge , que , les dettes du pays se trouvant accumulées dans quelques années d'ici , les rôles des taxes deviennent nécessairement trèsforls , pourvu qu'on n'en fasse point d'ici à quelque temps '.

■ Voltaire n'était pas plus heureux auprès de l'Intendant de Bourgogne, qui était alors M. Dupleix de Bacquencourt , l'un des

rapporteurs du procès des Calas au Conseil du Roi. Le 20 décembre 1776, cet Intendant

mandait au Président de Brosses :

« Quant à ma correspondance avec M. de Voltaire, il me semble que je n'ay jamais dit ny écrit que je ue luy rf'poudois pas. Je TOudrois bien, je vous assure, être débarrasse de ce soiu, et luy-même seroit fort aise de toutes façons de ue pas recevoir de

ÉT DU PRÉSIDENT DB SJLOSSBS» 233

LE PRÉSIDENT DE BROSSSES, A M«e DE FARGÈS».

Ma j'fille y je n'ai le temps de vous dire qu'un mot : j'ai la tête cassée de l'ennui que me donnent les brailleries et les criaileries du pays de Gex. J'en reçois lettres sur lettres, de gens qui crient miséricorde sur les entreprises et les tyrannies de Voltaire, qui veut tout gouverner, conduire à sa tête, et se rendre maître de l'administration , dont il n'est pas membre , entreprenant de chasser ceux qui sont au fait, et de mettre là des gens qui lui sont vendus et qui agiront à sa dévotion.

mes leUres qui ne sont pas académiques et qui ne lay font aucun plaisir, puisque nous sommes rarement d'accord. J'en ay deux des siennes sous les yeux, depuis huit jours, une entr'autres de huit pages qui est un cours complet de déraison et de flatteries très-malignes. Je vous en régalerai si j'avois Thonneur de vous voir, et vous admireriez avec moy tous les écarts dont l'imagination peut être susceptible. »

■ Hyacinthe-Pierrette de Brosses , fille du premier lit du Président , mariée à Louis>Marie marquis de Fargès,

Lieutenant[^]général des armées du Roi , morte à Dijon le 9 mai 1831.

a,34 LETTRES DE VOLTAIRE.

Je viens d'être obligé d'en écrire à M. de Malesherbes , sur la sollicitation de tout le pays y qui demande au nom de Dieu qu'on les tire de l'esclavage (ce sont leurs termes). Tout ce tripot m'ennuie fort. Il m'a pourtant bien fallu prier M. de Malesherbes d'attendre mon arrivée' pour conférer ensemble.

Comme cet homme-là fait toujours sonner ses relations avec M. de Fargès* dont il veut paraître disposer , je vous envoyé seulement une des lettres que j'ai reçues , et je choisis celle de M. le comte de la Forest[^] , que vous connaissez pour un homme d'esprit[^] sage et raisonnable. Faites-la lire tout de suite à votre beau-frère. Les syndics me marquent qu'ils n'y peuvent plus tenir et que, dès que les choses sont ainsi, ils vont quitter l'administration. Mais c'est justement ce qu'il demande; tout seroit, ma foi bientôt au diable avec un tel premier ministre.

Qu'on écrive à cet homme-là de manière à le

' Le président de Brosses étoit sur le point d'aller à Paris.

• François de Fargès , alors Conseiller d'état (voy. pp. 115[^]et 185}, frère du lieutenant-général.

[^] Comte de Divonne au bailliage de Gex 9 et de Ramilly en Savoie, maison très -ancienne [^] dont un bailli de la noblesse du Bugey en 1344*

ET Dtr VRSI DETUT BE BROSSES. [^]35

contenir en repos , et attendons la semaine prochaine à parler d'affaires y quand je serai auprès de vous , où nous raisonnerons avec plus de sang froid qu'il n'y en a dans ce pays de Gex , depuis que Tencens des louanges et de la faveur a achevé détourner cette vieille tête égarée.

Mon Dieu ! qu'il parle de vers et de Fréron , mais qu'il laisse parler d'affaires aux gens qui les entendent. Je suis fort ennuyé d'être le bureau d'adresse de toutes ces sottises'.

' Cette lettre aide à comprendre la précédente. Bien <£ue la lettre à Lagros soit postérieure. Elle peint au naturel un homme excédé des tripotages continuels de Voltaire et des plaintes incessantes qui lui eu étaient faites y mais assez maître de lui pour se défier de cette impression et pour tout ajourner jusqu^à ce que ce premier mouvement se fût calmé.

a35 TRANSACTION.

SUR LES ABUS DE JOUISSANCE DE VOLTAIEE A TOURITET

Fard evant les conseillers da Roy y notaires au Châtelet de Paris, soussignés,

Furent présens M. François Fargès ' , chevalier , coaseiller d^État, ancien intendant des finances, demeurant à Paris en son hôtel , rue de l'Université , paroisse S.-Sulpice, au nom et comme fondé de la procuration spéciale à Peffet des présentes,

1^ De haut et puissant seigneur monseigneur Bénigne Legouz de St. -Seine *, chevalier , marquis de St.-Seine, seigneur de Rozière , Jancigny, la Tour d'Issurtille , et autres lieux, conseiller du Roy en tous ses conseils ^ premier président du Parlement de Bourgogne , stipulant dans ladite procuration et par suite au présent acte ea qualité de tuteur honoraire de M. René de Broses ' j Els mineur de haut et puissant seigneur monseigneur Charles de Broses , chevalier , baron de Montfalcon ,

' Intime ami et coopérateur de Turgot. Cest à lui qu'est adressée la lettre LI ci-dessus. Dans la corresp. générale de Voltaire , plusieurs lettres lui sont également adressées.

^ Le dernier des premiers présidents du parlement de Bourgogne y mort à fiâle en 1800.

3 Né à Dijon le 13 mars 1771 > mort à Paris les décembre 1834) après avoir été préfet du Rhône et conseiller d'état (V.son article au supplément de la Biogr, univ.)

premier président du même parlement , et de haute et puissante dame madame Jeanne-Marie Legouz de St.- Seine ' 9 son épouse 9 tous les deux décédés ^

à^ De haut et puissant seigneur messire Charles-Claude de Broses * , chevalier , comte de Tournay , ancien grand-bailly d'épée du pays de Gex;

3^ Et de M.Etienne Navier Dussaussoye,^ bourgeois de ladite ville de Dijon , stipulant en qualité de tuteur onéraire dudit sieur René de Broses y suivant Pacte passé ensuite du projet conformément auquel les présentes seront rédigées et reçu par M*^ Bouché et son confrère, notaires à Dijon, le cinq du présent mois

de jan- Tîer^ dont l'original , duement controUé et légalisé audit lieu, représenté par mondit sieur de Fargès qui le certifie véritable, est à sa réquisition demeuré joint à la minute des présentes, après avoir été de lui signé et paraphé en la présence des notaires soussignés.

Mondit sieur Bé né de Brosses, mineur, partie intéressée au présent acte en sa qualité de donataire de la terre et seigneurie de Tournay suivant la donation que lui en a faite entre autres choses ledit sieur Claude-Charles 4e Brosses de Tournay, son oncle, par acte passé devant M<^ Bouché, notaire à Dijon, qui en a la minute, et son confrère , le vingt- trois décembre 1779 , d^une part ;

' Seconde femme du P. de Brosses, mariée le a septembre 1766, morte le le*" uov. 1778, au chat, de Monttalcon, en Bresse.

* Né le 17 mars 1713, mort sans postérité le 21 janvier 1793. Il a coopéré au Dictionnaire généalogique, héraldique yChronO" logique et historique delà Chesnaye Desbois, comme à P Armorial de Bourgogne, en commun avec le marquis de Courtivron, d,e r Académie des sciences , et N. de Thcsutde Verrey.

a38 TRANSACTION.

Et dame Marie-Louise Mignot ' , yeave en premièrefeâ noces de M^ Charles- Nicolas Denis , capitaine an régiment de Champagne, chevalier de Tordre royal et militaire de S t. -Louis, commissaire ordonnateur des guerres et conseiller correcteur ordinaire en la chambre des comptes de cette ville , actuellement épouse en secondes noces de messire François Davivier , écuyer , commissaire ordonnateur des guerres, chevalier de Tordre royal et militaire de St.-Louis , dudit sieur son mari pour le présent autorisée à reffetdn présent acte , quoique non commune avec lui

suivant leur contrat de mariage , demeurant mesdits sieur et dame Duvivier ^ me de Richelieu, paroisse St.-Eustache \

Madite dame Duvivier devenue seule et unique héritière de deiFunt messire François-Marie Arouet de Voltaire , son oncle, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi , historiographe de France , Tun des quarante de TAcadémie Française , et ce au moyen de Fabstention faite à la succession de M. de Voltaire, par Mre Alexandre-Jean Mignot * , conseiller du Roi en son grand conseil , abbé de Fabbayed de Sceillères , son neveu ^ et frère de madite dame Duvivier, suivant l'acte passé devant M® Dutertre, Fun des notaires soussignés ,

' M. Beiichot (t. XT, p. g^ desonédit. de Voltaire) ne donne que le second de ces préuoms. Il ajoute que MTM« Denis , née vers 1710, mariée pour la première fois en 1738, veuve eu 1744» remariée en 1779, est morte en 1790. Grimm (Corresp, vi, 8), La Harpe (Corresp, litt, iv, 14?)» «t M"»» d^Epinay (JIfém. 1 1 1 » ai4 et 244) parlent peu favorablement soit de M>>^« Denis, soit de son dernier mariage.

^ On voit que c'est à tort que Barbier (tables du Dict, des Anon.) le nomme Claude, et M. Weiss , Vincent (Biogr, uniy. XXIX , 24). JNé vers 1730 , Tabbé Mignot mourut en 1790.

qui en a la minute , et son confrère 9 le dix-sept juin

1778 9 duement insinué ; lesquels sieur abbé Mignot et dame Duvivier étaient ayant ladite abstention seuls présomptifs héritiers chacun pour moitié duditfeu sieur de Voltaire 9 leur oncle , suivant qu'il est justifié par un acte de notoriété reçu par ledit M® Dutertre , qui en a la minute , et son confrère). notaires à Paris , le seize dudit mois de juin \$

Et en cette qualité madite dame DuTivier tenue des charges de la succession dudit feu sieur de Voltaire et en particulier de celle dont va être fait mention au présent acte, d'autre part ^

Lesquels ont dit qu'avant la donation faite par ledit sieur de Broses de Tournay à monsieur René de Broses son neveu, par l'acte dudit jour vingt-trois décembre

1779 de la terre et seigneurie de Tournay , et autres biens compris dans ladite donation , ledit sieur de Broses de Tournay avait introduit et commencé une instance au bailliage de Gex contre ladite dame Duvivier en qualité d'héritière de M. de Voltaire , au sujet de la remise que ladite dame Duvivier devait faire audit sieur de Broses de ladite terre et seigneurie de Tournay , bâtimens^t fonds en dépendant, conformément au bail à vie de ladite terre passé audit sieur de Voltaire par M. le président de Broses le onze décembre 1^53 y parde- Tant Girod notaire royal à Gex , et notamment au sujet des domma^es'intérêts répétés par ledit sieur de Broses de Tournay à ladite dame Duvivier , pour les dèqra^

HATIONS ET DÉTÉRIORATIONS ARRIVàES DANS LADITE TERRE PENDANT LA JOUISSANCE DUDIT SIEUR DE VoL^

TAIRE f suivant la reconnaissance et estimation qui en avait été faite par experts respectivement nommés*

:i/{o TRANSACTION»

Prétendait ladite dame Duvivier que restîmation desdits dommages-intérêts n'ayant été faite pour la plus grande partie et sur les objets les plus considérables que par les seuls experts nommés par M. de Broses de Tour* nay, ceux nommés par ladite

dame Duvivier ne s'étant point expliqués sur ladite estimation , par les raisons par eux décrites dans leurs rapports j le dit sieur de Brosse ne pouvait se prévaloir du contrôle de ladite estimation y ni la lui opposer , quoique confirmée par celle des tiers experts nommés par le lieutenant général du bailliage de Gex sur la requête dudit sieur de Brosse, laquelle dernière estimation elle maintenait devoir être regardée comme inutile et superflue , dès qu'il n'en avait point été fait par ses experts, puisque dès-lors il ne pouvait y avoir aucune discordance entre lesdits experts et ceux nommés par le dit sieur de Brosse; que d'ailleurs lesdits tiers experts n'étaient pas des personnes capables pour décider si les motifs du refus fait par estimation étaient légitimes ou non.

A quoi il était répondu par le dit sieur de Brosse que l'estimation de toutes les dégradations et détériorations ^ qui seraient reconnues, ayant été ordonnée par le procès* verbal de prestation de serment des experts fait pardevant le lieutenant-général du bailliage de Gex , ceux nommés de la part de ladite dame Duvivier ne pouvaient avoir aucune raison valable pour se dispenser de procéder à ladite estimation; que dès-lors le refus qu'ils en avaient fait devait être regardé comme une opinion discordante avec l'estimation faite par les experts par lui nommés*, qu'il était par conséquent indispensable d'avoir recours à des tiers-experts et il ne pouvait y avoir aucun doute sur la prépondérance de leurs avis ; que d'ailleurs

TRANSACTION, 2.41

ladite dame Duvivier n'avait point interjeté appel du jugement qui avait nommé les tiers experts , non plus que du procès-verbal de prestation de serment des premiers experts, et que par

conséquent elle était nonrecevable et mal fondée dans sa prétention.

Désirant les parties terminer et assoupir ladite instance , éviter les frais de nouveaux rapports et prévenir les suites de Tévenementdes contestations mues en truelles qui pourraient donner lieu à des involutions de procédures considérables, a été convenu de ce qui suit à titre de transaction sur procès.

AIIT. t^f

Les dommages-intérêts répétés par M. de Brosses de Tournay pour réparations et détériorations dans ladite terre et seigneurie de Tournay, demeurent réduits et réglés du consentement respectif de toutes les parties 2

1^ À la somme de cinq cents livres pour les frais et nivellement de la carrière de Tournay, ci. . . 500.

20 À celle de douze cents livres pour la construction \des fossés à faire autour de la forêt de Tournay, pour la tenir en défense , conformément au bail à vie de 1 y5S ^

ci ••«...•• • • • 1200k

3«> A celle de quatre mille livres pour destruction et tièmolition des hâtimens du fermier et du colombier en pied , ainsi que de Tenlèvement des entablemens du jet d^eau du jardin de Tournay , ci é 4000.

4° A celle de quatre mille huit cent trente quatre livres pour mauvais état et réparations à faire aux bâ* timens et fonds de ladite terre , ci 4^4-

50 A celle de quatre cent trente neuf livres dix sous pour remplacement de tonneaux et autres ustensiles de TefidaDge et de jardin ; cy«»• . 4⁹* ^0.

^4^ TILANSACTIION.

60 A la somme de quatre mille livfes à laquelle demeU'*)tent réglés les frais de récépage de ta forêt de Toumay > et les dommages intérêts dûs pour te retard de la crois^ sance des taillis de ladite forêt y ci . • • • 4⁰⁰.

7^ A la somme de quarante livres pour labourage et ènsemencure de glands dans trois arpents défrichés dans ladite forêt, ci 4[^].

80 A la somme de quatre mille huit cent soixante quatre livres à laquelle demeurent fixés le prix et la valeur de neuf cent trente huit chênes qui ont été reconnus man* quer du nombre de trois mille neuf cent cinquante huit existant dans ta forêt lors du bail à vie de 1768 , et que M. de Voltaire devait y laisser conformément audit l>ail| ci 4864.

90 Et enfin dans la somme de huit mille une livres pour dédommagement de deux mille six cent soixante sept arbres chênes , ébranchés et éhoupés, qui ont été compris dansle nombre de ceux que ledit sieur de Voltaire devait laisser dans ladite forêt conformément auditbail, ci 8001.

Tontes lesquelles sommes montent à celle totale de vingt sept mille huit cent soixante dix huit livres dix sols, à laquelle lesdits dommages-intérêts demeurent fixés et arrêtés , ci. • • » 27,878 liv. 10.

ART

Ladite somme de 27878 1*' io« sera payée audit sieur René de Brosses, donataire , par ladite dame Duvivier^ ainsi qu^ii sera dit ci-après. ' An moyen duquel payementiM. le premier président, ledit sieur NavierDussaus*

^Les art. 4)5 et 6, uniquement relatifs au mode de paiement, «ut été retranchés comme sans objet dans la préseute publication.

ÏAANSACTiON* 2.4^

^ôyepourM. René de Brosses, et M. cU fi rosées de Tournay, en son pi^opfeet ptivé nom) se départient etmondit sieur Fargès audit nxim les £ait départir de tons autres dommages- intérêts mentionaiés au rapport de«dits experts, et notammeni de la somme de cinq mille vingt quatre lierres onste stds dix deniers y par eux reconnue

iHANqUER nE t^LLE HE HOUZJS MILLE LIVRES qUgS M. DE f^OZTjâlRE S* ÉTAIT OBI^Ioà PAR LEDIT BAIL A VIE D^EMPLOYER EN CONSTRUCTIONS ^ GROSSES RÉPARATIONS ET AMÉLIORATIONS ,DE TOUTE ESPECE ^

SANS AUCUNE RÉPÉiTiTioN , et eucore de la somme de deux mille livres à laquelle les dommages-intérêts pré»* tendus pour Pépuisement de la carrière de Tournaf iAvaient étéestîmés par lesdits experts»

Art. 3,

Demeure convenu encore qu'outre la susdite somme de 27878 th lô» ladite dame Duvivier payera à mondit sieur fténé de

Brosses celle de douze mille cent quatre t^ingt une livres 1 o sols , savoir celle de dix mille trois cent trente trois livres pour les non jouissances des revenus de ladite terre de Tournay à compter du dix mai 1778, jour du décès dudit sieur de Voltaire, jusqu'au 28 mars prochain, et celle de dix sept cent quatre vingt huit livres dix sols tant pour la valeur des dix huit vaches et cinq génisses qui étaient attachées à ladite terre lors du Bail à vie de 1758 et qui ont été retirées, que pour la valeur des meubles et effTets, linges et ustensiles rapportés dans l'inventaire du 22 février 1759 , qui auraient été enlevés par ledit sieur de Voltaire dudit château de Tournay.

Demeure enfin convenu que tous les frais et dépends respectivement faits par les parties tant au bailliage dQ

S4i TRANSACTION.

Gex qa^auz requêtes au palais à Paris et au parlement de Dijon et de cette Tille demeurent compensés entre lesdites parties , sans que de part ni d'autre elles puissent 8^en faire aucune répétition, et seront néanmoins ceux de la présente transaction à la charge de ladite dame Du^ vivier^ et par elle supportés sans aucun recours ni répétition.

Au moyen des présentes, Pinstance introduite au bailliage de Gex et celle en évocation aux requêtes du palais à Paris demeurent éteintes et terminées et assoupies»

Fait et passé à Paris en Tétude , Pan mil sept cent quatre yingt un , le seize janvier , et ont signé la minute des présentes demeurée à M» Dutertre , Pan à.e& notaires soussignés. Signé sur l'expédition scellée lesdiis jour et an I Sautaios et DuTsnTas.

A M. LEBAVLT.

Antoine-Jean-Gabriel LebAult y à qui furent écrites les lettres qui suivent, fut reçu Conseiller au Parlement de Bourgogne , le 28 avril 1728 , devint Président à bonnet au Parlement de 1771 , et mourut avant le rétablissement de l'ancien Parlement par Louis XVI. U était de TÀcadémie de Dijon. C'est à lui, comme on Pa TU , que s'adressent les lettres XLU , XLIX , L , LIX y et LXIU de la série qui précède» On a cru devoir y joindre celles qu'on va lire pour compléter ce qui subsiste des relations de Voltaire avec ce magistrat* Ces lettres ne sont pas plus indignes de la publicité que celle de Voltaire à M.Bertrand , par exemple (Beuchot, n^ 33a4)) accueillie par tous les éditeurs delà Corresp* générale*

On a renoncé à déterminer la date des lettres I , III et IV. Il est évident toutefois que la ^lettre I est antérieure à la nouvelle de la prise de Pondichéry qui eut lieu le 15 janvier 1761. La Tille était bloqué^ depuis près de neuf mois.

Ans Ddlices aa octobre.

Monsieur^

Les massons et les charpentiers et ejusdem farinae homines m'ont ruiné. 11 est dur pour un voisin de la Bourgogne de dépenser eq pierres ce qu'on pourrait mettre en vin. Voilà pourquoi j'ai eu l'indignité de préférer un ton-r nau de 260 liv. à un de ^bo* J'ay beaucoup de vin assez bon pour des Genevois qui se portent bien; mais à moi malade ^ il faut un restaurant bourguignon. Voulez-vous boire à nous deux votre tonnau de 450? Envoyez-m'en la moitié et pardonnez à ma lézine. L'année prochaine je serai hardi si les Anglais ne nous prennent pas Pondichéry et si on ne nous impose pas un quatrième vingtième» Franchement tout

ceci est un peu dur. Mille respects à Madame. C'est avec les mêmes sentimens que j'^aurai toujours rhonneur d^être, etc.

A Femej , pays de Gex, aS may*.

Monsieur 9

Il ne s'agît pas toujours de vin de Bourgogne; on a quelquefois du vin d'absinthe à avaler. Je vous supplie de perdre un quart d'heure à lire ces pièces, de les communiquer à M. le Procureur Général à qui je ne prends pas la liberté d'écrire , mais dont j 'implore la protection avec la vôtre ' .

Quand ces pièces auront été lues , je vous supplie, Monsieur, de les faire donner à M*

' Il s^agissait du procès fait par Voltaire à rofHciffllité de 6ex y aa sujet de Téglise bâtie par le philosoplie à Ferney. L^ofHcialité avait , je crois , interdit cette église pour diverses irrégularités canoniques commises à Toccasion de sa construction. Voltaire appelait comme d^a* bus de la sentence de TofEcial devant le Parlement de Dijon.

A M. I.EBAULT, ^4^

l'avocat Arnoult ' , afin qu'il fasse an nom de madame Denis, dame de Ferney, ducurédeFerney et de la commune^ tout ce qui sera de droit. Nous nous mêlions tous sous la proteclôa de la Cour.

J'ai rhonneur etc.

Aux Délices y la octobre.

Qu'est devenu, Monsieur, le gros tonneau dont vous aviez eu la bonté de me flatter après le temps où les chaleurs seraient passées ? Je suis toujours à vos ordres. Je ne sais si on paye vingt francs par pinte comme par roue de carrosse. J'espère que les impôts serviront un jour à nous faire boire votre vin en paix. On dit qu'il y a dans les vignes de Tournay un peu

' À TOcat 9 doyeu de rUnîversité , à Dijon , mort en

C'est à lui que sont adressées quatre lettres de Voltaire (3332 , 3334 9 3339 et 3359 de Tédit. de M. Beucliot). 11 ne faut pas le confondre avec son frère , député de Dijon à ^Assemblée constituante et auteur d'une Col* lection des décrets de cette assemblée par ordf e de ma-, tières.

tJSO lettres de toltaire a m. lebault.

de vin passable ; mais je le ferai boire aux Ge* nevois et je ne goûterai que le vôtre si vous en avez. Permettez-nK)i de saisir cette occasion de présenter mon respect à madame Lebeau et de vous assurer de celui avec lequel je serai toutte ma vie ^ etc.

IV

Aa château de Femey , par Genève, 5 décembre.

Monsieur 9 Vous ne m'avez rien écrit sur vos vignes cette année. Je me flatte que la bénédiction de Jacob est tombée sur vous comme sur nos cantons. Nous ne sommes pas dignes , nous et notre vin de Gex, de la prodigieuse quantité que nous en avons; mais nous faisons plus de cas de deux de vos tonnaux que de

trente des nôtres. Si donc, Monsieur y vous avez un tonneau de vin ordinaire et un d'excellent , je boirai l'un et l'autre à votre santé , en cas que vous vouliez bien me le permettre. Permettez-moi d'assurer madame Lebeau de mon respect j c'est avec les mêmes sentiments que j'ai l'honneur d'être, etc.

AU PRESIDENT DE LA SIABGBE

Claude-Philippe (aïids VhiViheri) Fyotde làMarchf^ à qui les lettres suivantes sont adressées, étudia au collège Lonis-le-Grand avec Voltaire , Pont-de-Veyle y son frère d^Argental et Legouz de Gerland. Reçu Con* sellier Garde -des-Sceaux au Parlement de Dijon, le 1*^e février 1718, il devint Président le 21 novembre de la même année. Premier Président en 174^ y il résigna cette charge à son fils Jean-Philippe en 1768 , se retira dans sa terre de la Marche avec le titre de Premier Président honoraire et mourut en 1768*

Il a laissé un assez grand iLombre de manuscrits dont les plus considérables sont : Kêjlexions sur Vorigine des impôts établis en France^ în-fo. de Sio p.,etll^ea:zbw^ sur la nature des impôts établis en France ; 619 p. in-f. C^est pour le premier de ces ouvrages qu^il employa Devosge père comme dessinateur , et Monnier commue graveur 9 durant trois années (1761 , 176a et 1763). — L^ancien Premier Président de la Marche employait en même temps comme architecte, M. Poyet, décédé membre de rinstitut et connu par la façade de la Chambre des députés.

On n^a publié jusqu^ici qn^une seule lettre de Yoltaire au Premier Président de la Marche. C^est celle qui porte le n^ 32^9

de Tédition de M. Beuchot. Elle est datée dtt 18 janvier 1761.

AùxDéUceaf 6 février]^(ii.

Souffrez que je vous remercie de voire lettre, je la regarde comme un bienfait. Vous y peignez la plus belle âme du monde. Elle mérite bien d'être la plus heureuse. Nous sommes sur le soir d'une bien courte journée; j'espère que cette soirée vous sera très agréable. Si vous ne daignait pas franchir nos montagnes pour venir voir notre délicieux vallon entouré d'horreurs, je descendrai sûrement chez vous du haut du Mont- Jura > pourvu que je puisse jouir de vos boutez et de votre charmant commerce dans une de vos campagnes j car sans haïr les hommes , je hais les villes. On n*y est point libre j on n'y jouit point de ses amis ny de soy-même. C'est vous et non Dijon que je veux voir. Je suis

254 LETTRES DE VOLTAIRE

à la porte de (ienève et je n'y entre jamaisé Vous voyez combien je suis éloigné en tout de ce très bel esprit, I^ontenelle , que vous voulez que je prenne pour modèle) donnez-moy donc soû cœur insensible^ donnez-moy son indifférence pour tout ce qui n'était pas l'art de montrer de iVsprit et de le faire valoir. Faites-moy renaître Normand. Je suis bien loin d'être dans sa position. Jugez-en par le petit brimborion que je vous envoyé. Vous verrez qu'il n'est pas ici questionde deffendre des Lettres du che^ valier d^Her.^,.^ ^ ou des églogues, ou des dialogues dans lesquels les morts font des pointes. 11 s'agit des plus détestables calomnies) il s'agit de parer des coups mortels. * Qui defiend ses vers et sa prose est un sot; qui ne détruit pas la calomnie est un lâche. Il était réservé au siècle où nous vivons d'accuser d^irréligion tous les auteurs dont on est jaloux. Si on avait laissé faire Lefranc

, si on ne l'avait pas couvert de ridicule , l'usage se serait établi de n'être reçu à l'Académie qu'à condition de déclamer contre les philosophes. Il s'élevait une cabale infâme de fanatiques et d'hypocrites. Il a fallu les faire

* Ouvrage de la jeunesse de Fontenelle.

* Il s'agissait d'une attaque de Fréron contre les sentimens religieux de Voltaire , à l'occasion de l'éducation de Mlle Corneille. (V. lekre à Thieriot du 31 janv. J 76 j .)

A Ai. DE LA MARdHC. nbS

taire. C'est un service que j'ay retidu à TAcad

emie et aux lettres , et Je vous prie de croire

que cela ne m'a pas beaucoup coûté.

J ai fait partir de S^e-Claude deux petits ballots

-de mes rêveries , Vu à M. le Premier Président^e

l'autre à M. le Procureur Général. Je les suppose

arrivez. Je vous supplie , Monsieur, de vouloir

bien en donner avis à M. de Quinlin ' quand

vous le verrez. Je ne lui écris point. Il ne fout

pas lettres inutiles aux. hommes en place. Je ne

demande pas que Monsieur votre fils m'honore des

mêmes bontés que vous j mais je me flatte qu'il

en aura toujours un peu. Je sçais qu'il est digne

du plus respectable et du plus aimable des pères^

Daignez ne me pas oublier auprès de M. de

Ruffey J il m'a paru qu'il a un cœur fait pour

vous.

Mille très tendres respects ^

votre contemporain.^

AYerney Bn Boïirgogne, 20 mai 1761.

En qualité de bon Bourguignon , Monsieur,, et presque de Franc-Comtois, je dois joindre

■ Vov. D. ign . note 3.

■ Voy. p, i39 J note 3.

âa56 lEtTRBS BE VOLf AIRB

mon petit tribut de joye et d'acclamations et de cotupliments , qui ne sont pas du bout de la plume) mais du coeur , à tous ceux qui sont adt*es^e^ de toutes parts à votre aimable et respectable famille. Vous voilà trois Premiers Pré* «idents 'j je suis fôchéde nWoir poiut encore de procèz ; je n'en ai qu'avec Pair qui est toujours troublé du Vent du nord ^ avec la terre qui ne répond pas à mes travaux y avec Veau que la sécheresse a tarie ; et pour compler les quatre éléments y je n'ai plus de feu dans les veineSk

J'ai imaginé, pour me réchauffer^ d'imprimer les œuvres du grand Corneille, avec des nottes pour l'instruction des amateurs et des auteurs et des étrangers. L'Académie Fran*çaise a envie de donner à l'Europe des auteurs classiques* Je commence pat*

celui qui a com-mencé à rendre notre langue respectable. J'ai proposé que le profit de l'édition fût pour l'héritier de ce grand homme qui est dans la mi-»

■ M. l'yt de Keuilly (JacqtiB-Philippe), frère de Pancien P. pt de la Marche , venait d'être nommé Premier Président du Parlement de Besançon ; mais il nW-^ cepta point. Les deux autres Premiers Présidens étaient Claude-Philippe y alors Premier Président honoraire du Parlement de Bourgogne, et son fils Jean-Philippe y Fre* mier Président titulaire du même Parlement.

À M. TMi LA MAaCHK. 125/

sère * • L'idée a été reçue avec acclamations par r Académie et par tout Paris* L'édition aura rhonneur d'être faite dans votre ressort. Je me flatte <|ue celte entreprise aura votre approbation et celle de M. de Raffey. Je serais trop flatté de mettre la première pierre à cet édifice en votre présence et sous vos auspices» M. de Ruffey m'a fait entrevoir , Monsieur , un bonheur que je désire plus que Je ne l'espère 5 il disait qu'au mois d'août je pourrais répéter après

Virgile i

k • » • . . Amat bonus otia Daphnis ;

ipsî laetitiâ voces ad sidéra toUunt

Intonsî montes.

Ma chaumière n'est pas digne de vous recevoir ; mais mon cœur est digne de vous rendre ses hommages. Je vou« les renouvelle de trop

loin avec le plus tendre respect.

Voltaire.

Permettez-moi de présenter mes respects à
monsieur votre fils.

À Châtillon de Fernex par Genève , le 6 juin 1761

Il faut , Monsieur , que je vous serve suivant

' Jean-François Corneille) dont il s'agit ici, n'était pas l'héritier du grand Corneille , mais l'arrière-petit-fils d'un de ses cousins.

2258 LETTRES DE VOLTAIRE

votre goût ; il faut que je prenne la liberté de TOUS mettre à la tête d'une bonne action qui se fera dans votre Bourgogne.

J'étais à Londres quand on apprit qu'il y avait une fille de Milton qui était dans la dernière pauvreté » et incontinent elle fut riche. J'ai mis dans ma tête de faire voir aux Anglais que nous savons comme eux honorer les beaux arts et le sang des grands hommes. J'ai imaginé de faire une magnifique édition des tragédies de Pierre Corneille , avec des notes qui seront peut-être utiles aux étrangers et même aux Français. Je finirai ma carrière en élevant un monument à mon maître et en procurant un établissement à sa petite-fille. Le profit de l'édition sera pour elle et pour son père. Je n'ai pas beaucoup de bien libre ; mon malheureux château et mon église me ruinent et ! Dieu seul me saura gré de cette église car l'évêque allobroge ne m'en sait aucun. J'espère que la nation sera un peu plus contente de l'édition de Corneille. C'est presque le seul moyen de laisser à sa descendante

une fortune digne d'elle. Toute l'Académie concourt à cette entreprise , et je me flatte que le Roy sera à la tête des souscripteurs. Je souscris pour six exemplaires ; plusieurs académiciens en font autant, d'autres suivront. L'édition sera uniquement pour ceux qui au*

A M. DE LA MARCHE, nSg

ront souscrit; on ne paiera rien d'avance. Ce sera un monument qui restera dans la famille de chaque souscripteur^ Ils permettront qu'on imprime leurs noms ^ parce que ces noms , qui seront les premiers duRoyaume^ encourageront les autres. Je demande le vôtre et celui de M* votre fils5 M. de Ruffey donnera le sien. Je taxe M. de Brosse à deux exemplaires y à quarante livres pièce* C'est marché donne pour une terre qu'Il m'a vendue un peu chèrement. Nos confrères les académiciens de Paris y qui ont à expier leur asservissement au cardinal de Richelieu et leur censure du Cid, doivent prendre plu^ d'exemplaires que les autres. Je ne demande pas que Messieurs de Dijon , qui ne sont point coupables , retiennent un aussi grand nombre d'exemplaires. Il suffira d'un ou deux pour chacun. Je voudrais que l'évêque fût du nombre j Fauteur de Tolyeucte le mérite.

Je vous recommande Corneille et son sang; je finis y car Cinna et Cornélie m'appellent ; il faut faire oublier toutes nos médiocrités de ce siècle en rendant justice aux chefs-d'œuvre du siècle de Louis XIV.

Permettez-moi la liberté de vous embrasser et de vous assurer de mon très-tendre respect.

Voltaire^

S,6o rSTfAES DE VOLTAIRE

A Feméy, 14 septembre ^.

J'ai ouvert , Monsieur ^ Tincluse que je vous renvoyé j vous qui êtes la maiii de justice, vous pardonneriez à ma main indiscrete ; ce tnot de seigneur de Ferney aurait trompé un homme plus attentifs

Cependant , quand j'ai vu votre nom, je me suis dit : l'écrivain a raison 5 oui assurément ^ monsieur de La Marche est seigneur de Ferney ^ et il demeure bien peu de temps dans sa terre ' . Je suis son vassal et je regrette mon seigneur j j'irai assurément lui prêter foi et hommage dans son royaume de La Marche ; madame Denis et Cornélie Chiffon* m'ôteront mes éperons et me tiendront les mains jointes.

* 1761 . Cette date est fixée par celle du voyage de M* de la Marche à Ferney , auquel Voltaire fera tout-à- Phenre allusion. Elle détermine Pépoque ou Devosge père commença à travailler pour Pédition de Corneille.

' Arrivé à Perney le 5 septembre , il en était reparti le i3.

* CYtaitle nom que Voltaire donnait à Mlle Corneille (Marie-Françoise), qu'il maria plus tard à M. Dnpuits 9 cornette de Dragons.

A M. DB l'A MAHCHE. 261

Si VOUS êtes dans votre royaume à la réception de ma lettre , voulez-vous employer votre gra* veur^ pour Corneille FLes-Crammerlui payeront quatre louis pour chaque planche z/z-8<>. Il n'aurait qu'à commencer par ces deux-ci en les rectifiant. Yoilà

les sujets^ vous guideriez son talent. 11 y aura dix estampes à graver. Notre Bourgogne, aura l'honneur de toute l'entreprise de l'édition de Corneille. Vous ne sauriez croire combien vous me rendez cette idée chère. J'ai été sur le point d'aller faire imprimer notre Corneille au Louvre j mais je ne veux pas quitter ma retraite, et ce mot de Louvre m'effraye , quoiqu'il appartienne à un Roy qui rassure. Je suis si hien dans ma solitude y que ma constance est sans mérite, et je n'en sortirai que pour

* Le graveur de M. de la Marclie était Louis-Gabriel Monnier ^ né à Besançon le 11 octobre 1 ^33 , mort à Dijon le 8 ventôse an XII.

Mais Voltaire entendait parler ici de Devosge père (François) , né à Gray le 25 janvier 1 732 ^ mort à Dijon le 22 décembre 1811 , à qui sont adressées les lettres 3357, 33589 ^^97 ®* 3502 de la Corresp* g^n» (édit. Seuchot.) La première de ces lettres prouve que Vol* tigre le croyait à la fois dessinateur et graveur. — f- Il y a évidemment erreur dans la date imprimée des lettres dont il s'agit. Au lieu de 1761 , il faut lire 1762 (voir ci-après, pag. 276; la lettre du 25 avril 1763,

a62 rETTES DE VOLTAÎRB

TOUS. Paul viendra voir Anloine et apprendre de lui à se passer du reste des hommes*

Je suppose que M. Tronehîn est venu rece- Toir vos ordres à Lyon . Allez embellir La Marche^ allez faire à Paris le bonheur de votre famille et de vos amis , et revenez ensuite faire le vôtre dans votre respectable retraite.

Neglectœ domîniis splendîdior rei.

Nous compterons toujours y Madame Denis et moi y parmi nos plus heureux momens ceux que nous avons eu l'honneur de passer avec vous. Nous en disons autant à M. le président de Ruffey 5 je le supplie de daigner se souvenir de l'avocat Arnould", et je demande pardon de toutes mes libertés. Adieu , Monsieur, agréez les très-tendres respects de

Ferney , 8 octobre. *

Mon cher oracle de Thémis et des Muses , votre lettre du 27 septembre m'a fait un plaisir presque'aussi vif que votre apparition à Ferney

' Voir ci-dessus QS ^ pag. 249 9 note 1»

A M. DE LA MARCHE

OU à Voltaire ' . Oui sans doute ^ j'irai h La Marche, Je verrai votre labyrinthe et je voudrais ne point trouver de fil pour en sortir.

Comptez que c'est un bienfait essentiel de permettre que votre graveur travaille pour notre Corneille^. Il n'y a point d'artbte à Genève dans ce genre-là. On est obligé de dépendre des graveurs de Paris ^ qui sont surchargés d'ouvrage. Je mourrais de vieillesse et de dépit avant qu'ils eussent fini. — Permettez donc que votre protégé nous aide de dix estampes ^ ^ et surtout ne l'empêchez pas de recevoir des Crammers un petit honoraire. C'est une affaire d'environ cinquante louis : il n'est pas possible d'en user au* irement , je vous conjure de le souffrir.

Je renvoyé, comme vous l'ordonnez, tous ses desseins dont je suis très content , avec un petit mot de remerciement et d'instruction pour lui/^.

' All«8Îon à cette plaisanterie de Marotà François i'^»

Car depois peo j'ai basti à Clément Et à Marot , qui est un peu plus loing.

* Voir la lettre précédente.

' Voltaire en indique douze dans sa lettre à Devosge (Beuchot n^ 3357). Il parle également de douze dans les lettres ci-après.

^ Probablement la lettre 335/ de Pédit. Beuchot, faussement datée de juin : Tautograplie en fait foi.

a64 LETTRES DE VOLTAIRE

Je VOUS avoue que, dans ces oruements, je demande célérité plutôt que perfection ; Je n'ai jamais trop aimé les estampes dans les livres \ que mHmporte une taille-douce quand je lis le second livre de Virgile, et quel burin ajoutera quelque chose à la description de la ruine de Troye? Mais les souscripteurs aiment ces pompons et il faut les contenter.

Je plains votre jeune homme s'il est obligé de lire les pièces dont il gravera le sujet. Cinna et les belles scènes du Cid^ de Pompée^ d^Ho'^ race et de Volieucte y sont au-dessus de toute gravure , et les autres pièces n'en méritent pas. Les premiers sujets sont déjà distribués. Il est triste , j'en conviens , de travailler sur Agésilas et sur Attila ; mais je vous en aurai plus d'obligation , et je regarderai votre condescendance comme une de vos plus grandes bontés.

J'aurais bien voulu vous montrer quelquesuns de mes commentaires ^ . L'entreprise est épineuse } il faut avoir raison sur trente-deux pièces. Je consulte l'Académie, mais cela ne me suffit pas 5 je suis le contraire des commentateurs , je me défie toujours de mes jugements. Qu'il serait agréable de relire Corneille dans votre beau château avec vous et quelque adepte ! Le commen*

* Sur Corneille.

A M. BB TA MARCHE

taire serait le résultat de dos conférences* Je serais votre secrétaire. Mille tendres respects.

A Fcmey, ao octobre 17[^]1.

Votre charmante lettre du cinq octobre m*a trouvé, mon très-respectable ami, dans un moment d'enthousiasme et l'a redoublé j vous avez été le génie qui m'a conduit; vous devez savoir , en qualité de génie, que le sujet d'une tragédie me passait par la tête. Je ne voulais ni de froide politique, ni de froide rhétorique, ni de froides amours. J'ai trouvé tout ce que les plus grands noms ont de plus imposant, tout ce que la religion secritte des Anciens , si sottement calomniée par nous, avait de plus auguste, de plus terrible et de plus consolant , tout ce que les passions ont de plus déchirant , les grandeurs de ce monde de plus vain et de plus misérable ^ et les infortunes humaines de plus affreux. Ce sujet s'est emparé de moi avec tant de violence que j'aifaitla pièce ^ en

six jours en comptant un peu les nuits. Enstdte il a fallu corriger, voilà

' Olympie,

pourquoi je vous remercie si tard de toutes les bontés dont vous m'honorez.

Je suppose qu*enQn vous avez des nouvelles de madame de PauJmy ' et peut-être est-elle chez vous. Permettez que je vous en félicite et que je lui présente mon respect. Je suis ému plus qu'un autre des sentiments de la nature^ car c'est ce qui domine dans la pièce dont je vous parle. Cest ce qui me faisait verser des larmes en écrivant cet ouvrage avec la rapidité des passions.

Vous avez dû ^ cher et illustre bienfaiteuV des arts, recevoir parM.de Varenne, secrétaire de la noblesse de Bourgogne, un paquet où étaient les desseins de votre graveur. Je vous ai conjuré de permettre qu'il travaillât pour Pierre et que les Grammers lui donnassent un petit honoraire* Je persiste dans ma prière.

. Je vous rends grâce de l'arbitrage de M. votre

' Suzanne 9 fille putnée de TancienF. F< de la Marche , mariée à Antoine René de Yoyer d^Argenson, marquis de Paulmy , né le aa novembre 172a , mort le 1 3 août ij^j* Leur fille unique épousa le duc de Luxembourg.

Le marquis de Paulmy avait été ambassadeur à Venise, membre des trois Académies et créateur de Timmenst bibliothèque de T Arsenal. C'est lui qui a publié les 40 premiers volumes de la Bibliothèque des romans •

A M. I>B LA MARCHE

frère ^ que vous daignez me proposer. Il eût été bleu doux et bien honorable pour moi d'avoir tout de votre famille pour arlntre. Mais M. de Srosses n'en veut point *j il veut plaider parce qu'il croit que ce qu'on appelle la justice de Gex n'osera le condamner et que je n'oserai en appeler au Parlement. C'est en quoi il se trompe. Je respecte trop votre auguste compagnie pour la craindre. Je lui ai écrit à luimême une lettre très*ample ^ dans laquelle je lui remets devant les yeux tous ses procédés ^^ et je finis par lui dire que, s'il y a un seul homme dans Dijon qui l'approuve , je me comdamne. J'aurai l'honneur de vous envoyer copie de ma lettre ; elle répond à tout ce que vous jQie faites l'honneur de me dire ^ j tout y est ex-

» M. Fyol dé Neuilly.

* On a TU par la lettre de M. de Brosses à Voltaire (suprd p» 162), que c^étaient précisément les arbitres invoqués par le poète qui avaient décliné l'arbitrage , ce qui est confirmé par la lettre à M. Lebault (p. 173). Il était même de règle en Bourgogne qu'un membre du Parlement ne pouvait être arbitre , sinon dans une affaire de famille. (Arrêt du 25 novembre 15ji j cité dans le Répert. de jurisprudence , au mot Arbitrage,)

^ La lettre du 20 octobre 1761.

^ M. de la Marche avait donc fait des objections à Voltaire sur son factum inséré ci-dessus p. 140| et Vol-*

plié : c'est un factum adressé à lui-même ;

vous me jugerez. J'aimerais mieux vous envoyer

ma tragédie y mais venez la voir jouer sur mon
théâtre 9 il est joly. Nous y avons représenté
Mérope , nous avons fait pleurer jusqu'à des
Anglais. Oh ! que le cher Ruffey ' aurait dormi !
Vous ne pouvez savoir à quel point je vous res-
pecte et je vous aime,

Aux Délices, 19 décembre*.

Je prends le parti d'adresser ma lettre chez monsieur de Pon-
deveile , car c'est chez l'amitié qu'on doit trouver M. de la
Marche*. L'amiiié a

taire apparemment n'avait rien de solide à répondre y puis-
qu'au lieu de le faire, il promet copie ultérieure d'une le tire
beaucoup moins concluante au fond qu'il n'affecte de le croire (la
lettre XLV ci-dessus p. 149) 7 copie qu'il ne tenait qu'à lui d'en-
voyer ce jour-là.

' V, la lettre à d'Argental , du 14 septembre 1761 .

* M. de la Marche avait en effet conservé une liaison intime
avec Pont-de-Yeyle , son condisciple. On dit même qu'il ne fut
pas étranger à la composition du Tat puni e^da Contflaismt*

A M. D^E LA MARCHE

toujours été à la tête de vos vertus j je ne me trouve pas mal de ce beau penchant que vous avez dans vôtre cœur ; vous daignez faire tomber sur moi un peu de vos faveurs > vous, savez com-^ bien j'en sens le prix. Vous m'avez bien échauffé l'âme par votre apparition à Ferjey , et puis vous voilà de moiîié avec moi dans le monument que j^élève à Corneille " . Vous ne sauriez croire à quel point je suis enchanté de tant de bontés; quand vous aurez fini toutes les affaires qu'on a toujours à Paris , rempli biendes devoirs y fait et reçu bien des visites^ quand vous serez oisif) n'est-il pas vrai que vous lirez mon œuvre des six jours * ? Vous ne serez pas fâché d'y trouver un peu de relligion j il est vrai qu'elle n^est pas chrétienne ^ mais elle a son mérite^ et comme disait feu l'empereur de la Chine au }ésuite Parennin : toutes les relligions ten* dent au même but qui est de suivre la raison universelle et de n^ avoir point à se reprocher en mourant d^ avoir insulté et obscurci cette raison^. Voilà de belles paroles pour un Chi-

* En laissant travailler pour les estampes de son édition, Devosge père et Monnier y qal étaient alors au château de la Marche.

* Olympie.

3 Cet empereur avait sûrement lu le Dictionnaire, philosophique.

Sl^O ZEttrRh^ DB VOLT Aï II B

Dois qui renvoyait nos missionnaires^ 3e me flatte que vous ne trouverez pas dans mon œuvre des six jours une autre morale

et qu'il y a une religieuse qui vous attendra.

Si je ne peux avoir l'honneur de vous faire ma cour, l'hiver du moins mes enfans la feront. J'ai dans l'idée que vous pourriez bien passer dorénavant vos hivers à Paris et vos étés à la Marche. Me trompé-je ? Je suis bien homme à vous rendre mes hommages les étés, mais je ne prévois pas que je puisse jouir de ce bonheur longtemps. Je pourrai tout au plus m'échapper quelques jours* Ce ne seront point mes travaux champêtres^ mon église et mon théâtre qui me retiendront; ce sera Corneille : nous allons commencer l'édition* et il n'y aura pas moyen de quitter. Je vous remercie encore une fois de la bonté que vous avez de permettre que vos protégés embellissent cette édition. Je voudrais être bientôt quitte de tant de vers pour venir entendre et lire votre prose. Il me semble que vous élèveriez et que vous échaufferiez mon âme. Elle est remplie pour vous du respect le plus tendre depuis en* viron cinquante ans.

A M. DE H. K. MARCSB. 27 1

vm.

Aux Délices I 3 décembre 1^6 is

Vraiment c'est un pot de vin du marché. Nous venons d'en boire aussitôt qu'il est arrivé aux Délices 9 et nous avons répélé le vers de votre fontaine qui, pour jouer sur le mot, est digne de la Fontaine.

Là, sans crainte des loups, Tagueau se désaltère.

Jugez comme vous avez été félicité, loué, célébré par madame Denis et par nos convives. Vraiment ce n'est pas de belle eau claire que vous faites boire à vos agneaux des Délices; vous vous êtes

souvenu que vos agneaux sont bourguignons; le président Féliche ne nous aurait jamais fait boire que du vinaigre ou de Teau bourbeuse.

Je suis enchanté de vos estampes ^ mon digne et grand magistrat ! Vous n'avez crû graver que votre reconnaissance et vous a vos gravé votre gloire. Votre inscription pour M. de Berbisi' est simple^ noble , précise , affectueuse

' Jean de Berbisey , qui avait résigné la première Présidence du Parlement de Bourgogne en faveur de M. de la Marbe en 174^ j était mort en 1^56 , âgé de çS ans.

Voir sur ce magistrat, parent de M^{TM**} de Sévigné,

V Histoire de la We et des ouvrages du P* de Brosses.

•i7a tETTREÔ DB VOLTAIKB

et modeste. C'est le cœur qui parle avec Pesprit sans chercher l'esprit. J'ai le malheur jusqu'à présent de n'avoir pu être que le bienfaiteur de l'église. J'ai fait bénir la mienne en grande cérémonie^. Mon grand Christ attire tous les curieux. Quelle piété! dit-on. Je l'avais toujours prévu que ce vieux mauvais plaisant finirait par être dévot. Voilà ceque disent les bonnes âmes, et on assure que tous les mondains finissent par là^ c'est la mode de tous les temps.

Inde achemsia fit stultorum denique vita.

Je ferais une oeuvre bien plus méritoire si je pouvais arracher mon petit pays de Gex à la lirannie àçs fermiers généraux ^ mais il est plus aisé des*accommoder avec Dieu qu'avec euxj aussi

sont-ils maudits par S[^]-Mathieu qui les connaissait bien pour avoir été leur commis. Puisque je suis en train sur ces belles matières, ja prends la liberté de vons envoyer un petit sermon [^] qu'on m'a fait tenir ces jours passez et que vous ne montrerez pas à l'ambassadeur de

' Ce n[^]est point [^]église actuelle dé t'erney , mais la construction qu[^]on laisse sur sa gauche en arrivant au. château de Voltaire , et qu[^]on prendrait, si elle était moins négligée, pour une grange ou pour la loge du portier.

* Le sermon du Rabbin Akib[^] pamphlet de Voltaire[^]

A M. DE JA^X MARCHE* :Lj3

Portugal*. Le Rabbî^Q Akîb me parait un bon diable ; vous pensez sans do ute comme lui au Judaïsme prèsj personne n'a moins l'air d'un juif T|ue vous.

Nous vous adorons à Ferney et aux Délices du culte de dylie et de la plus tendre dylie[^].

A Fernej , 25 mars[^]r

Il y a longtemps que je n'ai eu l'honneur d'écrire à celui qui sera toujours mon premier président. J'ai bien des choses à lui dire. Premièrement son parlement m'afflige. Le Roi se soucie fort peu qu'on juge ou non les procès auxquels je m'intéressej mais moi je m'en soucie.[^] Voilà une plaisante vengeance d'écolier de dire :

' M. Fyot de Neuilly , dont il avait été question pour [^]ambassade de Portugal.

^ Ceux qui ont luia Corresp, gén. et par conséquent les intaris-
sables protestations du culte èihyperdulie ^ voué par Voltaire à
M. et à Mme d'Argental, savent que le mot dulie est un terme
consacré en théologie pour distinguer le culte de vénération , que
l'on rend aux Saints , de celui de latrie ou d'adoration , qui n'est
du qu'à Dieu.

Vjl^ rBTTRES DB VOI*TAIRB

je ne ferai pas mon théine parce que je \$iiis mécontent de
mon régent^. C'èzt |K>ur cela au contraire qu'il faut bien faire
son thème. J'ap* prends que vous faites tous vos efforts pour par-
venir à une conciliation. Qui peut y réussir mieux que vous? Vous
serez le bienfaiteur de votre compagnie^ c'est un rôle que vous
éies accoutumé à jouer.

Je vous demande pardon de donner des fêtes quand la pro-
vince souffre , mais il est bon d'égayer les affligés. 11 y en a de
plus d'une sorte : il vient de se passer au Parlement de Toulouse,
une' scène qui fait dresser les cheveux à la têtej on l'ignore peut-
être à Paris ; mais si on en est informé, je défie Paris, tout frivole,
tout opéracomique qu'il est, de n'être pas pénétré d'horreur. Il
n'est pas vraisemblable que vous n'ayez appris qu'un vieux hu-
guenot de Toulouse, nommé Calas y père de cinq enfans, ayani;
averti la justice que son fils aîné, garçon très-mélancolique,
s'était pendu, a été accusé de l'avoir pendului-même en haine du
Papisme pour lequel ce malheureux avait, dit-on, quelque pen-
chant secret. Enfin le pèrea été roué, et le peudu, tout huguenot
qu'il était, a, été regardé comme un

' Le Parlement de Bourgogne avait snspenda ses audiencei par
inite de l'aÛalre Yarenne.

▲ M» DB LA MARCHE. HJS

martir^ elle Parlement a assisté [Âeds nuds à des processions
'en Thon neur du nouveau saint. Trois juges ont protesté coïure
l'arrêt} le père a pris Dieu à témoin de son innocence en expiran-
ty a cité ses juges au jugement de Dieu et a pleuré son fils sur la
roue. Il y a deux de ses enfans dans mon voisinage qui rem-
plissent le pays de leurs cris j j'en suis hors de moi : je m'y inté-
resse comme homme ^ un peu même comme philosophe. Je
veux savoir de quel côté est Thorreur du fanatisme. L'intendant
de Languedoc est à Paris; je vous conjure de lui parler ou de lui
faire parler : il est au fait de cette aventure épouvantable. Ayez la
bonté, je vous en supplie, de me faire savoir ce que j'en dois pen-
ser. Voilà un abominable siècle : des Calas, des Malagrida, des-
Damiens, la perte de touttes nos colonies, des billets de confes-
sion et l'opéra comique.

Mon cher et respectable ami, ayez piiié de ma juste curiosité.
Je soupçonne que c'est vous qui m'avez écrit il y a environ deux
mois; mais les écritures quelquefois ressemblent à d'autres.
Quand vous aurez la bonté de m'écrire, mettez un M au bas de la
lettre , cela ^avertit. Je de- Trais vous reconnaître à votre stile et
à vos

* On n^entend point garantir ce fait y peu croyable ea égard
au siècle , et qui n^est raconté qoe par Voltaire.

aj6 X.ETTRES DE VOLTAIRE

bontésj mais mettez un M. Car quand je vous renouvelle mon
tendre et respectueux attachement y je mets un V.

25 avril 1762 y au châteaa de Feruey.

Il y a quinze jours, Monsieur, que je suis attaqué d'une fluxion de poitrine. La chair est faible ^ V esprit n^ est plus prompt , mais le cœur est tendre, il sent toutes vos bontés. Mille merci-niens à votre graveur " pour son estampe, que je crois destinée à la Toison d' or"^ . Ce n'est pas que cette Toison soit digne d'une taille douce ; mais il en faut aux pièces qu'on ne jouera jamais , comme à celles qu'on jouera. Nous traitons de même tous les enfans de Corneille, et les bossus comme les mieux faits.

Il n^est pas' juste de vous priver de vos artistes pour Pertarite y Agésilas el Suréna. C'est trop abuser de votre bonne volonté et de votre patience. Qu'ils se réduisent à six estampes et

■ Devosge père alors occupé à dessiner, pour l'histoire des impôts que préparait M. de la Marche, des allégories que Monnier devait graver.

* Pièce de Pierre Corneille.

A M. DE LA HARCHB. 277

qu'ils cloisissent; autrement vous seriez privé un an entier de ceux qui doivent travailler pour vous par préférence. Il y aurait à moi une indiscrétion impardonnable de le souffrir. Lorsque j'ai eu l'honneur de vous écrire sur l'abomination de Toulouse, je vous croyais encore à Paris

fièvre, mais pas assez pour l'homme qui vous est attaché avec le plus tendre respect.

' Les Jésuites ne furent déclarés distonae par arrêt du Parlement de Paris le 6 août 1^63.

* Allnsion à l'ailàire Yareane, où M. de Ift Marcha voulait interposer m médiation.

ZyS X.BTTBES SB YOI-TAIRB

Aux DélJcciy â6 mat

Mon respectaUe et digne magistrat, je faisant effort pour écrire ; l'attachement donne des forces; permettez qu'en vous renouvel-
lanl mes remerciemens sur vos estampes , \e vous envoie une
planche de Paiis à laquelle je prie vos aimables artistes de se
conformer, en faisant les corps des Ggures un peu moins gros.

Je voudrais bien avoir le mémoire du Parlement j j'ay celui
des Elus ^ : il faut entendre les deux partis. J'apprends que les
contrebandiers délivrent avec leurs marchandises force coups de
fusil dans la province, lot bella per orbem.

Je vois avec une extrême douleur que les Etats et le Parlement
enveniment leur querelle. Vous prenez le bon parti d'attendre à la
Marche que le temps appaise ce que l'animosité produit. Heureu-
sement il ne s'agit pas de religion, ainsi cette guerre finira.
Conservez vos boutez pour l'homme de France qui vous aime

et qui vous respecte le plus.

'* Rédigé par Varenne père.

A M. DB LA MARCHE. Sjp

9 Xaillet, aux Dâkes*.

Votre dessinateur me mande, mon grand magistrat y que vous
êtes à Dijon j puissiez-vous y être le conciliateur de la Cour et du
Parlement ! Je n'ay point reçu le paquet que tous aviee eu Ja bon-

té de me promettre* Je l'attends , il s'agit de vos intérêts et de votre repos qui me sont également chers.

Je suis au quatrième tome de Corneille , c'est une occupation bien douce 5 mais elle cesse de l'être puisqu'elle me coûte le bonheur de vous faire ma cour à La Marche. Je ne puis quitter un instant, il faut corriger deux feuilles par jour ; il faut souvent comparer l'espagnol et l'anglais au français dans les sujets qui ont été iraittés chez ces trois nations ; il faut avoir toujours raison j c'est-là une terrible tâche. Laissezmoi, respectable ami, à mon atelier Cette année, et je vous réponds qtie, si M.Trotichin mt fait vivre, je suis à vos ordres en 1763.

280 rETTRES DB VOLTAIRE

Permettez-vous que je joigne icy une lettre pour M*" Devoge ? Je commence à douter que Je TOUS aye adressé un de ses dessins que je vous renvoiais. Il aime les grosses figures ; à la bonne heure. Il me paraît qu'il y a du gran'gusto dans sa manière. Je vous remercie encore une fois de m'a voir prêté cet artiste. Vous venez de perdre le boursoufHé Crébillon ' .

Dam flaeret latiilentu9 ^ erat quod tollere Telles * ?

Adieu y Monsieur, conservez vos bontés à

l'homme du monde qui vous est attaché avec le
plus tendre respect.

fi5 Auguste'*, aux Délices.

Vous voilà donc , mon illustre magistrat , le protecteur à&Per-
tarite , à! Agé silas ji^ Attila ,

de Suréna s de Pulchérie j etc Vous étiez

fait pour ne protéger que les Cinna et les Polieuctes. La meilleure part n'est pas tombée

' Mort à Paris le 17 juin 17629 à 88 ans. * Hor. lib. 1 . sat. IV.

A M. DB I.A MARCHE. 28 i

à votre dessinateur. Je luy sçais bon gré de mettre du génie dans ses dessins , puisque ce Corneille en a mis si peu dans la moitié de ses pièces ^ il eût fallu plutôt les supprimer que les décorer par des estampes ; mais le public , qui n'a jamais entendu ses intérêts , veut avoir toutes les sottises d'un grand homme. J'ay pris le parti depuis quelque temps de faire relier ce que je trouve de bien dans les livres nouveaux et de brûler le reste. S'il fallait tout lire , Matusalem n'aurait pas le temps.

Je me flatte toujours que Pierre Corneille me donnera le temps de venir cultiver auprès de \ous la vraie philosophie qui vaut mieux que la poésie. Nous allons , en attendant, jouer des tragédies nouvelles que les comédiens ne défigureront pas. Mademoiselle Corneille commence à réciter des vers y comme son oncle en faisait quand il était inspiré. Nous attendons M. lé maréchal de Richelieu et M. le duc de Villars, à qui nous donnerons la comédie.

J'ay rhonneur de vous envoyer encor par M. de Villeneuve ' un Mémoire sur les Calas, Cette affaire va être portée au Conseil : c'est un grand préjugé en faveur de cette malheureuse

> Dufour de Villeneuve y Intendant de Bourgogne | depuis lieutenant civil au Châteiet de Paris.

aSî rETTRES DB VOLTAIBE

famille qné vous ayei de la compassion pour elle. Agréez mes tendres respects.

Aux Délices y 8 septembre 1762.

Voilà le mois de septembre venu ^ Monsieur, et je voudrais déjà être à La Marche j mais une descente de Pairs du Royaume et une fluxion sur les yeux et sur les oreilles me retleodront aux Délices probablement jusqu'à la fin du mois% M. le duc de Villars est icy j nous attendons M. le duc de Richelieu ; M^{o*}^ Denis et M[^]® Corneille répètent leurs rôles, et moi je ne joue que celui de malade. Dieu me fasse la grâce de pouvoir^ à la fin du mois , venir me réjouir avec vous de la paix que nous allons avoir avec les Anglais et de celle que probablement votre Parlement aura avec le Conseil l

Je suis fort content maigre les critiques dç l'estampe d'OIAorij que M. Le Monier ' m'envoie. Je vous renouvelle mes remerciements

' Lisez : Moanier.

A M. DB LA HARCBB. 283

et je TOUS prie de permettre que j'insère ce petit Jbillet daDS ce paquet. Pardonnez à un pauvre homme , moitié sourd , moitié aveugle^ s'il vous écrit si lacoouiement ; vous savez conituen il - sérail bavard s'il voas disait à quel point il est pénétré pour vous d'attachement et de respect.

A Femtf , ao sepleiilr**.

J'ay besoin plus de la retraite ; me v des acteurs , des d vient pas trop à n plus à soy dans le Rien n'est plus tri n'a point de santé

Siacenim niai «st tm , i|«odcamqtie ittfBDdis acetcit.

J'ay reçu une nouvelle estampe dessinée par Itf . Devoge } nouveaux remerciemens à vous Taire ; mais il faut qu'il en ait sa part. Je vous prie de permettre qu'il trouye dans cette lettre

a84 LETTRES DE VOLTAIRE

les expressions de ma reconnaissance. Je suis trop languissant 9 trop misérable y pour écrire à d'autres qu'à vous. Nous verrons si, avant votre départ pour Paris , je serai assez heureux pour venir vous dire que vous n'aurez jamais de serviteur plus tendrement attaché que

XYI.

A Fernej, la octobre*.

Nous n'avons plus de maréchaux de France, nous avons encore un pair ' j mais si mon cher et respectable M. de La Marche avait été là , j'aurais bien dit : Cédant arma togae. Allezvous à Paris? Quand parlez-vous? Instruisez-moi un peu de votre marche.... Vous allez revoir ce que vous avez de plus cher dans votre famille ; vos amis vous retrouveront. Je ne vous pardonne de quitter votre retraite que pour revoir ceux qui vous aiment. Si vous n'aviez pas cette raison, vous seriez inexcusable. Vous savez qu'on n'est bien que chez soy et avec soy. Vous possédez à La Marche le plus bel empire , celui de vous^

♦ 1762, ■ Le duc de Villars.

A M. DB I.A MARCHE

même. Que n'ai-je pu y être un de vos sujets ! Je vous demande en grâce , mon grand magistrat , de vous faire donner , quand vous serez à Paris , le Mémoire à consulter des Calas, signé par quinze avocats. M. d'Argental vous le procurera facilement. Vous n'êtes pas homme à croire qu'un Parlement aye toujours raison. Je m'en rapporte à votre jugement sur cette affaire comme sur bien d'autres. Vous aimez la justice et la vérité encor plus que l'intérêt des Classes ' . Conservez votre santé , votre gaité et vos boutez pour moy.

A Ferney, 18 décembre 176a.

Mon digne magistrat, mon philosophe humain , où êtes-vous ? que faites- vous ? Est-ce le malin peuple de Dijon , ou le tranquille séjour de La Marche , ou le fracas de Paris qui vous

' Tous les Parlemens du Royaume affectaient de se considérer comme un seul et même corps 5 chaque Parlement de province se disait une Classe du Parlement du Roi. -i^ Voy. sur cette pr^tentioA l'Hlst. du P* d« Broses,

286 rBTRES DE VOLTAIRE

possède ? Je suis bien malheureux qua nous ue soyons si voisins que pour ne poiai pous voir* Fâudra-t-il que je meure sans avoir eu eacor la consolation de philosopher uq peu avec vous ?

Il y a une terrible tracasserie k l'Acadeu^ê de peinture de Paris au sujet de votre dessina-^ leur. Je luy avais bien dit qu'il fallait qu'e- toutes. les estampes fussent de la n^n^ di^ien^on ; oa ne veut point de cette bigarrure. On a soulevé des. souscrip-

teurs ; on prétend que les figures de M. Devoge sont trpp grandes; qu'elles doivent être de la même proportion que celles de Paris., Enfin c'est un schisme ; vous sentez bien que je suis pour la tolérance. Je crois qu'il importe peu que les Attila y les Pertharite y\es Pulchéries , les Suréna , les Agésilas , les don Sanche d'Arragon , soient grands ou petits j mais j'ay affaire à des gens têtus ^ et me voylà y si parva licet componere magnis , comme le Roy entrç les jansénistes et les molinistes.

Yoylà une affaire plus importanteque je confie à votre amitié et à vos bontéz. Je suis sur le point de marier la nièce de ce Corneille dont je s^uis. le con^^entateur^ et je ne La marie pas avec la raison sans dot : outrQ ce que je luy ay déjà as&uréy il faut luy donner vingt mille francs, et je n'ay presque point de bien libre. J'ay compté que ces vingt mille francs seraient bip-

Â M. DE LA MARCHE.. 2B

potéquez sur la terre de La Marche. Vous deviendrez avec moy Le bieufaicteur de Mll^ Corneille ; vous me ferez donc un plaisir extrême, mon digne magistrat , de mVnvoyer une procu' ration en blanc par laquelle vous donnerez commission et pouvoir de stipuler en votre nom la reconnaissance d'une somme de 20 m. " ^ à vous prêtée par moy, au pays deGex, le 13 septembre 1761, portant intérêts de mille livres et hippo^équée sur la terre l'dire tie La Marche. C'est dommage qu'on ne puisse marier des filles sans passer par ces tristes ^rmalitz.

HimeD qui marciia!t «eal Mène à présenta sa suilte un notaire.

Rien ne s'éloigne { contrats de mariage.] qu'un était fait pour
1 terre , c'était vous. J sent dans ma retraite m'en ferait un siècle 1

losophie. Votre amilic est un beaumc pbis souverain pour mes
manx que tous les philosophes présents et passez. Quand pour-
rai-je vous dire chez voijs combien JQ vous «ime & à quel poin^
je vous respecte 1*

A Fcrncy , a3 janvier*.

Je reçois dans le moment une lettre de monsieur Tronchin , le
fermier général , par laquelle il me demande le billet et le double
du billet pour vous les remettre luy-même. J'écris à Lyon, mon
respectable et aimable magistrat ; je mande à l'associé de M.
Tronchin qu'il envoie sur le champ ces billets que je comptais
vous faire par* venir en droiture. A leur défaut, je vous renvoyé la
procuration qui n'aura plus lieu moyennant l'arrangement que
vous prenez : les vingt mille livres serviront toujours de dot à
Mil® Corneille. Nous la marions, selon toutes les apparences , à
un auire Bourguignon , au (ils d'un Maître des comptes de Dole ,
notre voisin , jeune officier très aimable " . On dit que vous
n'étiez pas trop content de la famille Cormont * . Je ne

' M. Dnpuits , cornette de dragons.

* Il avait été question pour Mlle Corneille , du fils de M. de
Colmont de Yangrenant, commissaire des guerres à Châlon-S. -
Saône, lequel possédait un fief voisin da marquisat de la Marche.
(Lettre à d'Argental, 16 décembre J762.)

A M. SB LA MARCHB. 289

veux point d'au gendre qui vous déplaie. Si vous éliez à La
Marche y la noce viendrait danser dans votre parc. Les yeux me

font mal , les neiges m'aveuglent. Je ne peux écrire longtemps j sans cela je vous écrirais huit pages.

À Ferney, 12 février 1763.

Cottine Je deviens un tant soit peu aveugle ^ Monsieur, permettez que j'aie l'honneur de vous écrire par mon clerc. Nous marions de* main M®^^® Corneille à un Bourguignon fort joli, officier de dragons de son mélier, et fils d'un maître des comptes^ Mes anges > M. et M""® d'Argenial , ont si bien fait par toutes leurs bonlés, ont tellement suppléé à noire ignorance d'une publication de ban qui devait se faire à Paris, que rien ne nous rétarde plus. Un enfant qu'on dit plus aveugle que moi et qui est beaucoup plus puissant se mêle de la cérémonie j nous avons signé le contract de mariage j j'ai usé de la permission que vous m'avez donnée d'assigner à M*'^^*' Corneille, désormais M""® Dupuits, vingt-mille livres sur la plus belle terre

apO I.BTTRES DE VOLTAIRB

de Bourgogne. Comme il faut que je Hisse apparoir et que j'annèice au contrat que ces vingt mille livres m'appartiennent , j'ai recours à vos bontëz.

On nous flatte dans nos déserts que nous pourrons avoir incessamment le plaisir de nous ruiner à votre Parlement. Si M™® la comtesse de Pimbêche avait été Bourguignonne , elle serait morte de chagrin ces deux années-cy •

Je crois qu'on débusquera à la fin les Jésuites nos voisins que vous connaissez^ • 11 y en a un pourtant^ qui fait notre mariage demain à minuit. Je pense qu'il ne leur restera bientôt pour tout

bien que des sacrements. On les lapide au bout de soixante et dix ans avec les pierres de Port-Royal.

Conservez-moi vos bontés et agréez mon tendre respect.

' Les Jésuites d'Omex. Voir la lettre à la Chalotais da 17 mai 1762, où Voltaire confirme pleinement la note de la page 132 ci-dessus.

* Le père Adam.

X M. DE tx mauchs. 291

8 Janvier 1764 ^ & Ferney.

Mon illustre et respectable magistrat ^ mes lettres et mon cœur courent après vous depuis un an. Je vous croyais actuellement à Paris conformément à votre dessein de passer l'hiver dans cette grande ville et le reste de l'année dans votre belle terre. M. le président de Ruffey m'apprend que vous êtes à la Marche. Je vous en félicite car après tout on n'est bien que chez soi ^ surtout quand on sait s'y occuper.

Je me plains de la nature , non pas seulement de ce qu'elle m'a fait malade et faible , et qu'elle s'avise à présent de m'ôler presque n'en tièremment l'usage de la vue ^ mais de ce qu'elle m'empêche de venir vous voir et être témoin des sentiments de votre belle âme dans votre solitude.

Il paraît depuis peu un livre sur la tolérance à propos de l'affaire des Calas'. Je voudrais vous l'envoyer et surtout vous en demander votre

' On sait que l'Essai sur la tolérance est de Voltaire.

se dilimenter; faillies-moi savoir, je vous prie, par quelle voie je puis vous l'envoyer.

Je m'imagine que dans votre belle retraite vous regardez en pitié toutes les sottises qui agitent le monde et toutes les fautes que font le corps et les particuliers, La sagesse n'habite guères que dans la solitude ; tout ce que je souhaite à cette belle divinité, c'est que l'ennui ne s'introduise pas chez elle.

On dit que vous bâtissez à la ville et à la campagne. Je m'avise d'en faire autant dans ma chaumière j mais le bonheur n'est pas dans ces occupations, il est dans la santé, valeat possessor oportet; le maître de l'univers serait très malheureux s'il digérait mal. Tout dépend de nos cinq sens ; tout le reste est bien peu de chose. A quoi sert le plus bel aspect du monde quand on devient quinze vingt?et qu'importent les perdrix quand on ne peut pas les manger ? Dieu merci, vous avez un bon estomach comme un bon esprit j jouissez de ces deux pièces essentielles à la machine. Vivez heureux, vivez longtemps et conservez-moi vos bontés.

Le presque aveugle,

A M. DE LA MARCHE. 2^e

Ferney, 30 janvier 1764.

Digne magistrat, bienfaisant philosophe, il ne sera pas dit assurément que je sois assez sot pour mourir sans vous avoir vu dans votre paradis de la Marche. Vous y fondez un hôpital' , voilà tout juste mon affaire. J'y viendrai en qualité d'impotent si nos vilains vents continuent , et en qualité d'aveugle si ma fluxion sur les yeux ne guérit pas 5 j'y viendrai sain ou sauf^ en litière ou en

brancard , en bonnet de nuit ou en perruque. Vous éclairerez mon esprit, et cela vaut bien la guérison de mes yeux que vous me faites espérer. Vous me rendrez raison si vous pouvez , de toutes les sottises, de toutes les inconséquences, de toutes les contradictions de la Gaule Transalpine et des pauvres petits royaumes des Bourguignons et des Francs.

Vous me direz quel chemin il faut prendre

-pour arriver de ma chaumière à votre palais de

La Marche. J'envoie le livre de la Tolérance que

* A. Mervans, bourg dépendant de la terre de la Marche. Cette fondation a été transférée à Chalon-sur- Saône.

api LETTRES DE VOLTAIRE

Tau leur m'ordonne de vous présenter par la voie de M. de Raimond ^ directeur des postes de la Franche- Comté. Je ne sais pas si c'est la voie la plus sûre et la plus prompte. Je hasarde celle-là parce que vous ne m'en avez pas donné d'autre. Le paquet doit arriver franc. S'il fait naufrage en chemin , on tâchera de prendre une autre route.

J'ay actuellement une grande affaire avec Monsieur votre (ils. Je ne sçais si vous sçavez qu'il est aussi venu à Ferney« Je suis à peu près dans le cas du Roy. J'ay eu affaire à trois parlements du royaume à la fois^ je m'en suis tiré jusqu'icy assez heureusement. Nous verrons si je réussirai avec le vôtre. Sçavez-vous bien que mon affaire est très délicate et que j'ai obtenu du Roi une belle lettre dont on n'a pas fait grand cas. Ce monde-cy est plaisant^ et moi aussi en vérité. Mon Dieu, que j'ay envie de venir philosopher à la Marche ! J'ay trois jours à vivre : que j'en passe un avec

vous et je suis content. Conservez-moi les bontés dont vous m'honorez, et soyez sûr que vous êtes autant aimé que respecté du vieux de la Montagne.

A M. DE X.A MARCHE. SpS

xxn.

Aax Délices) 4 ^ ^ J ^ 7 ^ i'

Mon illustre magistrat, digne d'un meilleur siècle ^ vous êtes digne aussi d'avoir des amis moins paresseux que moi ^ ou plutôt de moins être privés de la douceur de la société. Il y a deux mois que je me trouve absolument incapable d'écrire et de me remuer. J'ay été obligé de me transporter aux Délices auprès de M^{'''} Tronchin, quoique je sache très bien que les voyages au temple d'Épidaure ne rendent pas la santé. Je ne parle à mon médecin que par condescendance pour ma famille. Il faudrait que je fusse fou pour imaginer qu'un homme peut guérir la vieillesse et la faiblesse d'un autre homme ^ et encore plus fou de ne pas me soumettre de bonne grâce à la destinée. Ma carrière finit , la vôtre sera plus longue, parce que vous êtes né avec de meilleurs organes comme avec un meilleur esprit. Vous êtes un vigoureux Bourguignon, et moi un faible Parisien.

Je vous loue aussi de faire des chansons; il est vrai qu'elles ne sont ni bachiques, ni grivoises 5 mais elles sont pleines d'agrément, et je crois que Cicéron en aurait fait de pareilles en

ag6 LETTRES DE VOLTAIRE

mais n'ayant son neveu, car quoi qu'en dise Juvenal, Cicéron votre devancier faisait fort bien les vers , et il était réellement le

meilleur poète de son temps après Lucrèce j c'est de tous les poètes Romains celui que j'aime le mieux avec ses défauts.

S'il y avait quelqu'un parmi nous que j'osasse comparer , quoique de très loin , à ce grand homme, ce serait le chancelier de l'Hôpital, On vient d'imprimer sa vie j je ne sçais si on en fera autant pour notre chancelier d'aujourd'huy! * Nous sommes bien médiocres en tout genre. Ne rougissez- vous pas quelquefois delà décadence où vous voiez notre nation? Nous avons eu un beau moment sous Louis XIVj mais nous n'a-» vous aujourd'hui que l'opéra comique et M*** Duchapt.

On dit que M^ d'Eiiole le Normand fait un beau procèz à la mémoire de MTM® sa femme, et préiend hériter d'elle en venu d'une donation réciproquede tous leurs biens stipulée dans leur cou tract de mariage. La plat te éloquence de nos avocats aura là un beau champ de bataille ; on verra si une séparation l'emporte sur une

" Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil, père de Lamoignon de Malesherbes , avait succédé à d'Aguesseau le 27 novembre 1750 Démissionnaire lui-même en 1768, il eut pour successeur René-Nicolas-Charles-Auguslin do Maupeou) et mourut le 12 juillet 1772 , à 90 ans.

A M. DE LA MARCHE

donation; c'est un cas que la coutume de Paris n'a point prévu , car nos coutumes ne prévoient guères , et je ne sçais s'il y a quelque chose dans le monde de plus imparfait que nos loix.

Au reste savez-vous que Mad^{de} de Pompadour est morte en philosophe, sans aucun préjugé , sans aucun trouble, pendant que tant de vieux barbons meurent comme des sots' .

Adieu, mon respectable magistrat, conservez-
moi un peu d'amitié pour le peu de temps que
j'ai à végéter dans ma petite retraite. Que ne
puis-je être dans la vôtre! Que ne puis- je vous
entendre , raisonner avec vous et vous renouvel-
ler mon très tendre dévouement,

* Il est étrange que Voltaire laisse échapper cette boutade et d'autres semblables dans sa correspondance avec M. de la Marche , croyant sincère, auteur d'une réfutation de V Emile restée manuscrite, et dont Voltaire lui-même écrivait à d'Argental. C'est une belle âme^ c'est dommage qu'il ait certains petits préjugés de bonne femme, y> (Lettre du 14 septembre 1761.)

Du reste, l'admiration que témoigne ici Voltaire de la mort peu chrétienne de M^{me} de Pompadour rappelle ce qu'il dit ailleurs d'un homme sur lequel l'histoire a épuisé ses flétrissures : Le Cardinal Dubois , qui mourut en philosophe et qui après tout était homme d' esprit , {Hist. du Parlement, — Beuchot, xxii, 307.) — On ne voit pas bien ce que la France aurait perdu à ce que Dubois et M^{me} de Pompadour crussent à l'Évangile.

ftps LETTRES DE TOI.TAiaE

xxin.

A Ferney, 3 juillet 1761.

Il faut VOUS dire, mon cher et respectable magistrat , que deux jours avant de recevoir la lettre dont vous m*avez honoré, on vint m*avertir dans mon sale cabinet, vers les deux heures, qu'il y avait dans mon petit salon grand comme la main , une douzaine d'Anglais et d'Anglaises qui venaient diner. Je les reçus à l'anglaise , peu de façons , un peu de disputes sur Shakespeare ^ des propos vagues^ ensuite envisageant une dame de la compagnie autant que mes faibles yeux peuvent envisager, je dis à une de mes nièces : Yoilà une Anglaise qui a bien de l'air de Monsieur le Premier Président de la Marche ; je la prendrais pour sa fille , si je ne savais qu'elle vient de Londres. Elle entendit mon propos j elle médit qu'elle ne venait point d'Angleterre, mais de Lyon , et qu'elle était votre nièce* . M*" de Longecourt que j'avais pris pour un officier

■ C'était la fille de M. Fyot de Neuilly (Jacqnes-Philippe), ex-ministre plénipotentiaire de France à Gênes , mariée au marquis de Champié d'AllemanS} d'une grande maison de Daupliné.

A M. Dfi rA MARCHfi. 299

de dragons anglais^ m'apprit qu'il était votre parenl' ; je me trouvai tout d'un coup dans votre famille. Jugez si mon cœur tressaillit; j'oubliai alors mes Anglais et Shakespeare et Milton, et jusqu'à tous les maux qui m'accablent^ pour demander de vos nouvelles, et pour me vanter de vous être attaché depuis environ soixante ans au moins. On me dit que vous êtes plus heureux dans votre chatau que moi dans ma chaumière y et cela me consola ; que vous jouis* sez d'une santé que je n'ay point , et j'en fus ravij que vous êtes vraiment philosophe ^ et je voudrais l'être. Il y a des années que je ne vous ai écrit. Mais j'ai été longtemps persécuté d'une fluxion cruelle sur les yeux y et ce n'est que de-

puis peu que j'ai recouvré la vue. Madame la marquise d'Aueman et compagnie m'ont trouvé entouré de massons qui font deux ailes à mon bouge pour avoir l'honneur de vous recevoir si jamais vous revoiez nos déserts. Je suis bien coupable de n'être pas encore venu vous faire ma cour. Je le sens. J'en suis encore plus fâché que honteux; ma misérable santé en est la seule cause. Je suis condamné à souffrir. Vivez heu-

^ Nicolas-Philippe Berbîs de Longecontr , odScier de cavalerie, né à Dijon en 1727? père de M. Berbis de Hancy^ mort en cette ville en 1814*

30O LETTRES DB VOLTAIRE

reuxy philosophez, continuez-moi vos hontez. Si jamais je peux faire un petit voyage y ce sera assurément pourrons renouveler le tendre respect et tous les sentiments qui m'attachent inviolablement à vous jusqu'au dernier moment de ma vie.

▲ Ferney I ce 3 mars 1766.

Mon cher et respectable magistrat, je ne vous écris jamais , parce qu'ayant enterré ma vieillesse et mes maladies dans une retraite profonde , je n'aurais à vous parler que de mon tendre attachement dont vous ne doutez pas. Mais j'ay appris dans mes déserts que vous avez été très-malade il y a deux mois dans votre beau chateau de la Marche. M. d'Argental ne m'en avait rien dit. Le danger que vous avez couru rompt mon silence et me ranime. Je suis tout étonné d'être en vie , mais je veux que vous viviez. Je suis un peu votre aîné et je n'ay pas votre vigoureuse constitution. C'est à vous qu'il appartient d'étendre votre belle carrière. Je sais que votre

philosophie vous fait regarder la fin de la vie avec la résignation qui doit nous soumettre aux loix de la nature ; mais enfin vous ne pouvez vous empêcher d'aimer une viedans laquelle vous n'avez donne que des exemples de vertu. Pour moi, je crois avec votre ami Pondevele* qu'il faut s'amuser jusqu'au dernier moment. Avez-vous encore vos artistes auprès de vous et ce graveur dont j'ay oublié le nom et dont j'aimais les desseins malgré les dégoûtez de Paris qui n'en ont pas voulu ? Je voudrais qu'à votre recommandation il me dessinât et me gravât une planche assez bizarre destinée à un petit inoctavo. Il s'agit de représenter trois aveugles qui cherchent à tâtons un âne qui s'enfuit. C'est l'emblème de tous les philosophes qui courent après la vérité. Je me tiens pour un des plus aveugles, et j'ay toujours couru après mon âne. C'est donc mon portrait que je vous demande. Ne mêle refusez pas, et aimez toujours le plus vieux , le plus tendre et le plus respectueux de vos anciens camarades.

' Y. ci-dessus, p. 268 ^ note a.

AU PRÉSIDENT DE RUFFEY

M. Richard de Roffey (Germain-Cilles) , né à Dijon le 6 octobre 1706 , étodia sous les Jésuites au collège Louis-le -Grand. D^abord élu du Roi à la cbambre des Ëlus généraux des États de Bourgogne , puis Président en la cbambre des comptes de Dijon en 1 ^35 , il se retira de cette compagnie avec le titre de président honoraire en 1757.

Il s'était lié avec Voltaire aux eaux de Plombières en 1759 et depuis il ne cessa de correspondre avec lui jusqu'en 1789 c'est-à-dire jusqu'à la dernière année de la vie de l'auteur de la Henriade*

Le Président de Ruffey était aussi en relations épisodiques tolérantes fort suivies avec nombre de gens de lettres contemporains et surtout avec Buffon. L'Académie de Dijon fondée en 1740 mais singulièrement languissante durant vingt années, lui dut comme une seconde naissance lorsqu'en 1760, il fit entrer dans cette compagnie la plupart des littérateurs qui s'assemblaient chaque semaine à l'hôtel de Ruffey. Il s'occupa fort activement dès-lors de tout ce qui pouvait donner quelque retentissement et quelque éclat à cette société littéraire, et fit bâtir à ses frais la serre du jardin botanique dont l'avait dotée Legouz de Gerland.

On cite un trait plus honorable encore du désintéressement de M. de Ruffey* Institué l'héritier d'un de ses cousins conseiller au Parlement de Bourgogne, il remit spontanément cette succession (d'une valeur de plus de 100,000 fr) au frère du défunt.

Le Président de Ruffey est mort le 18 septembre 1794 cinq mois après son fils aîné, Président au Parlement de Dijon, tombé sous la hache révolutionnaire le 10 avril précédent.

À Lyon, le samedi 15 mai 1754;

Tout va bien, Monsieur y a de nouvelles preuves de votre mérite et de votre amitié. Vous augmentez les regrets que je sens d'avoir séjourné si peu à Dijon. Ma tante et moi nous avotons plus d'un remerciement à vous faire. Oserais-je vous supplier d'ajouter à vos bontés celle de Vouloir bien assurer M, le premier président de La Marche de mes tendres respects quand vous

^ Èii allant de Colmar k Lydii ^ k la l'enconti'e au inàréclial de Richelieu. Voltaire fit ce trajet dtt IO au 20 novembre.

305 LETTRES DE VOLTAIRE

le reverrez. Recevez les miens pour vous, et soyez persuadé du véritable altachement d'un voyageur malade que le changement de climat ne peut guérir, et dans qui ce changement ne peut altérer lessentimens avec lesquels il sera toujours f

Monsieur, etc.

Au château de Prangin , 7 jaiivier iy55f près de Nyon , pays de Vaud.

Votre prose, Monsieur, est aussi obligeante que vos vers sont agréables. On ne peut être plus sensibles que nous le sommes, ma nièce et moi, à vos bon tés. Vous avez été témoin , à Colniar et à Plombières , du cruel état de ma santé^ elle est devenue encore plus mauvaise. Tous les médecins de Lyon m'avaient conseillé les bains d'Aix en Savoie; mais les médecins de Genève ont voulu absolument que j'attendisse une saison plus favorable; je ne connais qu'une belle saison , Monsieur : ce serait celle qui me rapprocherait de vous et de M. de La Marche.

A M. DE RUFFfiY, ZoJ

Je passerai cet hiver avec ma garde-malade dans un très-magnifique chàtau vis-à-vis Ripaille'; nous sommes bien loin de faire ripaille , et encore pins loin de la papautë qu'attrapa le duc hermiie Amédée ^. Je suis condamné à la solitude et au régime par des maux intolérables qui m*em[>echent de vous écrire de ma main. Conservez-moi voti^ amitié , et recevez les tendres sen-

timens de la reconnaissance et de rattachement avec lesquels je serai toute ma vie. Monsieur,

Votre très- humble

À Prangln, au pays de Vaad , 16 février lySS.

Il est vrai, Monsieur, que j'ai loué pour quelque temps unedes plus joliescap[ipagnesdu monde

' Maïon de plaisance des ducs de Savoie.

* Amé ou Amédée Ylli , premier duc de SaYoie , se fit bermite à Ripaille près de Thonon en 14⁴? ^t fut proclamé Pape sous le nom de Félix Y) mais il abdiqua bientôt»

308 LETTRES DE VOLTAIRE

auprès de Geaève. Je ne sais si j'en aurais pu trouver une aussi agréable au près de Rome. Mais je n'ai choisi cette campagne ^ qu'en qualilé de malade , ei parce qu'elle m'approche du médecin en qui madame Denis dit que je dois avoir con^ fiance. Cette maison est sur le chemin desbaïos d'Aix en Savoye , où l'on veut me conduire. J'aimerais bien mieux aller à Dijon , jouir de votre amitié et éire témoin de tous les avantages que M. de la Marche' procure à la ville et aux lettres. Si ma santé peut devenir tolérable^ je vous assure que je viendrai à Dijon passer une partie de Thiver. Je suis tendrement attaché à M. de la Marche depuis mon enfance : ce serait une grande consolation pour moi de le voir encore avant de mourir j mais je crains bien de n'avoir plus la force de faire des voyages.

Je vous dois, monsieur | les bontés de M"* la baronne de Donop* j elle m'a fait déjà l'honneur de m'écrire pour m'offrir ses

bons offices. Tout le pays où je suis s'est empressé à me

' Voir raVant-{}ropos des lettres adressées à ce magistrat, ci-dessus page 25a.

* De la famille Tarretin , une des plus considérables de Genève. Elle était femme d'un Résident étranger.

A M. DE RUFFEY. Sop

donner les marques les plus touchantes de bonne volonté; mes maladies m'empêchent d'en profiter, mais elles me laissent un cœur bien sensible aux attentions dont vous m'honorez.

Je vous prie de vouloir bien présenter mes respects à M . le premier président de la Marche. J'ai l'honneur d'être avec toute la reconnaissance possible, et avec les sentimens les plus tendres et les plus respectueux, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Aux Délices y près de Genève, le 4 avril 1755.

Nous avons eu. Monsieur, celui qui a fait vos plaisirs à Dijon* . Il m'a fait presque oublier

' Lekain. On assure qu'ayant risqué à Dijon j où il séjourna trois semaines, une intonation nouvelle dans un de ses rôles , il fut sifflé , et remercia le public de la leçon. Il joua dans trois pièces du théâtre de Voltaire , savoir le rôle d'Hérode dans Marianne, celui de Zamore dans Alzire f et dans Zaïre celui d'Orosmane.

310 LETTRES DE VOLTAIRE

mes maux. Les vieux magistrats de Genève sont venus l'entendre dans ma retraite^ et la sévérité de Calvin a cédé au plaisir; c'en serait un bien grand pour moi de vous voir ici , car je désespère de pouvoir venir à Dijon cette année. Accablé de maladies et d'ouvriers y je suis constamment occupé à me faire un assez joli tombeau ; mais j'ai bien peur qu'il ne soit trop long à faire. On n'a point ici les mêmes secours qu'en France; on exécute mal et lentement. Je vous supplie. Monsieur, de permettre que je présente ici à M. le premier président de la Marche^ les assurances de ma tendre et respectueuse amitié. C'est avec ces sentimens que j'ai l'honneur d'être.

Monsieur , etc.

Aux Délices I près de Genève , le 23août 1755.

Il est vrai, Monsieur^ que mon corps se fait un peu fortien se transportant à Gex^ et mon âme en a fait un autre en barbouillant une tragédie chinoise. Je ne donne plus que des magots. Yoilà comme

A M. DE RUFFET. 311

<yn fîdît; mais qu« voulez-vous qu'on fîssé quand on se trouve entre des médecins et des apothicaireSy des montagnes et des fripons? Votre intendant' m'a paru tout aussi aimable qu'à vous. Si mon goût décidait de mes marches, je viendrais bien vite profiter des bontés de M. de la Marche 9 de celles de M. de la Valette , et surtout des vôtres. Mais je suis hors d'état de voyager. Il faut que je m'en tienne à mes montagnes et à mon lac. Je me souviendrai toujours de vous dans ma solitude , où j'oublie tout le reste du monde de tout mon cœur. Comptez sur liés sentimens et jamais sur mes compliments.

A Moarion, é février iy56.

Je suis doublement flatté. Monsieur} les vers que vous daignez m'adresser sont les meilleurs que j'aie jamais vude vous. Vous voyez que ce sont

■ M. Joly de Fleury de la Valette, frère de Pavocatgénéral et intendant de Bourgogne de 1749 ^ 17^1*

3ia LETTRES BÉ VOLTAIRB

les obstacles qui font les succès, et que c'est souvent d'un terrain ingrat qu'on tire le meilleur parti. Si ma déplorable santé me Tavait permis, j'aurais eu la satisfaction d'entendre ces vers de votre bouche. M. Le Bault me mettra peut-être en état de faire le voyage, s'il continue à me faire avoir un aussi bon cordial que son vin« Permettez-moi de lui présenter ici mes respects aussi bien qu'à M""^^ Le Bault.

L'histoire de la guerre de 174^ > dont vous me parlez, est une rapsodie misérable, tirée d'une partie de mes manuscrits qu'on m'a volés. Tout y est tronqué et estropié. Cette prétendue histoire ne va que jusqu'à la bataille de Fontenoy II y a quelques années qu'on me vole ainsi mon bien , et qu'on le dénature pour le vendre. On met sous mon nom des ouvrages que je ne connais pas; on défigure ceux que j'ai faits. Il faut prendre patience* Il y a de phis grands maux dans le monde sur terre et sur mer. J'ai l'honneur d'éure, avec tous les sentimens que je vous dois.

Monsieur ,

Votre très humble

A M. DE nUFFET. 3l3

Aux Délices près de Grenèye , la avril 1756.

En revenant, Monsieur, à mon petit hermitage qu'on nomme les Délices , je reçois presque à la fois votre lettre et votre présent. M. Tronchin, qui me faisait vivre, m'a abandonné pour aller inoculer des princes j vous réparez le tort que me fait son absence en daignant m'envoyer du vin de Bourgogne, qui vaudra mieux pour moi que tous ses remèdes.

Une me manque, Monsieur, qu'il eût d'avoir Tbon* neur de boire ce vin avec vous. J'ai aussi des vignes, mais ce sont des vignes plus hérétiques qu'à Genève : elles sont maudites de Dieu et de l'Eglise, Ma retraite est d'ailleurs aussi agréable qu'elle puisse l'être j je m'y attache tous les jours , et je sens que je ne pourrai la quitter que pour venir vous remercier de vos bontés. Ce que vous me mandez de la santé de M. de la Marche me pénètre de douleur ; c'est le plus ancien ami qui me reste ; la mort m'a enlevé presque tous les autres. Je me flatte encore de le retrouver à Pijon avec vous, si ma santé me permet de

314 LETTRES DE VOLTAIRE

faire ce voyage. Adieu, Monsieur, recevez les tendres remerciemens de

Votre très humble

Je suis fort en peine de M. le maréchal de Richelieu : j'ai bien peur qu'il ne trouve des vaisseaux anglais dans son chemin avant d'arriver à Minorque; mais SML peut ou les devancer ou les battre , il prendra Port-Mahon , il vengera la France et reviendra comblé de gloire. Adieu, Monsieur , je vous réitère mes re-

merciemens et les tendres sentimens avec lesquels je serai toute ma vie ,

Votre très humble et très obéissant serviteur,'

Ce post-scriptum seulement a été publié par M. Beuchot , n^o 9348 de la Correspondance générale, J^oigDore comment ce fragment était parvenu entre ses mains séparément de la lettre qui précède.

Aux Délices , 11 juillet 1756.

Je ne suis qu'un petit prophète, Monsieur} et vous êtes un vrai poêle, cui mens divini^{or} at^que os magna sonaturum. Il faut avouer que M. le maréchal de Richelieu doit être plus flatté

A M. DE nUFFET» 315

âe vos éloges que de ceux d'un homme qu'on pourrait regarder comme séduit par un attachement de tant d'années.

Je crois que M. de la Marche ferait mieux de venir à Genève , au temple d'Ësculape, que d'aller dans ses terres de Bresse; si quelqu'un dans le monde est capable de le guérir , c'est M. Tronchin. Ses amis devraient l'engager à prendre ce parti. Il y a moins loin de ses terres à Genève qu'en Languedoc^o.

Il est bien triste de voir un homme aussi estimable dans un si triste état. Adieu^o Monsieur^o les malades comme moi écrivent peu ; mais vous ne douttez pas des sentimens qui m'attachent à vous. Ils sont si vrais que j'ose supprimer les

cérémonies.

Aux Délices, 19 septembre*

J'écris quand je peux, mon cher monsieur} je dérobe ce petit moment à mes allures et âmes

' M. de la Marche était allé consulter la Faculté de Montpellier.

316 LETTRES DE VOLTAIRE

souffrances pour vous remercier de votre souvenir. J'ai chez moi une nièce qui a été longtemps entre la vie et la mort *. Je ne suis guère mieux. Ainsi tenez-moi compte avec votre bonté ordinaire de mon triste laconisme. J'avais conseillé à M. de la Marche, de venir voir Tronchin , quoique Tronchin ne me guérît pas.

J'ai pour voisin le président de Brosses*; c'est un homme qui paraît très instruit. Mais je ne peux profiter d'un si bon voisinage. Je peux à peine vous mander que je vous suis tendrement attaché*

Lemalade^ V.

I MTM« de Fontaine , sœur cadette de Mⁿ^« Denis et de Tabbé Mignot , fille d'une sœur de Voltaire.

* Ceci paraît marquer le commencement des rapports de Voltaire avec M. de Brosses. Ils sont plus caractérisés dans une lettre de ce dernier à M. de Ruffey en date du 14 octobre 1756.

a Je n'ai guères pu profiter, écrivait-il, de l'agrément de la Toison de Voltaire , n'ayant passé qu'une soirée à ce moment avec lui , Tronchin , Jalabert et d'Alembert , où l'encyclopédiste, qui s'y trouva. Nous nous ajournâmes à un grand dîner pour le lendemain. Mais , l'une de ses nièces étant tombée malade à l'extrémité , la partie ne put avoir lieu. Elle a toujours été

fort mal , « de sorte que je n'ai tu Toncle que deux autres ibis a depuis , et assez succinctement. »

A M. DE RUFFEY. Si/

A Monfrion pères de Lausanne, 6 février 17⁷⁷.

Il y a quelques jours ^ Monsieur , que j'ai fait parli^ràvoire adresse^e par Ponlarlier, un paquet de quelques livres qui sont au-coche ou à la messagerie ^ et qui vous seront rendus à votre premier ordre , en cas que quelque méprise dans l'adresse n'ait pas permis qu'on les portât chez vous. Si vous jetez les yeux sur cette histoire , vous n'y trouverez rien de plus fou et de plus atroce que ce qui se passe aujourd'hui dans Paris ^ .Voilà la suite du Jansénisme et du Molinisme et des querelles des prêtres. Il y a en France deux nations : celle des honnêtes gens et celle des sauvages. C'est le pays des conirastes. J'ai bien fait de choisir le pays de l'uniformité. Si j'avais de la santé) je serais heureux et je vous écrirais de plus longues lettres. Comment va M. le Premier P^{re} de la Marche? Comptez que personne ne vous est plus attaché que le Suisse

* L'assassinat de Louis XV par Damiens j le 4 j^{an}^{vier} 1757.

318 LETTRES DE VOLTAIRE

De Lausanne, le 1^{er} janvier 1758.

Voire souvenir ^ Monsieur, m'esl bien sensible ^ et vous devez penser que j'applaudis de tout mon cœur au parti que vous avez pris d'être entièrement libre'. Si jamais il vous prend fantaisie d'user de cette liberté pour venir voir nos cantons, je tâcherai de vous recevoir un peu mieux que je n'ai fait à Golmar. J'ai une maison assez agréable à Lausanne j j'y vois de mon lit ce beau lac

9 qiii baigne cent jardins au dessous de ma terrasse , qui forme à droite et à gauche un canal de douze lieues, une mer tranquille vis-à-vis de mes fenêtres , et qui arrose les campagnes de la Savoye, couronnées des Alpes dans le lointain. Le Grand-Turc n'a pas une plus belle vue; mais le Grand-Turc est jeune ^ vigoureux et a autant

' M. de Ruffey Tenait de résigner sa présidence à la Ckambre des comptes dont il demeura Président honoraire.

A M. DE RUFFET* Sip

de Gles qu'il veut. Sans ce petit avantage , je ne lui envierais rien. Je passe l'hiver à Lausanne, nous y jouons la comédie et quelquefois assez bien. Ensuite nous allons passer la belle saison dans l'autre hermitage des Délices, où nous trouvons la troupe de Lemoine. Le petit hermitage des Délices' me platt encore pins que Lausanne. Le paysage est moins vaste , mais beaucoup plus pittoresque. Quelques livres dans ces deux retraites, quelques bouteilles de via de M. Lebault, votre compatriote, et de temps en temps bonne compagnie, voilà de quoi ne pas regretter Paris.

Omitto mirari beatæ Fnmnm et opes strepitumqae Romæ.

Ces retraites surtout conviennent à un malade qui ne peut guère sortir de chez lui. Si j'avais de la santé, je viendrais vous voir à Dijon*. Mais \ous qui vous portez bien , vous devriez bien

' La maison que Voltaire intitula les Délices est à peu de distance de la chute de TArve dans le Rhône.

* Pure coquetterie. Voltaire laissa espérer sa visite à »]Sf • de KtifTey jusqu^en 177B, où il traversa Dijon , sans o^y arrêter , en allant jouir à Parir des honneurs du triomphe»

Venir faire iin pèlerinage chez nos bons Suisse^*

Adieu y Monsieur ; il n'y a point de Suisse qui

vous soit plus sincèrement attaché que rhermilQ^

xn»

Ainsi donc, Moisisieuf, vous m^envoye^ deS' roses, et quid-
quid calcaveris rosa fiet. Avez- Vous vu M. le président de
Brosses^ ? S'il vient dans un an à Tournav« il demandera où était
le châtau. Le plaisir de bâtir et de planter flatte titi peu ramoul*
p^opt*e, et cela est vrai; mais le plaisir de mettre les choses dans
l'ordre est bien plus grand. J^ai une telle horreur pour la diffor-
mité que j'ai rajusté deux maisons en Suisse, uniquement parce
que leur irrégularité me

■ Cette lettre est une réponse à celle que M. de&uf* fey avait
adressée à Voltaire le i<' janvier 1759.

^ M. de Brosses ne faisait quVrriver à Dijon , de xé* tour de
Tourney qu^il venait de vendre à yie 4 Voltaire*

A M. DB RUFFET» 32 1

Blessait là Vue. Les propriéiaires lie sont pas fSichésde trouver
un homme de mon humeur* Je ne me mêle point de réformer les
mauvais livres 9 qui pleuventdans Paris ^ mais bien les maisons
où je loge. Hoc euro et omnis in hoc sum *. J'ai été trop fôché de
n'avoir pu avoir rhonneur de vous loger dans mon chétif hermi^
tage des Délices , pour ne pas bâtir au plus vile quelque chose de
plus digne de vous recevoir.' Votre Chambre des comptes n'en-
tendra pas sitôt parler de moi. L'acquisition de la terre de Ferney
m'a causé plus d'embarras que celle de Tournayj toutaétéjini en

un quart d* heure avec M* de Brosses'^ ; mais pour Ferney , il n'en va pas de même : Mg' Paramont ^, le sérénissime comte de la Marche me remet la moitié des droils'^ et son conseil exige que je spécifie ce qui dépend de lui et ce qui n'en dépend pas; c'est une distinction très difficile à faire et qui demande des recherches de Bénédictins. Je me donne bien

' Horace a dit :

Quid verum atque decens euro et rogo; et omnis in hoc sum.

Bpist, I, Ub, /.

* Voltaire ne pensait point encore à ce qu'il écrivit depuis du caractère intéressé de M. de Brosses.

' CVst ce mot qu'il faut lire dans la lettre dn 7 mars 1760 à d'Argental MM. Clogenson et Beuchot , qui ont lu par amour, avaient raison de Toir là un non-sens.

322 LETTRES DE VOLTATRE

de garde de faire des actes de seigneur à Ferney* Je n'ai point encore signé le contrat : je n'agis jusqu'à présent qu'avec une procuration du vendeur. Je n'ose même aller à la messe de peur que la Chambre des comptes ne saisisse mon fief. N'aurai-je pas même encore^ s'il Tons plaie ^ six mois après la signature^ pour tous donner aveu et dénombrement? Je m'en rapporte à vous; j'espère qu'on ne me chicanera pas; mais, mon cher président y ce que j'ai bien plus à cœur et ce que \e regarde comme la plus belle des acquisitions^ c'est d'avoir quelque part dans le souvenir de madame de B.u£l*ey ' ; s'il y a beaucoup de dames à Dijon qui lui ressemblent y c'est à Dijon qu'il faut vivre. Aussi aurais-je

déjà fait le voyage si je n'avais embrassé bien fermement le parti de la retraite pour le reste de ma vie» Vous pourrez dire de moi :

Namque sbL Œbalîse meminî me turrîbas allU Coryciom Ti-disse senem , caî pavca beatt Jugera rnrîs erant, etc.

et qu'est-ce qui me retient sur les bords de mon
lac?

Libertas, quisesera tamen respexit inertem.

' V. ci-dessus p. 29. M^^ Ap Rufiey avait accompagné son mari dans la visite qu'il fit à Voltaire en octobre

A M. DE RUF7£T

Voilà irc^ de latin* Je vous dirai en français que toute ma fiimille est aux pieds de madame da Rufifey et que mon cœur est à vous pour jamais»

xm.

Aux Délices , et 3 mars 1759.

Vos rosiers sont dans mes jardins^ Et leurs fleurs Yont bientôt paraître.

Doux azlle où je suis mon maître !

Je renonce aux lauriers si Tains ^ Qu^à Piaris j^aîmai trop peut-être.

Je me suis trop piqué les mains Aux épines qui ont fait naître.

Je viens de recevoir Monsieur et de faire planter sur-le-champ vos jolis rosiers de Bourgogne } l'y ai mis la main , je les ai baptisé de votre nom : ils s'appellent des Ruqfey , et j'en donnerai sous ce nom à mes voisins qui partageront ma reconnaissance. Pourrais-je me flatter que vous viendrez les voir quelque jour et que vous n'oublierez pas entièrement ce petit coin du monde que vous embellissez par vos présents? Vous serez probablement dans vos terres cet été; je viendrais vous y voir si je pouvais abandonner

324 XETTRCS DE VOLTAIRfi

un moment mes maçons et mes charpentiers. Je commence par me ruiner à tout donner mon aveu et dénombrement à la Chambre des comptes qui ^ probablement ^ me fera interdire quand elle saura que je dépense vingt mille écus à un château dont la terre ne vaut pas trois mille livres de rentes. Il n'en sera pas de même de Tournay : je ne dois rien pour cette acquisition j'y suis entièrement libre, et c'était là l'objet de mes tendres vœux. J'ai rempli la vocation de l'homme ; Dieu l'avait créé libre et je le suis devenu; c'est assurément la plus belle fortune qu'on puisse faire. Ma nièce de Fontaine sera encore plus heureuse que moi : elle aura l'honneur de vous voir y vous et madame la présidente de Ruqfey , à la fin du mois , si vous êtes à Dijon.

Je ne sais si je vous ai mandé que le roi de Prusse m'avait envoyé deux cents vers de Brest* la où dans le temps qu'il assemble deux cent mille hommes. On commence déjà à rougir la terre avant qu'elle soit verte : cela est infernal. Les Jésuites plus infer-

naux encore , s'ils sont en effet convaincus d'avoir trempé dans le parricide du roi de Portugal. On ne leur jette encore à Paris que des oranges de Portugal à la tête ; mais si le crime est avéré, on leur jettera de grosses

A M. DB RUFFEY

pierres» Adieu ^ mon cher donneur de roses. Mille respects à madame de Ruffey et aux roses de son teint.

Senza cérémonie*

Aux Dëlicea, 27 mars i759r

Nous sommes^ M"*® Denis et moi , Monsieur^ les deux plus envieuses créatures de ce monde ; et M^{TM*} de Fontaine est Tobjet de notre rage.' Elle va vous voir, et nous restons entre nos Alpes et le Mont- Jura. Je présente mes regrets et mes respects à madame de Ruffey.

Vous m'avez permis de m'adresser à vous. Monsieur , pour Taveu et dénombrement du liëf de Fernex. Je vous envoyé ce que j*ay. S'il faut la minute du contract y j'aurai Phonneur de vous la faire tenir. Je n'ay point encore fini avec Mg*^ le comte de La Marche. On ne peut être plus sensible que je le suis à vos bontés. Regardez-moi comme un homme qui vous sera attaché toulie sa vie.

326 XETTRES DB TOLTAIBB

Aux Délices , a mai 1759.

C'est abuser de vos bontés , Monsieur ^ que d'avoir passé tant de temps sans en profiter* J'ai toujours attendu que Mg^ le comte de la Marche 9 mon Seigneur suzerain ^ eût réglé ce qu'il veut avoir de la pauvre petite terre de ma nièce' pour son droit de mouvance; cette affaire n'est point encore terminée^ et je ne sais même si on peut reprendre le fief et rendra foi et hommage avant d'avoir payé son seigneur, pour lequel on doit marcher armé de pied en cap toutes les fois qu'il l'ordonne. Je vous envoie , à tout hasard, à l'adresse indiquée , la grosse en parchemin du contrat d'acquisition et la procuration de MTM® Denis , qu'elle n'a pu faire pardevant notaire. Mais s'il est nécessaire qu'un

' Ferney avait été AcKeté fOii\$ le nom de M»»* Desis. Cette précautioQ déplut à M. de Brosses, à quiVolUire avait laissé croire que cette terre lui répondrait des indemnités auxquelles le Président pourrait avoir droit pour démolitions indûment faites à Tourner,

A M. DE ÏIUFFEY. 827

notaire y passe , nous irons à Ferney faire celle cérémonie, quoiqu'on ne puisse pas encore y loger. J'ai faitàGe:t des contrais avec des procurations sous seing-privé. Je ne sais si on est plus difficile à Dijon que dans le pays de Gex.

Eii bonne juslice, Toncle et la nièce auraient dû aller àDijon^vous rendre à vous, Monsieur, et à madame de RufTey-leurfbiei hommage. Mais vous savez que je suis un républicain qui ne peut se résoudre à habiter tout au plus que la frontière d'un royaume; encore s'en repent-il quelquefois, en voyant la petite rapacité xles petits officiers de justice et de finance , et le* vexations exercées sur de pauvt'es cultivateurs à qui on fait payer

pour la taille le tiers au: moins de ce que produisent leurs sueurs et leurs larmes. Je gémis en voyant le plus joli paysage de la nature défiguré par la voracité de tant de harpies. Il y a dans ce petit canton, à la lèlle, plus de commis que de laboureurs. Je suis obligé de faire venir à grands frais des familles suisses pour cultiver des terres qui sans elles resteraient incultes. Si je pouvais labourer moi-même, je le ferais j mais je suis trop faible. Je peux à peine tenir le nouveau semoir fort joliment verni, et vrai amusement d'une autre femme que M^{me}® Denis. Mes Suisses sont tout ébahis de ne pouvoir semer le jour [de la fée

328 LETTRES DE VOLTAIRE

d'un Saint qu'ils ne connaissent pas. Nous avons imaginé y nous autres papistes, qu'il fallait manquer de pain pour honorer S. Roch et S. Fiacre. Cela est fort set\sé '. On croit dans une cour être auprès de Séjan, et dans la campagne av, pays des Caflres.

Nous verrons si des actions sur les fermes générales ramèneront l'abondance, et si le traducteur de Pope * remplacera Colbert. Je le souhaite: quelques personnes Tespèrent. Ont dit que vous avez un bulletin passable de Paris. Adieu 9 le Roi de Prusse est en Bohême; je le crois au-dessus de ses affaires, car il m'écrit toujours des vers et trop de vers. Mille l'emeuements,

Aux D^{es}^iiceSy 29 juin 1759.

Il y a longtemps, mon cher confrère en A pollen et mon Président en foi et hommage, que

• Voy. la note de la page 109*

* Silhouette^ nommé contr6letirgénéralUe4BiArs 1759»

je n'ai eu de vos nouvelles. Je vous ai envoyé plus d'un paquet et une belle procuration légalisée, et tout ce que vos bontés prescrivait, à l'adresse du secrétaire des Etats de Bourgogne '. Je soupçonne que vous êtes dans vos belles terres, et que vous y avez un temps plus favorable que celui qui nous persécute dans nos montagnes. Vous savez sans doute que Gresset a menacé le public, dans une lettre, de ne jamais écrire pour Le théâtre, et vous connaissez la jolie épigramme par laquelle Piron l'a remercié au nom du public.

On dit qu'on a brûlé trois jésuites à Lisbonne* j mais jusqu'à présent on ne tient celle nouvelle que des jansénistes. Permettez-moi, pour toute nouvelle sûre, de vous dire que le Roi m'a accordé tous les privilèges attachés à

' Jacques Varenne, père de Yarenne de Béost et de Varenne de Feniile. Il a mérité une place dans la Biogr. univ, (xLYii, 49^)
PAI' Téclat de la lotte qu'il soutint sous le nom des États contre le Parlement de Dijon. On Toit que le secrétaire des Etats avait le port franc.

* C'est à ce propos que Voltaire écrivait à Vernes : Ce sont là des nouvelles bien consolantes / (i«' octobre J 761, n^ 3435 de l'édit. Beucliot.)

Cette citation manque comme annotation auCommen-^ taire de Voltaire sur le 16' chapitre de Beccaria.

330 LETTRES DE VOLTAIRE

Ferney aulrefoU, et qui étaient perdus pour moi* Me voilà entièrement libre.

Vous avez en la bonté de me faire inscrire an nombre de ceux qui reçoivent le petit bulletin de Dijon ^ ♦ Je n'en ai pas entendu parler. Mille respects à madame de Rnffey . M*"® Dénia et moi nous sommes pénétrés pour vous de la plus vive reconnaissance. Le Suisse ^

A Touruej par Genève , 21 juillet 1759.

Je ne sais comment faire ^ Monsieur, pour vous remercier de toutes vos bontés, et pour payer MM. de la Chambre des comptes ^ . Je suis prêt de donner une leitre de change de la sommé que la Chambre exige. M.Trouchin de Lyon, mon banquier, fera toucher l'argent à Bijou, selon les ordres qu'on voudra bien me donner. A qui faul-il adresser l'argent?

' Je ne sais ce que c^ètalt.

* Pour la reprise du fief de Ferney,

A M. DB aUFFBT* 33 1

J'observerai seulemeùtqu'oo a fait un calcul un peu fort et qu'ou n'a pas songé qu'une partie de Cette terre relève de l'ancien chapitre de Saint-Victor > aux droits duquel les hérétiques de Genève se sont mis. De tout xnon cœur j'y consens; et puisque je paie au Roi sur le pied de 75^000 liv. , restera peu pour les parpailloiSi Je les renverrai à la Chambre des comptes y ce sera un procès ; il faudra bieï^ qu'ils le perdent, pui^ue les épices eu sont payées , et qu'on me fait reconnaître le Roi au lieu d'eux. Franchement j'aime mieux reconnaître le Roi ou son engagista ^ Mg^ le comte de la Marche 9 pour mon seigneur suzerain que la république genevoise» Mais voici un autre em^ barras : si M^^ de la Chambre des comptes îne font payer sur le pied de 76^000 liv.,

monsg' le comte de la Marche , de qui je ne relève que pour 499000 liv. aux termes du contrat , sera donc en droit de me demander le quint et requint de 75,000 fr. Par là M^u de la Chambre des comptes me coupent la gorge. L'objet devient important, il faudrait peut-être que j'allasse à Dijon ; mais je ne puis quitter le czar Pierre, auquel la cour de Pétersbourg me fait travailler jour et nuit. Pierre-le-Grand me tue. Pour Frédéric, il m'égaye j il m'écrit des lettres

33a LETTRES DE VOLTÄIRB

à faire pouffer de rire j il se moque des Russes, des Autrichiens et des Français.

Je vous suis très*obligé du bulletin y mou cher Monsieur; je le prendrai. On n'a qu'à renvoyer par la poste aux Délices. L'auteur n'est pas le confident des ministres; mais n'importe, c'est une gazette de plus.

On dira de moi^ à ma mort; comme de voire Dijonnais ' :

Que nul n^y perd tant que 1« poste *.

ie plains M. le Bault. Nous sommes nous autres assez malheureux pour avoir beaucoup de vin cette année. Il n'y a que les chèvres qui Veulent danser qui puissent s'en réjouir. Mille respects à madame de Ruffey.

Vous savez que le Roi m'a rendu ou donné tous les anciens privilèges de la terre de Fernay. Elle ne paie absolument rien. Il aurait fallu obtenir ce brevet plutôt. C'est une trèsgrande grâce. Je me trouve eniièrement libre', tuais un peu ruiué.

Libertas qiise sera tamen respexit inertem.

• L'abbé Nicaise, dont la volumineuse correspondance a été, pour la plus grande gloire de la centralisation, enlevée à la bibliothèque publique de Dijon, et transportée à Paris où elle n'est feuilletée de personne.

* Dernier vers de Tépistaphe de Nicaise, par Lamonnoye.

A M^{*} DE AUFFET^{*} 333

Je voudrais jouir avec vous de mon bonheur. Adieu y Monsieur^{*} Pourquoi m'écrivez-vous du très-humble? Fi! cela n'est pas philosophe.

A Fernay, le 1^{er} août 1759.

Je serais bien confus de tout ce que vous(avez fait s'il n'y avait un plaisir extrême à être obligé par vous. Vous êtes le plus aimable président qui soit au monde^{*} Comptée que tous les présidents ne sont pas aussi officieux que TOUS^{*} On n'en trouverait pas, même aux terres australes '.

Je sens que j'aurais choisi des terres dans votre voisinage plutôt qu'ailleurs, si mon goût extrême pour la liberté ne m'eût décidé à me Caire Franco-Genève- Suisse ^^ afin qu'étant

* Ce premier Irait d'écocLé par Voltaire marque le commencement de sa mésintelligence ouverte avec M^{*} de Brossea. Bile coavait déjà trois mois plus tôt (t. ci-^{*} dessus pp. 68 et suivantes.) — Uy ^nt plus tard des intervalles d'assez bonne bar mon le apparente.

* On sait que Genève alors ne faisait point partie intégrante de la Suisse. C'était une république à part, qui j'vst entrée dans la confédération helvétique qu'en j8i5.

sar trois territoires 9 eomme Hécate y je ne dé^ pendisse de personne, autant que faire se peut* }*en suis yenu à bout, et je tiens que c'est un tour de force*

M. Tronchin devait payer Targent dû à la Chambre des comptes. Mais puisque vous aves^ poussé vos bontés jusqu'à vouloir bien avancer l'argent , il faudra bien aussi que vous ayez celle d'ordonner à vos gens d'affaires de se faire rembourser par M* Tronchin de Lyon. Il fait tenir de l'argent à Dijon très-commodément, et le président des terres australes s'est apperçu de eette faciKté. Trouvez donc bon que je prenne la liberté de vous adresser une lettre de change tout comme si vous n'écriviez pas des lettres très-aimables.

On dit toujours l'ordre des révérends pères fésuiies aboli en Portugal. Votre domestique serait très- bien reçu dans mes hermitages, puisqu'il y parlerait de son ancien maître } mais malheureusement je n'ai que trop de domestiques. Je suis à présent comme Trimalcion : je demande à un valet, A qui éties^vous P et il me répond qu'il est à moi, et je suis tout honteux.

Vous avez très-bien fait, et je vous remercie d'avoir eu la bouté de m'envoyer le contrat par la poste. Les pauvres résidents n'ont point

A M* BB RUFFET. 335

leurs ports francs ; celui de Genève ' sert irèshien et est mal payé. C'est un irès-honuête homme qui est fort de mes amis.

Le Roi fait les frais d^uiie décoration de jardin, en terrasse, pour Sémiramis qu*on va jouer. Cela ressemble auK Athéniens

qui déprisaient en spectacles, quoiqu'ils eussent la guerre avec les Barbares. Adieu , Monsieur, mille tendres remerciemens et mille respects à madame de Ruffey.

Aux DéUces^ le \5 août 1759.

Il y a long- temps , mon cher Président, que M. Tronchin est informé qu'il doit payer. Nous n'y faisons pas tant de façons. Quand M. Lebault m'envoie de son burgundien , il tire sur M. Tronchin sans que je m'en mêle. Vous auriez été payé sur un simple ordre de votre part. Je vous demande pourtant pardon de la petite inadverlence. Vous n'avez qu'à faire mettre l'adresse de M. Robert Tronchin sur le billet

' Le chevalier de Beaullevilie.

de change et toute loi sera accomplie^ Il iau-^ dra f je crois, vivre dorénavant de ses terres* Celte copie de la bataille d'Ocsted ' que M. dé Contade vient de nous donner, pendant qu'on prépare ce dangereux embarquement, va nous mettre tous à la besace. Il faut se nourrir de son bled , se chauffer de son bois et manger SCS poulets en plaignant le genre humain qqi n'a pas le sens commun. Intérim vale.

Du i«r janvier 1760.

Yous m'avez écrit, mon cher Monsieur, une lettre où vous peignez la plus belle ame du monde avec des couleurs dignes du peintre. H me semble que vous êtes un peu fâché contre le genre humain, qui le mérite bien, surtout en ce temps-ci, en y comprenant les meurtriers prussiens , les assassins jésuites ^y et les

' Bataille de Minden, perdue par le maréchal de Contades le i«r août 1759.

^ Le jugement du Conseil souverain de Lisbonne , du 12 janvier 1759 , qui coiidamne à mort onze personnes

A M. DE RUFFEY* SS^

Coupeurs <îe bourses privilégiés qui nous ruinent. Si c'est seulement la philosophie qui vous fait voir les hommes tels qu'ils sont, je vous et) fais mon compliment j si malheureusement vous aviez à vous plaindre de quelqu'injustice de 1t1 part de ces animaux à deux pieds sans plume, parmi lesquels il y en a de si ingrats et de si méchants, comptez que je m'y intéresse très-vivement , et que je souhaiterais avec passion d'être à portée de vous consoler. Mais je n'imagine pas que, n'ayant jamais fait que du bien, et jouissant d'une fortune tranquille dans le sein des belles-lettres, et surtout dans la société de M*"® de Ruffey> vous puissiez être au nombre de ceux qui se plaignent^

Vous me demandez, Monsieur, si j'ay achevé mes bâtimens. J'ay été beau train jusqu'au ministère du traducteur de Pope ' . Mais ce diable d'homme , qui avait traduit le tout est bien ^ nous a bien vite prouvé que tout est mal. Il m'a fait perdre une partie de mon bien. Je m'imaginay que parce qu'il mariait son neveu à une de

commis complices de l^assassinat du roi de Portugal, il^atteîghit aticuli jé&uite. Malagrîda fut jugé et exécuté comme hérétique et visîoilnaire. (V. Biogr, uniç., art. Malagrîda.)

' Silhouette»

33S LETTRES DE VOLTAIRB

mes parentes, je devais avoir confiance en Iny; mais à présent je n'ay d'aoîre ressonrce (]ue d'à- IiaDdoDoer mes projets.

Pendent opéra interrompu, mince que

Murorum in ante*.

Ainsi se passe une partie de la vie à se tromper dans ses idées.
11 faut jours du point o présent comme nous, calculer 1 garder ce
qui s'arrivé du temps Ja meilleure rei pas oublier le] menls où
j'ayet Ma «anté est bi iâires: mou ca

XX

ai octobre , i Fernej*.

Sans une demi-douzaine de tragédies, une centaine d'hôtes,
une église et un théâtre à bâtir , je vous aurais dit plus tôt , mon
cher con-

A M. DE RUFFET. 33^

frère, combien je vous ai regretté. M^r de Varenne ^ n'ont vu
qu'une petite partie de nos travaux que nous appelions amuse-
mens. Je vous assure que les affaires les plus sérieuses ne
prennent pas plus de temps. Les amusemens qui n'en prennent
guère, sont les petites corrections qu'on inflige aux Pompignans
et aux autres impertinens qui, étant à peine gens de lettres, osent
vouloir décrier les véritables gens de lettres, calomnier leur siècle
et déshonorer la nation. Il faut se moquer des sots et faire trem-
bler les méchants. Je ne crois pas que vous ayez sitôt Tan ^ crède
^ j vous ne connaissez probablement cette tragédie que par les
malsemaines de maître Aliboron dit Fréron : comptez qu'elle ne
ressemble point du tout à ce qu'en dit ce polisson. Je l'avais faite

à la vérité pour moy, pour les plaisirs de ma campagne. On a voulu la jouer à Paris. J'en ay fait présent aux comédiens. Ils y ont gagné de l'argent. Ainsi, hors Fréron, tout le monde est content. Je le serais fort si

' Jacques Varenne père et son fils aîné Varenne dtd l\$éost , tons deux secrétaires des Etats de Bourgogne, Yarenne de Béost était correspondant de TAcadémie des sciences, et frère du savant agronome ^ Yarenne de Feniile.

Joué le 3 septembre 1760,

340 I.ETTRES DB VOLTAIBE

VOUS pouviez franchir les montagnes, et faire ce qu'ont fait M" de Varenne. Je les ay trop peu vus, et je voudrais vous voir beaucoup. Mille respects à madame de RufTey.

P. S. Il y a un homme chez vous qui m^envoie de vieilles nouvelles ^. Je lui dois, je crois, une année. Voudriez-vous avoir la bonté de luy faire payer son louis ? M* Tronchin de Lyon rembourse tout. Je ne me mêle que de lire et de barbouiller , et surtout de vous aimer.

Au château de Feraey , pays de Gex , 16 janvier 1761.

Ambroise de Croze * vous a écrit , Monsieur, ou du moins vous a envoyé son petit mémoire anti-sacerdotal pour vous amuser; mais il faut que j'aie aussi Thonneur de vous écrire. Je suis enchanté de votre souvenir 5 j'ai le plaisir d'être l'approché de vous de plus d'une bonne lieue : c'est toujours cela j mais le Mont-Jura est ternble. Je vous demande en grâce d'embrasser, pour moi, bien tendrement M. de la Marche, mon contemporain, que j'aimerai jusqu'au der-

' Probablement le Bulletin de Dijon.

• V. ci-dessus, p. la^.

A M. Dis RUFFEY. 34 1

nier moment de ma \le. Je voudrais qu'il pût abandonner pendant quelques jours ses campagnes de Lucullus pour venir dans mes chaumières, léserais bien curieux de voir son Histoire des impôts ^ • Le livre de M. Myrabaud* me paratt d'un fou qui a de beaux accès de raison. Je suis bien persua<lé que M. de la Marche aura mis plus de vérité , plus de profondeur dans son ouvrage et moins de bavarderie. Je suis irès-désintéressé sur cette matière, car mes terres sont libres et ne paient rien au Roi; mais je n'en gémis pas moins sur le sort de noire petite province de Gex. Les fermiers-généraux ont trouvé un beau secret dans ce petit pays-là : celui de réduire à huit mille habitants y seize a dix-sept mille que le pays en contenait il y a quatrevingts ans; mais eu récompense ils entretiennent dans ce pays de six lieues de long , quatrevingt-douze commis extrêmement utiles à TEtat. Que voulezvous, Monsieur? Il faut bien qu'il y ait scandale en ce monde; mais malheur à celui par qui vient scandale !

' Manuscrit conservé au château de la Marche ^ et que Téditeur de ces lettres a parcouru.

* Théorie de l'impôt, Paris, 1760, in-4® et in-13, par le marquis de Mirabeau, auteur de V Ami des hom* mes. C'était, suivant lui, son chef-d'œuvre.

34^ XETTRES DE VOLTAIRE

Je viens, moi, de me donner un petit plaisir qui paraît assez scandaleux aux jésuites. Us avaient usurpé un domaine assez

considérable sur six gentilshommes, tous frères, tous officiers, tous en guenilles ; j'ai obligé les révérends pères à déguerpir du patrimoine d'aulrui /[^]za/gré des lettres-pAtentes du Roi, entérinées au Parlement de Dijon [^] . Frère Berlier ne manquera pas de dire qu'on voit bien que j'ai des sentimens très-dangereux, et que je suis un tirés-mauvais chrétien.

Je ne sais pas ce qu'est devenu M» le Baull; il avait la botité de me vendre de fort bon via tous les ans, et il m'abandoniie; mais j'ai pris le parti d'en faire chez moi d'assez passable.

Mille respects à madame de Ruffey.

Sans date.

Vous me permettez, Monsieur, de vous importuner sur la malheureuse affaire du sieur De-

* Ces lettres-patentes du Roi entérinées au Parlement, confirment la note de la page 132 ci-dessus. V. au surplus la lettre de Voltaire à la Clialotais du 17 mai 1762.

A M. DE RUFFEY. 3 jS

-croze. Il jointà la douleur d'avoir vu son fils prêt {sic } de mourir |>ar on assassinat ([^]zV) [^] y celle de voir rassafisin tiio[^]pher de son afflicioon. Il [^]t souvenu par une Cftl>ale puissante contre [^]n pauvre homme sans secours[^] qui n'a ni assCK d'intelligence[^] ni pewi-êlre assez de fortune pour le suivre dans les détours de la chicane la plus odieuse et la plus longue. Ce curé , assez connu à Dijon par une foule de procès qu'il y est venu «outtenir, attend que les cicalrices des playes faites au jeune Decroze puissent être fermées, afin qu'il paraisse que les blessures n'ont» été que légères, et que l'assassinat passe pour une simple

querelle ; mais je peux vous assurer que le temps , qui est le seul refuge du curé , lais»-

' Le mot assassinat implique l'idée d'un meurtre prémédité. Tout ce qu'on sait de cette affaire prouve que les blessures dont se plaignait de Croze fils furent la suite d'une rixe et n'avaient nullement été faites dans l'intention de tuer (v. ci-dessus pag. 133 la lettre du P. de Brosses) qui s'intéressait hautement à de Croze). Il pouvait y avoir eu préméditation de violences^ mais non préméditation de meurtre. Mais

Celui-ci se croyait l'hyperbole permise.

On s'abstiendra donc de relever les autres exagérations de cette lettre.

* De Croze père paraît avoir été ce qu'on nommait alors un bourgeois de campagne. Voltaire lui avait ouvert sa bourse, et le P. de Brosses y joignait son appui*

34 i RETTRES DB VOLTAIRB

sera toujours paraître les preuves de son attentat. Le crâne a été ouvert , et le Lieutenant* criminel lui-même a vu le malade en danger de mort. Je Tai vu moi-même en cet état. J'apprens que le curé a appelé du décret d'aujourd'hui^ nement personnel et de prise de corps rendu, à Gex. Il fonde ses malheureuses défenses sur une méprise qu'on dit être dans les dépositions. On a déposé en effet que ; ledit curé avait été boire chez M""® Burdet le 2^7, veille de l'assassinat, et il se trouve que ce n'est que le 2,6 ^ mais cette erreur de date n'emporte point une erreur de fait j et cette petite méprise est aisément corrigée au recoulement et aux confrontations.

Il se fonde encore sur la mauvaise réputation de la dame Burdet, chez laquelle l'assaswnal s'est commis, et qu'il a frappée lui-même. Mais si la dame Burdet est une femme diffamée, pourquoi allait-il boire chez elle ? Pourquoi part-il d'une demi-lieue de sa maison pour aller à dix heures du soir chez cette femme avec des gens armés? Il a Taudace de dire que c'était pour arrêter le scandale; mais est-ce à Jui à exercer la police ? L'exerce-t-on à coups de bâton F Lui est-il permis d'entrer pendant la nuit chez une ancienne bourgeoise du lieu ,

A M. DE RUFFBY, 345

très-bien alliée ' , qui soupait paisiblement avec ses amis? Les violences précédentes de ce curé, le procès qui lui fut intenté par le notaire Vuillel, pour avoir donné des coups de bâton à son fils, ses querelles continuelles ^ son ivrognerie qui est publique, ne sont-elles pas des présomptions frappantes qu'il n'était venu chez la dame Burdet que dans le dessein qu'il a exécuté? Une irruption faite pendant la nuit, avec des hommes armés ^ , dans une maison paisible, peut-elle être regardée comme une rixe ordinaire? Un laïque en pareil cas ne serait-il pas dés longtemps dans les fers ? Cependant ce prêtre , aussi artificieux que violent , soulève le clergé en sa faveur, L'évêque de Genève soutient que c'est à lui seul de le juger ^ qu'il n'est pas permis aux juges séculiers de connaître des délits des prêtres, et qu'il n'est coupable que d'un ^èleun peu inconsidéré. On intimide le pauvre Decroze j on emploie le profane et le sacré pour lui fermer la bouche j et enfin le jésuite Fessi a porté l'a* bus de son ministère ^ jusqu'à refuser l'abso*

" Voir dans la lettre précitée du P. de Brosses quelle était la réputation de la dame Burdet,

* De bâtons (voir toutes les relations de cette affaire).

5 D'où Voltaire savait-il ce qui s'était passé entre le confesseur et la péi[^]itente? Si la sœur de Decroze avait violé le secret de la confession , quelle foi méritait cette £?mme?(Voir an surplus* 1 56 ci-dessus.)

liKÎon à la sœur de FassassiDé , jusqu'à ce qu'elle portât son J]ère et son frère à se désister de leurs justes poursuites. Ce malheureux curé dm village de Moeus[^] s'imaginant très*faususement que c'était moi seul qui encourageais un père nialheureux à demander vengeance du sang de son fils, a porté les habilans de son village à me couper la communication des eaux , et m'a fait proposer de me donner le iJonble des eaux qu'on voulait m'ôler si je pouvais obtenir de Decroze un désistement. L'évêque m'a mandé [^] en propres termes, que pour quelques gouttes de sang il ne fallait pas faire tant de vacarme' . Voilà l'état où sont les choses; et sans la justice du Parlement de Bourgogne , tout le pauvre petit pays de Gex serait dans le plus déplorable bouleversement.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect,

M% V. T. H. etT.-ob. S.

« Uévêque pouvait trouver en efTet que Voltaire faisait beaucoup plus de bruit qu'il n'était besoin. C'était aussi Tavis du P. de Brosses (v. pp. 1 34 et j 35) et celui de d'Argental {Cor, gën » 16 février 1751 .) — Cetévêque,da nom de Biord, était sans naissance et ne devait sa dignité qu'à son mérite. Voltaire et son biographe Condorcet se sont oubliés au point de reprocher à ce prélat son extraction populaire : mais sa mémoire n'en est pas moins en vénération dans la Savoie.

A M. DE BUFFET

Voilà ce que j'écris k des magistrats du Parlement. Je conjure M. le Président de Riiffey de parler à M. de La Marche , an P. P. de La Tonrnelle , et de protéger les infbrtanéz opprimez.

Au château de Feruey, pays de Gex, 8 mars 1761.'

Nous travaillons à force , Monsieur , pour vous recevoir dans notre petit hermitage de Bourgogne, au mois d'août. Ne vous figurez pas de trouver une maison comme la vôtre , ou comme celle de M. de La Marche. Ce que mon Curé appelle château, n'est qu'une très-petite maison , bâtie pour un philosophe et faille uniquement pour des philosophes.

Si vous venez donc avec M. le Président de La Marche , commencez par oublier toutes vos magnificences , et songez que vous allez chez Baucis et Philémon.

La grande affaire du Curé de Moens ne tintera passiiôt aux oreilles du Parlement de Dijon j il faut auparavant qu'elle étourdisse long- temps les noues. Tout le Clergé prend part à ce procès j

les curés du pays prétendent qu'ils ont le droit incontestable de donner des coups de bâton aux laïques ; et que cela leur fut accordé par le pre* luiier Concile de Latran. ' Ils ajoutent que quiconque témoigne contre eux est excommunié ipso facto; et comme nous sommes dans le saint temps des Pâques, il se pourra bien faire ^ qu'on refuse la communion à tous les mauvais chrétiens qui ont prétendu qu'il n'était pas absolument permis à un curé d'aller assassiner un jeune homme chez une femme pendant

Ja nuit. Je vous remercie tendrement, en qualité de laïque, de vos bontés pour le pauvre battu •

* Géronte.

Hippocrate dit cela?

Sganarelle.

Ooi.

GÉRONTE.

Dans quel chapitre, s[^]ii vous plaît?

Sganarelle.

Dans son chapitre des chapeaux.

Est- il besoin d'ajouter avec le poète latin?

Credat Judaeus Apella :

Non ego !

* lise pourra bien faire est impayable. Pâques vint toutefois apparemment , et vous verrez que cela ne se put point faire, car Voltaire ne revient plus sur cette charitable conjecture*

A M. DE RUFFEY. 349

J'ai élé apellé en témoignage sur cette belle affaire. J'avais vu le crâne du jeune homme entr'ouvert ; je l'avais vu pendant quinze jours enlre la vie et la mort; et l'honnête Curé qui l'avait mis en cet état ^ m'a soutenu que c'était un érésîpelle 5 je ne crois pas qu'il y ait dans l'Eglise un plus impudent coquin que ce

prêtre, aussi l'Evêque savoyard prend vigoureusement son parti ' .

Avez-vous lu le roman de Rousseau J.- J. * ? Cela ne me paraît ni dans le goût de Télémaque, ni dans celui de Zaïde. J'aurai l'honneur de vous envoyer par la poste des exemplaires du rogaton que vous me demandez ' par l'adresse que vous m'indiquez.

Mille respects à madame de Ruffey , comme à vous ;

' (V. la noie ci- dessus p. 346.) * La Nouvelle Héloïse.

' La Lettre à un sénateur bolonais (le marquis Âlbergati Capaceili) imprimée en tête de Tancredi,

350 LETTRES DE VOLTAIRE

XXV

As cliâteao de Fcme^r, 29 finars 1761.

Le pauTre masson de Ferney^ Monsieur , travaille à force pour se mettre en état de vous recevoir , tant bien que mal, dans sa chaumière, vous et M. de La Marche ' . Je ne compte pas trop sur M. de Pont-de-Yel* , lequel ne pense pas qm'il y ait de salut hors de Paris ; pour mol^ ce nVst pas Paris que jVîme , cVst Dijon. Et si je n'étais pas masson, laboureur, barbouilleur de papier et malade, je quitterais mes ateliers et mon médecin pour venir jouir de la société charmante que je trouverais dans votre Tille. Vous verrez, par la petite Epître ci jointe ' , si je suis attaché à la campagne. CVst à vous. Monsieur, que je dois des remercimens de la place dont votre

'f Donuéc pour la première fois par feu GimoU , en 1819, et ré-
iraprinée par M. Beuchot , sous le n° 3283. Ou la donue pour
r<^unir dans un seul volume toutes les lettres de Voltaire à M. de
HufFey,

' L'ancien premier président de la &farche, né à Dijon le 1^{er}
août 1694 y ïuort en cette ville le 3 juin 1768. ^- Voir du reste Ta-
vant- propos des lettres qui luisont adressées (ci-dessus, p. 262
}.

* Pont-de-Veyle, frère aîné de d'Argeutal, était intiroement lié
avec Tancien premier président de la Marche. Voir ci-dessus ^
page 268 , note 2.

3 L'épître à M»»* Denis sur V agriculture , (t. xuide l'édit. de
M. Beuchot).

A M. BB RUFFEY. 35 l

Académie * veut bien m'honorer. Je vous suplie de lui faire
agréer mes profonds respects et ma sincère reconnaissance. Ce
sera une raison de plus pour m'engager au voyage de Dijon , s'il
peut y avoir quelque nouveau motif après celui de vous embras-
ser TOUS et vos amis. J'espère que nous raisonnerons de tout
cela au mois d'aoust dans ma chaumière de Ferney.

J'ai l'iiona/eur d'être av^ l'attachement le plus iuvio-* lable,
Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur ,

Voltaire.

Ferney , le 24 avril 1761.

On m'a traité comme un petit enfant : on m'a envoyé des confitures de Dijon 5 mais je ne sais pas qui m'a fait cette galanterie[^]. Je

* Voltaire ne fut nommé membre honoraire non résidant de l'Académie de Dijon que le 3 avril 1761 , en conséquence de la lettre présente. Mais M. de Ruffey lui avait écrit le 21 mars pour lui offrir ce titre au nom de la compagnie, afin de s'assurer qu'il ne le dédaignerait pas.

* C'était M. Quarré de Quintin , procureur général au Parlement de Dijon j à qui Voltaire avait envoyé ses ouvrages.

35 a LETTRES DE VOLTAIRE

souvent M. le P, de Ruffey, et Je le supplie de vouloir bien me dire ce qui est ou ce qu'il en sait*

Je vous avais répondu[^] Monsieur [^] sur une proposition que vous m'aviez faite'. Je vous adressai un assez gros paquet sous l'enveloppe de M. de Varenne *. Depuis ce temps nulle nouvelle. On a sans doute changé d'avis. Je n'en changerai jamais sur Votre compte ny sur la hardiesse que j'ai de vous attendre au mois d'août dans ma chaumière de Ferney , encore ouverte de tous côtés. Je vous embrasse de tout mon cœur y philosophiquement et sans cérémonie.

XXVII

Quoytne je sente parfaitement , mon cher Président[^] que ce n'est qu'à vous que je dois l'honneur d'être Bouffon[^] pignon, ce-

pendant je cix>is de mon devoir de remerciei* r Académie , et encore plus de mon devoir de faire passer le remerciement par vos mains. Vous avez, je croiS|

^ Publiée eu 1819 {Jar fiÊu Gilrault. Aéimprîmêe sOus le b<>3335 par M. Beucafoat.

■ Celle dVccepter itne place à l^Acad^mie de t)îjon.

A M. DE RUFFEY. 353

un confrère infiniment aimable : c^est M. de Quintin ' ; non-seulement il m^écrit des lettres charmantes, mais je luy ay obligation. Il mérite bien mes remerciements autant que r Académie. Vous voylà chargé de ma reconnaissance; j^en aurai bien davantage si vous venez dans mes cabannes : M. de la Marche me le fait espérer. Je suis bien malingre; mais je tâcherai de vivre jusqu^au mois de septembre pour vous recevoir. Vous savez peut-être que j'aydes procès pour le sacré et pour le profane *. Puisque je suis en train de m^adresser à vos bontés , souffrez encore que je mette dans ce paquet une lettre pour mon avocat, M. Arnoult, qui me parait homme d^esprit. Mille pardons et mille remercimens.

9 juin*, à Ferney.

' Louis Quatre de Qnintin , nommé procureur général au Parlement de Boui^ogne en survivance de son père, le iB avril r724, Tun des directeurs de V Académie de Dijon le 31 juillet 1762, procureur géuéral démissionnaire en 176.5 , mort à Dijon le 4 juillet 1768. G*est un des correspondaus auxquels le président de Brosses adressa ses Lettres sur l'Italie, Feu Girault , dans une note répétée par M. Beuchot, confond ce magistrat avec François

Quarré de Quintin son père, reçu avocat-général le 2 janvier 1698, et procureur général le 18 mars 1709.

' Le procès pour le sacré avait trait aux, irrégularités canoniques reprochées à Voltaire à l'occasion de la reconstruction d'une église à Ferney. — Celui pour le profane était tout-à-fait étranger au président de Brosses, quoi qu'en ait dit Girault, copié à tort ici par M. Beachot. Il était relatif à un droit de passage prétendu par un sieur Mallet à travers les jardins de Voltaire à Ferney. — Voir sur ces deux points la lettre de Voltaire à l'avocat Axnault (9 juin 1761. — Beuchol, no 3334).

J'ai reçu, mon cher Président, voire belle éplre morale. Je vous dirai d'abord qu'il n'est point vrai que l'abbé d'Olivet ait quille l'Académie française, ni qu'on l'ait appelé maraul ^ . Ce mot entre bien dans notre dictionnaire, mais non pas dans nos séances.

L'affaire de mon église de Ferney est pins sérieuse, car elle me ruine. Je me suis avisé tle faire un portail d'une pierre aussi chère que le marbre et plus difficile à laHler. L'official et le promoteur sont encore plus durs que celle pierre. Au lieu de me remercier et de m'encourager, ils ont commencé un procès avec autant d'ingratitude que d'impertinence. J'ai même des preuves ou du moins des sentipreuves qu'ils ont suborné des témoins. Mais je n'ai certainement rien à craindre, puisqu'un homme tel que M. de Quinlin est procureur général de Bourgogne.

■ Sur la foi de Mîchaalt le bibliographe, M. deRuffey avait mandé à Voltaire que Duclos avait traité de maraud Tabbé d^Olivet en pleine Académie.

i^ Je n'ai rien fait que de concert avec mon curé et les habitants, ayant préalablement l'agrément de Tévèque, il y a plus d'un an.

^ Si on avait manqué à quelques formalités (ce que je ne crois pas), c'était au promoteur et à l'official à en avertir amiablement. Us ont manqué au devoir de l'honnêteté et au devoir de leur place.

3^ Le prétendu official a instrumenté sans l'intervention du juge séculier^ ce qui est un attentat contre les lois.

i^ Il n'est pas plus official, et le promoteur n'est pas plus promoteur que vous et moi. Il est défendu par les canons et par l'ordonnance du Roi, de 1627, art. 14 > qu'un curé fasse les fonctions d'official ou de promoteur. La raison en est bien sensible : il serait alors le juge de lui-même. Tout est donc irrégulier et répréhensible dans les procédés et procédures de ces Allobroges.

ô° Toute cette affaire n'est que la suite des animosités qui ont divisé la province au sujet de Tassassinat dont un curé du pays a été accusé. Je crois qu'à la fin le Parlement sera forcé d'envoyer des commissaires dans nos montagnes y au fin fond de la barbarie.

Venez me voir avec M, de La Marche; il y

aura toujours une messe pour lui', soit que mou église soit bâtie ou non. Mes respects à madame de Ruffey» Nous aurons de quoi la loger si elle veut être du voyage.

Je vous parlerai ^ dans quelque temps d'une entreprise où il s'agit de l'honneur de la nation ^ et point du tout des barbares du pays de Gex. Vale. V.

J'ai pris la liberté d'envoyer des paquets sous r^nveloppe de M, de Varenne : le permet-il? :

Aux Délices y a^ juia*.

" L'ancien premier président de la Marcke était fort attaché à la Religioil. (V. p. 297, note 1 .) H a laissé en portefeuille une réfutation de V Emile* Voltaire se plaint quelque part à d'Argental des préjugés de bonne femme que conserve leur ami commun auquel il reconnaît toutefois i//te belle ame, (Lettre du 14 septembre 1^61.)

* Cet alinéa et le auivant sont seuls de la main de Voltaire} le surplus de la lettre n'est point autographe.

' L'édition de Corneille.

X M. DB RCFFEY. 35/

Âoast 1761

Venez, Messieurs * , humiles habitare casas. Tous connaissez la Faucille. Dès qu'on la descend, on voit ma chaumière de Feruex; c'est là que je vous attends avec le lait de mes vaches et les poulets de ma bassecour.

Coricium videte senem , cui pauca beati Jugera sunt.

Venez; si vous aimez tant les jésuites, il y en a six à ma porte. Pour des jansénistes, nous n'en avons point ; nous n'avons que des pauvres. Nous n'en avons pas même assez, car nous manquons d'hommes.

Je vous attends avec la plus tendre impatience * .

' MM. Pancien premier président de la Marche (Claude-Philippe Fyot) , condisciple de Voltaire , et le président de Ruffey.

* MM. de la Marche et de Ruffey arrivèrent à Femey 4ansle8 premiers jours de septembre (lettre à d'Argental .du 5 de ce mois).

C'est dans ce voyage que Mt de la Marche décida

358 LETTRES DE yOJ.TAIRB

XXX

Femey, 2a mars 176Z*

Bancoup de comédies à jouer et à faire ^ Ck)rDeille à commenter^ mes terres à labourei^

Voltaire à ne pas donner sa pièce du Droit du Seigneur sous le nom de Le Gouz^ non qu'il y eût à Dijon un maître à ^% comptes de ce nom , comme paraît le croire M. Benchot , itoais parce qu'une pareille liberté pouvait fort bien déplaire à Legouz de Gerland et au président Legouz de St.-Seine dont M. de la Marche était proche parent (lettre à d'Argental du 7 septembre).

C'est également dans ce yoyage que le président de BufTey s'endormit à une lecture de Zulime (lettre à d'Argental, i4 septembre).

Enfin 9 c'est pendant ce même séjour du président de Ruffey que fut écrite la lettre de Voltaire à d'Olivet, rejetée à tort à la fin de septembre (no 34^4 de l'édition de M. Beuchot).

Cette lettre en effet se termine par ces mots : ce Le préa aident de Huffey , qui est chez moi, vous fait ses coma plimens. 33 Or, le 30 septembre, M. de Ruffey n'était plus à Ferney, puisqu'on trouve sous cette date une lettre que Voltaire lui adressait à Dijon (v. ci-dessus p. iSç).

" Entre cette lettre et la précédente devraient se placer quatre missives de Voltaire à M. de Ruffey (30 sep-

A M. DE BUFFET. SÔp

etc. 9 etc., m'ont empêché , mon cher Président, de vous remercier aussi vile que je Taurais voulu. M. de Virey n'est-il pas conseiller de votre Parlement non séant? N'es-ce pas luy qui est venu à Ferney un jour que nous avions trois cents spectateurs et soupeurs. Il arriva tout harasse au milieu de la cohue.

Moy aller à Paris ! Quelle idée ! J'ay cherché le repos, je l'ai trouvé. Je ne le hazarderai pasj et d'ailleurs pui-je (sic) m'absenter de ma cbarue et de Corneille ?

Tous m'avez fait présent d'un sac de navets dont je fais plus de cas que de tous les sacs de procès qui pendent au croc des juges. Il me semble qu'on ménage votre Parlement plus qu'on n'a ménagé celui de Besançon '. Pour les frères jésuites , je crois qu'ils seront conservez et réformez , et en voicy la raison dans le papier honnête et modéré qui m'est venu de Paris.

tembre, 7 octobre ^ 4 novembre 1 76 1 et 1 3 janvier i '^62), Comme elles jetaient du jour sur les démêlés de Voltaire et du Président de Brosses , elles ont été imprimées cidessus, pp. iSç) 146, 170 et 186.

' Quatre membres de ce Parlement avaient été emprisonnés ,
et trente avaient subi un exil de deux ans et

360 LETTRES DE TOX.TAI11B

Je VOUS embrasse tendrement ; Je vous aime et regrette.

18 avril.

Ce n'est pas fatigue de plaisir qui m'a rendu paresseux avec vous, mon cher Président. C'est pour moy un très- grand plaisir de vous écrire. Mais au milieu des fêtes , je ne dis pas des fêtes de Pasques, je dis de celles que je donné à Ferney au milieu des spectacles dont le Kain est venu faire l'ornement , j'ay été très-malade et je le suis encore. Pour vous, êtes-vous à Dijon ou dans vos terres ? Aidez- vous votre ami, M. de La Marche, à terminer les tracasseries parlementaires? Voylà donc un conseiller à la Bastille '. Vous m'avouerez que ma vie est

dix mois pour une opposition identique dans sa cause avec celle du Parlement de Dijon dans Taffaire Varenne. Mais Tappui de Malesherbes et de la Cour des aides de Paris fit triompher le Parlement de Bourgogne du ministère.

■ M» Joly de Bévy , éditeur des œuvres de jurisprudence du P. Boukier , et président lui-même au Parle* ment de Dijon le 13 février 1777 , mort en 1821.

A M, DE RUFFEY. 361

tin peu plus agréable. Votre Académie me paraît plus tranquille que votre Parlement : je vous remercie de vos beaux discours. Je m'étonne que vous ayez fait étudier vos enfants à Paris plustôt qu'à Dijon. Ya-t-il une meilleure éducation que celle qu'ils

pourraient recevoir auprès de vous? De mon temps, on n'apprenait que des sottises au collège, dit de Louisle-Grand. Les jésuites seront bientôt réduits à la Lorraine (comme ils le furent après l'aventure de Jeaa Chatel); ils applaudiront à la belle traduction de la Eible en vers polonais, dont le Roy Stanislas a fait présent à M. le P. F. de La Marche, Entend-il le polonais assez pour sentir la beauté des vers ? En tout cas c'est, comme vous savez , un bon livre de bibliothèque, un magnifique présent. Je ne vous envoyé point de livres ; mais voicy une gazette qui m'a paru curieuse. Gardez le secret à ma lettre et à ma gazette, et aimez le malade.

36a rETTRES de yoi-taire

XXXH ».

Aux Délices y 27 juin 1762.

Je vous dois bien des remerciements, Mon* sieur , pour les pièces d'un procès que je voudrais voir fini *. Quand vous pourrez m*envoyer le petit Mémoire que vous m*avez promis^ ^ je vous garderai secret et fidélité. Vous aurez en revanche des pièces bien singulières et bien intéressantes d'un autre procès '♦.

J'ai commencé par faire travailler votre dentiste sur les belles dents de M^^® Corneille. Pourquoi parlez-vous aujourd'hui des opuscules du philosophe de Sans-Souci dont on ne parle plus? Vous voylà bien scandalisé de ce qu'il écrit au maréchal Keit , comme Lucrèce parlait à Memmius^ et comme Cicéron ^ et César \$'ex«

' Il manque ici une lettre du 26 mai 1762. Voir cette lettre dans la Correspondance de Brosses, plus haut, page

* Il s'agit toujours de Taffiire Varenne.

' Probablement la brochure de M. de Béyy.

^ L'afTaire Calas.

^ 11 est curieux de faire de Cicéron un matérialiste. Voltaire nVvait-il donc pas lu Cicéron? Peut-être.

A M. DB RUFFET, 363

pliquaient en plein sénat* Si vous voulez être scandalisé , soyez-le de ce que ce prétendu philosophe a immolé plus de quatre cent mille hommes à sa petite ambition d'acquérir une pe-lite province.

Il y a un décret de prise de corps contre Jean- Jaques, à Genève comme à Paris. 11 est puni pour les seules choses bien écrites qui soient dans ses mauvais livres. Ce polisson s'est avisé d'écrire sur l'éducation j mais auparavant il eût fallu qu'il eût eu de l'éducation luy-même.

Une chose plus importante que j'ay à vous dire , c'est qu'il y a de bonnes raisons d'espérer la paix en Allemagne ; mais :

Belle PhLlis , on désespère ^ Alors qu'on espère tonjonrs.

Pe quoy s'avise le président de Brossés de montrer mes lettres ' ! Ouy, je crie contre les fêtes, je fais travailler les fêtes. Il est abominable d'avoir soixante jours consacrez à l'ivrognerie*. C'est une affaire de police dont, tous les Parlemens devraient se saisir. L'agriculture est plus agréable à Dieu que la taverne. Les

* Il s'agit apparemment de la lettre xxxiii ci-dessus. ^-V. p. 109.

* y. la note de la page 109.

364 X.ETTRES DE TOLTAIRB

Sauvages en cela sont mieux policéz que nous '• Mille respects à madame la présidente , et vale dulcissime rerum.

xxxra.

J'ai rhonneur de vous renvoyer, Monsieur , votre numéro seize. Tout ce que j'ai lu sur cette affaire achève de me prouver que toutes uos loix ont y comme Janus, deux visages ^ ou plutôt que nous n'avons point de loix, et qu'aucun état en France n'a de bornes reconnues.

Le numéro \6 m'a fait Miller ; mais je crois que les pièces que je vous envoie vous feront pleurer et frémir. Vous verrez combien l'esprit de fanatisme est plus funeste que l'esprit de corps. Cette affaire ^ commence à faire à la Cour le bruit qu'elle mérite, et peut-être ne fera-t-elle que du bruit.

Encore une fois , plus je vois tout ce qui se passe dans le monde, et plus j'aime ma retraite. Il est vrai que Jean- Jacques, brûlé à

' Posé le cas que les Sauvages honorent ragricultureet la préfèrent aax liqueurs fortes.

* Celle des Calas.

A M. DE RUFFBY. 365

Genève, et banni de Berne , est retiré dans une vallée incon- nue de Neuchatel j mais je doute que SCS paradoxes et ses contradictions politiques plaisent au Roy de Prusse. Ce petit bon-

homme a voulu être singulier, et ne sera jamais que singulier. On dit qu'un jour le chien de Diogène rencontra la chienne d'Ëros-trate et lui fit des petits dont Jean-Jacques est descendu* Adieu , Monsieur , les tracasseries de votre Parlement finiront, parce qu'il faut que tout finisse. Je vous embrasse tendrement.

ai juillet 1762, aux Délices.

XXXIV

14 janvier 1763, à Ferney.

Je ne vous écris point de ma main , mon cher Président, parce que je suis malingre à mon ordinaire, mais mon cœur TOUS écrit; il est pénétré de vos bontés. Je vois qu'il vous est dû quelque chose, que vous avez bien voulu avancer pour moi. J'ai mandé à mon banquier de Lyon M. Camp , de vous le faire rembourser par son correspondant de Dijon : pour moi je tous rembourse par mille remerciemens.

Vous m'aTouerez qu'il est plaisant qu'un Parlement

^ Publiée par Girault en 1819, réimprimée par M. Beuchot n^

dise à un autre Parlement : Nous chasserons les Jésuites •î vous prenez notre parti. Ne troncez-vous pas que c'est là rendre une justice impartiale? Si les jésuites sont intolérables par leur constitution , leurs maximes et leur conduite y faut-il faire son marché pour les juger?

Je suis très instruit de la conduite de David et d'Absalon. Je trouve le jugement des arbitres assez raisonnable , quoiqu'il ait

un peu passé les bornes de son pouvoir. Je conseille très fort à notre ami , de s'en tenir à ce jugement, et de finir pour jamais une chose si désagréable. Je vous prie même de Pengager à ce léger acquiescement qui fera son repos. 11 sera honorable pour lui de céder un peu de ses droits , et de ne pas paraître traiter son fils à la rigueur. Écrivez-lui , je vous en conjure y la lettre la plus forte. Les meilleurs magistrats doivent fiire dans leurs intérêts personnels j ce que les meilleurs médecins font dans leurs maladies : ils consultent d^autres médecins.

Je me mêle peu du temporel de Corneille, je ne suis que pour le spirituel. Je crois qu'il y a dans votre capitale de Bourgogne, un libraire correspondant des Cramer pour les souscriptions ; c^est tout ce que j'en sais.

Je vous remercie de votre nouvelle liste ; je vois avec grand plaisir que le nombre et le mérite de vos Académiciens augmente tous les jours : c'est votre ouvrage et je n'en suis pas étonné.

Malgré les neiges qui me gèlent et une bonne fluxion sur les deux yeux, je vous dirai que celui qui se proper sait pour épouser M«ll« Corneille était M. de Cormont',

' Voyez ci- dessus, note a, p. 288.

A M. DC RUFFÈY. 357

capitaine de cavalerie , fiis du Commissaire des guerres de Ckâions. Je donnais une dot honnête , mais le Commissaire ne donnait rien du tout, et la raison sans dot n'a pas réussi.

Je vous embrasse bien tendrement.

Feruey, 30 janvier 1763.

En qualité de quinze-vingt , je ne vous écrirai point de ma main, mon cher Monsieur j je bénis Dieu des rigueurs de M. de Colmont le père : il s'est trouvé sur-le-champ un jeune gentil-homme, mon voisin, n'ayant ni père ni mère, et dont les terres louchent précisément les miennes ^ . Il n'est à la vérité que cor-nette de dragons, mais il l'a emporté sur le capitaine, et je fais dans quelques jours le mariage de M""* Corneille. Je n'ai point d'enfanis, et je m'en suis fait} je suis heureux du bonheur des autres, et c'est la consolation de ma vieillesse.

Je souhaite passionnément que M. de La Marche rende la sienne heureuse, en finissant pour jamais toute discussion avec M. son fils.

\ M. Dupuits.

L'un et l'autre perdraient de leur considération à disputer davantage. C'est à eux. à être arbitres , et non à avoir besoin d'arbitres.

En vous remerciant de l'épigramme sur le cocu du Parlement de Toulouse , je souhaite que ce soit un des juges des Galas ; mais des cornes et des chansons sont une punition trop légère de l'abominable jugement qu'ils ont

rendu.

J'espère que , dans huit jours , nous obtiendrons la révision au Conseil ; mille accidens nous ont retardés.

Pour les Jésuites , je les trouve des fous ; il faut avoir bien peu de raison pour se plaindre de retrouver sa liberté avec un juste-au-corps et une pension j mais l'esprit de corps et l'esprit de parti seront toujours plus forts que la philosophie 5 ils ont imprimé

une grande déclamation , intitulée : Apologie générale , qui ne leur fera pas de nouveaux amis j ils y disent tant de bien d'eux , et tant de mal de leurs adversaires J ils sont si fiers dans ce qu'ils appellent leur malheur j ils se regardent comme des gens si considérables et si nécessaires au monde , qu'on serait tenté de les humilier encore davantage. Ce n'est pas le tout d'être chassé , il faut encore être modeste.

Je voudrais bien que votre Parlement se re-

A M. DE RUFFBY. 869

mît un peu à être Perrin-Dandin ^ J'ai une cause à lui mettre es mains , non pas pour moi , mais pour gens dont on a pris le bien , et qui ne peuvent mais des querelles du Parlement avec les Elus ^.

Adieu, Monsieur, mes respects irès-humbles à madame votre femme. Comptez sur la tendre amitié de V. T, H. Ob. S.'-"*- , y.

A Ferney, 23 juillet >^.

Qaid Ifc e^tempta jûval spinîs e pluribus una.

Aqttoisert^ mon cher Président, de chasserdes

' Par suite de Pafiaire Varetîie , le Parlemeflt araît cessé dW-pédier les ptoçès , /es magistrats ne se tecon^ naissant pas i' esprit assez libre pour rendre la justice uux sujets du Roi.

* Les Elus étaient des commissaires représentant leà Etats de Bourgogne durant l'intervalle des sessions, qui étaient triennales. C'était en letir nom que Varenne avait attaqué, dansnn Mémoire, la possession où était le Parlement de refuser l'enregistrement

d'un édit bursal , lors même que l'impôt avait été Voté par les États.

Aa

Jéstiiles ' , quand on conserve un tas de moines qui dévorent la terre dont ils sont le fardeau ?

C'est aparemment pour envoyer son portrait aux singes des terres australes, que le petit singe* dont vous me parlez s'est fait graver. 11 devait m'avertir , j'aurais fait l'inscription.

J'ay vu beaucoup de Bourguignons dans ma retraite de Ferney , qui est assez jolie ; mais c'est vous que j'aurais voulu y voir. Je suis toujours faible, quelquefois aveugle. Je traîne ma vie comme je peux.

J'aurai l'honneur de vous envoyer le second volume de Pierre ^ dès que j'en aurai à ma disposition. Je vous ferai une petite pacotille que je voudrais pouvoir vous apporter moy-même.

Kale et me ama.

' Exclue du ressort du Parlement de Dijon par arrêt du 11 juillet 1763.

^ De telles injures ne nuisent guères qn^à celui qui les profère.

' Le second volume du théâtre de P. Corneille a^ec commentaire, ou de V Histoire de Russie sous Pierre-Ie^ Grand, Voltaire menait de front ces deux ouvrages. Le premier volume de Corneille parut en 17625 on ne sait pas si le secoi^ avait déjà vu le jour quand ce travail fut interrompu pour donner suite à celui sur Pierre -le- Grand. 11 est positif que la seconde partie de V His-

toire de Russie vit le jour en 1763. Mais le mot pacotii/e , qui suit , paraît indiquer le théâtre de Corneille , auquel avaient souscrit plusieurs Dijonnais.

A M. DE RUFFEY. 37?.

3û« Augast. 1763, à Ferney»

Mon cher Président , quand vous me mandez qu'on viendra dans mon petit pays , pourquoy ne me mandez-vous pas que vous viendrez aussi ? Je ne répons point à M. le Premier Président ' , qui a bien voulu me faire part de son voyage. Vous m'avez mandé qu'il serait le trente et un dans le pays genevois. Ma réponse est de l'attendre. Je voudrais bien aller voir le père à La Marche , mais je perds la vue, je n'ay point de santé , et je ne peux quitter ny Corneille , qui est bientôt fini , ny mes ouvrages de campagne , que je préfère infiniment à Pertarite , à Téodore , Suréna , Attila , Oton ^ Pulchérie j etc. , qui ne valent pas un char de regain.

Je vous aime , je vous estime^ je vous rcspece.

" JeanoPliilippe Pyot de la Marche ^ mort en 1773, fils du contemporain de Voltaire.

3ji XBTTRES DB VOXTAIBE

S« Jany : 176^ , à Ferney.

Je vous jure, mon cher président, que je ii*ai envoyé aucun conte à Dijon , excepté un compte à mon procureur de tout ce que me demande mon Curé ; et ce compte est une chose tout à fait dlfTérente du conte de ce qui plaît aux dames '• Je ne sçais comment ce petit amusement a percé dans le monde ; tout ce que

je sais , c'est que c'est un conte de ma mère l'oye, un conte de fées.

J'ai ouï dire que ces créatures qui dansaient sur l'herbe, en ne La touchant pas , étaient des fées; et l'Académie de Dijon sait sans doute que ces demoiselles dansaient en rond , et qu'elles disparaissaient dès qu'on les regardait. Je ne connais point l'auteur de ce conte , mais je me doute bien qu'il n'acceptera pas les trois vers qu'on lui propose *. Si ce petit ouvrage m'était tombé entre les mains , et si je l'avais

' Imprimé dans le t. XIV de l'édition Beuckot.

Il s'agissait d'une correction proposée par M. de Ruffey.

A M. DE RUFFEY. 3y⁶

envoie à quelqu'un à Dijon ^ c'aurait été sûrement à vous.

Il y a un ouvrage plus intéressant , qui com* menée à percer un peu dans le monde : c'est un essai sur la tolérance ' ; il y en a très-peu d'exemplaires; si je puis en trouver un , je ne manquerai pas de vous le faire tenir. L'auteur est, à ce que j'accrois, un protestant assez instruit, qui demande que ses frères puissent cultiver leurs terres en France , au lieu d'enrichir les païs étrangers. On en a envoyé un à M. de Quinlin , voire ami j priez-le de vous le prêter, et demandez-lui , je vous prie , ce qu'il en pense. Je m'intéresse à cet ouvrage, parce que l'auteur me semble n'avoir en vue que le bonheur du genre humain , chose à laquelle ne pensent guère ceux qui sont à la tête de quelque parti que ce puisse être de ce pauvre genre.

Je croisais M. l'ancien Premier Président de La Marche à Paris j je le félicite d'être à Lamarche , et je vais incessamment lui écrire.

Dites-moi , je vous prie , quel besoin une Académie a d'un protecteur ^ , et à quoi un

* Traité de la Tolérance^ imp. t. XLI del'éd. Beuchot.

' L^ Académie de Dijon venait de se donner ofEciellenent ponr protecteur le prince de Condé (Louis- Josepb), mort en 1819.

protecteur lui est bon ? Le protecteur de T Académie Française lui donne soixante et dix écus par séance , quarante fauteuils de velours , un Suisse , du bois , des bougies , le droit de conLmittimus * ; c'est du moins quelque chose.

Portez- vous bien, mon très cher Président. Je perds la vue , et je perdrai bientôt la vie j il n'y a pas grand mal à cela j je vous embrasse de tout mon cœur.

a8 Jmll : 1764 9 à Femey.

M. Legout * fait fort bien , Monsieur , de s'en tenir à l'histoire naturelle des orangers en pleine terre , et des fleurs qu'il voit naître au

' Terme de chancellerie exprimant le privilège de plaider en première instance devant certains juges et d^y £Eiire évoquer les causes auxquelles les privilégiés auraient intérêt. Les membres de PAcadémie française avaient le droit de faire juger leurs procès comme les princes du sang , par les requêtes du palais ou de Phôtel.

' Legouz de Gerland, né en lôçS, mort en 1774) était alors à Hières. Inutile de rappeler qu^il avait connu Voltaire au collège Louis-le-Grand , ainsi que FancieA Premier Président de la Marche.

mois de janvier en Provence, pendant que mon cabinet d'histoire naturelle est composé des neiges des Alpes et du Mont*Jura. Mais je suis trop faible , trop vieux , trop malade pour me transplanter. Si je faisais un voiage j ce serait pour vous aller voir à Dijon ; mais je ne suis point sorti de chez moi depuis que j'ai eu Thonneur de vous recevoir dans ma petite retraite. Je trouve M. de La Marche bien jeune j il ne peut tenir en place j il a besoin de mouvement comme moi de repos.

Vraiment ouï j je voudrais bien vous envoyer ce recueil ' dont vous me parlez; il est assez plaisant que je n'en aie pas un seul exemplaire. On en va faire une nouvelle édition qui sera moins fautive que les autres. Soiez bien sûr que les premiers exemplaires seront pour vous: c'est un hommage que Je vous dois.

On dit que le Président de Brosses vient faire inoculer son fils ^ à Genève : ce sera au meilleur marché possible. Portez-vous bien , je vous embrasse de tout mou cœur.

' Celui de ses œuvres.

^ Charles-Sébastien , fils de Charles de Brosses et de Françoise de CasteUCrévecœur , mort le 29 mai 1765. Il fut iuoculé par Tronchin.

6« Janv : 1765, à Ferney.

Je mourrai donc probablement sans vous revoir, mon cher Président j car je suis bientôt enlièrement aveugle, et je ne jouirai plus guère de la belle vue du lac de Genève et du magnifique et horrible tableau de la perspective des Alpes. Le pis est que je suis privé des séances de voire Académie.

Je n'avais vu qu'un moment M^u*® de La Marche ^ dans ma retraite. Ceux qui ont des yeux disent qu'elle était très-jolie j et on a joule que son caractère était charmant. La mort se plaît à frapper de belles victimes; peut-être serait-elle encore en vie si elle était restée auprès du grand Tronchin , qui a la réputation de prolonger les jours des jolies femmes. Sa perte doit être bien sensible à M. le Premier Président de La Marche , et à son beau-père qui a le cœur tendre. Je vous prie de ne me pas oublier quand vous lui écrirez. L'état où je suis ne me permet

' Mell« de Berbis-Cromey , première femme du second Premier Président de la Marche (Jean-PhiUppe)i morte sans enfans, le

A M, DE RUFFBr. ZjJ

guère de rimporiuner de mes lettres. Si j^avais eu de la santé, je serais certaioemeot venu vous voir et j'aurais passé quelques jours à La Marche ; plus il avancera en âge , plus il aimera sa retraite le; je me souviens de quatre vers à ce propos :

Dieu fit la douce illusion Pour les heureux fous du bel âge \
Pour les vieux fous Fambition , Et la retraite pour le sage.

Cela ne veut pas dire que je suis sage j je ne le suis qu'en préférant votre société à toutes les retraites du monde. Conservez-moi vos bon tés , et comptez que je vous serai tendrement attaché tout le peu de temps que j'ai à vivre.

V. T. H. Ob. S. ^»^ - , V

it«»«

xu.

15 Mai 1765, à Fernej.

Je vous l'ai déjà dit, mon cher Président, il faut que vous pardonniez aux malingres de répondre tard; vous comptez plus assurément sur mon tendre attachement pour vous que sur mon exactitude.

Il est vrai que je bâtis ^ mais jç ne m'en oc-

3/8 I^ETTES DE VOLTAIBB

cupe guère. Je prendrais beaucoup plus d'intérêt à l'architecture 9 si je pouvais jamais espérer de vous recevoir dans les appartemens que je fais.

Je vous remercie des bontés que vous avez eues pour M. Dupuiis, mon gendre ' ^ il a ua procèz contre des huguenots, et moi j'en ai un contre un prêtre ; nous verrons si je l'emporterai sur Juda, et lui sur Samarie.

Je ne sais si M. l'ancien Premier Président de la Marche est dans sa terre; s'il y est, je vous supplie de lui dire, quand vous lui écrirez, qu'il aura en moi, jusqu'au dernier moment de ma vie, un serviteur bien tendrement attaché. Je ne. lui écris point , car à quoi servent des lettres qui n'ont d'autre objet que celui de renouveler des sentimens dont il doit être sûr ? Je lui écrirais très-souvent si j'étais à portée de recevoir quelqu'un de ses ordres.

J'aurai l'honneur de vous envoyer l'édition in-4[^] qu'on va faire de bien des sotises ^ y si je suis assez heureux pour la voir finie.

Conservez-moi votre amitié , elle m'est précieuse. Mille tendres respects.

' Dupuîts, mari de M[^]He Corneille, avait passé quelques jours à Dijon, chez M. de RaHey, en avril 1[^]65. Grimm ne vante pas son esprit.

^ L'édition de ses œuvres par les Cramerr

A M. SE RUFFET- 370

XLn.

i8« Sept. 1765 , à Ferncy.

J'ai reçu de mon mieux vos deux conseillers, mon cher Président , tout malade que je suis. Je m'intéresse vivement aux progrès de votre Accadémie 5 vous l'avez établie et vous la perfectionnez. Je ne peux que vous applaudir de loin. Si vos magistrats avaient pu rester quelque temps dans nos cantons, ils auraient vu chez moi une assez bonne comédie, qui se soutient malgré le départ de M^{*^*} Clairon. Il faut avouer que cette M^{^*}« Clairon est bien étonnante j en vérité je n'avais point d'idée d'un jeu si supérieur. Toutes les actrices que j'avais vues jusqu'à présent, excepté M^{**}® Duménil, n'étaient que de froides marionnettes.

J'aurais bien voulu vous tenir à Ferney avec M. l'ancien Premier Président de La Marche, voire ami. Je fais bâtir deux ailes pour vous mieux recevoir si jamais vous revenez dans' nos déserts.

Conservez-moi des bontés qui seules peuvent me consoler de votre absence.

380 XBTTRES DE VOI.TAIAE

A Femeyi 18 janvier 1766.

Mon cher confrère , voire jeune François ' me charme et m'^étoune.

D'où Tîent qu'aux grands Condés il craint de rendre
hommage?

C'est à lui seulement de chanter ces guerriers 9 A lui qu'on voit comme eux se couvrir de lauriers ^ Dès le hean printemps de son âge.

Enfin donc voilà le père et le fils^ comme ils doivent être. J'écrirai à mon conlemporaiu silôl que mes maux me permettront d'écrire.

Rousseau est un grand fou , un méchant fou y et un malheureux fou. Je me suis occupé pen» dant deux mois à jetter de Teau sur les char-^ bons ardents qu'il avait répandus dans Genève»

Puisque vous m'avez envoie des vers, en voici que je vous prie de ne montrer qu'à d'honnêtes gens ^ .

* François de Neufchâteau, qui venait d'être nommé membre de l'Académie de Dijon , à l'âge de 15 ans.

^ Les deux Premiers Présidens de la Marche.

' J'ignore quels étaient les vers inclus dans cette lettre.

A M. DE RUFFEY

A Ferney , 8^e août 1766.

Votre Tige et Totte laurier sont très-ingénieux * 9 mon cher Président. Votre Académie devient de jour en jour plus brillante. Il faut espérer que ces états-Blissemens feront beaucoup de bien aux provinces; ils accoutumeront les hommes à penser et à sacrifier les préjugés aux vérités. Les jeux floraux n'ont guère contribué qu'à perpétuer dans Toulouse le mauvais goût; mais des prix donnés à des recherches utiles sont un véritable encouragement pour l'esprit humain.

Il y a dans le Recueil de l'Académie des belles-lettres de Paris des Mémoires qu'on cite dans toute l'Europe ; mais tous les compo-
sés faits à l'Académie Française sont oubliés , et c'est bien ce qui peut leur arriver de plus heureux.

Mon triste état augmente tous les jours ; et ce n'est pas seulement parce que j'ai bientôt soixante et treize ans, c'est parce que je suis né extrêmement faible il se fait nos , et non pas nos.

Madame Denis , qui se porte bien , fera les honneurs à M. le Marquis de La Tour du Pin , et je serai aussi sensible à ses bontés que si j'étais dans la force de l'âge.

* Publiée par Girault en 1819, et réimprimée par M. Beuchot sous le no 4733.

' Il s'agissait du dessein qui encadrerait les diplômes de l'Académie de Dijon.

Je nVi point entendu parler de mon contemporain M. de La Marche ' .

Je vous supplie de Youloîr bien présenter mes respects à M, Le-goikt. Conservez-moi surtout vos bontés.

XLV

5b Février 1767 , k Ferney.

Moa cher Président ^ tout ce que vous me mandez est incroyable y tout vrai qu'il est. Il ne faut jamais faire des plaisanteries à descompa* gnies, et celle- cy est trop forte j il est impossible qu'on la souffre. U y a tant de choses à dire sur cette espièglerie que je ne dis mot ; mais je crois que M. Lebault est un homme trop considérable pour souffrir une telle accolade.

Je vous dépêcherai les feuilles en question dès que les chemins seront un peu plus pralicables. Nous sommes bloqués par les neiges et

' Voltaire et Tancicn Premier Président de la Marche étaient 4e la même aonée (1694): l'un du ao février > l'autre du 1 a août.

* Entre cette lettre et la précédente venait la lettre du 1 5 janvier 1767 , insérée dans la correspondance re« lative aux démêlés du Président de Brosses avec Voltaïi'e, p. 189 du présent volume.

A M. DE RUFFEY» 383

par la guerre ' } nous manquons de toulj je suis malade dans mon lit ; voilà mon état. Je vous embrasse et je vous aime tout

comme si je me portais bien. On ne peut vous être plus tendrement dévoué que moi.

Vous verrez, mon cher Président, selon toutes les apparences. M""® Denis le même jour que vous recevrez ma lettre. Elle va à Paris pour les affaires les plus pressantes ^5 et elle prend son chemin par Dijon , avec la petite du grand

* A raison des troubles de Genève , dans lesquels la France intervînt sans détour, un corps d'observation avait été placé dans le pays de Gex.

* Wagnière, secrétaire de Voltaire, dit que M""»» Denis fut chassée par son oncle {Mém, 11 , 269). Cette séparation, motivée tout à la fois par Phumeur etPéconomie (Lettre de Voltaire à M°»« de Florian , du 4 avril 1768), fit événement à Paris. V.-Grimm, Corr,, 1* part., •VI, 1-12. Mm« Denis revint à Ferney à la fin d'octobre J769 (Lettre de Voltaire à d'Alembert , 28 oct.) et ne quitta cette résidence qu'avec son oncle en 1778.

384 LETTRES DE VOLTAIRB

Comeilie {sic) dans l'espérance d^ voir le Président de l'Académie. J'aurais bien voulu être du voiage, mais il m'est impossible de quitter le coin de mon feu.

Je suis fâché qu'on ait pu penser à Dijon que je sois l'auteur de la mauvaise épigramme contre Piron au sujet d'une épigramme encor plus mauvaise que ce fou de Piron avait fait contre Bélisaire^ j ceux qui combattent ainsi devraient combattre au moins à visage décou* vert et ne point charger les autres de leurs sottises. Il n'est ni vrai ni plaisant de dire : Que les vers dors vont tous en Paradis.

Ce vers est même presque aussi dur que ceux de Piron. Le goût est rare dans ce monde.

Je vous parlerai de la terre de Tour nay* au retour de MTM^
Denis. En attendant , j*embrasse

' Marmontel avait publié cet ouvrage en 1767.

* Il paraît que Voltaire (lettre précitée à Mm« de Florian) avait en sérieusement la pensée de faire vendre Ferney à M["]^
Denis sous le nom de laquelle il l'avait acheté et de se retirer à Tournay acheté sous son propre nom (Grimm , loco citato), 11 eut même une velléité nouvelle d'acquérir la pleine propriété de Tournay , d'abord pour sa nièce (v. ci-dessus 9 p. 192), ensuite pour lui-même après l'avoir renvoyée à Paris* Ce dernier point résulte de nombreuses lettres des agens d'affaires du F[^] de Brosses dans le pays de Gex.

A M. DE RUFFBT* 385

mon cher Président avec les sentiments les plus respectueux et les plus tendres.

y* mars 1768, à Pcracy *.

XLVII

A Fetniey, le 10 juin t[^]68.

M. de la Mavcîe qui m[^]aimait est mort* ^ mon cher aini[^] et mon persécuteur la Brosse se porte bien. Je crois que j[^]irai bientôt voir mon contemporain La Marche ^ quoique j'aie promis à

M. de Brosse de vivre longtemps. Les mialadies augmentent avec l'âge, et malgré la gaîlé qui règne dans la.petite guerre de Genève, la mort qui n^enrend pas raillerie viendra bientôt s*emparer de ma figure légère. En attendant je vous aimerai jusqu^au dernier moment et je vous prie bien instamment d'être le fidèle héritier de M. de la Marche dans les bontés qu'il avait pour moi. Permettez-moi au nom de cette amitié de vous embrasser sans cérémonie*

* Ayant la lettre qu^on yient de Ure venait celle da 30 jany. 17689 imprimée ci^de88u9(p. 192.-

* Mort à Dijon le 3 juin 1768»

Bb

386 LETTRES D£ TOLTAIBE

XLvni •.

4 février 1769, à Ferûey.

Mon cher Président, les marques de Yotre souvenir me sont toujours bien chères. Ne yiendrai-je donc jamais TOUS en remercier à Dijon? Ne verrai-je point cette Académie dont je TOUS regarde comme le fondateur? 11 y a quinze ans que j'habite la campagne ^ il faudra bien qu'enfin j'aille tous embrasser à la ville , et que je vous remercie y vous et M. Le Goût, de l'adoucissement qu'il a mis aux prétentions de votre confl-ère le Président de Brosses , qui fesait tant de cas de mes meubles , et qui^ par mégarde et sans y penser, avait mis dans son con tract que tout lui apartiendrait ^ et qu'il dépoiilleraait meA héritiers.'

Si mon cher Isaac ' va au printems en Provence y je suis sur sa route \ j^irais au-devant de lui eii chantant: Hosanna fiUo Éelze-buth l

Adieu , mon cher Président , ne manquez pas surtout^ je vous en prie , d'assurer M. Legouz de ma tendre re* connaissance \ ce sont des sentimens que je conserverai pour vous et pour lui toute ma vie.

' Publiée par Gîrault en 1819 , et réimprimée sous le n^ 5530 d« rédition Beuchot. C'était ici la place chronologique des trois lettres (a7 auguste , a4 sept, et 11 novembre 17^8)9 impiinées plus haut y pp. 196, 307 et 309.

• V. p. 34 , note.

3 Voltaire nommait aiosi d'Argens , à cause du personnage d^Isaac Onits dans les jLettres juives dont d*Argens était Fauteur.

A M. DE RUFFET. 887

26« Janv : 1770, à Perney.

Saepe prémente Deo , fert Deus alter opem.

Votre lettre, mon cher Président, a servi cranlidote à celle que J'ai reçue du président de Brosses. Il persécute * toujours ma pauvre vieillesse, malgré, tous les pardons que je lui demande de n'être pas encor mort. 11 me menace même d'un petit procèz dans l'autre monde. Mais comme il ne sera pas président en ce païslà , j'espère bien lui montrer les dents, s'il m'en reste.

On m'a envoie un petit livret d'un de vos académiciens sur les moulins économiques ^ , qui m'a paru très-bien fait, et j'espère

que le nouveau contre-général fera venir bientôt l'eau au moulin.

■ Cette persécution consistait à informer Voltaire qu'on avait instruit le président de nouveaux abus de jouissance dans le bois de Tourney. Y. ci-dessus p. 213.

* Mémoire sur les avantages de la mouture économique et du commerce des farines en détail, par Béguillet. — Dijon 1790 in-8o.

3 L'abbé Terray, nommé le 23 décembre 1769*

388 LETTRES DE TOLTAIBB

J'ai reçu aussi une Introduction à l'histoire de Bourgogne de M. Mille. L'auteur ne paraît pas Irès-insinuer } j'espère beaucoup de son ouvrage ; et je m'y intéresse d'autant plus que TOUS m'avez fait Bourguignon.

Est-ce que M. le président de La Marche n'a point d'enfant mâle y puisqu'il renonce à la terre de La Marche qui est la terre de son nom ?

Quoi qu'il en soit, je me tiendrai toujours très-bien entre les mains de M. de Neuilly * ou de M. de Neveu. Cette famille est celle de

* L'Abrégé chronolog. de l'Hist. eccl.. Utile et litt. de Bourgogne, par Mille, parut en 1773, 2 vol., in-8°. Il s'arrête à l'époque carolingienne. On ignore pourquoi la suite n'a point paru. — Antoine -Etienne Mille, écuyer, né à Dijon le 1^{er} décembre 1735, mort à Paris le 31 Janvier 1787, était avocat au Parlement et au

Grand Conseil. Son ouvrage fut vivement attaqué par le et cher (dom Merle, bénédictin Rousseau et dom Jourdain,

juaiu-des-Préi. Voltaire l'en félicita par aa lettre du ig •epleiubre 1771. (Edit. Benchot, n» 6ao4-}

* Frère de l'ancien Premier Président de laMarcIie, ancien ambassadeur k. Gdnei, puis Premier Président démissionnaire du Parlement de Besançon , mort eft 1774. Parmi les lettres du F. de Broesses sur l'Italie , nm grand sombre lui sont adressées.

A M. DE RUJFBY. SSp

Thonneur et de la probité. Oa n'en peut pas dire autant de tout le monde ^ mais bien de vous, mon cher Président , qui ayez donné tant de preuves de voire générosité.

On ne peut vous être attaché plus tendrement que je le suis^ et avec des sentiments plus vrais et plus respectueux» V»

A Ferney 8 juillet 1771.

Je ne savais pas, mon cher Président, que M. le Mouier * fut un jeune homme à marier , je lui en fais mon compliment, et je le trouve très-heureux d'épouser M "® votre fille ^ . Je leur souhaille à tous deux toute la prospérité possible. Messieurs de la Chambre des comptes doivent à présent trouver plus aisément des filles que Messieurs du Parlement, qui ne trouvent que des lettres de cachet.

' La lettre du 27 février 1771 j qui précède celle-ci, a été imprimée plus haut , p. 224*

* Ancien Premier Président de la Chambre des comptes de D61e , alors plus que sexagénaire.

^ Sophie Richard de RufTey connue par la passion qu'elle inspira à Mirabeau.

SpO LETTRES DE VOLTAIRE

Heureux en tout temps ceux qui cullivent Je» lettres en ne se mêlant point des affaires du inonde , et sfurtout dans ce temps-cy ! Soyez heureux , mon cher Président , par tous vos entours , et surtout par vous-même. Personne ne s'intéresse plus à voire félicité que voire très-humble et très- obéissant serviteur.

Le vieil Hermitb de Fernet*

A Fcrncy, 4 septembre 1771 •

Croiez , mon cher Président , que , tout en badinant y je m'intéresse avec sensibilité au bonheur de M™® votre fille et au vôtre. Je vois Tancienne magistrature y non pas anéantie , mais réformée j et comme on ne réforme de bonnes troupes qu'à la paix , je pense que la paix de TEtat ne sera point troublée par ces nouvelles dispositions. Monsieur votre fils, conseiller au Parlement * , sera sans doute conservé dans son beau régiment.

■ Frédéric-Henri RicKarcl de RufTey , né à Dijon le 29 mai 17^o 9 Conseiller au Parlement le 8 août 1768^ Président le 5 mars 1776, mort sur Téchafand révolutionnaire le 10 avril 1794* U fut en effet membre du Parlement réformé de 1771*

A M. BS aUFFBT. Sçi

Je vous fais d'ailleurs mon compliment de TOUS amuser à faire de jolis Ters ; les belleslettres contribueront toujours anx agrémens de votre vie ; je voudrais passer les restes de la mienne

avec vous³. Mais condamné à souffrir sans relâche ^ je suis condamné aussi à ne point quitter ma retraite.

Si vous voyez M. de la Marche * , je vous prie de le faire souvenir de ses anciennes bontés pour moi , et de me conserver les vôtres.

> Le second Premier Président 4e ce nom « mort en 177[^]. On a de lui un petit 4>nyrage écrit avec goût et l[^]cilité : Mémoires de M* de Serval, Amsterdam 1 1 y 52[^] petit Ln-8o.

LH

Au châteaa de Fcmcy, le 5 septembre itt/.

Je mérite, Monsieur, d'être oublié de tous, aïant perdu tant d'Wnées sans avoir eu Thonneur de vous voir eï de vous écrire ; mais vous pardonnerez à un homme qui n'a pas eu un moment de santé. Je suis prêt de terminer ma douloureuse carrière et d'aller retrouver mon ancien ami et le vôtre , M. de La Marche.

Il faut , avant que je meure , implorer votre assistance dans les misérables affaires de ce monde. M. de Flo« rian * , ancien officier de cavalerie , qui avait épousé une de mes nièces en premières noces ^ , a un procès à

' Publiée par feu Girault, et rëimprimée dans rédition Beackot n» 7354.

' Le marquis de Floriauy oucle de Fauteur d*EsteUe. Il avait épouse en premières noces (1762) Marie -Elisabeth Mignot, nièce de Voltaire, veuve alors de M. Dompierre de Foutaine; en ac-

coudes uôces (1779) Lucrèce-Angélique de P[^]ormandie, femme divorcée du genevois Rilliet ; en troisièmes noces (1774) Louise* Bernarde Joly , de Semur-en-Auzois. C'est à Toccasion de cette dernière et sur les poursuites du ministère public qn*il eut et perdit , à ce qn*il parait (voir la lettre suivante), le procès dont parle ici Voltaire.

' Marie-Elisabeth Mignot , sœur cadette de M."^{*}e Denis , née vers 1715, mariée en juin 1738 à M. Dompierre de Fontaine, veuve en i75â, remariée en 1763 au marquis de FloriaU} mortQ eu février 1771.

A M. DB RUFFET. 893

Dijon. Ma nièce y madame Denis y ea a un antre assez considérable. Monsieur votre fils est leur juge. Je ne voua en dis pas davantage , et je ne peux vous demander que ce que Fexacte justice peut vous engager à faire.

Je vous soubaitte[^] Monsieur, une santé meilleure que la mienne et une vie plus longue. Je serai jusqu[^]au dernier moment de la mienne , avec tous les sentiments que je vous dois et qui sont dans mon cœur y

Yotre très-humble et très- obéissant serviteur |

Yoj[^]TAUe.

LHI',

A Fenicy,30 octobre 1777.'

Je ne me doutais pas , Monsieur[^] quand j[^]avais l'honneur , il y a environ quinze ans , de vous voir dans ma retraite de Ferney avec feu Monsieur le premier Président de La Marche , que je lui

survivrais si long-temps j et que je finirais ma carrière par des
procèz au Parlement de Dijon, soit pour M. de Florian, soit pour
moi-même. J'ai été jette hors de mon élément , et je vais mourir
dans une terre étrangère. Vos extrêmes bontés font ma

* Egalement publiée par feu Girault , insérée par M. Beuchot
da;£i sou (f ditioQ sous le n? 738 1 .

39^ tETTRBS DE VOtTAIRE

c<NMolfttiôii dans l'état assez triste où je me trouve ^ aiant
perda dans mes derniers jomrs mon bien et mon > repos.

Vous tFOnverez pent*être le procèz de madame Denis ^ na
pièce y aotii mauvais q«e Pétait celui de M. Florian ' • li me pa-
rait indabitable pomr le fond , mais je tremLle po«r la 6>nBe qœ
je ne connais point du tout y et dans laquelle je crains)|iie ma-
dame Denis et moi nous n'aions commis bien des fautes. Mous
étions tons deux malades à la mort lorsqu'on nous intenta ce
malheureux procèz. Mous sommes à trois lieues de Gex , oh nous
étions obligés de plaider; par conséquent c'était un voiage de six
lieues d'avoir audience d'un procureur.

Mous Avons été cMàdamnés j nous avons paie ; et il faut que
nous soions condamnés et que nous paions une seconde fois à
Dijon. Je ne puis Êiire le volage de Dijon ^ attendu qu'ayant
quatre-vingt-quatre ans et quatrevingt-quatre maladies, mon
seul voiage sera celui de l'autre monde.

Je prends la liberté de vous envoyer notre plaidoyer j qui n'est
pas selon les usages du barau j mais qui est à mon avis a^on la
nijison et selon l'équité.

Maurier * est moi procureur , qui ne peut j ce me semble y se dispenser de signer le Mémoire do madame Denis. M. Amoult ', doyen de l'Université ^ est mon avoeat y qui ne p«iit signer un Mémoire qu'il n'a point

"* Voyez page 39a, note 2.

* André Maurier, mort doyen des procureurs au Parlement de Bourgogne. Son fils est décédé en 1 835 Président de chambre à la Cour royale de Dijon.

3 Voyez page 248 , note.

A M. DE RUFFEY, 3^5

fait, et qui était à Pari» pendant que nous étions obligés de travailler nous-mêmes à notre défense.

L'affaire est portée à nne Ckambre du Parlement; M. Quirot de Poligny en est le raportenr '. Voilà à peu près tout ce que je sais de cette affaire. Elle est assez i extraordinaire et très-embarrassante *. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour Paccommoder , je n'ai pu en venir à bout. J'ai affaire à un homme qui me croit très-riche , et qui en conséquence me demande des sommes trop fortes ^ que je ne puis lui donner. H ne scait pas que je me suis ruiné à fonder une colonie et à bâtir une ville. Un^ quenda haec et domus et placens Denis. Je mourrai peut-être avant que le procès soit jugé.

Aiez la bonté , je vous en prie , Monsieur | de lire notre Mémoire, en attendant que vous me disiez un Deprofundis. Si vous avez quelques amis parmi mesjuges^ je TOUS prie de parler , autant que vous pourcez , en faveur de la dame Denis la persécutée. Je ne me trouve compromis dans ce procès , que parce que je suis

son oncle , que je demeure avec elle , et que c'est moi qu'on veut
rançonner. J'aurais bien mieux aimé vous envoyer un Mémoire
pour notre Académie que pour le Parlement.

Je vous demande bien pardon de tout l'ennui que je TOUS
cause» Mais enfin à qui m'adresserai-je qu'à celui

' Nicolas Quirot de Poliguy, né le ai janvier i75a, conseiller au
Parlement le ao mars 1776 , mort à Dijon le aa février 1809.

* C'était une demande en rescision pour lésion d*oatre -moi-
tié, dans le prix d*une maison achetée au nom de Mn>« Denis et
dé< molie sur-le-champ. Le sol eu avait été iuglohé dans le pour-
pris du château de Ferney. Il y eut transaction après la mort de
Voltaire.

q«i a bien TOula me mettre au rang de ses confrères ? En nn
mot y daignez lire le Mémoire y et faites tout ce que Téquité y la
bienfesance et Famitié tous dicteront. J'ai la vanité de compter
snr vos bons ofHces \ et j^ai ràonnenr d^être avec les sentiments
les pins respectueux^ Monsieur y Yotr? très-bamblé et très-
obéissant serviteur ,

IMPRIMÉES DAMS CE YOLXTME»

PRâsiDENT DE BROSES.

Page«.

I^ •«• ç sept. iy5S\ * • é • . « . . 4 . ^

MARQUISE DU DEFFAND

Édit. de M. Beuchot, no« 177 , 283, 330, 427, i547 » 1 728 , 1 737 ,
1895 , 2040 , 2058 , 2068 , 2083 , 236i ^ 2749, ^761 , 2879,
2892, 2919, 2954,3980, 2990,

DES

PERSONNES NONMÊES DANS LES NOTES.

D*Allbmans (le marquis de Cbampie) 298

Amé ou AMÉDée YUI ^o7

Ancian, curé de Moeus • 49

Aroental (D^) 8

Aenoult , avocat à Dijon. 249

BARRT(M«tte du), 126

Bebbiset (de), p. P*du Parlement de Dijon . . . 271

Bbrtin , Contrôleur gén. des Finances 93

Bivy (Président de) 188, 360

BioRD , Ev. d^ Annecy 346

Blancmesnil (La moignon de) • • . . . 296

BouFFLERS (le chevalier de) •• ... 192

Broolte (le maréchal Victor de) 126

Brosses (M^« de), née CRévECŒUR 186

Brosses (M^{re} de) née Legouz de S. -Seine . . . 287

Brosses (René comte de) 5, 237

Brosses (Charles-Sébastien de) 375

Busst-Daoonneau (de) 26 , 29

Calvin 28, 37

Chouet, 1 «r syndic de Genève i4i 193

Cluont, contrôleur général 230

COLMOKT DE VauG&ENANT 288

CoKDÉ (Priuce de), Louïs-Josepli 3y3

CmNEiLLE (J.-Fr.) 257

Corneille (Marie-Françoise) 260

CouRTEiLLES (Domiii.- Jacq. Barberie, inarq. de) 1 17^

Courteilles (Mni« de), née Fyot de La Marche. /3/<t/.

Crameb loS

Crassy (Desprez de) i32, 23i

Crébillon père 280

Crevecœur (marquis de). . . 5a

Dagoneau de Bussy . . . 28 , 37

Daudé io5

Daumart 6a

Daun 94
 Denis (Mme) 1 58, 238
 Deyosge • 261, 276
 D1VoNNE (de La Forêt de). 234
 DoNop (baronne de)* 308
 DucLos 224
 DuFOUR DE Villeneuve 281
 DUPLEIX DE BaCQU ENCOURT 232
 DupuiTs » a88, 578
 £ Elus de Bourgogne 36g
 d^EsFACNAC • 97
 Fabrt 116
 Fargès (Franc, de), Conseiller d'État. . . . i85, 236 pARois
 (Louis-Marie), Lieutenant-Général. . . . 233
 FARoàs (M<ne Je), née De Brosses 233
 Florxan (marquis de) 56 ^ 392
 4o8 TABLE.
 FONTA.TNE (Mm« de), née MiONOT. . . . 56 ^ 3i6, Sça
 François , de Neufchâteau. « 38o
 Frédéric II. . . '. 126

Ftode La Marche (Claude-Philibert) 252, 268, 293,

Fyot de La Marche (Jean-Philippe). . . . 371 , 391 Fyot DR La Marche (M"»« de) née Berbis. . . . 376 Fyot deNeuilly 256, 267, 273, 388

Gaillard 224

Genève .' 333

GiRoi) S5

Gûrdon io5

Haller]63

Helvétius i5

Hoenoy (d^) 203

JaLLABERT 111

Jésuites ii5, i32, 336

JoLY DE Feeury de la Valette^ 6i,3ii

JoNCY (de) Sj

Joseph-Emanuel 3i

Lebault 5i , i55, 246

LeBAULT (Mme) •• ... 198

Legouz DE Gerland 192 , 197, 374

Legouz DE Saint-Seine 236

Lekain . 309

Lokgecourt (Nie. -Phil. Berbis de) 299

Malaorida 337

Marche (Comte delà), Prince du sang 63

IMarmontel 224

Ma u HIER 394

Merle (Don) 388

MiGNOT . r 2c8 ,238

Mille 388

Monier (le) . . ^ , , 389

MoNNfER 261 , 276

Montmartel 92

MoRAs (Je) 71

Morellet 126

KiCAlSE 332

Olivet (abbé d') 354, 358

Palissot 126

Panchaud ; . . 94

ParAMONT 321

Paris (frères) 61

Paulmy (Marquis de). . 266

pAULMY (MTMûde), née Fyot de la Marche . . 266

POMPIGNAN

Pont-de-Veyle 268 , 350

POURCHER 191

QVINCET (CORTOIS DE). 4[^]

4lO TABLE.

QuiNTrN (Qitahré de) 1 39,353

QuiROT DE FOLIGNY 3[^]5

Rttpfey (Richard de) le Président' 26 , 304

► — (M«n« de) 29

— (Frédéric-Henri) . 090

--(Sophie) 389

S Sact ii5

SaINTE-FaLAYE 221 , 223

Saurin 224

Sellon (le conïte de) 20

Servet 28

Silhouette. 93

Terrât 219,387

Thomas. « . 224

Tronchin le banquier 211

— le médecin 3'j5

Tournât (Claude-CKarles de Brosses , Comte de) 32 ,

Va RENNE ^299 ^ ^9 y ^ ^9

Vergennbs 23l

YoiSENON • 224

XiMENis (le marquis de) 176

A LA CORRESPONDANCE

Les lettres qu'on va lire out été trouvées dans les papiers da chevalier de La Touche, successeur de Jord Tyrconnell, qui rc* présentait Louis XV h. Berlin. On eu doit la communication à sa famille.

M. Clogenson attribue à ce diplomate le titre de Ministre p1é-ni« poteutiaire : Voltaire ne lui donne partout que celui d^En-voÿë de Frauce.

Quand le chevalier de La Touche arriva k Berlin (fin de sept. 1752), le Salomon du Nord et son maître de poésie étaient asse« mal ensemble. Dans la querelle de Maupertuis avec le mathéma*ticien Kœnig , le Roi avait pris parti pour le Président de son Aca-

démie , et Voltaire s'était déclaré contre. Le poète ne crut point d'abord à la sincérité du Monarque en faveur d'un homme dont Frédéric se moquait plus que personne. Mais Frédéric était à la fois César et Vabhé Cotin y il publia sous le voile de l'anonyme une Lettre au public, hostile à Kœnig. Outre le plaisir de faire de la prose française et de la faire imprimer , il y avait là pour lui une piquante occasion de lutter contre Voltaire et de le mortifier, pensait-il , sans qu'il osât répondre. Voltaire, par malheur, ne reconnut point l'ongle du lion dans la royale brochure; il répondit dans les journaux allemands , et l'autocrate-prosateur sortit boiteux de la lutte.

Deux mois durant , le feu couva sous la cendre. Les lettres de Frédéric à son maître devenaient rares et sèches. La Lettre au public fut réimprimée à Berlin , avec l'aigle de Prusse , une couronne et un sceptre au-devant du titre. Voltaire apprit par là qu'il n'en venait de tirer sur les plaisirs du Roi. » Il pensa dès -lors

Il quitter la Prusse. Mais il n'était pas moins auteur que Frédéric y et il ne put se résoudre à lui laisser le dernier mot; il écrivit donc la Diatribe du docteur Jékakia , le plus mordant peut-être de tous ses pamphlets.

« Frédéric le sut, en demanda le sacrifice et ne Tobtint pas. Voltaire, profitant d'une permission' royale accordée pour un autre ouvrage {La Défense de milord BoLingbroke} , livra la Diatribe à rimpression. » (Bioca. Umv. y XLIX, 477 > ^rt. Voltaire par Auger.)

Le Roi devint furieux. Voltaire essaya de nier , sans oser se présenter devant lui (lettre 1927 de Tédit. de M. Beuchot). L'imprimeur fut arrêté, et il avoua tout. C'est alors que Frédéric écri-

vit le billet que l'on peut voir ci-après p. 10. M. Beuchot place ce billet après le 19 décembre : il me paraît antérieur. Le Roi en effet mande à Voltaire : u Si vous poussez raffaire à ce bout, je ferai tout imprimer, » ce qui ne peut guères s'entendre que de la sorte : si vous faites circuler des exemplaires de la Diatribe, je ferai imprimer les assurances que vous m'aviez données de ne rien écrire contre Maupertuis.

Voltaire persistant dans ses dénégations, « Frédéric exigea que toutes les feuilles de la Diatribe lui fussent remises, et les brûla lui-même au feu de sa cheminée. Mais un exemplaire, probablement réservé par l'auteur , avait pris le chemin de la Hollande ; et bientôt une nouvelle édition , répandue dans toute l'Allemagne, fit rire aux dépens du Président de l'Académie de Berlin. Frédéric alors (24 décembre), fit brûler l'ouvrage par la main du bourreau. M (BiOGR. Univ. , loc, cit.) — C'est précisément là ce qui me fait douter de la date assignée par M. Beuchot au billet p. 10. Entre le 19 et le 24 décembre, il n'y a pas assez de temps pour une réimpression à! Akakia en Hollande et l'importation en Prusse de cette édition. On peut supposer, il est vrai, que Voltaire avait envoyé d'avance à Kœnig une copie de la Diatribe, et que celui-ci , qui demeurait à la Haye , y fit imprimer cette copie en même temps que l'original s'imprimait à Berlin.

Quoi qu'il en soit, Voltaire comprit qu'il n'avait plus rien à se promettre d'un Roi qui faisait brûler ses écrits. Avant le 24 déc. il ne voulait quitter la Prusse qu'au printemps. Dès le 24 , il voulut partir sans délai. Qu'avait-il à faire désormais à Syracuse ?

Le poète sollicita donc un congé. On peut croire qu'il insista surtout sur les inquiétudes de sa famille, sur les prières de M^{TM*} Denis qui, dès le mois d'octobre, lui avait parlé des eaux de Plom-

bières , et sur l'avis du chirurgien Bagieu, qui , au commencement de décembre , l'avait pressé de venir se mettre entre ses mains et dans les bras de sa famille, (Lettre à Bagieu , 19 décembre , u^ 1939 de l'édit. Beuchot.)

Ce fut alors que Frédéric lui répondit : c< Vous pouvez quitter mon service quand vous voudrez; mais, avant de partir, fai« tes - moi remettre le contrat de votre engagement, la clef, la croix et le volume de poésies que je vous ai confié. » Voy. cette lettre > page i3 ci-après.

On avait cru jusqu'ici que ce fut dans un premier et noble mouvement que Voltaire avait renvoyé à Frédéric sa clef de chambellan et le brevet de sa pension. La lettre eu question , si je ne me trompe , intervertit compictement les rôles. C'est le Roi qui parle en maître; c'est le poète qui répond en suppliant. — Cette réponse paraît ici pour la première fois sur une copie dont l'authenticité n'est point équivoque, puisqu'elle se trouve jointe à une lettre d'envoi autographe, par laquelle Voltaire confie cette copie au chevalier de La Touche (page 17).

Tout est expliqué désormais. Les lettres 1927, i9io, 1941 > 1968 et 1946 de l'édition de M. Beuchot forment avec la réponse dont il s'agit un ensemble où tout se suit , où tout se lie et se co-ordonne \

k merveille. Voltaire nous apparaît tel qu'il fut en effet sous la serre de l'aigle roy^l de Prusse, tel que nous le retrouverons toutà-1' heure à Francfort, ayant la couscieuede tout ce qu'on peut oser impunément contre sa faiblesse , épuisant toutes les ressources de son esprit pour sauver, sinon la dignité de son caractère, au moins sa considération extérieure et sa liberté.

Jusque-là au contraire il n'y avait qu'incohérence et contradictions dans ce qu'on croyait savoir de tout ceci. La lettre 1946 de l'édition de M. Beucbot (p. 2a ci -dessous), était tout-à-fait inconciliable avec l'attitude grandiose que le poète s'était attribuée dans cet épisode de sa vie. La lettre 1968 (p. 13 de notre édit.) , était plus qu'incompréhensible, puisqu'on la supposait écrite après que Frédéric eut rendu à Voltaire sa clef, sa décoration, etc.

Quoi qu'il en soit , Voltaire partit pour la France avec l'agrément da Roi. Mais on s'aperçut après son départ qa'il arâit omis de rendre un volume de poésies n secrètement imprimé en 1751 p M dans une chambre du château de Potsdam, à on très-petit «(nombre d'exemplaires , dont Frédéric n'avait gratifié que sea « plus iotimes favoris. » Collini {Afon séjour auprès de Voltaire) f conjecture avec toute vraisemblance que ce volume contenait le Palladium, poème licencieux dans le goût de la Pucelle, où le prince versificateur avait persiflé Louis XV et M"i* de Pompadour y qu'il était dans sa politique de ménager. Frédéric craignit que son ex -chambellan ne Hvr&t ce poème à la Cour de Versailles. De là l'arrestation de Francfort, exploitée par la cupidité de Freî<* tag et d'autres agens subalternes.

La correspondance du poète avec le Monarque durant les longues journées d'été qu'il passa dans la ville impériale, gardant les arrêts forcés que lui imposait le résident de Prusse, paraît également ici pour la première fois. Disgracié par Frédéric et craignant que la vue seule de son écriture irritât la susceptibilité du Prince y Voltaire s'y cache le plus qu'il peut derrière M">« Denis; mais il est facile de voir, à la limpidité de la rédaction , qui a dicté les lettres signées par sa nièce. De peur qu'elles ne fussent interceptées par Freitag , un duplicata de chacune de ces lettres

était adressé à l'Envoyé de France à Berlin pour être remis au Roi , et c'est ainsi que cette correspondance s'est conservée dans les papiers du chevalier de La Touche et qu'elle nous est parvenue. Une lettre de ce diplomate à Voltaire énonce qu'il n'eut point à faire usage de ces duplicata auprès de Frédéric.

VOLTAIRE , AU CHEVALIER DE LA TOUCHE

Monsieur l'Envoyé de France est très-humblement supplié de vouloir bien permettre que le Courier se charge encor de cette lettre pour madame Denis ', à qui je fais part de toutes les bontés dont M. l'Envoyé m'honore*. Le courier

' Probablement la lettre si franche de Voltaire à sa nièce, du 15 octobre (1908 de Pédit* de M. Béchot.)

* Phrase de pure courtoisie pour intéresser l'amour propre du diplomate à faire insérer la lettre à M^e Denis dans les paquets de l'ambassade : Voltaire j dans la lettre en question , ne parle pas du chevalier de La Touche. >^>»Du reste j grâce aux nombreux admirateurs

8 LETTRES DE VOLTAIRE.

m'a appris que tous les paquets qu'on met à la poste de Cologne pour la France y passent par Bruxelles y et on sait qu'ils y sont ouverts très-régulièrement ' ; ainsi je supplie Monsieur le chevalier de la Touche de vouloir bien ordonner que mes paquets soient rendus en n^eains propres. Je lui renouvelle les assurances de mon respect et de ma vive reconnaissance*.

Ce jeudi ^ à dix heures du soir.

VOLTAIRE, AU CHEVALIER DE LA TOUCHE

Potsdam , 19 novembre *,

Je sçais très-bien, Monsieur, que le rogaton que j'ai l'honneur de vous offrir n'est pas un

de Fauteur de la Henriade ^ le salon de sa nièce a\ât alors assez d'écho dans Paris pour qu'il ne fût pas indifférent d'y être nommé.

' Il est vraisemblable que Voltaire se méfiait moins, sous ce rapport, des employés de Bruxelles qn^ de ceux de Berlin.

* Probablement le jeudi 18 octobre 1752. Le chevalier de la Touche était arrivé à Berlin vers la fin de septembre.

présent digne de vous. U faudrait avoir à vous présenter ou les Commentaires de César , ou ceuxduRoydePrusse.Maisjevousdoisunhommage , et on ne |>eut donner que ce qu'on a. Ne lisez pas celte misère tragique ' . Il y a pourtant là un Lisois ^ qui est un brave et digne homme y et dont le caractère n'est pas fait pour vous déplaire.

J'ay fait partir mon ballot. Il était ponr madame de Pompadour , mais J'ay peur d'avoir fuit Une faute en mettant l'adresse. Je suis si ignorant des choses de ce monde ^ que je ne sçais pas encore si elle est duchesse ou non. Le Roy^ prétend qu'elle est duchesse de Vaujourj on m'écrit de Paris qu'elle a les honneurs sans être duchesse "* . Je n'ay osé luy donner un titre que peut-être elle n'a point. Je vous supplie , Monsieur y d'avoir la bonté de m'inslruire, car ayant envoyé le paquet à M. de la Reinière ^,

* Le Duc de Jb/r, joué le 17 ao&t 1752.

* Lisois, dans le Duc de Foix , a le même rôle que Coucy dans Adélaïde du Guesclin%

' Le Roi de Prusse.

^ C'est ce qui fut officiellement déclaré le 16 octobre 1752.

^ Fermier général des Postes , qui avait 800,000 liv. de rentes, si l'on en croit Voltaire. (Zr. a d'Argental, j*' septembre 1752,)

LO rBTTRES DB VOLTAIRB.

je suis encor à temps de réparer ma faute si j'en ay commise une (sic).

Auriez-vous à présent quelque occasion pour Monsieur? J'ay un paquet à faire remettre à M. le maréchal de Richelieu. Je l'adresserais à mon ami, M. de Bussy, et j'aurais eu ce cas recours à vous^ boulez. Je vous supplie de me les conserver. J'ay une grande impatience de vous remercier de vive voix et de vous assurer. Monsieur 9 de mon respectueux attachement et de ma reconnaissance.

FRÉDÉRIC A VOLTAIRE

Votre éfronterie m'ôte après ce que vous Tenez de faire , et qui est clair comme le jour *• Vous persistez an

* Pour ce billet et sa réponse , M. Beachot déclare qu'il a copié servilement les originaux qui sont à la bibliothèque du Roi. Il place ces deux pièces entre le 19 et le 25 décembre 175a.

* L'impression de la Diatribe du docteur jékakia , faite subrepticement à Taide d'une permission donnée pour la Défense de milord Bolingbroke, autre pamphlet de Voltaire. (XXXIX; édit. Beuchot.)

Heu de tous avouer coupable. Ne vous imaginez pas que TOUS frez croire que le noir est blang : quand on ne Toit pas , c'est qu'on ne veut pas tout voir ; mais si tous poussez Taftaire à bout ' ^ je ferai tout imprimer, et Ton Terra que si tos ouvrages méritent qu'on tous élève des statues y votre conduite vous mériterait des chaînes. L'éditeur est interrogé , il a tout déclaré.

RÉPOJVSE.

Ab mon Dieu y Sire , dans Tétat où je suis ! je voua jure encor sur ma vie à laquelle je renonce sans peine y que c'est une calomnie affreuse. Je vous conjure de faire confronter tous mes gens*. Quoi ! vous me jugeriez sans entendre ! Je demande justice et la mort.

' C'est-Ji-dire si la Diatribe paraît et se distribue. * Pour établir que ce n'était pas lui qui avait eavojé le manuscrit de la Diatribe k rimprimeur-éditeur.

12 rETTRES PB VOLTAIRE.

VOLTAIRE , AU CHEVALIER DE LA TOUCHE

Le malade V... présente ses respects à monsieur lechevalier de la Touchej il le supplie irèshumblement de vouloir bien luy envoyer un certificat de vie. Il avoue que la proposition est peut-être hardie, et qu'on peut fort bien luy contester qu'il soit vivant '. Mais il espère des boutez de monsieur l'Envoie qu'il ne voudra pas le juger la rigueur. Ilaura l'honneur d'envoyer chercherchez

le secrétaire de monsieur l'Envoie ce certificat favorable samedy malin. Il voudrait bien pouvoir venir chez liiy luy témoigner sa respectueuse reconnaissance.

Jeudy.*

Je prie M. son secrétaire de m'intituler gen-

* On peut 9 sans malveillance , croire qu'il y avait Beaucoup de feinte dans cette maladie. Si Von en croit Colliniy alors secrétaire de Voltaire , celui-ci ne cessa de travailler y malgré la disgrâce de Frédéric, à des ouvrages qui supposent une entière liberté d'esprit, entr'autres au plus licencieux de ses poèmes.

* Peut-être le jeudi 21 décembre 1/52, après la réception de la lettre 111 ci-dessus.

LETTRES DE VOLTAIRE. l3

tilhomme ordiaaire de la chambre du Roy, car mon premier devoir est d'apardenir toujours au Roy mon maître ' .

YL

FRÉDÉRIC , A VOLTAIRE

Il n'était pas nécessaire que tous prissiez le prétexte du besoin que vous me dites aToir des eaux de Plombières pour me demander Totre congé'. Vous pouvex

' Voltaire , déjà sous le poids de la disgrâce ouverte de Frédéric qui y le 24 décembre , fit brûler ^ par la main du bourreau , la Diatribe du docteur Akakia, songeait à se rattacher à la France.

* Publiée par M. Beuchot sous le n° 1968 de son édition, ce qui lui assignerait la date du 16 mars 1753. C'est le 18 mars que Voltaire revint occuper à Potsdam le même appartement qu'il avait eu aux jours de sa faveur. Cela suffit pour prouver que cette lettre est plus ancienne. Par les raisons développées dans la préface de ce Supplément, je crois que la vraie date est le 29 ou le 30 décembre.

3 Après réclat du 15 décembre, Voltaire avait demandé un congé et non son congé ce avec promesse de revenir et avec le « ferme dessein de ne revoir Frédéric de sa vie m, comme il le dit lui-même dans ses Mémoires, Dès le mois d'octobre, M^r Denis lui avait suggéré le prétexte des eaux de Plombières, et Voltaire avait rejeté (lettre du 15 octobre 175a). Poussé à bout par la scène du 24, il s'était apparemment résolu, comme en désespoir de cause, à suivre le conseil de sa nièce, appuyé d'une consultation de Bagieu (lettre à ce dernier, du 19 déc— Beuchot,

14 LETTRES DE VOLTAIRE.

quitter mon service quand vous voudrez ; mais avant de partir, faites-moi remettre le contrat de votre engagement, la clef y la croix y et le volume de poésies que je vous ai confié *. Je souhaiterais que mes ouvrages eussent été seuls exposés à vos traits et à ceux de Kœnig. Je les sacrifie de bon cœur à ceux qui croient augmenter leur réputation en diminuant celle des autres. Je n'ai ni la folie y ni la vanité de certains auteurs. Les cabales de gens de lettres me paraissent d'un mauvais exemple de la littérature. Je n'en estime cependant pas moins les bonnes gens qui les cultivent. Les chefs de cabale sont seuls avilis à mes yeux.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

VOLTAIRE, AU CHEVALIER DE LA TOUCHE

Ce n'est pas sans raison , Monsieur, qu'on m'avait dit que vous êtes le plus généreux de tous les hommes. Je l'éprouve bien dans le malheur horrible que j'éprouve pour une bagatelle. Ce malheur est beaucoup augmenté de*

^ On voit combien Frédéric tenait à la restitution de ce Tome qui donna lieu à l'incendie de Francfort.

LETTRES DE VOLTAIRE. 15

puis la visite dont VOUS m'avez honoré*. Oserai-je vous supplier (sic) de vouloir bien envoyer demain^ avant dîner, votre secrétaire d'ambassade chez un homme que ni sa maladie ni sa situation ne laissent en état de venir vous assurer de son respect et de sa tendre reconnaissance.

Jeudy au soir. *

vni.

décembre 175a

' Je présume que le chevalier de la Touche était venu voir Voltaire le lundi 25 décembre ou le mardi 26 , après l'exécution faite sur la Diatribe d'Akasia , et que ce billet fut écrit après la réception de la lettre "VI.

* le 1^{er} Janvier 1753. Ollivier place la démission de Voltaire dix jours après l'exécution faite sur la Diatribe d'Akasia , c'est-à-dire au 3 janvier. Mais une note transcrite ci-dessous page 21 ,

dit positivement que cette démarche eut lieu le 1^{er} de ce mois. Voy. aussi la lettre à M^{me} Denis du 13 janvier (édit. Beuchot, no 1947)*

16 LETTRES DE VOLTAIRE-

ma famille , je me vois obligé de mettre à vos pieds mon sort, et les bienfaits et les distinctions dont vous m'avez honoré. Ma résignation est égale à ma douleur. Je ne me souviendrai que de ces mêmes bienfaits : Y. M. doit en être bien convaincue. Attaché à elle depuis seize ans par ses bontés prévenantes; appelle par elle dans ma vieillesse y rassuré par ses promesses sacrées contre la crainte attachée à une transplantation qui m'a tant coûté j'ayant eu l'honneur de vivre deux ans et demi de suite avec Elle , il m'est impossible de démentir des sentimens qui l'ont emporté dans mon cœur sur ma patrie , sur mon iloy mon souverain et mon bienfaiteur sur ma famille y sur mes amis , sur mes emplois. J'ay tout perdu : il ne me reste que le souvenir d'avoir passé un tems heureux dans votre retraite de Postdam. Toute autre solitude sera

■ Cette phrase s'explique. Voltaire , après l'éclat du 24 décembre j'avais pressé le Roi de le laisser partir pour Plombières. Frédéric , dans un premier mouvement , le lui avait accordé en lui redemandant sa clef de chambellan y sa croix de l'Ordre du mérite et le titre de sa pension. Voltaire , ne voulant point paraître chassé , dissimula cette injonction , et y dans la démission qu'on va lire y écrite sous les yeux de l'Envoyé de France ^ il feint de céder aux instances de sa famille en demandant son congé.

pour moi bien douloureuse y sans doule. Il est dur d'ailleurs de partir dans cette saison quand on est accablé de maladies ^ j mais il est encor plusdur de vous quitter. Croiezque c'est la seule douleur que je puisse sentir à présent. Monsieur l'Envoie de France, qui entre chez moi dans le tems que j'écris , est témoin de ma sensibi^ litc, et il répondra à Votre Majesté des seniimens que je conserverai toujours. J'avais fait de :Yflii4^mon idole ; un honnête homme ne change pas de religion, et seize ans d'un dé-* vouement sans bornes ne peuvent être détruits par un moment de malheur.

Je me flatte que de tant de bontés, il vous restera envers moi quelque humanité ; c'est ma seule consolation , si je puis en avoir une.

VOLTAIRE, AtJ CHEVALIER DE LA TOTJCHE.

le' jauvief *

J'ay l'honneur de vous confier, Monsieur, la copie de la lettre que j 'envoyé au Roy de

' C'était fournir à Frédéric PoccasioR de lui offrir un répit et de paraître le retenir.

18 rETTRES DE VOLTAIRE.

Prusse et que j'ay minulçe devant vous. EIIç n'est pas d'un homme qui ait à se reproche^* d'avoir jamais manquépersouDel-lémentàSaMa-9 jestë. Elle ne peut me refuser la liberté desorliïc de ses Etals '.J'ose espérer même qu'après m'a-^ voir arraché à ma patrie et à tout ce que j'a* vais de plus cher, après m'avoir demandé au Roy par son ministre, après m'avoir donné des assurances si réitérées et si tendres de nie rendre heureux , elle ne me

laissera point partir sans quelques paroles de consolation[^]. Elle doit CCI adoucissement à mon état , et je l'at* tends de la générosité de son caractère[^] et je me mets sous votre protection , Monsieur , comme un Français, comme un domestique du Roy, comme un officier de sa maison. Je n'ay jamais cessé de lui appartenir; il me fait même une pension, outre le bi*evet de son gentilhomme ordinaire qu'il m'a conservé. Il ne m*a cédé à Sa Majesté Prussienne qu'en me conser-

' Voltaire présentait que Frédéric , dès qu'il aurait réflécKi , se soucierait peu de le laisser quitter la Prusse.

Le Roi connaissait assez Voltaire et en était assez connu pour se défier des Mémoires de son ex-chanabellan, devenu libre.

* Nouvelle preuve que Voltaire ne voulait poât pa-« raltre cliassé , sentiment fort naturel à tous égards .

rEttRES DE VOLTAIRB. I9

vanl tous mes droits dans ma patrie. Vous êtes icy le protecteur des Français j je vous demande instamment. Monsieur, de couronner yos hon[^]* téz, de parler à M. de Podevils [^] d'une manière touchante, et de l'engager par la plus pressante* sollicitation à i[^]présenier au Roy son maiire , combien il est digne de sa grandeur et de sa bon lé de laisser sortir à son gré un étranger malheureux et malade, qu'il a eu deux ans et demy auprès de sa personne , et qui conservera toujours pour ses anciennes bonléz la plus respectueuse reconnaissance , et combien il est digne encor d'un monarque tel que luy d'adoucir par des paroles de bienveillance le tort à jamais Irréparable qu'il m'a fait*

Personne n'est plus en état que vous, Monsieur, de me rendre les meilleurs offices, et par le poste où vous êtes et par la confiance

^ Le comte de Podewils , ancien Envoyé de Prusse à la Haie, alors premier Ministre d'État et de Cabinet à Potsdam. CVst à Podewils qu'est adressée la lettre de Voltaire du 3 octobre 174^ . Lord Tyrconnell, dans un Mémoire adressé à Versailles sur la cour de Prusse , le représente comme un homme simple dans ses manières , franc, juste et zélé pour les intérêts du Roi son maître , d'une probité à toute épreuve , mais d'une timidité audelà de l'expression avec Frédéric et sans le moindre crédit auprès de lui.

20 USTTRBS DE VOLTAIRE.

qu'on doit avoir en vous. Je vous supplie d Rajouter cette marque de bonté à toutes celles que vous m'avez données. Je ne peux vous of-^ frir que les tristes témoignages d'une reconnaissance aussi tendre, aussi respectueuse qu'inutile; mais c'est assez pour une ame aussi belle que la vôtre.

J'ajoute que je vous supplie de demander le secret à M. de Podewils jusqu'à mon départ , comme j'ose le demander au Roy de Prusse' •

VOLTAIRE, AU CHEVALIER DE LA TOUCHE»

A VOUS SEUL

Yoicy y Monsieur, une aventure que je vous confie avec le secret qu'on me recommande et avec un abandonnement entier à votre

protection et à vos conseils. J'ay renvoyé au Roy ma clef, mon ordre et ma pension, à trois

* a janvier lySS-

* On voit combien Voltaire avait à cœur de prévenir le brnît de sa disgrâce.

3LETTRES DE VOLTAIRE. 21

heures et demie. Il m*a envoyé FédersdorfF' à quatre heures me dire de n'en rien faire, qu'il réparerait tout , et que je luy écrivisse une autre lettre. Je luy ay écrit * , mais sans démentir la première , et je ne prendrai aucune résolution sans vos bontés et sans vos conseils* Comme j'ay eu l'honneur de vous prendre à témoin de mes sentimens dans ma première lettre , et que le Roy sait que , selon mon devoir, je vous ay confié mes démarches, ce sera à vous à être arbitre 5 • vous êtes actuellement un ministre

' Valet de chambre de Frédéric et son trésorier général. Voltaire et OoUinî le peignent comme une espèce de fac totum qui réunissait les emplois les plus disparates, à la fois secrétaire , intendant , ^et de chambre , grandmaître d'hôtel , grand échanton et grand pannetier. Avant d'être le farori du monarque , il avait été fifre (pfeifer) dans son régiment ^ lorsqu'il n'était encore que Prince Royal. Quand son maître était mécontent de lui, il le remettait dans son premier état {Notç tirée des papiers du chevalier de la Touche)^

* La lettre 1 94^ del'édit. de M. Beuchat ; y. ci-après«

^ Voici une note dont copie s'est retrouvée dans les papiers du chevalier de la Touche , et qui était probablement destinée par

Voltaire aux journaux , comme V Avertissement qu'il adressa au libraire Walther de Dresde (n<> \^5S de l'édit. Beuchot) :

« Le premier ianyier , M. de Voltaire renvoya à Sa Majesté Prassienue la clef d*or et te cordon de l*Ordre dont le Roi Favait honoré et se démi^ d'une pension de 2?) 000 liy. et de tout ce qtfi

aa XETTRES DE VOLTAIRE.

de pait ; on la propose : dictez les conditions. Je ne peux sortir , je ne peux que vous renouveler ma respectueuse reconnaissance.

On parle de souper ' ; je ne peux être assez hardy y si vous n'y êtes pour me seconder. Moy fiouper !

VOLTAIRE A FRÉDÉRIC

Sire y Ce n^est sans doute que dans la crainte de ne pouToir plus me montrer devant Y. M. que j^ai remis à vos pieds des bienfaits qui n'étaient pas les liens dont j^étais at« taché à votre personne. Vous devez juger de ma situai est dû. Le Roi lui envoya sur-le-champ le surintendant de sa maison y qui lui rendit sa clef, son cordou et ses brevets de pension. Le lendemain , le Roi lui écrivit une lettre pleine de bonté y et M. de Voltaire , pénétré de respect et de reconnaissance , a persisté à supplier Sa Majesté dé vduloir bien accepter sa démission entière et de lui conserver Thonneur de sa protectiou et de sa bienveillance qu41 préférerait à tous les biens et à tous lea titres y lui alléguant que désormais il était in-

utile à S. M. Ou Ignore encore si le Roi de Prusse a accepté sa démission. »

' Chez le Roi qui était alors à Berlin. »a Janvier 1753 (Voir la note qui précède). Dans rédit« de M. fieucboty cette lettre porte le n<» 1946. «

XETTRES DE VOLT AIR £• a3

lion affreuse, de celle de toute ma famille. Il ne me reste qu'à m'aller cacher pour jamais et déplorer mon malheur en silence. M« Fédersdorff , qui vient me consoler dans ma disgrâce, m'a fait espérer que V. M. daignerait écouter envers moi la bonté de son caractère, et qu'elle pourrait réparer par sa bienveillance , s'il est possible, le malheur dont elle m'a comblé. Il est bien sûr que le malheur de vous avoir déplu n'est pas le seul que j'éprouve. Mais comment paraître? comment vivre? Je n'en sais rien. Je devrais être mort de douleur \ Dans cet état horrible , c'est à votre humanité à avoir pitié de moi. Que voulez-vous que je devienne et que je fasse? Je n'en sais rien. Je sais seulement que vous m'avez attaché à vous depuis seize années. Ordonnez d'une vie que je* vous ai consacrée, et dont vous avez rendu la 'X

fin si amère. Vous êtes bon, vous êtes indulgent, je suis le plus malheureux homme qui soit dans vos États. Or« donnez de mon sort.

> On sent que ces cris de désespoir ne peuvent s* entendre de re^écation faite sur la Diatribe d'Akakia , et qu'ils ne s'expliquent millement dans toute autre hypothèse que celle qui place au 30 décembre la lettre y ci -dessus.

VOLTAIRE ATT CHEVALIER DE LA TOUCHE

5 Janvier *.

Je prends la liberté ^ Monsieur ^ suivant la permission que vous avez bien voulu me donner, de vous envoyer ce paquet pour M. de la Reinière. Je vous supplie de le recommander au Courier et de luy vouloir bien ordonner de le remettre à la poste en cas qu'il s'arrête plus de deux jours à Cologne. Comme ce paquet ne contient que des affaires de famille pressantes (avec mon testament qui ne presse pas) j il peut sans aucun risque le mettre à la poste à Cologne , pourvu qu'il prenne toutes les précautions né* cessaires pour la sûreté de l'envoy. Je ne puis vous dire y Monsieur, à quel point je suis pénétré de vos bontez; je vous prie instamment d'y mettre le comble, en disant à M. de Podevils l'intérêt que vous daignez prendre à moy en général , en me regardant comme un officier de la

rSTTRES DB VOLTAIRE. 25

maison du Roy ^ noire maître y qui est icy avec un passe- port du Roy^ et avec une recommandation à tous ses ministres, et enfin comme, un homme qui vous est particulièrement attaché. Je ne vous demande, Monsieur, que des bons offices et des marques de bienveillance qui ne vous compromettent point, mais qui puissent seulement engager M. de Podevils à fortifier par ses représentations les sentimens de l>onté, de générosité , de grandeur et d'humanité que le Roy a sans doute dans son cœur comme dans ses écrits. Je suis comblé de vos bontez, Monsieur, et rempli de la reconnaissance la plus tendre et la plus respectueuse.

xin.

AU MÊME

La fièvre , Monsieur, m'a empêché de vous faire ma cour. Je ne doute pas qu'on ne dise, à Potsdam q\ie cette fièvre est de commande ; il faudra que je meure pour me justifier. J'aimerais mieux avoir Thonneur de vivre avec vous.

a6 XITTRES DB VOLTAIRE.

Je ne d^^8S|pére pas de venir quelqu'un de ces j(3fttr9 à<^Î8ter aVotréf souper en l>biine fortune^ c|i^iid toDs jeréi iaS d^s grands festins qui sont nnfjfddeatladhé à votre dignité. Je vous sup^ IiUid>de ift^honorep- toujours <le vos boutez , dont je suis pëbëiré a^ec'^la plus respectueuse recfoâtiaïssance.

AU MEME

Vous aurez dû, Monsieur, vous apercevoir par les lettres de M. de P. et de M. de B... qtieje*iJe'Vc«xfavmFwyde pFoteoteur que vous, et que je ne veux ny choquer le Roy de Prusse, ny compromettre le Roy notre maître. Vous sentez quel besoin j'ay d'avoir l'honneur de vous parler et de vous ouvrir mon cœur. Je ne petix sortir : le Roy de Prusse ne manquerait pas de dire que j'ay assez de santé pour aller chez vous, et que je n'en ay pas asse^ pour aller chez luy.

' Je suis d'ailleurs réellement très-malade. Je suis honteux de la- peine que vous avez prise si souvent de venir me consoler. Voyez si vous

ETTIIBS DB VOLTAIBB. ^J

voulez que je hazarde de venir chez vous dans un de vos carosses, à nuit cloae> quand il vous plaira , quand vous n'aurez rien à faire , quand vous voudrez m'entendre et me conduire. Je me flatte que rexposiûon de .toute cette tra* casserie^ ma résignation et mes sentiments aug« menteront encore vos bontés pour moy.

XV

AU MEME

Monsieur ,

J'ay l'honneur de vous faire part que Sa Majesté le Roy de Prusse vient de m'inviter à retourner avec Elle à Potsdam , le 30 , jour de son départ. Si vous écrivez à Paris et à Versailles , je vous prie de vouloir bien mander cette nouvelle pour détruire les faux bruits qui y courent " . Ce sera une nouvelle preuve de vos

' CeUe prière , la lettre à Lavirotte du 28 janvier et celle à Walther du i@' février attestent combien Voltaire redoutait de passer pour disgracié. Elles confirment l'explication qu'on a donnée de la première ligne de la lettre VII ci-dessus , et la conjecture qui lui attribue la rédaction de la note imprimée plus baut p. 21 , note 3.

a8 rETTRBS DE VOLTAIRE.

boniéz* Quand ma santé me permettra-t-elle de vous faire ma cour ?

Samedy. "^

AU MÊME

Vous VOUS doutez bien , Monsieur, que je n'ay pas suivi le Roy de Prusse à Poldam malgré ses bontés touchantes ; l'état où je suis ne me laissera pas probablement la liberté de luy faire si-tôt ma cour; mais je voudrais bien vous faire la mienne. Je vous supplie de vouloir bieu donner au porteur le paquet en question. Mille remerciements et mille respects.

* 27 Janvier 1753.

LETTRES DE VOLTAIRE. ap

AU MÊME

Potadam 23^.

Je suis péaélré de vos bontéz^ Monsieur , et je voudrais bien que ma mauvaise sanlé me permît de venir vous en remercier. Madame Denis VOUS fait les plus sincères compliments. M. le comte d'Argenson ', qui n'écrit guères, m'é-^ crit une lettre charmante, dans laquelle il suppose que j*ay souvent Thonneur de vous voir : îl me croit plus heureux que je ne suis.

Je crois avoir trouvé une occasion de faire partir mon ballot. Ainsi je vous supplie de vouloir bien le donner au domestique qui vous aporlera celle lettre.

Si mon occasion manque, alors j'aurai recours à vos bontéz; on ne peut être plus sensible que je le suis à la bienveillance dont

VOUS

* Mars 1753.

' Marc-Pierre-Réné de Voyer, né le 16 août 1696 , Ministre d'État le 25 août 1742 , Secrétaire d'Etat de la guerre du 1^{er} janvier 1743 au 1^{er} février 1757, mort le 22 août 1764. Voltaire avait été admis à ses soupers avec La Fare et Chaulieu , lorsqu'il n'avait encore d'autre nom que celui d'Arouet.

30 LETTRES DE VOLTAIRE*

m^{onsieur} honorez. Je vous prie de compter sur Je véritable et sincère dévouement de votre très humble et très-obéissant serviteur. V.

xviii.

AV MÊME

Je suis destiné Monsieur à faire tout le contraire de ce que je voudrais. Je pars sans vous faire ma cour. Pénétré des bontés et des bienfaits du Roy , et affligé de ne pas prendre congé de vous dans votre maison , permettez-moi de faire mes compliments à ceux qui ont le bonheur d'y être. Oserais-je Vous prier. Monsieur, de vouloir bien me mettre aux pieds des Reines , de madame la princesse Amélie et

♦ Mars 1753.

' La Reine-Mère, Sophie-Dorothée d'Angleterre, sœur de Georges II, et la Reine régnante, Elisabeth de Brunswick* Frédéric, qui était l'idole de sa mère , ne s'asseyait jamais en sa présence. Mais , écrivait le chevalier de La Touche , l'univers est

instruit de son mépris pour la Reine , spi^ épouse , qu'il laisse
manquer presqujs du, néces^ijre*

^ Sœur de Frédéric ^ femme hardie ^ «Atrepirenante ,

LETTRE» DE VOLTAIRE. 3t

de Mg' le Prince de Prusse ' . Mg'^ le prince Henri* in*a té-
moigné icy beaucoup de bienveillance. Je me flatte que son au-
guste famille me conservera les mêmes bontés quand mes pro-
fonds respects luy seront présentés par vous. Adieu y Monsieur^
vous augmentez bien mes regrets. Comptez que Y... vous sera at-
taché toute sa vie.

capable de tout pour acquérir de l'autorité , ayant de l'esprit)
mais encore plus de fausseté , d'une humeur altière , inquiète,
frondeuse et tracassière (Menu du ck. de La Touche). Voy. Biogr,
Univ., II, 35.

' Le Prince Royal ^ frère puîné du grand Frédéric ^ père de
Frédéric-Guillaume II et aïeul de Frédéric-Guillaume III , actuel-
lement régnant.

* Second frère du grand Frédéric. (Voy. Biogr, TUniv., XX , 181
) Lord Tyrconnell (Mémoire cité), lui accorde des mœurs plus
douces que celles de ses aînés, un caractère plus calme, un natu-
rel compatissant et généreux ^ mais un esprit indécis, ami du repos
et de la magnificence. Le chevalier de La Touche lui reproche
de la hauteur et des goûts infâmes, malgré la beauté de l'infante
princesse, son épouse, qui réunissait ^ dit-il, toutes les, qualités
brillantes et aimables.

32 LETTRES DE VOLTAIRE.

XIX

MAXJPERTtJIS, A VOLTAIRE.

De Berlin , da 3 avril 175^.

Les gazelles disent que vous êtes demeuré malade a Leyplzig; les nouvelles particulières assurent que vous n'y séjournez que pour faire imprimer de nouveaux libelles ^ ; pour moi 9 je veux vous faire savoir des nouvelles de mon état et de mes intentions.

Je n*ay jamais rien fait contre vous , rien écrit, rien dit ; j'ay cru même indigne de raoy de répondre un mot à toutes les impertinences que jusqu*icy vous avez répandues, et j'ay mieux ^imé laisser courir des histoires de M. de la

* Cette lettre evt Imprimée dans la Nouvelle Bigarrure (t. III, mai 1753). Comme ce recueil est assurément iort rare et fort on-blié, je crois devoir la réimprimer ici diaprés la copie trouvée dans les papiers du chevalier de La Touche ; c'est un prélude de Tavanie de Francfort.

^ Collini insinue que ces nouveaux libelles (lesquels n'étaient , je crois , que des réimpressions de la Diatribe d'Akakia) furent le fait des libraires de F Allemagne et de la Hollande.

Saumelle' , dont j'avais le désaveu de lui par écrit, et cent autres faussetés que vous avez débitées pour tâcher de colorer voire conduite à mon égard 9 que de soutenir une guerre aussi indécente ; la justice que m'a fait le Roy de vos premiers écrits, ma maladie, et le peu de cas que je fais de mes ouvrages ont pu jusqu'ici justifier mon indolence.

Mais s'il est vrai que votre dessein soit de m'attaquer encore, et de m'attaquer comme vous avez déjà fait par des personnalités, je vous déclare qu'au lieu de vous répondre par des ^

écrits, ma santé est assez bonne pour vous trou- |

ver partout où vous serez et pour tirer de vous la vengeance la plus complète.

Rendez grâce au respect et à l'obéissance qui ont jusqu'icy retenu mon bras, et qui vous ont sauvé de la plus malheureuse aventure qui vous soit encore arrivée*.

» V. deux lettres de Voltaire à M, Roques (no» 197S et 1976 de redit, de M. Beuckot).

* Cette finale est citée par CoUini (JMon Séjour auprès de Voltaire i Paris , 1 807).

Dans la Diatribe d*Akakia , Voltaire fait commencer la lettre à ces mots : « Je vous déclare que ma santé est ce assez bonne; »el il finit par ceux-ci : « qui ont jusqu^ici a retenu mon bras. » Il ajoute le mot : Tremblez ! qui A^est pas dans la copie que j^ai sous les yeux. '

34 L.ÉTTRE8 DE VOLTAIRE.

VOLTAIRE , AU CHEVALIER DE LA TOUCHE

Je présente mes respects à monsieur le chevalier de la Touche y et luy demande pardon de luy envoyer un si gros paquet par la poste j mais il ne coûtera pas plus qu'une lettre de France. Je pars de Leipzig dans ce moment, et je seray à ses ordres toute ma vie.

18 Avril.

M«» DENIS, A FRÉDÉRIC

A Sa Majesté le Roi de Prusse*

La dame Denis ', veuve d'un officier du régiment de Champagne^ au service de Sa Ma-

■ Marie-Louise Mignot, fille delà sœur de Yoltairs«

jeslé irès-chrétienne ^, implore la justice de Sa Majesté.

La dame Denis ayant fait le voyage de Paris à Francfort-sur-Mein, avec la permission du Roi de France ^ son mattre^ pour conduire aux eaux de Plombières son oncle , attaqué d'une maladie mortelle , a été arrêtée à Francfort le 2.0 juin, sur les dix heures du soir, parle sieur Dorn, secrétaire du si^r Freydag (sic) y résident de Sa Majesté le Roi de Prusse, dans l'auberge du Lion-d'Or , conduite à pied à travers la populace. On lui a ôté sa femme de chambre, ses laquais j on a mis quatre soldats à sa porte, et le sieur Dorn à eu l'insolence de rester seul dans sa chambre pendant toute la nuit. Elle est encor prisonnière, et a été deux jours dans un état où l'on désespérait de sa vie.

Elle espère que Sa Majesté le Roi de Prusse aura quelque pitié d'une étrangère , traitée si cruellement en son nom sacré, qui ne fait attendre que de la bonté et de la clémence.

' Charles-Nicolas Denis, Capitaine au régiment de Champagne, Cheyalier de Saint-Louis, puis Commissaire- Ordonnateur

des guerres à Lille , et enfin Conseiller-Correcteur ordinaire de la Chambre des Cointes de Paris , mort en ^744'

Le prétexte de cette violence atroce commise par les sieurs Freydag et Schmidt, l'ua rési^ dent de Sa Majesté Prussienne , l'autre marchand de Francfort et conseiller de Sa ditte Majesté y est que le sieur de Voltaire n'était pas encore en droit de partir de Francforté Mais qu'a de commun ce départ avec la vio-»lence atroce exercée contre une dame qui n'a d'autre crime que d'avoir fait deux cents lieues pour remplir les devoirs de la nature et de l'a* mitié? On la met en prison, elle et son oncle qui est mourant y et cela parce que son oncle a voulu prendre le chemin des eaux de Plom-^ bières, le 20 juin. Il était arrêté , il est vrai, par le sieur Freydag, dès le i**^ juin j mais c'était seulement jusqu'au jour où le livre des poésies imprimées de S. M. le Roi de Prusse serait remis au sieur Freydag. Le sieur Freydag avait signé ce billet au nom du Roi son maître :

<€ Monsieur, sitôt le grand ballot, où est ce l'œuvre de poésie que Sa Majesté redemande, ce sera ici, et l'œuvre de poésie rendu à moi, c< vous pourrez partir où bon vous semblera.

et Francfort, i^*" juin. Freydag, Résident ^ . »

Le ballot et le livre en question étant rêve-

' Ce billet , devenu fameux , est imprimé avec une rédaction un peu plus ridicule encore , soit par Voltaire

LETTRES DE VOLTAIRE. 3j

nus le 17 juin, et remis aux mains du sieur Freydag, le sieur de Voltaire a rempli tous ses engagements, s'était crû libre de partir et d'aller chercher les secours nécessaires à sa mauvaise

santé '• Sa nièce devait partir quelques jours après avec tous ses effets qu'il laissait en dépôt. Il n'avait jamais promis de rester passé le moment où ce livre des poésies de Sa Majesté serait revenu. Si les sieurs Freydag et Schmidt, pour s'excuser, disent qu'il avait donné sa pa»!

(Mémoires) y soit par CoUini (ouvr. cité). On peut croire que la version donnée ici est la plus exacte.

M^{re} Denis n'ajoute pas que Voltaire ait mis au bas : Bon pour l'Œuvre de Poëshie du Roi , votre maître. La plaisanterie , si toutefois elle fut faite , eût paru mau- Taise à Potsdam.

* Le fait est que la caisse renfermant l'Œuvre de Poëshie, avait été remise chez Freydag le 17 juin. Mais elle n'avait point été ouverte et la restitution du précieux volume n'était point officiellement constatée. Le 18 juin , le Secrétaire de Voltaire , CoUini , se présenta au nom du poète pour être présent à l'ouverture. Elle fut refusée⁸⁰⁰ prétexte d'un sursis ordonné de Berlin. Voltaire demanda vainement communication de cet ordre. Alors, craignant des événemens plus funestes , il disposa tout pour son départ clandestin j qui lessemhlait assez, dit CoUini y à la fuite de deux coupables. Le 20 juin , il fut arrêté avec son Secrétaire à la porte de Francfort qui conduisit à Mayence.

rôle de rester encore , rien n'est plus faux ni moins naturel. Il est évident que s'ils avaient voulu exiger de lui qu'il demeurât encore prisonnier sur sa parole, ils auraient demandé une parole par écrit y comme le sieur Freydag avait fait le 1^{er} juin.

Sa Majesté verra aisément l'innocence et le malheur des suppliants, par la démarche du sieur Freydag qui est venu exiger le 21 juin, à deux heures après midi, un écrit par lequel les prison-

niers promettaient de ne jamais parler à personne de ce qui s'est passé.

Les prisonniers détenus si cruellement au nom de Sa Majesté , font serment que tout ce qu'ils avancent est véritable, et supprimerai des violences qui exciteraient trop d'indignation. Us espèrent tout de l'équité de Sa Ma[^] » jesté.

rETTRES DE VOLTAIRE. Sp

JVI«« DËMSy AU ROI DE PRUSSE».

A Francfort le ai juin '. Duplicata à Votre Majesté.

Sire ,

Je ne devais pas m[^]attendre à implorer pour moi-même la justice et la gloire de Votre Majesté. Je suis enlevée de mon auberge au nom de Votre Majesté y conduite à pied par le commis du sieur Freydag, votre résident , au milieu de la populace , et enfermée avec quatre soldats à la porte de ma chambre ; on me refuse jusqu[^]à ma femme de chambre et à mes laquais ; et le commis passe toute la nuit dans ma chambre *.

' Cette lettre a été donnée par M. Beuchot (n[^] 1989 de son édit.). On indiquera les variantes de la copie qu'il a eue sous les yeux.

' Au matin (Copie suivie par M* Beuchot).

* N. S, « Le commis nommé Dorn , Notaire de Sa Majesté n Impériale , a osé Insulter cette dame respectable pendant la rc nuit. » Hôte de p[^]oltaire ajoutée à la copie suivie par JLE. Beuchot.

La même accusation contre Dorn est consignée dans le Journal de ce qui s'est passé à Francfort- sur- JHein , pièce publiée par H. Beuchot sous le n° 1992 de la correspondance de Voltaire. Cet éditeur pense que ce Journal et la copie de la présente lettre, qui y était jointe y étaient adressés au comte de Stadiout

Nulle mention de cette particularité si grave , ni dans les Mémoires de Voltaire, ni dans le Commentaire historique , ni dans Mon Séjour auprès de Voltaire , par CoUiui.

40 LETTRES DE VOLTAIRE.

Voici le prétexte , Sire , de cette Tïolence inouïe qui excitera sans doute la pitié et l'indignation de Votre Majesté aussi bien que celle de toute l'Europe.

Le sieur Freydag ayant demandé à mon oncle, le 1^{er} juin , le livre imprimé des Poésies de Votre Majesté y dont Votre Majesté avait daigné le gratifier , le constitua prisonnier jusqu'au jour où le livre serait revenu , et lui fit deux billets en votre nom y conçus en ces termes :

<c Monsieur, ce Sitôt le gros ballot , que vous dites être à Hambourg ce ou Leiptzig , sera ici , qui contient l'œuvre des poésies que le Roi demande , vous pourrez partir où et bon vous semblera. »

Mon oncle , sur cette assurance de votre ministre , fit revenir la caisse avec la plus grande diligence à l'adresse même du sieur Freydag , et le livre en question lui fut rendu le 17 juin au soir.

Mon oncle a cru avec raison être en droit de partir le 20 , laissant à votre ministre la caisse et d'autres effets considérables que je comptais reprendre de droit le 21 ; et c'est le 20 , que nous

sommes arrêtés de la manière la plus violente; on me traite, moi qui ne suis ici que pour soulager mon oncle mourant , comme une femme coupable des plus grands crimes ^ on met douze soldats à nos portes.

Aujourd'hui 21 , le sieur Freydag vient nous signifier que notre emprisonnement doit nous coûter 128 écus et 42 creutzers par jour , et il apporte à mon oncle un écrit à signer , par lequel mon oncle doit se taire sur tout ce qui est arrivé (ce sont ses propres mots) , et avouer que les billets du sieur Freydag n'étaient que des billets de consolation et d'amitié qui ne tiraient point de conséquence

rCTTBES DE VOLTAIRE. 41

quence. 11 nous fait espérer qu'il nous ôtera notre garde. Voilà l'état où nous sommes le 21 juin à deux heures après midi ' •

A Francfort , le 23 juin *.

Ayant rendu ce compte à Votre Majesté le ai , j'ay l'honneur de lui dire le 28, que nous n'avons plus, d'hier 22, que deux gardes. On demande à présent à mon oncle un nouveau billet par lequel il répondra que nous resterons prisonniers ; et comment peut-on demander ce billet quand nous avons encore des soldats ? On nous persécute de toutes les manières, et nous taisons tout ce que nous souffrons. Nous ne pouvons croire que ce soit l'intention de Votre Majesté de nous traiter ainsi. Nous attendons

' La copie suivie par M. Beachot porte en outre : « Je n'ai pas la force d'en dire davantage; il me suffit d'avoir instruit V. M.

(t Je suis avec respect, de V. M., la très-humble et très-obéissante serrante ,

ce Devis , veuve du sieur Denis y gentilhomme , ci-devant a
Capitaine au régiment de Champagne, Commissaire des guerres^
« et Maître des Comptes de S. M. le Roi de France. »

^ Cette addition manque dans la copie que M. Beuchot A en-
sons les yenx.

4^ XETTRES DE VOLTAIRE.

tout d'EUe. Nous nous jettotis à vos pieds, nous implorons
votre miséricorde.

Je n'ai pu écrire de ma main. Votre Majesté croira sans peine
l'effet qu'un malheur si imprévu a pu faire sur une femme déjà
fatiguée d'avoir couru deux cens lieues pour remplir les devoirs
de la nature et de l'amitié.

Je suis avec un profond respect ^ Sire,
de Votre Majesté ,
la très-humble et très-obéissante servante,
Denis.

AU CHEVALIER DE LA TOUCHE

A Francfort y 23 juin.

Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien rendre ou faire
rendre cette lettre à cachet volant en mains propres au Roi de
Prusse. Je crains que mes lettres ne lui soient pas rendues. Vous
verrez par le contenu qu'il est bien nécessaire

qu'il soit instruit. Je me meurs ^ je ne peux vous écrire de ma
main» Mon oncle ^ aussi malade que moi ^ se recommande à

vos bontés.

Denis.

Depuis ma lettre écrite, on me dit que je suis encor prisonnière. Je suis dans les convulsions de la mort. Je vous supplie d'obtenir la miséricorde du Roi et de lui faire considérer que, lorsque mon oncle a pris le parti de vouloir sortir le 20 j tout ce que le Roi marquait par ses ordres était fait j que M. Freytag et M. Schmidt avaient la grande caisse où était le livre que Sa Majesté redemandait } qu'ils avaient toutes les lettres du Roi qui s'étaient trouvées dans les papiers de mon oncle, et qu'enfin nous ne savions plus ce qu'on nous voulait. Si, malgré toutes ces raisons, le Roi trouve que le départ de mon oncle a été trop précipité, jetez-vous à ses genoux pour le prier de lui pardonner, et assurez-le de sa soumission envers le Roi et de son respect et son attachement qui ne finira qu'avec sa vie.

Nous avons affaire ici à des gens qui pensent que plus ils nous tourmentent, plus ils font leur gour à Sa Majesté Prussienne; et je suis bien sûre qu'ils n'agissent pas selon les intentions du RoiJ en qui nous mettons toute notre espérance et toute notre confiance. Je suis venue

44 rBTTRES DB yOLTAIRE.

de Paris exprès ici , Monsieur, pour tâcher de rendre à mon oncle la santé , et pour chercher à tout concilier et surtout à Tempêcher d'écrire contre Mauperluis, parce que je sais que cela déplâit au Roi; il m'a tout promis, et le Boi verra qu'actuellement il ne fera pas un pas ni une seule démarche qui puisse jamais lui déplaire. Je n'ai osé parler encore au Roi de tout ce que je vous mande. Milord Marschall' connaît mes sentiments et je puis vous

répondre que je donnerais tout ce que je possède au mon* de pour que le Roi voulût pardonnera mon oncle et lui rendre sa protection. Je compte sur votre amitié, et j'espère que vous ferez tout ce que vous pourrez pour obtenir la miséricorde du Roi. Je vous en aurai la plus vive obligation. Mes malheurs ne sont rien et je les oublierai tous si le Roi veut bien oublier tous les torts de mon oncle et lui pardonner. Adieu , Monsieur, je ne peux vous en dire davantage, car je me sens fort mal dans ce moment-ci.

Depuis cette lettre écrite, M. de Voltaire, qui de son côté est au lit très- malade, et qui ne

* Georges Keith , Maréchal héréditaire d'Ecosse, alors Ambassadeur de Prusse en France où on l'appelait Mi- Iprd Maréchal. Ses rapports avec J.-J. Rousseau sont connus de tout le monde.

Z.BTTRES DB VOLTAIRE. 4^

peut écrire I joint sa prière à celle de madame Denis. 11 compte sur les bons offices de Son Excellence les plus prompts et les plus pressants, et le supplie instamment de faire parvenir au Roi la lettre de madame Denis à Sa Majesté*

VOLTAIRE A FREYDAG.

A Francfort ce 23 juin.

Je ne conçois pas, Monsieur, votre colère dans notre malheur. Je ne peux avoir rien dit de désagréable à votre laquais , puisque je ne sçais pas l'allemand. Je lui ai dit dans les termes qu'on m'a fournis, que ma nièce était ce matin dans des convulsions mortelles, et que le docteur Muller était avec elle. Vous aurez sans doute compassion de la veuve d'un gentilhomme officier d'un

grand roi, qui fait deux cents lieues pour conduire son oncle aux eaux, et qui se voit traînée à pied en prison au milieu de la populace, à qui on refuse sa femme de chambre, et auprès de laquelle on fait rester votre secrétaire pendant la nuit y avec quatre soldats

46 LETTRES DB VOLTAÎRB.

à sa porle, et que vous reteniez encore prisonnière^ sans qu'elle ait fait autre chose que d'implorer pour moi la miséricorde du Roi , et de répandre devant vous et devant M. Schmidt deà larmes inutiles.

Je vous réitère, Monsieur, que j'ai obéi avec la plus profonde soumission aux ordres du Roi que vous m'avez donnés de bouche. J'ai fait revenir le 17 la caisse où était le livre de Poésies du Roi que Sa Majesté redemande. J'ai juré que je n'avais pas transcrit une seule page de ce livre j j'ai rendu toutes les lettres que j'avais de Sa Majesté ; je me suis soumis à lui rendre toutes celles dont il m'a honoré pendant quinze ans et qu'on pourra retrouver à Paris. Je vous ai signé le 1^ ^ juin que je ne sortirais pas jusqu'au retour de la caisse et du livre du Roi. La caisse et le livre sont revenus le 17^ J'avais crû sur vos promesses par écrit être eu droit de partir le 20 , d'autant plus que je vous laissais ma caisse et tous mes effets. Je me flatte que le Roi écouterà sa clémence en ma faveur, et qu'il aura surtout pitié de l'état horrible où ma nièce est réduite et dont il ne sait pas la moitié. Il sait seulement que ma nièce n'est et ne peut être coupable de rien. Je connais la bonté du ccenr dti Roi, je lui ai demandé pardon des fautes que j'ai pu commettre en sou-

tenant avec trop de vivacité une querelle lit* téraire. Je lui serai toujours attaché 5 je ne dirai jamais assurément un seul mot qui puisse lui déplaire. J'attendrai ses ordres avec résignation. Je ne suis inquiet à présent que pour la vie d'une femme respectable qui mérite l'estime et la compassion de l'Europe. J'assure encore une fois le Roi de ma résignation respectueuse , de mon obéissance à ses ordres. Il peut compter que y n'étant plus à lui, je me regarderai le reste de ma vie comme un homme qui lui a appartenu , que je ne lui manquerai jamais. Je vous supplie de vous joindre à moi pour im* plorer sa clémence , et de lui envoyer cette lettre.

AU ROI DE PRUSSE

S1RB9

J'ignore si mes très-humbles requêtes sont parvenues aux pieds de Votre Majesté.

J'ai eu l'honneur de lui mander avec quelle violence j'ai été traînée à pied dans la rue le

20 au soir par le sieur Doro^ notaire itnpe^ rial y qui sert de secrétaire au sieur Freytag , votre résident ; qu'on m'a ôté mes domestiques, ma femme de chambre; que le sieur Dorn a eu insolence de passer la nuit seul dans ma chambre.

Le 21 , à deux heures après midi, le sieur Freytag m'a fait dire que je pouvais voir mou oncle j on m'y a conduit avec des soldats. Le sieur Freytag est venu à trois heures avec le sieur Schmidt nous promettre que nous serions libres si nous lui rendions ses deux billets conçus en ces termes :

ce Monsieur , sitôt le grand ballot où se trouve ce l'œuvre de Poésie du Roi , sera ici , et l'œucc vre de Poésie rendu à moi, vous pourrez ce partir où bon vous semblera.

ce A Francfort, i^"" juin, Freydag, Résident. »

Nous avons rendu les billets en présence de nos gens. On a ouvert la caisse, on a pris le livre, on nous a promis notre liberté et je demeure en prison.

Le 22, le sieur Dorn est venu nous faire signer le modèle d'une requête à MM. Freydag et Schmidt, nous promettant que nous serions élargis sur-le-champ ; un jeune homme que mon oncle a amené de Potsdam , a traduit cette requête, mon oncle l'a signée et je reste prison-

nière avec mon oncle. On nous demande 128 écus par jour pour notre détention.

Le 25 y Dorn est revenu me dire que si je voulais retourner en France, je le pouvais; mais que si je voulais rester avec mon oncle, je serais prisonnière comme lui.

Je lui ai fait demander par le jeune homme de Potsdam, pourquoi j'étais prisonnière j il m*a répondu que c'était pour avoir excusé mon oncle chez le bourgmestre.

Sire, je jure à Votre Majesté que mon oncle ne pariait que sur la foy des promesses da sieur Freydag, qu'il n'a jamais donné sa parole qu'il dût rester après le retour du livre. Il partait avec tant de bonne foy qu'il laissait sa caisse et ses effets entre les mains de votre résident. Il s'en allait coucher seul à deux lieues, sans avoir même de valize. Je restais en otage. 11 a satisfait à tous ses engagements ; il a obéi à tous vos ordres , il a été même audelà.

Sire , je demande votre pitié et votre justice pour lui et pour moi 5 s'il y a un seul mot contre la vérité dans ma requête , nous nous soumettons aux plus grandes peines. Nous n'avons

50 LETTRES DE VOLTAIRE.

d'espérance que dans votre équité et dans votre compassion •

Je suis avec le plus profond respect.

Sire,

de Votre Majesté ,

la très-humble et trèsobéissante servante,

Denis.

A Francfort, le 25 juin.

AU CHEVALIER DE LA TOUCHE

Madame Denis, qui est retombée très^malade^ supplie, avec la plus vive instance, mon* sieur le chevalier de la Touche d'avoir la bonté de faire rendre sûrement au Roi les papiers cijoins : ils sont de la plus grande importance* EUe craint que ses lettres n'aient été interceptées ; elle lui en aura la plus grande obligation.

A Francfort, le aS juin 1753.

JLBTTRES DB VOLTAIRE. 51

AU ROI DE PRUSSE

A Francfort , a6 juin.

Sire ,

Si mes lettres ne sont pas parvenues à Votre Majesté 9 comme j*ay lieu de le craindre, daignez au moins lire celle-ci. Daignez voir la situation affreuse où est réduite une femme respectable qui n'a rien à se reprocher et qu'on a traitée avec la plus grande violence et la plus grande ignominie. Quelle funeste suite de quinze ans de bonté! Sire^ si j'ay fait des fautes, je vous en demande pardon mille fois. J'oublieray à jamais Maupertuis. Mais au nom de votre humanité , rendez la vie à une femme qui a fait deux cent lieues pour avoir soin d'un malade infortuné j et qu'une mort affreuse, que cette aventure peut lui causer, ne soit pas le prix de sa belle action. Pardonnez-moy , Sire, je vous en conjure.

5a LETTRES DE VOLTAIRE,

AU CHEVALIER DE LA TOUCHE

A Francfort, a6 juin.

Monsieur y Ma nièce, dans son malheur inouï, a encore pour surcroît de maux la crainte que ses justes plaintes ne soient pas parvenues aux pieds de Sa Majesté. Elle vous supplie instamment de donner ou faire donner ce paquet au Roy en main propre. Cela seul peut luy sauver la vie qui est dans un grand danger. Au nom de l'humanité^ Monsieur, faites rendre ce paquet en droiture. Comptez sur notre tendre reconnaissance et sur mon respectueux attachement. Y.

AU CHEVALIER DE LA TOUCHE

A Francfort-sur-Mein , 26 juin à 5 heures du soir.

Depuis nos dernières requêtes envoyées à Sa Majesté, dont nous ignorons la destinée , le Conseil de ville a envoyé aujourd'hui son secrétaire dans notre prison pour nous interro-

TTRES DE VOLTAIRE. 53

gér, et pour savoir si Sa Majesté a donné des ordres de nous arrêter. Nous avons répondu que nous n'avions vu aucun ordre, et qu'il nous paraissait impossible que les sieurs Freytag et Schmidt, qui nous poursuivent et qui nous rançonnent, eussent reçu, depuis le 17 juin, ordre de nous mettre en prison le 20.

Le Conseil croit , à ce que le secrétaire nou9 a dit , que Sa Majesté permettra que madame Denis soit libre. Elle est à son sixième accès de fièvre et ne pourra guères jouir de celte liberté; mais elle en aura à Sa Majesté une obligation éternelle. Je suis encore plus mal qu'elle. Nous implorons tous deux la bonté et la miséricorde du Roi, et nous prions monsieur le chevalier de la Touche de lui faire parvenir ce Mémoire.

Voltaire. Denis.

AU ROI DE PRUSSE

Sire,

Dans la crainte où nous devons être que nos plaintes n'aient été interceptées par les sieurs Freitag etSchmidlh, pardonnez-nous si nous

nous jetions aux pieds de Votre Majesté. Elle sait sans doute avec quelle violence horrible une feinme innocente a été traitée; mais elle ignore peut-être quel piège on nous avait tendu.

Le sieur Freitag écrivit le 18 au sieur de Voltaire :

« Les ordres favorables du Roi sont la suite de ce rapport du cinq de ce mois où je ne pouvais assez louer, ni assez admirer votre résignation à la volonté du Roi, votre obéissance et vos protestations sincères de fidélité, etc. »

Nous avons envoyé cette lettre au sieur Fredersdorf, correspondant de Schmeihl.

Sire, nous n'avons certainement manqué à rien, nous nous sommes reposés sur l'assurance donnée en votre nom par le sieur Freitag que nous pouvions partir.

On nous fait espérer dans la prison, où la dame Denis garde à présent le sieur de Voltaire, que le magistrat rendra un compte fidèle à Votre Majesté.

Nous sommes deux étrangers qui n'avons ici de protection que votre équité et votre miséricorde. Tout Francfort sait que la violence qu'on nous a faite n'a eu pour but que de nous extorquer 128 écus par jour. Votre Majesté peut s'en fier si les mêmes personnes n'ont pas

déjà plusieurs fois commis à Francfort des choses aussi dures. Mais ce n'est pas là l'objet de nos plaintes. Nous conjurons Votre Majesté de daigner empêcher qu'on abuse davantage de son nom sacré pour persécuter deux étrangers ^ dont l'un est attaqué d'une maladie mortelle, et qui attendent leur sûreté de votre pitié qu'ils implorent avec la soumission la plus entière et le plus profond respect.

A Francfort le 29 juin.

AU CHEVALIER DE LA TOUCHE

Francfort , 29 juin.

Madame Denis et son oncle réitérent à monsieur le chevalier de la Touche les assurances de leur attachement et de leur reconnaissance. Us le supplient de vouloir bien encore faire parvenir au Roy de Prusse cette requête, et ils se flattent que les autres ont été sûrement transmises. Ils luy demandent bien pardon de tant de peines.

66 I^ETTRES DE VOLTAIRE-

AU ROI DE PRUSSE

La dame Denis et le sieur de Voltaire, dans Texcèz de leurs malheurs, se jettent encor aux pieds de Sa Majesté. Us sont toujours arréléz à Francfort , quoique Sa Majesté ait ordonné leur délivrance par la lettre écrite en son nom^ de Potsdam le 30 mai ^ , et qu*en conséquence le Conseil de ville les ait déclarez libres. La dame Denis représente qu'elle a été traînée le 20 juin, sans aucun ordre, sans aucun prétexte , par le nommé Dorn, ci-devant notaire impérial, cassé par le magistrat, et ayant un azile dans la ville en servant le sieur de Freitagj que ledit Dorn enferma la dame Denis dans une chambre haute où il passa toute la nuit , seul avec elle , tandis qu'il avait mis quatre soldats à sa porte} qu'on lui prit son argent, ses bijoux j que, pendant ce tems, le sieur de Voltaire fut arrêté chez le sieur Schmith, qui prit

■ Cette lettre, écrite par Tabbé de Prades , portait que la dame Denis n'avait jamais dû être arrêtée , et que le sieur Freitag avait seulement eu ordre de redemander au sieur de Voltaire les poésies imprimées de S, M* , et de le laisser partir. (V, Collini.)

LETTRES DE VOLTAIRE. Sj

lui-même dans ses poches audit sieur de Voltaire, quarante-six louis d'or, treize quadruples d'Espagne, douze carolins, six demi-carolins^ quatre demi-louis, avec des bijoux, etc., sans en faire aucun procèz-verbal et sans aucune formalité ; que le sieur Schmith , étant sommé de rendre cet argent le six juillet, a envoie à Tauberge du Lion-d'Or le nommé Dorn par un nouvel outrage à la dame Denis; que le nommé Dorn voiant passer le sieur de Voltaire avec un. pistolet qui n'était pas chaîné ' et où il n'y avait pas même de pierre , a pris ce prétexte pour s'enfuir avec l'argent.

Les suppliants informent seulement Sa Majesté de cette vexation nouvelle. Us partent dans l'espérance que Sa Majesté daignera ordonner qu'on leur rende leurs effets, et permettre qu'ils s'adressent aux justices ordinaires , attendu que le sieur Schmith les persécute pour les frais de prison, leur retient leurs effets, leur argent, et les menace de les faire encore arrêter lundi, prochain ^ .

■ Collini convient du contraire. Voltaire , ajoute-t-il, te saisît d'un pistolet et se précipite vers Dorn : je n'eus que le temps de m'écrier et de l'arrêter.

* L'incident du pistolet n'eut pas les suites que redoutait Voltaire. Ce jour-là même , 7 juillet 1753, il put quitter Francfort^ et il était à Mayence le lundi 9 juillet.

58 XETTRES DE yOX^TAIRE.

Dans cet abîme de malheurs ^ les suppliants^ qui ne sont coupables en rien y et qui n'attendent que le moment d'aller dé-

plorer tant d'horreurs dans leur patrie , n'espèrent qu'en la miséricorde de Sa Majesté le Roi de Prusse.

xxxin.

AU CHEVAUER DE LA TOUCHE

Francfort juillet^.

Madame Denis et monsieur de Voltaire , réduits à de bien tristes es^trémités, supplient instamment monsieur le Chevalier de vouloir bien faire parvenir au Roy cette requête. On ne demande autre chose de ses bontéz que de donner cours aux requêtes et lettres qu'on a pris la liberté de luy adresser, afin qu'elles parviennent au Roy en toute sûreté. On se flatte qu'il daignera rendre ce bon office. On luy présente les plus sincères protestations d'attachement et > de reconnaissance.

* 7 Juillet 1753.

XETTRES D£ YOLTAIBJB. Sp

Je vous demande mille ps^rdons^ Monsieur^ de la liberté que prend ma pauvre nièce. Pardonnez à une pauvre femme en larmes. Je suis bien loin de pouvoir être dans votre voisinage. Je suis très-malade; si je peux me traîner demain chez vous , j'iray vous remercier de toutes vos bontez et vous en demander la continuation.

' Peut-être M. James de la Cour y cKez lequel \oU taire se faisait adresser à Francfort sa correspondance intime (lettre à d'Ar gental , n^ 1 986 de Tédit. Beuchliot}, ou bien le Résident de Mayence dont il parle dans la lettre 1985.

Ce billet est autographe ; mais la suscription n'existe pas. On ignore comment il s'est trouvé en la possession du chévalier de La Touche.

LETTRES De VOLTAlaS.

Je partis si tard hier, Monsieur, j'étais si malade que je ne pus avoir l'honneur de prendre congé de vous. Ma destinée a été de sonbahiter en vain de jouir de vos bontés et de votre société et d'être inutilement dans la même ville que vous. Je vous prie de permettre que je fasse icy mes complimens aux personnes qui sont auprès de vous » et à cet officier que vous m'amenez, qui m'a paru si aimable et qui ne m'a vu que sur mon grabat. Je ne crois pas que vous ayez au monde un serviteur plus inutile et plus attaché que Y,...

Dimanche. *

• Probablement an même <

L'enveloppe de l'original dos est écrit d'une main tnc

Jàire de Voltaire. — On ignore comment ce second billet faiaait partie des papiers du ckeTalier de la Tonche,

• 8 juillet 1753.

LETTRES DE VOLTAIRE. 61

AU ROI DE t»RUSSE'

Dans les maladies qui me tourmentent depuis si longtemps et qui me rendent étonné de vivre, tout ce que je désire avant de mourir, c'est que Sa Majesté le Roy de Prusse soit instruite que j'ai conservé pour lui, jusqu'au dernier moment , les respectueux

sentiments qui m'attachèrent à lui quand il me prévint pai tant de bontés.

L'ennemi cruel qui m'a perdu auprès de lui ne m'ôlera pas ma façon de penser. On imprima, dès qu'il fut à Paris, un misérable écrit, dans lequel on entre dans les détails de la cuisine du Roy , et dans lequel on parle de la famille royale avec l'indécence la plus méprisable ou la plus punissable. Cet impertinent écrit courait déjà le monde au milieu de l'année 1762; vingt

' La pièce qu'onTa lire est probablement un duplicata du petit Mémoire dont parle Voltaire à d'Argens dans sa lettre du 3 mars iy53 (Beuchot, no soSç), Mémoire que M. Ciogenson n'a pu retrouver.

Je ne sais quel intérêt déterminait Voltaire à cette démarche ^ après Tinjure de Francfort,

62 XETTRES DE TOLTAIRB.

personnes en peuvent rendre témoignage^ et M. le marquis de Valory, ci-devant envoyé auprès de Sa Majesté le Roy de Prusse , est prest de déposer qu'il vit en 1752 cet écrit infâme.

Cependant mon ennemi qui veut me perdre m'accuse de l'avoir fait pour me venger de ce que ma nièce et moi ont essuyé à Francfort; et il est le seul dans r£urope qui affecte de croire cette calomnie.

Il est public d'ailleurs qu'en allant en France et passant par Cassel > il y séjourna quatre jours sous le nom de Morel ; qu'il y fit imprimer un libelle chez le libraire Etienne; qu'il l'envoya à son Altesse sérénissime monseigneur le duc de Saxe-Gotha pour m'ôter sa protection.

Je me flatte que Sa Majesté[^] instruite de mon innocence[^] rendra du moins justice aux sentiments de mon cœur.

Voltaire.

Je suis bien sur que ny leurs majestés les Reines[^] ny leurs altesses royales messeigneurs les Princes 9 ny aucun ministre ne m'imputeront une rapsodie plus ridicule encor que condamnable.

AU CHEVALIER DE LA TOUCHE

A Colmar 3 mars[^].

Monsieur,

Vous n'ignorez pas qu'il parut, il y a plusieurs mois y un écrit abominable et non moins [^] ridicule , où l'on ose outrager, avec une inso- \ lence punissable, la famille royale du pays où vous résidez.

Je crois devoir vous envoyer le Mémoire cy» joint * . Je vous supplie très-instamment d'en vouloir bien faire l'usage que votre bonté, votre justice et votre sagesse vous conseilleront. Ce serait assurément le plus grand de tous mes malheurs si la calomnie pouvait prévaloir. La bienveillance que vous m'avez témoignée me met en droit de la réclamer. J'ay l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois, etc.

Voltaire,

Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

* La pièce qui précède.

Firr.

PERSOIV\ES NOMMÉS DANS LES ILOTES

Anoleterhe (Sophie-Dorothée d') , mère de Frédéric 11. ... 30

AaoENsoN (le Comte d^) 29

BRUNswick (Elisabeth de), épouse de Frédéric II. . 30

Chavlieu 29

CoLLiNi , Secrétaire de Voltaire 87

Denis , mari de la nièce de Voltaire. 35

Denis (M"»e) , nièce de Voltaire 7 , 34

DORN 39 , 57

Fare (Marquis de la) 29

Fedeksdorff 21

J James de la Cour 59

K Keith (lord) 44

PodeWils (Comte de) 19

Prades (Abbé de) 56

68 TABXE.

Prusse (Amélie de) 30

*— (Prince royal de) 3i

■— (Prince Henri db) 3i

Touche (Cheyalier de la) 3,6,8

Tyhconnell(Lord Comte de) 3,34

riK DE LA TABkB.

DUOSf IMPRIMEUIE DE FRANTIW. 1

DBPUIS

LA PRÉSIDENTE DE MEYNIÈRES

Paru. — Imprimerie d'I. BtH el C% rae de Seine, 5«.

Les origîDaos des Lettres qui suivent sont à Beaune, dans le cabinet de M. le comte Anatole de Juigné-Lassigny.

Elles sont adressées à MTM« Bellot, née Octayie Gaichard (et nonGujgnard), depuis la présidente de Meynières.

Cette dame était déjà veuve d'un avocat au Parlement de Paris , lorsqu'elle se Ũi connaître en 1756 par les Réflexions d'une I^fwtneicàe sur les discours de J,-J, Rousseau touchant l'inégalité des conditions f in-S**.

Deux ans après, elle publia des Observations sur la Noblesse et te Tiers-État, in-12; et en 1759, se^ Mélanges de littérature anglaise, S parties in-13.

Je n'ai point lu ces brochures presque séculaires ; mais je me crois en règle avec le public, pour peu que j'en rappelle fidèlement les titres.

4 LETTBES DB VOLTAIRE

Les Mélanges de littérature anglaise Tenaient de paraître qaand Thieriot transmet aox Délices une lettre de la femme aalenr avec ses œoTres. Il ne paraît pas que Voltaire ait été fort touché do présent. Le 10 mars 1759, il répondait à Thieriot (édition Beochot , n° 3795) : « J'ai reçu par le SaToyard Toyagenr yotre « lettre, tos brochures très-crottées et la lettre de M"* Bellot. « Je Tais lire ses oearres et je tous prie de me mander son « adresse. Selon l'usage des personnes de génie, elle n'a daté « en aucune façon ; et je ne sais ni quelle année elle a écrit , « ni où elle demeure. »

Thieriot ne se pressa pas de donner satisfaction à son ami. Le 26 mars, nouvelle lettre de celui-ci (enregistrée par M. Beochot sous le n° 3809, et qui devra prendre désormais le n°2803) : « Vous êtes un paresseux, comme je le dis fort bien à M"* Bellot. • Rendez-lui donc cette lettre, mon ancien ami, puisque voos « n'avez pas voulu me dire sa demeure. •

A ces mots : CETTE LETTRE , M. Clogenson et M. Beuchot écrivent en- note : cette lettre manque. Elle ne manquera plus; la voici.

A Monsieur Tiriot pour rendre s il lui fiait à

Madame Bellot,

Au château de Tournay par Genève, 26 mars (1).

Uami Tiriot, qui m'a fait parvenir vos faveurs, est UD paresseux , et connu pour tel, qui ne m'a pas seulement instruit de votre demeure. Je luy adresse enfin les remerciements que je vous dois. Je ne veux pas passer pour ingrat, quand vous

{1} 1759. Celle date fixe celle du billet d*envoi à Thieriot, que M, Buucliot, forcé après M. Clogenson de le classer au hasard, a mif > lorl comme lui entre le M vl le iô nviii,

A MADÂMB BBLLOT. 6

m'avez fait votre reâevable et voire admirateur. Je serais enchanté de vos ouvrages si vous n'étiez qu'un homme. Jugez quels sont mes sentiments quand je scai que vous êtes de ce sexe qui a civilisé le notre, et sans lequel nous n'aurions été que des sauvages, comme Jean-Jacques veut que nous soyons (I). La plupart des personnes de votre espèce n'ont réussi qu'à plaire. Vous savez plaire et instruire. On m'a dit , Madame, que votre société est aussi aimable que. vos livres. Vous avez voulu me consoler, en me procurant le plaisir de vous lire, du malheur de ne pouvoir vous entendre, et vous m'avez inspiré une reconnaissance avec la-* quelle je serai toutte ma vie. Madame,

Yot. tr. humb. et obéiss^ serviteur,

VOLTAIRB (2).

Les compliments venus de Tourney (3) furent pris au mot par H""* BeUot. EUe était pauvre ; eUe soUcita l'appui de Voltaire auprès de M""* de Pompadour ou des ducs de Ghoisenl et de Richelieu. Elle espérait tout au moins sa recommandation auprès de d'Alcmbert et des autres coryphées littéraires de l'époque. Mais Voltaire n'usait pas ainsi son crédit. Le TaUeyrand de Fer-

ney mit du moins toute la grâce possible dans le refus qu'on va lire.

(i) Dans le Discours sur Vinégalité , réfuté par M"" Bellot*

(2) Cette lettre tout entière est autographe.

(3) Je suis archipédant sur les noms propres. L'ancien nom était Tornex. Il faut donc écrire Tourney (et non Tournay, comme fui*saient Voltaire et le frère du président de Brosses).

6 LETTIBA DB VÛLTAIBE

A Madame Bellot^ cloître S' Thomas du Louvrcy

à Paris,

24 mars 1760 , par Genève aux Délices (1).

Je ne suis plus de ce monde cy, Madame, et mes maladies me mettent un peu sur les confins de l'autre. Que puis-je au fonds de mes vallées , entouré de montagnes qui touchent au ciel? Je ne puis guères que le prier de m'envoyer du soleil. Je suis plus loin encor des grâces des roys, que des grâces de Dieu ; il ne faut s'attendre dans ce monde cy, ni aux unes, ni aux autres; elles tombent, comme la pluie, au hazard, et souvent mal à propos (2). Je n'ai à Paris aucune correspondance suivie; M. Tiriot m'écrit une fois en six mois. Un commerce avec les gens de lettres est dangereux , et avec les grands, très inutile. Le parti de la retraite la plus profonde est le plus convenable pour quiconque est guéri des illusions, et qui veut vivre avec soi-même. Je sens tout vôtre mérite , Madame, et plus j'y suis sensible, plus je vous plains d'en chercher à Paris la récompense y elle ne s'y trouve pas. M®^^ du Ghap peut faire sa fortune à vendre des blondes, et d'autres

personnes à vendre leurs mines-, mais l'esprit, les connaissances,
le

(1) Cette lettre est de la main du fidèle Wagnière.

(2) Bien des gens trouvaient cette philosophie plus consolante
que celle de Rénan « Nous pardonnera-t-on d'être d'un autre
Tiers ?

A MADAHE BBLLOT. ?

vrai mérite n'ont point de débit ; ils ornent la fortune et ne la
procurent point. Vous ne trouverez dans cette grande ville que
des gens occupés d'eux-mêmes, et jamais de la triste situation des
autres, si ce n'est peut-être pour s'en divertir. Je crois que Paris
n'est bon que pour les fermiers généraux , les filles et les gros
bonnets du Parlement, qui se donnent le haut du pavé. La littéra-
ture n'est h présent qu'une espèce de brigandage. S'il y a en core
quelques hommes de génie à Paris, ils sont persécutés. Les autres
sont des corbeaux qui se disputent linéiques plumes de cigne du
siècle passé, qu'ils ont volées, et qu'ils ajustent comme ils
peuvent à leurs queues noires. Vous me citez Mad* de Graffigny,
mais elle est morte de chagrin (1). 11 faut être à Paris W^^ Le
Duc, ou s'enfuir. J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments
que je vous dois. Madame, vQ(re très-humble et

très-obéissant ser?iteur,

M"» Bellot, désappointée, essaie d'intéresser i une comédie de
sa façon l'auteur de Nanine, Mais le vieux diplomate ne s'y laisse
point piper. Écoutez sa réponse.

18 avril 1760, aux Délices.

Vous m'avez pris à votre avantage, Madame^ vous êtes une dame d^esprit vous portant bien \

(!) Le 12 décembre 1758, à la chute de la Fille d'ArUiide^
drame en cinq actes et en prose!

8 LETTRES DE VOLtAIKE

YÔtre imagination est soutenue par les agréments que Vous trouvez dans Paris. Mais un pauvre solitaire, vieux et malade, qui a renoncé au monde, ne trouve point dans sa solitude de quoi mériter vos attentions et vos bontés. Je serai très-flatté, sans doute, que vous daigniez me faire confidence de la comédie que vous faites. Si je juge de son mérite par celui de vos lettres, cette pièce doit être Uen supérieure à celle de Mad^ de Graffigny. Le public mêla peut-être un peu de politesse aux éloges prodigués à Cénie (1)-, mais à vous, Madame, il vous rendra justice. D'ailleurs, n'attendez point de moi des conseils , je ne porte pas l'impudence jusques là. Je n'ai jamais pu deviner le goût du public dans le peu de temps que j'ai été à Paris ; il m'a paru toujours inconstant et capricieux. Il y a seulement quelques pièges usez , auxquels les cervelles du peuple se laissent toujours prendre , comme les reconnaissances, les lieux communs de morale , les portraits , et les petits prestiges du comique larmoyant. Mais je crois que tout cela change à Paris tous les six mois comme les modes. Un hermite comme moi ne connaît pas plus vôtre ville, que les parisiens ne connaissent le reste de l'Europe. Je me crois très étranger, mais je sens que je le suis moins avec vous qu*avec un autre ; vous me paraissez, Madame, avoir l'esprit de tous

(1) Eo effet, qui pense aujourd'hui à Cénie?

les pais. Je vous demande pardon, Madame, de ne TOUS pas écrire de ma main , étant actuellement très-incommodé.

Pénétré d'estime et de respect pour vous. Aux Délices, 8 avril (I).

Il paraît que M^{me} Bellot nourrissait en secret l'ambition de se tirer de la foule par un pèlerinag^e aux Délices. Elle annonçait même, ce semble » quelque Telléité de se faire la voisine de campagne de Voltaire. La réponse ne se fit pas attendre.

46may (2).

Vos lettres sont charmantes, Madame; mais les sujets en sont bien tristes. Vous semez des tieurs sur un fonds noir (sic). Ce que vous me mandez de l'opprobre de ma patrie (3) m'afflige sans me surprendre. Vous avez réparé cette honte en m'envoyant Rasselas, qui m'a paru d'une philosophie aimable et très-bien écrit (4). Vous ne quitterez point Paris, Madame; on ne s'arrache point ainsi aux lieux où l'on doit plaire, et où l'on est toujours

(1) Cette dernière ligne est de la main de Voltaire.

(2) 1760. Cette lettre est autographe.

(3) Lisez : Du succès de la pièce des Philosophes (2 mai 1760).

(4) Histoire de Rasselas^e prince d'Abyssinien traduite de Samuel Johnson par M^{me} Bellot, 1768, in-12. Était-ce le texte anglais qu'elle avait eoToyé à Voltaire en 1760 ? Était-ce le manuscrit de la traduction qu'elle ne publia que huit ans après?

bercé de quelque espérance. Les villes de province sont insipides et tracassières. La campagne n'est bonne que quand on a le bonheur de la cultiver, et c'est un goust qu'on ne se donne pas, car on ne se donne rien.

Si vous étiez déterminée à la retraite, vous pourriez en trouver une pour cent écus par an à une demie lieue de Genève. Il y a un petit jardin, la maison est meublée et mal meublée. L'hiver y serait dur. Croiriez-vous pourtant qu'un neveu de M. de Montmartel occupe à présent ce taudis pour être à portée de M. Tronchin, dont il croit avoir besoin quoiqu'il ait fait à cheval le voyage de Paris à Genève? Nous sommes cinq maîtres aux Délices : ma nièce (1) -, Mademoiselle de Bazincourt, fille de votre âge, jouant la comédie, faisant de petits vers, travaillant en tapisserie, et s'étant consacrée à la retraite*, un neveu (2); un géomètre, qui fait des quadrans au soleil, et des vers (3), et enfin moy chétif. La maison est pleine, et vous me faites bien souhaiter qu'elle fut plus grande. Je ferai l'impossible pour la mettre en état de vous recevoir, si jamais vous donnez la préférence sur le Languedoc

(i) M^{me} Denis. — Voir, sur les détails qui guirent, la lettre à d^{re} Argental du 11 mai (Beucbol, 3002).

(2) ProtNibleoient Daumart, sur lequel on peut voir l'édilion Beuchliot, !)<>• 3321 et 3268.

(3) Siméon Valette (V. les lettres 2871 et 2935 de rédition précitée). Ce Valette, auteur d'un Traité de gnomonique dédié à d'Alembert, passe pour Toriginal du Pauvre DiabU de Voltaire.

et la Bourgogne à notre beau lac de Genève , à la plus belle vñe de l'univers, à un pays libre et tranquille où la nature est riante et où la raison n'est point persécutée^

Soyez persuadée, Madame, de la respectueuse estime du suisse V.

Tivanti : c'était le temps où Tollaire mettait en «cène Fréron et le nommait, i une lettre prèi, dans [Écottaite, Jouée plus tard, mail qu'il avait dis lors en porterenille. Ceui que bafTonait la pièce des Philoiophei étaient, alors aussi, en veine de pamjpMels contre Lefranc de Pompignan ; il en paraissait un toutes les semaines, ils n'en furent que plus outrés de l'audace des représailles dont ils étaient l'objet. Morellet publia sa Prifact de la etnnédit dit PhiUi\$opktt ov VitUm dt Charte* Paiiuot, où il passait de beaucoup (il en convient dans ses Mémoires) les linlles d'une plaisanterie littéraire. Dans ce libelle, car c'en était on, il laissa tomber contre la protectrice de Pallssot, sans la Hommer (oate-fols, comme l'a cra H< BwictiDt, quatre on olnf

Ill^nes assez amères. Morollet fut mis à la Bastille. 11 se trouva que la princesse de Robecq était mourante de la poitrine, et la Vision de Palissot semblait faire allusion à l'état où elle était; elle raryécnt à peine deux mois à l'emprisonnement de celui qui rayait blessée. Le duc de Ghoiseal» jusque-là très-favorable aux Encyclopédistes^ se montrait fort indigène. Voltaire se désespérait, c'est le mot, d'une imprudence qui avait un instant donné aux grandes dames de la Cour un peu d'humeur contre ses amis (lettre 3023, Beuchot).

Lui-même était embarrassé.

Palissot, qui l'avait connu à Lunéville, à la cour de Stanislas, et qui lui avait fait une visite aux Délices, lui avait envoyé sa pièce, le SB mai 1760, avec une lettre où, loin de le confondre avec les Encyclopédistes, il tâchait d'enlever à ceux-ci le reflet de gloire qu'ils devaient à l'auteur de la Henriade et de Zaïre,

Voltaire ne pouvait tirer sur ses propres troupes; mais il ne voulait pas déplaire au Premier Ministre. Il ne voulait pas même se brouiller avec Palissot. Il répondit à ce dernier d'une manière fort habile. Palissot fit courir des extraits de cette réponse, sans choisir ceux qui lui étaient le moins favorables, et mit à sa comédie une préface où il s'abritait sous le nom de Voltaire, qu'il exaltait à plaisir aux dépens des autres Encyclopédistes. Ferney ne pouvait désavouer tout haut ses ménagements envers Palissot; on va voir comment Voltaire s'en expliquait tout bas.

20 juin, aux Délices, 1760,

Je réponds si tard à votre lettre, Madame , que vous êtes en droit de me croire coupable de la belle intelligence que vous me supposez avec M. Palissot de Montenoy ; je suis cependant très-innocent. Il m'a même outragé dans sa préface, ou postface, en prétendant que je vaudrais mieux que ceux qu'il offense. Je serais digne de marcher à

A MADAME LOLLOT 13

quatre pattes si je ne sentais pas toute la Supériorité des lumières et des profondes connaissances de Mess^{rs} d'Alembert et Diderot; je les regarde comme les premiers hommes du siècle. Jamais M. Palissot ne m'a envoyé son manuscrit : j'aurais fait l'impossible pour l'empêcher d'être l'Aristophane des Socrates. Il m'a envoyé l'ouvrage imprimé, et je lui ai répondu les mêmes

choses que je vous écris. Le stile de la pièce est bon , mais le sujet de la pièce est horrible ; il représente les plus honnêtes gens du monde enseignants à voler dans la poche. Voilà précisément ce que je lui ai mandé (1).

Oui, Madame, la maison en question est trèsprès des Délices; mais vous^ n êtes bien loin. Je n'ai pas plus de foi aux dames qui disent qu'elles quitteront Paris, qu'à celles qui prétendent quitter Famour. On ne peut venir dans l'enceinte de nos montagnes que par un coup de la grâce; je suis converti, mais je ne me flatte pas de faire des

(1) Pas tout à fait , ou da moins avec bien des correctifs (Voir la lettre à Palissot, dn 4jain 1760, Beuchot, n« 3015], «Mais, écrit-ait € Voltaire à d'Argenlâl , je veux me donner l*air d'être indigné de la « pièce des Grenouilles contre les Socrates. Je le suis encore davan- • tage de la réponse intitulée Vision^ dans laquelle on insulte madame > de Robecq mourante (lettre du 43 juin 1760, Beuchot, n* 3020). > — Anne-Maurice de Montmorency-Luxembourg, mariée, en 1745, à Anne-Louis-Alexandre de Montmorency, prince de Robecq, mourut le à juillet 4760. Les Philofophes de Palisspt avaient été joués Iç S mal»

16 LETTRES DE VOLfÂlâE

sans son consentement ^ il a nn peu altéré la pureté da texte; mais il ne faut pas y regarder de si près : tons ces rogatons me yienn'ent fort tard, et je n'ai lu aucune fréronade.

Je remercie M. Darget (I) de son souvenir, et je TOUS prie, Madame, de vouloir bien lui dire que je lui suis toujours très-tendrement dévoué. Je ne sçais point quel est l'auteur du poème sur la peinture, dont vous me parlez, ni quelle est son aventure (2).

Je ne connais de sœur du po[^] (3) que celle de mon village. Au reste, je ne réponds à toutes les calomnies dont on accable les philosophes, et à toutes les accusations ridicules d'irréligion, qu'en faisant bâtir actuellement une église. Je sais bien que cette bonne œuvre me ruine(4) dans ce monde-ci, mais Dieu me le rendra dans l'autre. Je voudrais pouvoir un jour y entendre la messe avec vous.

(i) Ancien secrétaire de Frédéric II*

(2) L'auteur du poème sur la peinture était Watelet.

(3) Probablement une facétie quelconque sur les Encyclopédistes. On nommait la duchesse d'Aïgaillon la sœur du pot des philosophes,

(4) Me ruine si un peu fort; cette église n'est qu'une grange, que chacun a pu voir en avant du château de Femey, à gauche. — Ce même jour (il août 1760), Voltaire écrivait à Duclos : « Diderot • n'a qu'à répondre qu'il est bon catholique; il est si aisément d'être «catholique! •

10 novembre 1760.

Il y a plus de quinze jours que V. a envoie à madame la veuve B. l'histoire du C, c'est-à-dire du Gzar (1). Plusieurs de ces paquets, quoique protégés par des intendants des postes, n'ont point été rendus à leur adresse. Si madame B. a quelque autre débouché, elle n'a qu'à l'indiquer, et elle aura son G... sur-le-champ. Elle fait fort bien de voir M. H. (2) : car ce M. H. a du génie, de l'esprit, et un cœur charmant. D'ailleurs, la terre de Yauré(3) est un plus beau séjour, et plus à portée d'elle, que le trou des Délices, qui n'est qu'une chaumière dans une très belle vue. On

n'ose pas se flatter qu'elle daigne venir dans cette chaumière] on le souhaite seulement, et on s'en reconnaît indigne. Quelques philosophes y viennent de temps en temps. Madame B. me paraît aussi philosophe qu'eux tous. Elle sçait que je l'ai prise une fois pour Mad^e de Sévigné à son stile *, mais je n'aurais jamais pris Mad^e de Sévigné pour elle ,

(i) Le premier volume de l'Histoire rfc Pi«rre-/c-Granrf , publié par Voltaire en 1760,

(2) HelTélJus.

(3) Voré, dans le Perche, ù \\ne des extrémités du département de rOrne, sur la roule d'Alençon à Parjfi, par Bcli^eroe. Helvétius |)assaU dans ce cbûieau les deux tiers d« Tannée.

18 LETTRES DE VOLTAIEE

car, en fait de raison , cette Mad^e de Sévigné est Que grande caillette (1). Je présente à Madame B. mes très-humbles et très-sincères compliments.

IX

Vous savez , Madame , combien le solitaire des Alpes aime vos charmantes lettres; mais, tout suisse qu'il est, il n'aime point du tout les romans suisses (3), et il déteste l'insolent orgueil d'un valet de Diogène, qui insulte notre nation. Il est enchanté que la pièce de M.*Diderot(4) ait triomphé de la cabale. C'est une réparation d'honneur que le public luy fait d'avoir écouté la prétendue comédie des Philosophes.

Le Solitaire voit avec une extrême consolation que le public a des égards pour les gens qui pensent. Madame Bellot doit trouver son compte à cette disposition des esprits. On lui réitère du

(1) Vollaïre aTait-il ?olé ce mot à M[^][^]* de Sommeriyi ou M"« de Sommary à Voltaire ?

(2) Fin de février ou commencement de mars 1761. — Autographe.

(3) La Nouvelle Héloïse venait de paraître (janvier 1761). Voltaire écrivait à d'Olivet le 23 de ce mois : e Je parcours un roman du ci- « toyen de Genève, moitié galant, moitié moral, où il n'y a ni ga- « lanterie, ni vraie morale, ni goût, etc. , etc. —Et à d'Argental, le 26 janvier : ^ Et le roman de Jean-Jacques I A mon gré, il est f sot, bourgeoïêj Impudent, ennuyeux.!

(4) Le Père de Famille , joué eu février 1761.

A MADAHB BELLOT. 19

fonds {sic} du cœur les assurances de la pins respectueuse estime.

La lettre qui sait yeat une longue explication.

Voltaire avait fait , en avril 1760, un je ne sais pas quoi : Le Droit du Seigneur. Il brûlait de le faire jouer à Paris. Mais nul n'a craint les sifflets à l'égal de Voltaire : à chaque pièce nouvelle qu'il risquait, il était d'aTance en quête de quelque prêtenom qui essuyât pour lui le premier feu de Tennemi. Pour le Droit du Seigneur, il comptait un peu sur l'amorce du scandale pour attirer aux premières représentations le public sensuel de son siècle. Mais il n'osait prendre sur lui ni le titre, qu'il sacrifia plus tard

aux scrupules de la police , ni surtout le succès, trop manifestement douteux, d'une fadaise dont d'Argental lui-même augurait assez mal (1).

Que fait-il? Il donne le mot d'ordre à ses confidents. L'anleur du Droit du Seigneur, ce sera JoikUe (2), ou bien Mⁿ de Saint-Gélais (3). Quant à l'arrangeur, il s'appelle tour à tour Hurtaud(4), Legouz (5), Picardet (6). Mais, comme il y avait à Dijon des Legouz et des Picardet, qui eussent pu trouver la plaisanterie un peu familière, il se ravise, et il ne s'agit plus que de MM. Rigardet ou Picardin (7).

Aucune de ses pièces ne lui a coûté plus de cajoleries envers ses Anges, plus de frais d'invention en pseudonymie. Ce manège dura dix-huit mois. Mais se douterait-on que Voltaire ait

(1) Correj^{MTfMton}e, édition BeuchQt,n«* 3993» 2995, 3%2heiaUâê

(2y Ibid,ⁿ* 2979.

(3) JbitUⁿ« 8482.

(4) Ibid., n" 2979, 2993, 2995, etc., etc.

(5) Ibid., n«' 3400, 8402 3407, 8412* j(6) md.t n<" 3413, 3417, 3420,

(7) JWrf., n" 3482, 3514, 3528, 3530.

30 LETTRES DE TOLTAIRE

un iitfUht soDf é à donner le Droit du SHgnewr sous le nom d'une femme? C'est pourtant ce qui ressort clairement de la lettre que Toici :

Aux Délices, 29 mars (1).

Tons avez trouvé le secret De philosopher et de rire.

Et de votre charmante lire Vous faites un joli siflet Pour siffler
notre ami Trublet, Que je révère et dont j'admire La profondeur
et le éaquet.

Badinez tandis qu'il compile, Eguaiez souvent par vos sons La
pesanteur de son beau stile; Et baffouez dans vos chansons Son
journal (2) et son évangile.

A présent yenonsan fait; Madame, vous n'êtes pas riche, voicy
ce que j'ai imaginé, et ce que vous refuserez , si la proposition of-
fense votre honneur. Un jeune magistrat de Dijon a fait une co-
médie -, et il veut être ignoré à cause des fleurs de lis et de la
grave sottise de M. son père le président. You-

(i) 1761. Ce même jour. Voltaire écrivait à d[^]Argental (Beu-
chot, n^o 3284) ! « Mes chers anges, j'ai surtout une grâce à vous
demander; c'est de me garder un profond secret sur le Droit du
Seigneur[^] et « de ne pas empêcher qu'une personne de mérite,
qui est dans la > puuvrelé, retire quelque émolument de ce petit
ouvrage. »

(2> Le Journal Chrétien[^] dont Trublet passai! pour Fauteur,
bien qu'il n'en convint pas. Il venait d'entrer à l'Académie Fran-
çaise malgré d'Aiembert. Voltaire lui pdvesKa, le 27 avril, une
lettre d< ré* conciliation assez équivoquer

lez-Tous , pouvez-vous garder le plus profond secret ? On vous
fera tenir la pièce. Vous partagerez (1) les honoraires de la repré-
sentation et de l'impression. Je crois que la comédie aura du suc-
cès. Elle est en vers, en cinq actes (2). Vous ferez la préface, et la

pièce s'en débitera mieux. Si cette offre vous choque, j'en demande pardon à vos charmes et à votre esprit.

Le laboureur V., secrétaire de l'empereur de la Chine (3).

Savez-Vous que ce malheureux petit Jean- Jaques , le transfuge , m'écrivit jl y a un an (4) : Vous corrompez ma république pour prix de Vazile quelle vous a donné.

M»" Bellot n'accepta point la défroque de Voltaire. EUe était alors occupée à traduire V Histoire des Tudors de Hume, et même elle eut la pensée de la faire imprimer à Genève sous le

(1) Avec les comédiens, apparemment.

(2) Le Droit du Seigneur fut joué d'abord en cinq acteSi le 18 janvier 1762. Voltaire depuis le réduisit à trois.

(3) Voltaire venait de publier le Rescrit de C Empereur de la Chine sur l'extrait (donné par J.-J. Rousseau) du Projet de paix perpétuelle de Tabbé de Saint-Pierre. Voir la lettre à Gideville, du 26 mars 1761 (Beuchol, 3279).

(4) Le 17 juin 1760. Cette lettre de Rousseau est dans ses CJon^ fessions^ livre X, et dans le Voltaire de M. Beuchot, t. LVIU, n° 3022.

32 LBTTBES DB VOLTAIRE

patronage de Ferney. Mtii Voimre à son tour refiuOi et par d'assez bonnes raisons, on ya le Toir.

Au château de Ferney par Genève, 27 august 1761.

Je sais fâché, Madame , de m'intéresser si inutilement à voos; mais je crois qa'on fait fort bien de prendre le parti qu'on vous

conseille. Les typographes de Paris sont bien plus en état de faire un bon parti que les typographes de Genève, attendu que les frais sont moins considérables à Paris, et que ceux du transport sont immenses.

D'ailleurs, vous jouïrez bien plutôt de vôtre réputation , et du petit avantage qui peut la suivre, en faisant travailler à Paris. Vôtre ouvrage paraîtra deux jours après Timpression ; et dans vôtre premier plan, il paraîtrait six mois après. Ainsi, à marché égal, vous y gagneriez encor beaucoup. Je pense qu'il n'y a pas à balancer. Je suis trèsflatté que M. de Vallori(l) veuille bien se souvenir de moi. Si vous le voyez, Madame, je vous serai très-obligé de lui présenter mes très-humbles obéïssances. Il me semble que les nouvelles sont de jour en jour plus affligeantes. Ce temps-cy n'est guères favorable aux lettres, et je doute qu'il en vienne un plus heureux. Il y a bien des gens qui

(i) Est«ce celuf dont parle Rousseau dans ses Confessions lors* qu'il dit de M*'* d*Ette : c Elle passait pour méchante et vÎYait avec • le chevalier de Valory» qui ne passait point pour boo« •

q' achètent point de livres , parce qu'ils n'ont pas de quoi acheter un habit. Ce n'est plus le temps oii l'on avait yingt aunes de drap sur un billet signé Germanicus. Je plains le siècle ; il est aussi infortuné que ridicule.

Vous me parlez , Madame , de M. de Fourbonay (1) ; il ne savait pas les obligations que je lui ai, c'est rhomme du monde avec lequel je me suis le plus instruit.

Etc., etc., etc. (sic.)

La traduction de VHutoire de la maUàn de Tudot parait en 1763. Elle réussit au delà de ses mérites. La traductrice obtient une pension. Voltaire se hâte de l'en féliciter par la lettre suivante :

28 mars 1763, aux Délices.

Votre drole de lettre, Madame, m'a fait un plaisir que je ne peux vous exprimer. Vous ne pouvez pa^ dire que vous n'avez pas de quoi faire chanter un aveugle, car je chante vos louanges, et je chante encore celles du Roy, qui a récompensé vôtre mérite. Il me reste environ un œil, qui lira avec grand

(1) François Véron de Forbonnais, alors premier commis du con. trôle général des Finances, auteur d'an graud nombre d'ouvrages d'économie politique, né au Mans, en 1722, mort à Paris, membre derinstitut, le 28 septembre 1800.

24 LETTRES DE VOLTAltfi

plaisir VHutoire des Tudors^ quoiqu'il soit en assez mauvais état. Je vous admire de vous appliquera des ouvrages si solides et si utiles , avec un esprit fait pour la guaité.

Mad* Dupuits,-cydevant Mad«^^ Corneille, prétend qu'elle vous a vue, et que vous êtes fort belle ; il est étonnant qu'avec cela vous fassiez des livres, et de bons livres. Il faut qu'il n'y ait pas un moment de perdu dans vôtre vie, mais il n'appartient pas à un vieil aveugle de vous dire des galanteries. Je me borne à vous féliciter de faire de si bonnes choses, et d'être couchée sur l'état des pensions, ce qui est une des meilleures manières de se cou« cher. Tous les saints dont vous me parlez sont les miens (1), et je les invoquerais tous pour obtenir une petite part dans vôtre

bienveillance. Je supplie Madame la veuve B. d'agréer la reconnaissance du laboureur Y.

M^{re} BeUot, pensionnaire du Roi, traductrice de Hume, dont elle donna les Plantagenets en 1765, paraît avoir moins éprouvé qu'auparavant le besoin de s'appuyer sur Voltaire. A partir de 1763, leur correspondance languit. Toutefois, en 1772, elle lui fit part de son second mariage; et à cette occasion, elle reçut de Ferney les deux lettres qui suivent. Après quoi, elle ne semble avoir eu de relations avec Voltaire qu'en 1778, quand il vint triompher et mourir à Paris.

(1) Apparemment les « aints de Tégliencyclopédiste.

A MADAME DE MEYNIÈRES^{re} S5

9 septembre 1772, à Ferney.

Un Tieillard presque octogénaire, Madame, toat accablé qu'il est de maladies, n'a pu recevoir des marques de confiance de Monsieur votre fils, et lire son excellent mémoire sans se ressouvenir du mérite de Madame sa mère, et des bontés dont elle Ta honoré autrefois.

Recevez mes très-sincères compliments sur votre nouvelle union (1) qui doit faire deux heureux, si le mot d'heureux est fait pour les pauvres mortels. Vous vivez avec l'homme du monde le plus estimable, et loin des tracasseries de Paris (2). Si avec cela le bonheur n'est pas chez vous, il n'est nulle part. Il y a plus de vingt ans que j'ai trouvé dans la retraite ce bonheur après lequel tout le monde court dans les villes.

(1) Avec le Président de MBYNiàBBS (Jean-Baptiste-François Dubby), ancien président de la deuxième chambre des requêtes

au Parlement de Paris, veuf d'une sœur de René Héraut* Lieutenant général de Police. Né le 21 avril 1701, sorti du Parlement en 1758, le président de Meynières est mort le 27 septembre 1785. Voltaire, dit M, Beuchot, fut en correspondance avec ce magistrat ; mais on n'a rien publié de leur commerce épistolaire. On assure qu'il coopérait aux Mémoires secrets connus sous le nom de Bachaumont, et qu'il avait fait un dépouillement général des registres du Parlement, formant plus de cent volumes in-folio, dispersés après sa mort. Il avait transmis des notes à Voltaire pour le Siècle de Louis XV,

(3) Le président de Meynières biibitait Ghaillou

it LBTTRB8 oE VOLTAIRB

Je Yoas souhaite surtout, à Monsieur de Meynière et à tous y une bonne santé , sans laquelle il n'y a rien. Je ne l'ai jamais eue, cette santé si nécessaire; j'ai yécQ pour souffrir; ainsi, ce que j'appelle mon bonheur n'est que ma consolation.

J'ai bâti une espèce de petite ville ; j'y ai fait venir une colonie^ j'y ai établi des manufactures, et puis j'ai dit : tout est vanité. Mais ce qui n'est point vanité , et ce qui pourtant nourrit en secret la mienne , c'est la lettre dont tous honorez ce pauvre malade , qui présente ses respects à Monsieur et à Madame.

A Madame la Présidente de Meynière^ au pavillon de

Saint'Cloud d Paris,

30 octobre 1772, à Ferney.

Oui, Madame, j'ai osé écrire à Horace (1), et je n'ose vous en-voTer mon épître ; la raison en est

(1) L'épître si connue, qui commence ainsi :

Toujours ami des vers, et du diable poussé. Au rigoureux Boileau j'écriYis Tan passé. Je ne sais si ma lettre aurait pu lui déplaire ; Mais il me répondit par un plat secrétaire. Dont l'écrit froid et long, bientôt mis ent>ubli, Ne fut i^ttoîA amnu que de Tabbé MabU»

A MAOAMB l>K MBYSIÂBES. 27

qu'elle n'est point finie. Ce n'est qu'une esquisse sur laquelle j'ai consulté M. d'Argental ; car il faut toujours consulter, dans les choses même où Ton croit avoir raison. Je devrais vous consulter plus qu'une personne, mais tous m'intimideriez par ces trois lignes que je trouve dans votre lettre ; les voici : « Non pas quelques morceaux qui les contrarient et qui ont paru sous votre nom, que je suis persuadée qu'on vous a prêtés et que vous désavouerez quelque jour. Je crois que Ton blas- « pbème lorsqu'on assure que vous avez heurté « par distraction des vérités, des maximes que vous « avez enseignées, etc. »

Vous m'avouerez, Madame, que, pour m'inspirer une pleine confiance, vous devriez bien commencer par me confier ces accusations terribles, dont je ne me sens point du tout coupable. Il faut, dans les traités, que la bonne foi soit réciproque. Dites-moi hardiment ce que vous avez sur le cœur et je vous répondrai de même. Si je suis assez téméraire pour n'être pas de votre avis, ce sera en vous estimant et en vous respectant de toute mon âme. Il y a longtemps que ces sentiments sont gravés dans mon cœur, et rien ne les effacera.

J'en dis autant à Monsieur le Président de Mey-

nière.

le vieux malade de Ferney.

38 LETTRES DB VOLTAIAC

À MADAME DE MEINIÈRES,

AU PAVILLON DBS DAMES SAINTE-MARIE A CQAILLOT

2S* féfrier 1778, à Paris.

Vous avez écrit, Madame, à un homme de quatrevingt-quatre ans mourant, et peu s'en est fallu que vous aiez écrit à un mort. Vous avez bien mal adressé les choses pleines d'esprit et de grâces que vous m'écrivez. Je ne puis y répondre dans le cruel'état où je suis que par les sentiments de reconnaissance et de respect avec lesquels je serai jusqu'au dernier moment, que j'attends, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur^ et

celui de Monsieur de Meynière.

A Madame la Présidente de Meynières, à Chaillou

Si mars (i).

Le malade à qui M[^]idame la Présidente de Meynières fait rhonneur d'écrire n'a d'autre titre que celui de malade et de malheureux. 11 était attaqué d'une strangurie mortelle et d'un vomissement de

A MADAME DE MEYNIÈRES. 39

sang. Il est gnéri de son vomissement , maïs il ne Test pas de la strangurie. S'il peut à son âge revenir d'un si triste état, il ne manquera pas de vedir rendre ses respects à Monsieur et à Madame de Meynières.

A Madame la Présidente de Meynière.

Paris, 31* mars 1778 (1).

Après trente ans d'absence, et soixante ans de persécutions, j'ai trouvé un public, et même un parterre devenu philosophe, et surtout compatissant pour la vieillesse mourante. Mais ce qui me touche le plus, c'est la lettre et la bonté dont vous m'honorez , et l'indulgence de Monsieur le Président de Meynière.

J'ai l'honneur d*être, avec une respectueuse reconnaissance,

Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Voltaire (2).

(1) Irène avait été jouée le 16.

{•}) Cette signature est peut-être la dernière que Voltaire ait donnée en toutes lettres. On sait qu'il mourut le 30 mai 1778.

Pagei.

Sources et licence

Texte : <https://archive.org/details/correspondanceioofoisgoog>. Domaine public ; numérisation mise à disposition par Internet Archive. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.